

# MEMOIRES

D U

CHEVALIER D'ARVIEUX.

ENVOYE' EXTRAORDINAIRE DU ROY,  
à la Porte, Consul d'Alep, d'Alger, de Tri-  
poli, & autres Echelles du Levant.

C O N T E N A N T

Ses Voyages à Constantinople, dans l'Asie, la  
Syrie, la Palestine, l'Egypte & la Barbarie  
la description de ces Pais, les Religions, les  
mœurs, les Cou'tumes, le Négoce de ces Peu-  
ples, & leurs Gouvernemens, l'Histoire na-  
turelle & les événemens les plus considera-  
bles, recüeillis de ses Memoires originaux, &  
mis en ordre avec des réflexions.

Par le R. P. JEAN-BAPTISTE LABAT,  
de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

TOME CINQUIÈME.



A P A R I S,

Chez CHARLES-JEAN-BAPTISTE DEESPIN  
le Fils, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis  
la rue des Noyers, à la Victoire.

---

M. D C C. X X X V.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

DS

47

A78

V.5



# TABLE

732925-404

## TABLE DES CHAPITRES du cinquième Volume.

CHAP. I. <i>L</i> E Chevalier d'Arvieux part de Constantinople, & revient en France ; Journal de son Voyage,	1
Second Journal de Paris du Chevalier d'Arvieux,	6
Memoire présenté au Roi par le Cheva- lier d'Arvieux à son retour de Con- stantinople le 24. Septembre 1672.	10
Rétablissement de l'Ordre de Notre- Dame de Mont-Carmel & de S. La- zare de Jerusalem,	28
Histoire de Raphaël Levi Juif, & au- jourd'hui Chrétien sous le nom de Louis de Bizance,	41
Journal du Voyage du Chevalier d'Ar- vieux à Alger,	57
Traduction des Lettres du Pacha, du Day, du Divan, & Milice d'Al- ger, écrites au Roi le 23. Septem- bre 1674.	104
Copie de la Lettre du Roi au Day d'Al- ger,	166

## T A B L E

<i>Traité de paix fait entre le Royaume de France &amp; la Ville &amp; Royaume d'Alger,</i>	209
<i>Description de la Ville &amp; du Royaume d'Alger, de son Gouvernement &amp; de ce qui s'y est passé depuis 1660. jusqu'en 1673.</i>	217
<i>De la Ville d'Alger &amp; de son territoire,</i>	219
<i>De la Ville de Bougie,</i>	236
<i>Du Gouvernement d'Alger,</i>	242
<i>De la Milice, du Conseil d'Etat d'Alger; &amp; du nombre &amp; des fonctions des Officiers de la République,</i>	249
<i>De la maniere dont les Algeriens font leurs courses, du partage, des prises, &amp; du rachat des Esclaves,</i>	262
<i>Des supplices qui sont en usage à Alger,</i>	272
<i>Des habillemens des hommes &amp; des femmes d'Alger, &amp; des ornemens des nouvelles mariées,</i>	280
<i>Arrivée à Marseille;</i>	289
<i>Troisième Journal de Paris,</i>	299
<i>Traduction du Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs, contre les Religieux Latins possesseurs des Saints Lieux de Jerusalem, &amp; autres de la Terre-Sainte,</i>	303
<i>Traduction du Certificat des Interpretes Catholiques qui ont assisté à l'Audience</i>	

## DES CHAPITRES.

<i>ce que le Grand Visir a donné au Patriarche des Grecs sur les affaires de la Terre Sainte,</i>	309
<i>Memoire sur les Consulats de la Nation Françoisse au Levant,</i>	319
<i>Memoire de M. Colbert sur les désordres qui arrivent aux Echelles du Levant, avec les réponses de l'Auteur,</i>	341
<i>Lettre au Day d'Alger Hagi-Mehemed Tric-Ogli,</i>	352
<i>Traduction d'un Memoire, touchant les dépenses faites par les Turcs au siège de Candie,</i>	358
<i>Memoire présenté au Prince Régent de Portugal, pour châtier les Corsaires d'Alger, &amp; ruiner leur République,</i>	363
<i>Capitulations accordées entre l'Empereur de France &amp; le Grand Seigneur,</i>	372
<i>Traduction de la Lettre que le Grand Seigneur a écrite au Roi pour accompagner les Capitulations,</i>	399
<i>Traduction de la Lettre du Grand Visir écrite au Roi en lui envoyant les nouvelles Capitulations,</i>	402
<i>Memoire présenté au Roi pour réprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, &amp; pour les forcer à une paix avantageuse aux sujets de Sa Majesté,</i>	413

## TABLE DES CHAPITRES.

<i>Journal du Voyage à Alep,</i>	424
<i>Commission du Roi pour exercer le Consulat d'Alep,</i>	438
<i>Négociation dont le Chevalier d'Arvieux fut chargé auprès du Grand Duc de Toscane par le Commerce de Marseille,</i>	587
<i>Instructions à M. le Chevalier d'Arvieux Député par la Chambre du Commerce de Marseille, pour aller à Florence poursuivre la liquidation des prises des Bâtimens François, faites par les Vaisseaux armés en course de Plumen Anglois prisonnier à Livourne,</i>	588

**MEMOIRES**



# MEMOIRES

DU

CHEVALIER D'ARVIEUX.

CINQUIÈME PARTIE.

---

## CHAPITRE I.

*Le Chevalier d'Arvieux part de Constantinople, & revient en France.  
Journal de son Voyage.*



LE Vaisseau du Roy appellé le Diamant, dans lequel j'étois embarqué, mit à la voile des Isles du Prince le 29.

Départ des Isles du Prince.

Juillet 1672. avec un vent assez favorable, & le courant étant pour nous, nous sortîmes du Canal bien plus vite que nous n'y étions entrez.

Le 31 nous passâmes deyant les Châ-

Tome V.

A

Salut des  
Châteaux. reaux, nous nous saluâmes réciproque-  
ment sans la moindre contestation; &  
étant arrivez à la hauteur de Tenedos,  
nous trouvâmes un petit Bâtiment de  
Marseille commandé par le Capitaine  
Maurice qui vint à nous, & nous ap-  
prit les conquêtes que le Roy avoit fai-  
tes en Hollande, & que M. Dalmeras  
avec une Escadre de six Vaisseaux é-  
roit à Ipsara, dans le dessein d'aller à  
Smyrne chercher quatre Vaisseaux de  
guerre Hollandois, qui étoient venus  
pour escorter huit Vaisseaux Marchands  
de leur Nation, & qu'il n'en partiroit  
point qu'il n'eût des nouvelles de M.  
de Preüilli.

Le bruit avoit couru à Constantino-  
ple, que ces Vaisseaux Hollandois at-  
tendoient notre Vaisseau à la sortie du  
Canal. Ce bruit n'avoit pas retardé  
notre départ d'un moment, étant bien  
résolus de le leur vendre bien chere-  
ment s'ils se presentoient pour nous  
enlever. Nous ne les rencontrâmes  
point. Comme ils n'avoient en vûë que  
de convoyer leurs Marchands, ils s'é-  
toient pressés de partir, & quand M.  
Dalmeras arriva, il y avoit huit jours  
qu'ils étoient en route.

Arrivée à  
Chio. Le premier Août, nous mouillâmes  
devant l'Isle de Chio, pour y prendre

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 3

quelques Vaisseaux François & Anglois sortis de Smyrne pour nous y attendre, & que nous devions escorter; mais ils étoient partis. Nous laissâmes des Lettres pour M. Dalmeras au Sieur Mile Vice-Consul des François, & nous continuâmes notre route.

Le 2. Ayant passé entre Tino & Micocco où nous allions débarquer, nous apperçûmes l'Escadre du Marquis de Martel. Elle étoit de cinq Vaisseaux de guerre, & d'un Brûlot mouillé à l'Argentiere.

Rencontre  
du Marquis  
de Martel.

Nous allâmes les joindre, & demeurâmes deux jours ensemble à nous réjouir.

Il y avoit trois Vaisseaux de guerre Venitiens commandez par le *Capitan de Nano*. Ils étoient mouillés plus près de terre que nous. M. de Martel les avoit forcez à saluer le pavillon de France & à souffrir la visite, & leur avoit enlevé soixante Matelots ou Soldats qu'ils re-  
tenoient malgré eux. Ce Venitien eut l'insolence de dire qu'il feroit pendre le premier Capitaine François qui tomberoit entre ses mains, & qu'il enverroient le cadavre au Roy. Il fut heureux que M. de Martel ne fut informé de son mauvais discours, qu'après qu'ils furent partis: car il lui auroit

Insolence  
d'un Veni-  
tien.

4 MEMOIRES

appris à parler, & le moins qu'il auroit pû esperer auroit été d'avoir la calle, ou d'être mené en France avec ses trois Vaisseaux, & de servir le Roy sur ses Galeres.

Départ de l'Argentic-  
re. Le 4. Nous partîmes de l'Argentic-  
re, & le 7. nous nous trouvâmes à l'entrée du Golphe de Venise. Nous nous séparâmes de M. de Martel, & nous fîmes route pour Malte, pendant qu'il alla croiser avec son Escadre vers le Cap Spartivento.

Arrivée au Golphe de l'Aristan. Nous navigeâmes jusqu'au 22. pour arriver au Sud de Malte, les vents nous ayant toujourns contrarié & nous ayant empêché d'y entrer. Nous mouillâmes pour remedier à une voye d'eau que nous avions & qui augmentoit.

Le 24. veille de S. Louïs, on solennisa la Fête par des salves d'artillerie & de mousqueterie. Le Vaisseau du Roy & les Marchands que nous escortions étoient pavoïsez, & les Equipages crierent vive le Roy à plusieurs reprises.

Le 25. Nous partîmes de l'Aristan, & trois jours après nous mouillâmes à la grande Rade de Toulon.

Arrivée à Toulon. Le 29. Nous entrâmes dans la petite Rade, après avoir salué la Tour de trois coups de canon qu'elle nous rendit.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 5

Nous saluâmes ensuite l'Amiral , qui étoit le Royal Louïs, de sept coups, il nous en rendit cinq.

M. de S. Tropez Capitaine du Port vint nous apprendre des nouvelles, nous ne mîmes pas à terre. Mais M. de Preüilli ne salua point la Ville , parce qu'il s'en crut trop éloigné.

M. Calenne troisième Consul vint à bord avec les Intendans de la Santé. On ne le connut point , parce qu'il n'avoit aucune marque de sa dignité. A la fin pourtant on scût qui il étoit , parce qu'on apperçût son chaperon sur le bras d'un de ses Valets de Ville qui l'accompagnoient. Comme il ne fit aucune civilité à M. de Preüilli ni de son chef , ni de celui de ses Confresres , on ne lui en fit point aussi. Les Intendans de la Santé , & le Medecin de la Marine parlerent seuls , & s'en rêtournerent pour faire assembler le Bureau de la Santé , & déliberer sur mon entrée en particulier.

Difficultez avec les Consuls de Toulon.

Le Sieur de Lucil Major de la Ville vint dire à M. de Preüilli , que les Consuls prétendoient être sauez , & que tel étoit le reglement de la Cour. M. de Preüilli prétendoit au contraire n'y être obligé que par pure civilité. Il y eut là-dessus bien des allées & des

venuës. A la fin le Major signifia à M. de Préüilli le Reglement du Roy pour le salut, & M. de Préüilli promit qu'il s'approcheroit de la Ville & qu'il la faluëroit, & il le fit quelques jours après.

Le Chevalier d'Arvioux débarque à Toulon.

Pour moi j'eus permission de descendre à terre ; mais seulement avec un de mes gens, & les hardes dont j'avois besoin pour prendre la poste. Je me retirai à la Bastide du Sieur Barry. Mes hardes furent parfumées & exposées au Soleil & au serain. Je laiffai le reste de mes gens & de mes hardes dans le Vaisseau, avec ordre de venir avec elles à Marseille.

*Fin du Journal de Constantinople.*

---

*Second Journal de Paris du Chevalier d'Arvioux.*

**J**E partis de Toulon le 3. de Septembre, & j'arrivai le même jour à Marseille. J'employai le 4. à voir mes amis & à donner ordre à mes affaires. Je partis le 5. sur les dix heures du matin, & le jour suivant j'allai coucher à Lyon.

Le Chevalier Je pris la poste le 7. & j'arrivai le

9. à Paris, & j'allai coucher à S. Germain chez Madame la Maréchale de la Mothe, qui fut surprise de me voir si-tôt revenu de Provence, d'où je lui avois écrit une Lettre qu'elle n'avoit reçüe que le jour d'auparavant.

liet d'Ar-  
vieux arri-  
vé à Paris.

Le 10. Je me rendis à Versailles sur les dix heures du matin. J'allai d'abord rendre à M. de Pomponne les dépêches de M. de Nointel. Il me dit de me rendre dans la chambre du Roy à l'heure du Conseil, pour lui rendre compte de mon Voyage. J'allai ensuite porter à M. Colbert les Lettres que j'avois pour lui, & puis j'allai les attendre à l'anti-chambre du Roy, afin qu'ils me presentassent à Sa Majesté.

Si je fus bien content de l'accueil de Messieurs les Ministres, je le fus bien davantage de celui du Roy. Dès qu'il m'apperçût vers la porte de sa chambre, il s'avança quelques pas, & me fit l'honneur de me dire d'un ton de voix doux & gracieux à son ordinaire, qu'il avoit bien de la joye de me voir de retour. Il me demanda aussi-tôt des nouvelles de mon voyage. Je lui dis en substance ce qui s'étoit passé dans la négociation, & j'ajoutai que j'étois au désespoir de n'avoir pû faire quelque chose de mon

Accueil que  
le Roy fait  
au Cheva-  
lier d'Ar-  
vieux.

chef, qui auroit prouvé à Sa Majesté mon zele & ma fidelité. Que mon voyage avoit été inutile; mais que je n'avois pas cru manquer en executant les ordres de M. de Lionne, & que j'avois donné le Journal de mon Voyage à M. de Pomponne, qui renfermoit la négociation d'Andrinople; mais que j'apprehendois qu'elle ne parût à Sa Majesté peu propre à la satisfaire. Il me répondit qu'il étoit content de moi, qu'il verroit mon Journal, & que cependant je lui dressasse un mémoire de ce que je croirois nécessaire pour mettre le Grand Visir à la raison, & que je le lui portasse au plûtôt.

Le Conseil étoit déjà assemblé. Je me retirai bien content & j'allai me reposer.

Je fus ensuite à Paris me faire habiller, & mettre quelque ordre à mes affaires, & je revins à S. Germain continuer mes services à Madame la Maréchale de la Mothe, & porter tous les matins au Roy & à la Reine des nouvelles de la santé de M. le Duc d'Anjou, qui étoit alors un peu malade.

J'entretins pendant deux longues audiences Messieurs les Ministres du détail des affaires de Constantinople. Les

interrogations & les réponses durèrent si long-tems, qu'il fallut en remettre la suite dans une autre audience qu'ils me promirent. Cependant ils trouverent bon que je présentasse moi-même au Roy le Mémoire que j'avois dressé, & que je leur avois fait voir auparavant.

J'avois remis au Roy à ma première audience deux rouleaux de papiers dans des étuis de maroquin rouge, contenant des attestations & des confessions de Foi de plusieurs Eglises Orientales, pour faire voir aux ennemis de la nôtre la conformité de l'Eglise Grecque avec la Latine, sur la présente réelle & autres points de Foi.

Sa Majesté les remit entre les mains de M. de Pomponne, pour autoriser M. Arnaud Docteur de Sorbonne son oncle, sur ce qu'il écrivoit contre le Ministre Claude, touchant la perpétuité de la Foi sur le Mystere de l'Eucharistie. Voici le Mémoire que j'eus l'honneur de présenter au Roy.

Attestations des Eglises d'Orient sur le Mystere de l'Eucharistie.



*Memoire presenté au Roy par le Chevalier d'Arvioux à son retour de Constantinople le 24. Septembre 1672.*

A U R O Y ,

**S**IRE, Votre Majesté aura déjà vû dans le Journal qu'elle m'a commandé de remettre à M. de Pomponne, tout ce qui s'est passé à Andrinople dans les négociations de M. de Nointel, le succès n'en a pas été heureux.

Quelque déplaisir que j'aye eu d'avoir fait ce Voyage inutilement, & de rapporter la Lettre que j'avois pour le Grand Visir, il me reste cependant la consolation d'avoir rempli mon devoir, malgré les incommoditez d'une longue & fâcheuse maladie; mais ce qui m'est encore plus important, c'est que Votre Majesté m'a témoigné en arrivant qu'elle étoit satisfaite de ma conduite. Je crois pouvoir dire à Votre Majesté, qu'à ne considerer que le simple renouvellement des Capitulations, il vaudroit beaucoup mieux se contenter des anciennes, qui seroient plus honorables à Votre Majesté & plus utiles au bien de ses Sujets, sur-tout si on ne peut

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. II  
obtenir que la diminution des Doüanes.  
nes.

Il est vrai que si on l'observoit, les Sujets de Votre Majesté ne payeroient que trois pour cent, au lieu qu'ils en payent cinq. Mais ils y sont accoustumez depuis long-tems, & le profit de cette diminution n'est pas assez considerable, pour le mettre en parallele avec les autres avantages qu'on tireroit du renouvellement des autres privileges que le Grand Visir ne veut pas accorder ni inserer dans les nouveaux Traitez, & encore moins y faire entrer les autres articles qu'on lui a proposez.

Tout ce que l'on peut négocier à la Porte, se réduit à trois choses auxquelles seules il faut donner une attention toute entière.

La premiere est l'interêt de Dieu, la qualité de Roy Frès-Chrétien y oblige Votre Majesté plus que pas un autre des Princes de la terre.

La seconde regarde son honneur & sa gloire.

Et la troisiéme, la sûreté des personnes & des biens de ses Sujets.

Quant à la premiere, les Rois de France ont été de tout tems les protecteurs de notre Religion dans les Etats

du Grand Seigneur , & ce n'est que par leur autorité & leur protection, que les Saints Lieux de Jerusalem ont été conservez aux Catholiques. Les ordres qu'elle a donnez à M. de Nointel de proteger les Chrétiens Orientaux , & de faire rendre à nos Religieux de Jerusalem, les Saints Lieux que les Grecs ont usurpez sur eux , est une preuve du soin tout particulier qu'a Votre Majesté de travailler pour la gloire de Dieu , pour la consolation des Catholiques , & pour conserver ce qu'il y a de plus vénérables restes des lieux où les Mysteres de notre Religion ont été operez , & elle s'en est chargée seule , pendant que les autres Princes Chrétiens sont dans une inaction qui ne se peut comprendre.

Sur cet article Votre Majesté doit être avertie , que le Grand Seigneur souffre sans peine qu'elle protege les Chrétiens Latins; mais il ne peut souffrir qu'elle se mêle & qu'elle prenne la protection des Chrétiens qui sont ses Sujers. Le Grand Visir favorise en toutes choses Panaiäoty son premier Drogman , & celui-ci soutient les Grecs ses Compatriotes de toutes ses forces. Il est cependant très-important pour la gloire de V. M. d'obliger les Grecs à

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 13  
restituer les Saints Lieux qu'ils ont  
usurpez sur les Latins, dont ils préten-  
dent même leur refuser l'entrée. Mais  
il faut que cette restitution soit auto-  
risée non-seulement par un comman-  
dement particulier du Grand Seigneur;  
mais qu'elle soit inserée dans les nou-  
velles Capitulations, qui sont d'une  
route autre consideration que les Cata-  
kerifs, que les Ministres du Divan font  
revoquer quand ils veulent par d'au-  
tres qui leur sont opposez, après quoi  
il faut recommencer tout de nouveau,  
ce qui n'arrive jamais sans des dépen-  
ses extraordinaires & des négociations  
laborieuses. Car le dessein des Grecs  
& de leur protecteur Panaïapy a été  
de tout tems de se rendre maîtres des  
Saints Lieux & d'en chasser les Latins.  
Les fourberies & les plus grandes dé-  
penses ne leur coûtent rien pour y par-  
venir.

Quant au second point, il n'y a rien  
de plus glorieux pour Votre Majesté,  
que d'être le protecteur de tant de  
Nations differentes qui abordent les  
Etats du Grand Seigneur sous vos éten-  
darts, & à qui elle accorde sa protec-  
tion & les fait jouir des mêmes avan-  
tages & des mêmes privileges dont  
jouissent les Sujets naturels de Votre

Majesté depuis un tems immemorial.

Cependant le Grand Visir prétend mettre dans les nouvelles Capitulations, que les Etrangers qui voudront venir en Turquie sous la Banniere de France seront considerez comme les François, & recevront le même traitement. Mais ces termes ne les obligent point à y venir sous votre Banniere, comme ils y sont obligez par les anciennes Capitulations; ils les laissent dans une liberté qui les fait aller de pair avec vos Sujets, & met une égalité qu'il ne convient pas de souffrir, d'autant que quand les Nations Etrangères sont en guerre avec les Turcs, elles y viennent sous la Banniere de Votre Majesté, & continuent ainsi leur commerce que vos Sujets feroient seuls dans ces tems, & quand elles ont fait leur accommodement, elles y viennent sous leur propre Banniere, sans entrer dans les frais que la Nation Françoisé a été obligée, & est obligée de faire pour satisfaire à l'avarice & aux avanies des Turcs.

Sur le troisiéme point, il ne s'agit pas tant de donner aux Sujets de Votre Majesté un moyen de s'enrichir par le commerce du Levant, qu'on ne doive songer aussi à la conservation des biens.

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX.** Ils  
qu'ils y ont acquis , & à la sûreté de  
leurs personnes.

C'est peu de chose d'obtenir les deux  
pour cent de diminution sur la Doüiane  
ne , si en renouvelant les anciennes  
Capitulations , on n'y fait pas inserer  
l'article le plus important de tous , sans  
lequel les Sujets de Votre Majesté ne  
peuvent négocier avec sûreté dans ce  
Pais.

Cet article dans les anciens Traitez ,  
porte que les Sujets du Grand Sei-  
gneur ne seront point reçûs en témoi-  
gnage contre un François en matiere  
civile ; & qu'ils ne pourront être con-  
damnez au payement de ce qu'on leur  
demandera , que sur leurs billets écrits  
& signez de leurs mains , ou sur un  
acte public. Il est vrai qu'il y avoit  
quelques termes qui faisoient naître  
quelquefois des difficultez. Il paroît  
très-necessaire de faire éclaircir ces ter-  
mes dans les nouvelles Capitulations.  
Or ce n'est pas remédier à ce désordre  
que se contenter de ce que le Grand  
Visir offre. Sçavoir qu'on n'écoûtera  
pas les faux témoins : car il sera tou-  
jours impossib'e de prouver qu'un Turc  
est un faux témoin. Il faudroit pour  
cela avoir des témoins Turcs , & ja-  
mais un Turc ne portera témoignage

contre un autre Turc en faveur d'un Chrétien, c'est leur usage, c'est leur pratique constante. D'ailleurs les François ne sont point reçûs à porter témoignage contre un Turc. On nous regarde comme des Infidèles, dont le témoignage ne doit point être reçû en justice. Le François dans une semblable rencontre sera accablé par une nuée de témoins Turcs, il sera déclaré faux témoin, & comme tel puni sur le champ de la peine du talion. Il faudra donc qu'il se resolve à perdre son bien sans oser se plaindre, parce qu'il ne trouvera personne qui veuille dire la vérité en sa faveur.

La diminution des deux pour cent n'est pas générale pour tous les Etats du Grand Seigneur. On paye vingt pour cent pour celle d'Egypte, & le Grand Seigneur n'en veut rien diminuer. Ainsi ce modique avantage ne seroit que pour le reste des Etats du Grand Seigneur, & le commerce qu'on y fait n'est pas à comparer avec celui d'Egypte, & par consequent ne peut être que très-peu considerable pour le commerce.

Il est constant, SIRE, ainsi que j'ai eu l'honneur de le représenter à Votre Majesté dans mon pre-

mier Memoire, que les Turcs sont les plus fiers & les plus arrogans de tous les hommes. Ils croyent que tout leur est dû, & que les manieres honnêtes qu'on a pour eux, sont bien moins des marques de notre politesse naturelle, que de notre foiblesse, & du besoin que nous avons d'eux. Mais un très-long usage m'a convaincu qu'ils ne sont jamais amis que de ceux qui les maltraitent, & qu'ils n'accordent jamais rien que par la force. Ils sont incapables de goûter les meilleures raisons, que quand elles partent de la bouche du canon. Il faut même observer que les coups suivent de bien près les menaces, ou imiter les Allemands qui frappent avant que de menacer. Tout cela bien ménagé & bien soutenu fera infiniment plus d'effet sur ces sortes de gens que tous les ménagemens & toutes les politesses qu'on a pour eux, & dont i's ne sont pas susceptibles.

Le renouvellement des Capitulations, comme le Grand Visir l'offre, n'étant point du tout convenable à la gloire de Votre Majesté, ni au bien de ses Sujets, il semble qu'il conviendrait que Votre Majesté ordonnât à M. de Nointel de laisser le Grand Visir se

rapprocher de lui-même , & faire de bonne grace ce qu'il a refusé avec tant de hauteur jusqu'à présent; car que l'on que mine qu'il fasse , il craint extrêmement une rupture avec la France. Ses ennemis en profiteroient , & on verroit infailliblement un soulèvement général contre lui.

Votre Majesté peut mettre ce Ministre & tous les Turcs à la raison , sans qu'elle soit obligée à d'autre dépense qu'à celle qu'elle fait ordinairement dans la Méditerranée. Et si elle prend ce parti , elle verra les Turcs venir au devant de tout ce qui peut être agréable à Votre Majesté , & renouveler les Capitulations de telle manière qu'elle voudra l'ordonner.

*En voici le projet.*

Votre Majesté a déjà quinze Vaisseaux de guerre qui croisent dans la Méditerranée. Ils sont suffisans , si elle ne veut pas en augmenter le nombre jusqu'à vingt, y compris les Brûlots. Elle peut en donner le commandement à M. de Martel , qui connoît parfaitement les Turcs , ou à tel autre de ses Lieutenans généraux que Sa Majesté connoitra avoir assez de résolu-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 19  
tion pour faire réussir cette entre-  
prise.

Il faudroit les faire partir sans que le dessein fût éventé, & qu'ils allassent mouïller à la vûë des premiers Châteaux, d'où on détacheroit trois Vaisseaux & deux Brûlots qui iroient mouïller aux Isles du Prince, où l'on débarqueroit la personne que Votre Majesté auroit choisie pour porter ses ordres & les faire executer, dont le premier seroit de faire embarquer M. l'Ambassadeur, qui demeureroit dans les Vaisseaux sans plus mettre pied à terre, & que l'Envoyé de Votre Majesté partiroit aussi-tôt pour se rendre à la Cour du Grand Seigneur, & feroit sçavoir au Grand Visir que Votre Majesté a ordonné à son Ambassadeur de s'embarquer & de repasser en France avec tous les Marchands François, & lui déclarera en même tems que l'Ambassadeur est déjà embarqué, & que tous les Marchands de Constantinople & des autres Echelles ont des ordres positifs de s'embarquer aussi-tôt qu'ils auroient payé, ou se feroient fait payer ce qui leur seroit dû réciproquement sur les lieux; il l'assureroit aussi que Votre Majesté ne veut plus avoir de commerce avec eux.

Une pareille déclaration faite avec une fermeté convenable , feroit faire des réflexions au Grand Visir & à toute la Cour Ottomane. Ils seroient sans doute informez du nombre de Vaisseaux qui seroient aux Châteaux , & quoique préoccupez de la force de ces Châteaux , ils en connoissent fort bien la foiblesse , & sçavent qu'il n'est pas impossible de s'en rendre maître en les attaquant avec un peu de vigueur. La description que j'en ai faite le prouve clairement. D'ailleurs ils se verroient comme bloquez , & en peu de jours on réduiroit cette grande Ville à une étrange famine ; car elle ne tire sa subsistance journaliere que par la mer. On ne fait jamais de provisions, on vit au jour le jour. Dès que cette porte est fermée pendant dix jours , on crie à la famine , le peuple se soulève, & malheur au Grand Visir, & peut-être au Grand Seigneur. Leurs têtes ne tiennent gueres sur leurs épaules , surtout si les Vaisseaux de Votre Majesté arrêtoient toutes les Saïques & autres bâtimens de quelque Nation qu'ils fussent , qui se trouveroient chargez de provisions pour cette Ville si aisée à s'aamer.

D'ailleurs le bruit des conquêtes &

de la puissance formidable de Votre Majesté s'est répandu dans tous les Etats du Grand Seigneur. On les admire, on craint Votre Majesté & on aimeroit mieux rompre avec tous les autres Princes Chrétiens qu'avec elle. Ils sont éloignez, & vous êtes à leur porte, vous les auriez bien-tôt affoiblis, vaincus, terrassez, & votre puissance qui croît à vûë d'œil, fera toujours respecter Votre Majesté des Turcs comme des autres Nations que vous avez vaincuës en tant d'occasions. Le moment est favorable pour exiger des Turcs tout ce qui conviendra à votre gloire, & à l'avantage de vos Sujets; & le Grand Visir qui a de l'esprit & de la politique, ne risquera jamais sa vie, sa fortune, & celle de son Maître, pour sou'enir ce que l'inhabilité de ses Ministres lui a fait entreprendre, il se prêtera à tout. Votre Envoyé doit avoir à la main les nouvelles Capitulations & leurs additions toutes prêtes, & dire au Grand Visir avec fermeté : Signez. ou je me retire; sçachez que si vous me faites la moindre violence, les Vaisseaux de l'Empereur mon Maître inonderont vos Mers, pilleront vos côtes, désoleront vos Sujets, ruineront votre commer-

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

... 之 一 ... 之 一 ... 之 一 ...

être d'Espagne va s'abîmer dans les  
 États du Grand Seigneur, d'où il n'en  
 revient jamais la moindre portion.  
 En second lieu, il est constant qu'il  
 y a à Marseille des marchandises du  
 Levant depuis plus de dix ans qui ne  
 sont pas vendues, & qui suffisoient pour  
 la consommation qui s'en fait en Fran-  
 ce plus qu'il n'en faut pour vingt ans.  
 Et enfin je puis assurer Votre Ma-  
 jesté que les Marchands les plus expé-  
 rienciez du Royaume, & ceux qui  
 sont le plus au fait du commerce,  
 souhaitent pour une infinité de bon-  
 nes raisons, que Votre Majesté les dé-  
 livre des vexations qu'on leur fait dans  
 toutes les Echelles du Levant, en y  
 interdisant le commerce, ou pour tou-  
 jours, ou pour un tems, & que Vo-  
 tre Majesté, au lieu d'un Ambassa-  
 deur, qu'un Consul, ou tout au  
 plus un Agent qui aura soin des affai-  
 res de commerce à beaucoup moins de  
 dépense, & d'embarras, que d'un  
 Ambassadeur.

Je terminerai ce que j'ai eu l'hon-  
 neur de vous dire de la facilité  
 de rendre le Commerce des Châ-  
 teaux de France plus étroit en  
 France, & de l'honneur, elle  
 offre à toutes les  
 Nations de l'Europe, d'un mois

ce, vous permettant de me venir  
voir d'une manière que les Indes à  
venir s'en souviendront.

Que si malgré ces vives représen-  
tations, qui sont fondées sur la justice  
de son respect qu'on doit à Votre  
Majesté, le Grand Seigneur continuera  
mal content, & son Ministre affecté  
fierté pour ne pas le rendre, il semble  
que le parti le plus convenable à l'hon-  
neur & à la gloire de Votre Majesté,  
& même au bien de ses Sujets, in-  
soit de rompre tout commerce avec  
eux, ou du moins de l'interrompre  
pour deux ou trois ans, afin de les  
voir venir. J'ai dit que cela seroit plus  
avantageux aux Sujets de Votre Ma-  
jesté, que de souffrir plus long-temps  
qu'ils soient exposez comme ils sont  
aux caprices des Grands Vifirs, Gou-  
verneurs des Provinces & des Villes,  
& aux avanies continuelles qu'on leur  
fait.

Il ne faut pas craindre que cette in-  
terdiction porte aucun préjudice nota-  
ble au commerce des Sujets de Votre  
Majesté. Ils pousseront leur commerce  
en Espagne & sur toutes les côtes  
Chrétiennes de la mer Méditerranée ;  
ils en rapporteront des soyes & de  
l'argent, au lieu que tout l'argent qu'ils

tire d'Espagne va s'abimer dans les  
 Etats du Grand Seigneur, d'où il n'en  
 revient jamais la moindre parccille.  
 En second lieu, il est constant qu'il  
 y a à Marseille des marchandises du  
 Levant depuis plus de dix ans qui ne  
 sont pas vendues, & qui suffisent pour  
 la consommation qui s'en fait en Fran-  
 ce plus qu'il n'en faut pour vingt ans.  
 Et enfin je puis assurer Votre Ma-  
 jesté que les Marchands les plus expé-  
 rimentez du Royaume, & ceux qui  
 sont le plus au fait du commerce,  
 souhaitent pour une infinité de bon-  
 nes raisons, que Votre Majesté les dé-  
 livre des avanies qu'on leur fait dans  
 toutes les Echelles du Levant, en y  
 interdisant le commerce, ou pour tou-  
 jours, ou pour un tems, & que Vo-  
 tre Majesté, au lieu d'un Ambassa-  
 deur, n'ait qu'un Consul, ou tout au  
 plus un Agent qui aura soin des affai-  
 res du commerce à beaucoup moins de  
 frais qu'un Ambassadeur.

Je dois ajouter à ce que j'ai eu l'hon-  
 neur de dire ci-dessus de la facilité  
 qu'il y a à se rendre maître des Châ-  
 teaux, que si Votre Majesté entroit en  
 guerre avec le Grand Seigneur, elle  
 se mettroit en possession de toutes les  
 Isles de l'Archipel en moins d'un mois

ou de six semaines. Les Peuples qui les habitent soupirent après cet heureux moment, parce qu'ils se trouveroient affranchis du joug insupportable des Infidèles, qui outre les pillages & les avanies continuelles qu'ils leur font, leur enlèvent la cinquième partie de leurs revenus, non pas comme ils font en effet, mais comme ils supposent qu'ils doivent être.

Ces peuples seroient ravis d'avoir Votre Majesté pour Souverain. Ils lui payeroient avec joye ce qu'ils payent aux Turcs, & cela suffiroit pour entretenir l'armée qui agiroit contre les Turcs. Les Echevins de Milo m'ont assuré de ce que j'avance ici, dans les conférences que j'ai eues avec eux pendant que nous y avons séjourné.

Douze coups de canon peuvent mettre par terre le Château de Smyrne, qui est à l'embouchûre de la rade, après quoi rien n'empêche qu'on ne prenne la Ville & qu'on ne la pille. On en tireroit de grandes richesses.

Chio n'attendroit pas qu'on tirât un seul coup de canon pour porter les clefs à l'Officier qui commanderoit l'armée, & l'épouvante se répandroit bien-tôt dans toute l'Asie.

On

On peut encore assûrer que les Saïques & autres Bâtimens qu'on prendroit , dédommageroient la dépense, & bien au-delà que l'armement auroit coûté. Il faudroit seulement observer de donner le Commandement des Vaisseaux autant qu'il se pourroit , à des Officiers qui ont fait la course dans le Pais , parce qu'ils connoissent mieux que les autres les endroits où l'on peut attendre & attaquer les Infideles. Mais sur toutes choses il faut du secret ; car on est assuré de vaincre les Turcs dès qu'on les surprend & qu'on les prend au dépourvû.

Si Votre Majesté daigne faire quelque attention à ce Memoire , & le mettre à execution , je la supplie de trouver bon que je ne sois pas des derniers à y être employé , parce que je ne desire rien avec tant de passion que de contribuer tout ce que mon zèle & une assez longue expérience pourront me fournir pour finir ma vie au service de Votre Majesté.

*Fin du second Memoire.*

J'eus l'honneur de presenter ce Memoire au Roi le vingt-quatre Septembre 1672. Sa Majesté le reçût à son

*Tome V.*

B

ordinaire avec bonté , & me promit de le lire. M. de Pomponne à qui j'en avois donné une copie , me dit quelques jours après , que Sa Majesté l'avoit lû avec plaisir ; mais qu'ayant alors des affaires plus interessantes avec ses voisins , il falloit attendre qu'il fût en état d'entreprendre celle-là , qu'elle trouvoit bon de dissimuler pour le present , & de remettre à une occasion plus favorable les marques de son ressentiment , & l'attention qu'elle vouloit bien donner à mes avis.

Je demurai cependant à la Cour, continuant mes services à Madame la Maréchalle de la Mothe , & portant tous les matins au Roi & à la Reine des nouvelles de la santé de M. le Duc d'Anjou. Elle étoit assez bonne, à quelques gales près , dont il avoit le visage presque couvert. Son corps se purgeoit par là , & on avoit lieu d'espérer qu'avec un peu de tems elles se feroient desséchées d'elles-mêmes , mais les Medecins en jugerent autrement , ils ne voulurent pas perdre leurs droits . ni attendre le cours ordinaire de la nature. Madame la Maréchalle de la Mothe , Madame de Venel, & les autres Sougouvernantes eu

rent beaux'y opposer, la Faculté l'emporta sur elles. Le Prince leur fut abandonné, on le saigna, on lui fit un cautere à la nuque du col, & la Reine voulut être presente à cette opération. Les Medecins s'applaudirent d'abord, & fort mal à propos; car la galle & l'humeur qui la causoit rentrerent, & le Prince mourut le dixième jour après qu'il eût été mis entre les mains des Medecins. Cette mort affligea beaucoup leurs Majestez & toute la France, mais particulièrement les femmes qui étoient au service de ce jeune Prince, qui voyoient leur fortune & toutes leurs espérances fonduës par cette mort, & celle de Madame Marie Therese de France.

Le vingt-huit Janvier 1673. Messieurs les Ministres m'ordonnerent de me tenir prêt pour faire un Voyage. Cet ordre me fit connoître que je ne pouvois pas davantage continuer mes services à Madame la Maréchalle de la Mothe. Je la priai de me permettre de me retirer à Paris pour mettre ordre à mes affaires. Elle eut quelque peine à m'accorder mon congé. Elle le fit à la fin, & elle accompagna son consentement de toutes les politesses imaginables.

Je demeurai à Paris jusqu'au mois d'Avril, attendant toujours mes ordres pour le voyage qu'on avoit résolu de me faire entreprendre.

Le Roi étoit prêt de se mettre en campagne, & j'avois résolu de le suivre; mais M. de Pomponne me le défendit, & me dit que M. Colbert demeurerait à Paris, & que ce seroit lui qui me donneroit les ordres du Roi. J'employai ce tems à me faire recevoir dans l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem.

---

*Rétablissement de l'Ordre de Notre-Dame de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem.*

**L**E Roi songeoit depuis quelque tems à instituer un Ordre de Chevalerie, à l'imitation de ses augustes Prédecesseurs, & il vouloit qu'il fût destiné au service de l'Eglise contre les Infidèles, & à celui de l'Etat.

Le Pere Ferrier alors Confesseur du Roi m'en avoit communiqué quelque chose avant mon Voyage à Constantinople.

Sa Majesté après bien des reflexions,

jugea qu'il étoit plus à propos de rétablir dans sa splendeur celui que Henry le Grand avoit institué sous le titre de Notre Dame du Mont Carmel , & de le joindre à celui de saint Lazare.

M. de Nereftang étoit Grand Maître de ce dernier , & il y avoit long-tems que cette dignité étoit dans sa famille. Mais cet Ordre étoit beaucoup déchû de sa premiere splendeur faute de fonctions , & par la qualité des personnes qu'on y avoit admises.

S. Majesté voulut retenir cette dignité pour Elle-même , afin de lui rendre son éclat. Elle fit le Marquis de Louvois son Grand Vicaire , auquel elle ordonna de ne rien négliger pour mettre ces deux Ordres réunis , dans toute leur splendeur. Sa Majesté fit donner à M. de Nereftang cent mille écus pour le dédommager ; & par son Edit du mois de Decembre , Elle annulla toutes les Chevaleries de son Royaume , réunit tous leurs biens à celui-ci , & fit de nouvelles Ordonnances , tant pour la reception des nouveaux Chevaliers , que pour la recherche des biens de l'Ordre , qui avoient été usurpez par des particuliers.

Des gens riches formerent une Compagnie , & offrirent de payer à M. de Nerestang les cent mille écus , & faire toutes les poursuites & tous les frais nécessaires pour la recherche & la réunion des biens usurpez ou atienez , à condition de jouir pendant six années des biens qu'ils feroient revenir à l'Ordre.

L'honneur de porter la Croix d'un Ordre dont le Roi étoit le Grand Maître , & pour lequel Sa Majesté agissoit avec empressement à Rome & dans ses Etats , jointe à l'espérance de jouir des biens que les Chevaliers pourroient meriter par leurs services , obligerent quantité de gens des plus illustres Maisons du Royaume à s'empresseer pour y être reçûs ; il y en eut même qui négligerent de faire entrer leurs enfans dans celui de Malte , & qui les firent entrer dans celui-ci , parce qu'outre les biens qu'ils pouvoient en retirer , ils pouvoient se marier sans quitter la Croix , & soutenir ainsi leurs Maisons,

Le Roi voyant la presse qu'il y avoit à y entrer , eut la bonté de se souvenir de moi. Il dit à M. de Louvois qu'il vouloit que je fusse reçû , & qu'il falloit me faire grace du droit

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 31  
de passage , qui étoit d'environ 1460.  
livres.

M. de Louvois lui répondit que cela ne se pouvoit , à cause de la conséquence , & que Sa Majesté lui avoit promis que nul ne seroit exempt de cette règle. Hé bien , lui répondit le Roi , puisqu'il faut payer , je payerai moi-même , recevez-le toujours.

Sa Majesté ayant demandé combien il falloit , M. de Louvois répondit qu'il falloit environ 1460. livres , & le Roi dit à M. de Pomponne de me donner une Ordonnance de cette somme , en considération de mes services.

M. de Pomponne m'ayant trouvé en sortant du Conseil dans la cour du Château , me dit ce que le Roi vouloit faire pour moi ; qu'il alloit faire expédier mon Ordonnance , & que cependant je devois aller remercier Sa Majesté. J'y fus sur le champ , je fis mon remerciement en peu de paroles , & le Roi me répondit avec sa bonté ordinaire : Je suis bien aise d'avoir trouvé cette légère occasion de vous faire plaisir. Je le remerciai par une profonde reverence.

Je reçûs le dix Avril mon Ordonnance des mains de M. de Pomponne.

B iiij

Je touchai mes 1460. livres le treize & j'allai sur le champ les porter à M. Bernin de la Perraudiere Trésorier de l'Ordre, dont je pris les quittances que je portai à M. Malloz Controlleur général de l'Ordre pour les faire enregistrer.

Ensuite je presentai ma Requête à M. de Louvois, pour être admis à faire mes preuves & être reçu à l'Ordre. Il la répondit, & me nomma pour Commissaires Messieurs des Planes & de la Perraudiere, qui prirent jour pour examiner mes papiers, & dresser leur Procès verbal selon leur Commission.

Les preuves ordinaires de la naissance, & les pieces que l'on produit pour cela, doivent consister en contrats de mariages, testamens, baptistaires, & autres actes semblables.

Il faut encore produire trois Gentilshommes qui témoignent la pureté de la race, & qu'on n'a aucune tâche de Judaïsme ou de Mahomerisme. Je priai Messieurs de la Chaise, d'Epinoi & de Lescamps d'assister à cet examen, & de répondre aux interrogations qu'on leur feroit, ce qu'ils m'accorderent, & leurs dépositions ayant été agréées de mes Commissaires, le Notaire de l'Ordre porta le Procès Verbal en parche-

min à M. du Verdier Genouillac Procureur General, dont les conclusions furent que je devois être reçu. M. Merault Chancelier de l'Ordre y mit son *Visa*, & on n'attendit plus que le jour de la promotion pour faire la cérémonie, qui se fit en cette maniere.

M'étant rendu à Paris à l'Hôtel de Louvois avec dix-huit autres, tant Chevaliers que Freres Servans, M. le Marquis de Sauleux Maître des Cérémonies nous conduisit à la Chapelle. Le Pere Toussaint de S. Luc Carme, Aumônier de l'Ordre, revêtu des ornemens Sacerdotaux, nous fit lire & signer notre Profession de Foi, & nous en donna une copie. Il benit ensuite nos épées, & puis les croix qu'on nous devoit donner, & les Livres qui contenoient les regles de l'Ordre & l'Office de la Sainte Vierge.

Les croix qui étoient destinées pour les Freres Servans, étoient d'or toutes unies à trois branches, avec une Image de la Sainte Vierge d'un côté, & de S. Lazare ressuscitant de l'autre simplement gravées des deux côtez.

Celles des Chevaliers étoient d'or émaillées de blanc sur la bordure à quatre branches, & émaillées de rouge & de verd dans les milieux avec les mê-

mes Images en relief. Les unes & les autres étoient attachées avec un ruban couleur de feu , que le Roy voulut qu'on y mît, au lieu de la couleur amarante, que M. de Nereftang portoit avec tous les Chevaliers.

Après cela on nous fit passer dans la chambre de M. de Louvois. Nous le trouvâmes affis dans un grand fauteuil, nous lui fîmes une profonde reverence, & chacun à son tour, selon qu'il étoit appelé par le Héraut, s'approcha de lui, tira son épée, la lui presenta, & s'étant mis à genoux à ses pieds, en reçût trois coups sur les épaules, pendant qu'il prononça ces paroles : AU NOM DE DIEU VIVANT : Je vous fais Chevalier de l'Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerufalem. *Amen.* Il nous rendit nos épées, & nous donna la croix que nous attachâmes à nos pourpoints, & enfin un Livre qui contenoit l'Office de la Sainte Vierge, & les devoirs & les regles auxquelles nous étions obligez. La cérémonie achevée, nous remerciâmes M. notre Grand Vicaire, & nous nous retirâmes.

Le Secretaire de l'Ordre ayant expédié nos Patentés, les remit à M. Merault Chancelier, qui après les avoir

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 35  
scellées, nous les remit. En voici la  
teneur.

---

**F**RANÇOIS MICHEL LE TEL-  
LIER, Marquis de Louvois, Se-  
cretaire d'Etat, Chancelier des Ordres  
du Roy, & Grand Vicaire General de  
l'Ordre Royal de Notre - Dame du  
Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeru-  
salem, tant au spirituel qu'au tempo-  
rel, deçà & delà les mers : A tous ceux  
qui ces Presentes verront : SALUT.

SÇAVOIR FAISONS : Qu'ayant ci-  
devant agréé l'humble priere qui nous  
a été faite par Laurent d'Arvieux, à ce  
qu'il nous plût le recevoir dans ledit  
Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-  
Carmel & de S. Lazare de Jerusalem.  
Et ayant été particulièrement informé  
de ses bonnes vie, mœurs, âge, Re-  
ligion Catholique Romaine, & de sa  
naissance legitime, tant par l'enquête  
qui en a été ci-devant faite en vertu  
de nos Lettres de Commission, que  
par les autres titres & preuves qui ont  
été remises ès mains des Commissaires  
par nous à ceci députez, dont nous a  
été fait rapport, comme aussi de ses  
soins, suffisance, experience, fidelité

B vj

& affection au service de Sa Majesté, même de sa noblesse paternelle & maternelle.

A CES CAUSES, & autres considerations à ce nous mouvantes, nous avons icelui Sieur Laurent d'Arvieux, fait, créé, reçu, faisons, créons & recevons Chevalier dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, pour jouir par lui des honneurs, dignitez, prééminences, franchises, libertez & privileges dont jouissent les Chevaliers dudit Ordre, tenir rang parmi eux, avec pouvoir de posséder Commanderies & pensions sur toutes sortes de Benefices, porter la croix & le collier dudit Ordre, à condition d'observer les Statuts d'icelui, sans y contrevenir directement ou indirectement, se rendre auprès de nous toutes & quantes fois qu'il en sera requis pour le service du Roy notre Souverain Seigneur, ou pour le bien & utilité dudit Ordre.

Mandons à tous Commandeurs, Chevaliers, Freres Servans, & autres qu'il appartiendra de reconnoître ledit Sieur Laurent d'Arvieux Chevalier dudit Ordre, le recevoir en cette qualité dans toutes les Assemblées Capitulaires, qui se feront à l'avenir pour l'intérêt dudit

Ordre, & de le laisser jouir des privilèges dont jouissent les Chevaliers d'icelui. Car telle est notre intention. En témoin de quoi nous avons signé les Presentes de notre main, icelles fait, scellées du sceau dudit Ordre, & contre-signées par le Secrétaire d'icelui. Donné à Paris le 26. jour du mois d'Avril 1673. Signé sur l'original DE LOUVOIS, & sur le replis *Visa* Merault. Par Monseigneur, signé de la Borde Secrétaire.

Je fis mon arbre généalogique avec ses armes & leurs blasons, & je l'envoyai à M. Pierre-le Blanc Peintre Généalogiste & Heraut de l'Ordre, pour le mettre dans le Livre des Généalogies, & pour faire le tableau de mes armes, qui doit être rangé dans la grande salle avec ceux des autres Chevaliers.

Je demurai à Paris le reste du mois d'Avril. Le Roy étoit parti pour l'armée, il ne restoit presque plus personne de la Cour, & tous les Chevaliers de notre Ordre avoient suivi Sa Majesté. J'eus honte de paroître à Paris, & après avoir établi un commerce chez M. Colbert avec un de ses Commis, pour m'avertir quand on jugeroit à propos de me faire partir, je résolus d'aller pas-

fer quelques jours à la campagne.

J'allai à Pontoise le 3. May , & je logeai chez M. François d'Aguillenqui Doyen de S. Melon , mon allié , à qui j'avois promis depuis long-tems d'aller passer quelques jours avec lui. C'étoit un Gentilhomme de Barjols en Provence. Il avoit été Prévôt de sa Cathédrale , qui est la première dignité du Chapitre & d'un revenu considérable ; mais comme il a l'ame grande , qu'il est genereux & plein d'une noble ambition , il étoit venu à la Cour , & s'étoit attaché à M. du Harlay Archevêque de Roüen. Il demeura quelques années auprès de lui avec l'approbation de tout le monde , tant sa vie étoit exemplaire. Il avoit refusé plusieurs Evêchez , que le Cardinal Mazarin lui avoit offerts , & il leur avoit préféré la vie douce & retirée qu'il menoit à Pontoise , où il étoit Grand Vicaire de son Archevêque , & Doyen de la Collegiale avec quelques autres Benefices. Cette retraite ne pouvoit que lui être infiniment agréable. Il étoit très-bien logé , il jouïssoit d'un très-bon air. Il vivoit en grand Seigneur. Sa table étoit ouverte à toutes les personnes de mérite , les plus grands Seigneurs se faisoient un plaisir de le venir voir sou-

vent. Sa conversation les charmoit , & tous les Habitans de Pontoise & des environs le regardoient comme leur pere & leur protecteur.

Quelque tems avant sa mort, il avoit fait venir de Provence un de ses neveux, auquel moyennant une dispense d'âge, il resigna un Prieuré en Normandie & un autre en Provence. Après cela il tomba malade d'une rétention d'urine, qui l'emporta de ce monde le 10. Aoust 1674. âgé de 78. ans, regretté de tout le monde.

Je demurai à Pontoise jusqu'à la fin du mois de Juillet. J'employai mon tems à composer un Dictionnaire Turc & Latin, sur les Memoires que j'avois apportez du Levant, & sur la connoissance & l'usage que j'avois de cette Langue. Il y avoit long-tems que je songeois à cet Ouvrage; mais mes differentes occupations ne m'en avoient pas donné le loisir.

Je revins à Paris sans être encore éclairci de la Commission qu'on vouloit me donner, & en attendant l'issuë, je me retirai dans une autre solitude, pour mettre en ordre les Mémoires de mes Voyages, que plusieurs Curieux me demandoient avec empressement. M. le Petit Imprimeur ordinaire du

Roy, me pressa d'accepter sa maison  
 rue de Charonne Fauxbourg S. Antoi-  
 ne. Je l'acceptai & je m'y établis, &  
 j'y demeurai jusqu'à la fin de Septem-  
 bre, & je mis en ordre mon premier  
 Voyage du Levant jusqu'à mon retour  
 de Seïde à Marseille, comme on l'a vû  
 au commencement de ces Mémoires.  
 Cependant la belle saison se passa, &  
 le froid m'obligea de revenir à Paris  
 presqu'en même-tems que le Roy re-  
 vint de sa campagne de Flandres, où  
 il avoit fait de si glorieuses conquê-  
 tes.

Je fus prié dans ce même tems par  
 des Curieux de donner au Public la  
 Relation de ce que j'avois observé chez  
 les Arabes du Mont-Carmel, y ayant  
 peu de gens qui connussent comme  
 moi les mœurs & les coùtumes de ces  
 Peuples. J'avois demeuré assez sou-  
 vent avec eux pour les connoître, &  
 j'avois fait des Mémoires exacts de tout  
 ce que j'avois observé. J'y travaillai,  
 & en un mois je mis cette Histoire  
 presqu'en état d'être imprimée.

Cependant il arriva à Paris un Juif,  
 que j'avois connu fort particulièrement  
 à Constantinople, dont on ne sera pas  
 fâché de sçavoir l'Histoire.

*Histoire de Raphaël Levy Juif, & aujourd'hui Chrétien sous le nom de Loüis de Bizance.*

**R**aphaël Levy Juif de Religion, étoit né à Constantinople. Il étoit fils d'un Orfèvre. Il étoit assez bien fait ; mais laid & si brun, qu'il approchoit plus d'un Ethiopien que d'un Espagnol ou d'un Portugais. Il eut dès sa plus tendre jeunesse de l'inclination pour les Langues qui sont Etrangères dans son País comme la Latine, la Françoisé, l'Espagnolle, l'Italienne & la Portugaise. Il aimoit sur toutes la Françoisé, & l'apprit en assez peu de tems en perfection. L'Hebreux, le Grec, l'Arabe & le Turc lui étoient si familiers, qu'il passoit pour un des Sçavans de cette grande Ville. Il étoit homme de bien & de bonnes mœurs, & avoit des manières toutes autres que son air barbare ne l'annonçoit. La lecture du Nouveau Testament qu'il confrontoit à l'Ancien, & les conversations fréquentes qu'il avoit avec les Religieux Latins établis à Pera & à Galata, lui firent naître des doutes dont il cherchoit à s'éclaircir ; mais il le faisoit avec tant de discretion & de secret,

qu'il étoit impossible de pénétrer quel étoit son dessein. Il étudia sa Religion & la Chrétienne avec tant de soin & d'application, qu'il se désabusa entièrement des erreurs des Rabins, & qu'il perça le voile des obscuritez qu'ils ont répandues sur les Saintes Ecritures. C'étoit dans le tems qu'il s'appliquoit à cette étude, que parut le faux Messie Sabataï Sevy à Constantinople. Le pere de Raphaël fut un des plus ardens à tout quitter pour suivre cet Imposteur, malgré tout ce que Raphaël lui pût dire, pour lui faire connoître que cet homme n'avoit aucune des qualitez que doit avoir le véritable Messie. Mais ce bon homme étoit si entêté, que lui & un grand nombre d'autres n'ouvrirent les yeux, & ne reconnurent l'imposture de Sabataï, que quand il se fût fait Mahometan.

Cet honteux changement renversa la cervelle de tous les Rabins, qui ne pouvoient répondre aux cruelles railleries que Raphaël faisoit d'eux, & dont la plupart avouoient qu'ils ne sçavoient plus où ils en étoient, & qu'il falloit abandonner leur Loi & leur doctrine, & en chercher une meilleure & plus assurée.

Il se trouva alors à Constantinople

un Gentilhomme François, nommé M. de Monceaux, qui voyageoit pour son plaisir, qui écrivoit des Relations de tout ce qu'il voyoit, & qui désignoit toutes choses. Il voulut passer à la Morée, & cherchoit quelqu'un qui pût lui servir d'Interprete. Il jetta les yeux sur Raphaël, il le mena avec lui, & pour qu'il lui fût plus utile, il le fit passer pour Janissaire, lui en fit porter l'habit, lui donna le turban blanc avec le nom d'Ahmed Bachi. Rien n'étoit si aisé que ce déguisement. Raphaël étoit circoncis, il parloit Turc & Arabe naturellement, & à l'air de son visage, tout le monde y pouvoit être trompé, & le prendre pour un Janissaire d'Égypte.

Il parcourut ainsi toute la Morée avec M. de Monceaux, sans que personne s'avisât jamais de le soupçonner d'être un Juif.

- Le Pacha de la Morée à qui il eut occasion de parler plusieurs fois, lui trouvant de l'esprit & de bonnes manières, croyoit que c'étoient les Officiers du corps des Janissaires, qui l'avoient mis avec ce François pour le conduire & l'escorter, en même-tems qu'il lui servoit de Trucheman.

M. de Monceaux étant revenu à

Constantinople, se loüa si fort de Raphaël, que tous les François commencerent à l'aimer.

M. Laine & autres qui voyageoient par ordre du Roy, se faisoient un plaisir de l'avoir chez-eux. Il leur rendoit service pour les manuscrits qu'ils achetoient pour la Bibliotheque de Sa Majesté, il les connoissoit en perfection. M. l'Ambassadeur le consideroit, & lui avoit promis un Office de Trucheman. Il avoit repris ses habits ordinaires & son calpac, c'est-à dire, son bonnet à la Juive.

En arrivant à Constantinople, je le trouvai dans le Palais de l'Ambassadeur. Nous fîmes connoissance, & la facilité que j'ai à parler les Langues Orientales me l'attacha tellement, qu'il venoit passer presque toutes les soirées dans ma chambre. Nos conversations ne rouloient pour l'ordinaire que sur la Religion & le Christianisme, & j'eus le bonheur de le détromper d'une infinité d'erreurs; mais j'affectai toujours de ne le point presser, parce que je remarquois de jour en jour que ses objections étoient plus foibles, & que souvent il n'avoit rien à me répondre.

Lorsque M. l'Ambassadeur partit

DU CHEVALIER n'ARVIEUX. 45  
pour Andrinople, il lui ordonna de  
servir de Trucheman dans le Palais  
où il laissoit le Sr. de Blois son premier  
Secretaire, pour avoir soin des affaires  
courantes. Raphaël s'acquitta de cet  
emploi avec tant de dextérité & de  
succès, que toute la Nation en étoit  
fort contente, & qu'on n'attendoit plus  
que le retour de Son Excellence, pour  
obtenir qu'il le déclarât Drogman.

Il arriva pendant l'absence de M.  
l'Ambassadeur, que le Pacha de la  
Morée passa à Constantinople avec ses  
troupes, pour aller joindre l'armée du  
Grand Seigneur.

Quelques-uns de ses gens trouve-  
rent Raphaël chez le Caïmacan, où il  
sollicitoit les dépêches d'un Vaisseau  
Marchand qui étoit prêt à partir. Ils  
eurent beau l'appeller Ahmed Bachi,  
il ne répondit rien. Ces gens ne se  
rebuterent pas. Ils coururent après  
lui, l'aborderent, & l'ayant bien re-  
connu, ils lui dirent: Eh quoi donc,  
Ahmed Bachi Janissaire, tu es devenu  
Chiffour, ( c'est le nom de mépris  
qu'ils donnent aux Juifs ) ce n'est pas  
ainsi qu'on abuse de notre sainte Loi?  
Ils le menerent à leur Pacha, qui  
l'ayant bien reconnu, lui fit de grands  
reproches, & le fit conduire au Cai-

macan pour en faire justice.

Il fut mis en prison. On l'attendit tout ce jour-là & le lendemain au Palais de France. Ses parens qui en étoient fort en peine le chercherent de tous côtez. On sçût à la fin son aventure. Son pere & sa mere l'allerent trouver, & employerent toutes sortes de raisons & de caresses, pour l'engager de sauver sa vie en se faisant Turc.

Il demeura ferme pendant trois jours, & le Caïmacan étoit prêt de le condamner à mort, lorsqu'il fit réflexion que quoiqu'il fût résolu de se faire Chrétien, il ne pouvoit se sauver s'il n'étoit pas baprisé; que mourant dans cette occasion il ne pouvoit être tout au plus qu'un Martyr Juif; qu'il étoit déjà circoncis, & que ne lui coûtant que quelques paroles qu'il avoit dites & écrites bien des fois, il valoit mieux faire semblant d'embrasser cette Loi, en dirigeant son intention, que de perdre les moyens de se faire Chrétien. Dès-lors il résolut sa fuite, après qu'il auroit fait le funeste sacrifice que ses parens souhai-toient de lui. Il fit donc la profession ordinaire, & aussi tôt on lui mit sur la tête un grand turban blanc, tel que le portent les gens de lettres, avec le

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 47  
nom de Mehemed. On lui donna aussi  
des Précepteurs pour lui expliquer  
l'Alcoran, & lui apprendre les céré-  
monies de la Loi, & il fit sous ses  
Maîtres de si grands progrès, & si  
prompts, que les Turcs ne douterent  
point qu'il ne fût en très-pen de tems  
un grand Saint, puisqu'il avoit tant  
de dispositions à devenir un grand  
Docteur.

Depuis ce changement de Religion  
on ne voulut plus le voir chez M.  
l'Ambassadeur. Il vint pourtant me  
voir, & m'ouvrit son cœur, & me  
demanda mon avis sur la conduite  
qu'il devoit tenir dans une affaire si  
délicate. Quoique je le crusse homme  
de bien & sincère, je ne laissai pas  
d'être sur mes gardes. Je ne louai ni  
ne blâmai ce qu'il avoit fait, de peur  
qu'il ne m'en arrivât quelque chose de  
fâcheux. Je me contentai de lui dire  
que dans ces sortes d'affaires il falloit  
garder un très-profond secret, & qu'il  
devoit continuer de s'appliquer à bien  
apprendre tout ce que ses Maîtres lui  
enseigneroient, pour en faire tel usa-  
ge qu'il jugeroit lui être le plus con-  
venable, ne doutant pas que Dieu ne  
l'aidât à mettre en execution les bons  
desseins qu'il avoit formés.

Quelque tems après mon départ pour France, Raphaël se souvenant qu'on l'avoit accusé d'avoir été cause que le petit des Martins dont j'ai parlé ci-devant, s'étoit enfui, & s'étoit fait Turc le soir des réjouïssances que l'on fit pour la naissance de M. le Duc d'Anjou, ne voulut pas s'enfuir qu'il n'eût enlevé ce jeune homme qui demuroit depuis ce tems-là chez le Caimacan. Il prit si bien ses mesures, qu'il l'enleva de la maison de ce Ministre, & se retira secretement avec lui au Palais de France. Il se justifia devant l'Ambassadeur si pleinement, que Son Excellence leur donna une chambre, où ils demurerent cachez jusqu'à ce qu'il y eût un Vaisseau qui pût les porter en France.

Ils furent environ six mois dans cette prison volontaire, parce qu'il ne se trouva aucun Vaisseau ni à Constantinople ni à Smyrne où on les pût embarquer.

M. de Nointel étant encore allé à Andrinople, pour travailler au renouvellement des Capitulations, les y mena avec lui habillez à la Françoisse.

Les Janissaires de la garde de Son Excellence les connoissoient bien, & cependant

cependant ils ne les decelerent point : car il y a cette fidélité parmi eux , qu'ils ne trahissent jamais ceux dont ils mangent le pain & le sel , & il n'est jamais arrivé que les Janissaires qui ont servi les Ambassadeurs ayent revelé la mort des insolens qu'on a fait tuer & jeter dans les lieux secrets. Les Janissaires les appelloient M. Levy & M. Martin, & continuerent de les appeller ainsi , jusqu'à ce qu'il fallût leur faire reprendre leurs habits à la Turquie , pour les faire passer plus sûrement aux Dardanelles , où ils devoient s'embarquer sur un Vaisseau François qui y étoit mouillé. On les mit sur un Bateau du Païs qui descendoit par la riviere jusqu'au Canal. Les Janissaires de l'Ambassadeur les recommanderent aux Matelots comme leurs camarades qui alloient porter des ordres du Grand Seigneur à ce Vaisseau. Ils les embrasserent , & quand ils furent embarquez , ils leur crierent : Mehemed Chelby , bon voyage. Ils entrèrent ainsi dans le Vaisseau sans empêchement , & firent route pour Smyrne & delà à Marseille.

M. de Nointel avoit donné quelque argent à Raphaël pour son voyage jusqu'à Marseille. Y étant arriyé, il fut

empaumé par quelques Calvinistes qui étoient dans la Compagnie du Levant, qui l'adresserent au Sieur Tronchin à Lyon, qui lui donna de l'argent pour son voyage jusqu'à Paris. Comme ces Messieurs sçavoient le dessein qu'il avoit de se faire Chrétien, & qu'ils eurent bientôt connu ses talens & son mérite, ils lui firent de grandes promesses pour l'attirer dans leur parti; mais il étoit trop bien instruit pour gagner quelque chose sur son esprit. Il leur dit résolument qu'il vouloit être Chrétien & Catholique Romain.

Il vint directement chez moi: je le logeai, & je lui fournis ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance, même pendant une maladie qu'il eut presque en arrivant.

Il ne fut pas long-tems sans se faire connoître, & sans acquérir des amis. Les lettres de recommandation qu'il avoit pour Messieurs Caze & Tronchin Directeurs de la Compagnie du Levant, me donnerent occasion de les assurer que Raphaël n'avoit quitté son País que pour se faire Chrétien: je leur demandai sur cela leurs conseils & leur assistance.

Ils trouverent à propos que je parlasse à Madame Belinzani. Cette Dame

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 51  
qui étoit pieuse & charitable embrassa  
avec joye une occasion de marquer  
son zele. Je lui présentai Raphaël après  
lui avoir conté son histoire : elle le  
reçût très-bien, le fit habiller, lui assi-  
gna une pension, & le mit entre les  
mains du Pere Richard Simon de l'O-  
ratoire, fort sçavant dans les Langues  
Orientales, pour l'instruire. Il fit en  
peu de tems de grands progrès sous  
cet habile Maître, qui le mit bientôt  
en état de recevoir le Baptême. Il fut  
ensuite présenté au Roi & à la Reine  
qui voulurent bien être ses Parein &  
Mareine. Il fut tenu au nom de Leurs  
Majestez par M. le Duc Mazarin &  
Madame Colbert, qui le nommerent  
Louïs, & qui lui donnerent le surnom  
de Bizance, parce qu'il étoit né à  
Constantinople.

On le mit ensuite aux Nouveaux  
Convertis, où il donna des marques  
de sa piété, & voulut entrer chez les  
Carmes Déchaussés. Madame de Be-  
linzani qui étoit sa protectrice, ne ju-  
gea pas à propos qu'il embrassât si tôt  
une vie chargée de tant d'austerités :  
elle lui conseilla d'attendre quelque  
tems, & que cependant elle verroit  
ce qu'elle pourroit raire pour lui. On  
l'employa donc à quelques traductions,

& pendant ce tems-là il édifia tout le monde par sa pieté & par son exactitude à remplir tous ses devoirs de Chrétien. Il étoit sobre, bûvoit très-peu de vin, jeûnoit fréquemment, & employoit à la lecture des livres de pieté & à l'Oraison tout le tems qu'il pouvoit dérober à son sommeil & à ses occupations.

Madame de Belinzani bien mieux persuadée par ce qu'elle apprenoit tous les jours de Louïs de Bizance, que par tout ce que je lui avois dit de ses bons sentimens, lui rendit de si bons offices auprès du Duc de Mazarin & de Madame Colbert, qu'ils lui firent donner une pension sur le Clergé.

Mais ce nouveau Chrétien desirant faire de plus grands progrès dans la science & dans la pieté, lui dit un jour qu'il sçavoit assez comment il falloit vivre chrétiennement, qu'il ne lui manquoit plus que de bons exemples, & qu'il souhaitoit ardemment d'entrer dans quelque Communauté de gens d'Eglise. Cette Dame crut ne pouvoir rien faire de mieux que de le donner aux Peres de l'Oratoire. Elle en parla au Pere de Sainte Marthe General de cette Congrégation, qui le reçut avec joye, & l'envoya à Prq-

vins pour y achever ses études ; dans le dessein de le recevoir un jour au nombre de ses enfans. Louïs y trouva avec l'instruction tout le bon exemple qu'il cherchoit. Il avoit alors environ vingt-cinq ans, & on pouvoit attendre de lui de grands services pour la Religion.

Le Sieur de la Croix Secretaire de M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople arriva à Paris vers la fin du mois de Novembre. Il étoit envoyé expressément pour y apporter les Capitulations renouvelées , il me pria d'aller avec lui à Versailles pour le présenter aux Ministres. M. de Pomponne les ayant reçûes , m'ordonna de les venir prendre le lendemain pour les traduire en François , avec les Lettres que le Grand Seigneur & le Grand Visir écrivoient au Roy. M'étant rendu auprès de ce Ministre à l'heure qu'il m'avoit marquée , je trouvai que le Sieur de la Croix Petis Secretaire-Interprete du Roy pour la Langue Turque , avoit remontré à M. de Pomponne , qu'ayant acheté cette Charge pour servir Sa Majesté en ces sortes de Traductions , ce seroit lui faire injustice de ne l'y pas employer , & un grand tort à sa réputation & à sa fortune. Il

fallut le contenter & lui laisser faire la première Traduction. Mais le Roy voulut que j'en fisse aussi une , & pour cet effet, il ordonna à M. de Pomponne de me les remettre entre les mains. Je travaillai à cette Traduction , & elle eut le bonheur de plaire. Celle du Sieur de la Croix fut d'abord copiée & envoyée par tout, afin qu'on connût qu'il avoit été employé & fait les devoirs de sa Charge. Je ne voulus pas d'abord imprimer ma Traduction , afin de lui faire moins de peine. Je le fis dans la suite , & après l'impression de la sienne. Je les donnerai dans la suite de ces Mémoires.

Ce renouvellement des Capitulations fit grand bruit à la Cour & à la Ville , & beaucoup d'honneur à M. de Nointel. On en parloit comme d'une merveille. On mit ce grand événement dans la Gazette. On fit crier par les Colporteurs des Relations imprimées qui avoient pour titre: *Le renouvellement & la nouvelle Alliance du G. S. avec le Roy, & le rétablissement de la Foi Catholique dans l'Empire Ottoman par M. de Nointel.* Ce Ministre profita si habilement des victoires continuelles du Roy, & des conquêtes glorieuses que Sa Majesté avoit faites dans les Pais - Bas,

qu'il fit changer tout d'un coup de face à la négociation. Le Grand Visir qui s'apperçût que les Ministres du Roy ne lui écrivoient plus sur cette affaire, craignit avec raison que le Roy ne songeât tout de bon à se venger des lenteurs affectées de la Porte. Il crut qu'il falloit conjurer la tempête, dont les suites auroient pû être funestes à son Maître & à lui : car quelque fierté qu'ils affectent, ils connoissent fort bien leur foiblesse, & sçavent qu'à un Monarque comme le nôtre, rien n'est si facile que de mettre le désordre chez-eux. Il fit dresser les Capitulations sur les Mémoires qu'on lui avoit donnez, & fit venir M. de Nointel à Andrinople ; il les lui remit avec des Lettres pour Sa Majesté & pour ses Ministres. Cela s'executa après le retour de la campagne de Pologne.

Il faut remarquer que le Grand Seigneur par une fierté mal entenduë, fondée sur un prétendu prétexte de Religion, ne veut point traiter avec les Princes Chrétiens, prétendant qu'ils ne doivent pas aller de pair avec lui. On voit assez le faux de cette prétention, sans que je prenne la peine de le découvrir. Les termes de Traité ne lui conviennent pas par cette raison. Celui

de Capitulations lui plaît davantage , parce qu'il regarde ces actes comme des graces qu'il accorde , & dont il est le maître si absolu qu'il les revoque , les étend , les restraint , ou les annulle sans cérémonie quand il le juge à propos.

M. de Nointel députa le Sieur Barie Commis de la Compagnie du Levant , pour porter les nouvelles Capitulations dans toutes les Echelles , accompagné du Sieur Perruca Kuper un de ses Drogmans. Il fut d'abord à Smyrne , & voulant passer à Alep , il tomba malade en Chypres , & y mourut.

Le Sieur de la Croix Secrétaire de l'Ambassade eut soin de faire faire plusieurs copies de la Traduction du Sieur de la Croix en petits cahiers , & y peindre les armes du Roy & de M. de Nointel sur les premières pages , à dessein de les donner aux Echevins de Marseille , pour les envoyer aux Echelles du Levant.

Le Roy lui fit donner mil écus pour son voyage , & il partit , emmenant avec lui des violons , des hautbois & des trompettes pour M. l'Ambassadeur.

Le 20. Decembre 1673. M. Colbert me fit appeller , pour me dire qu'il falloit me préparer à faire un voyage à

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 57  
la côte d'Afrique. C'étoit apparemment  
le voyage qu'on me préparoit depuis  
si long-tems, & pour lequel on atten-  
doit des nouvelles du Pais. Je dis au  
Ministre que j'étois prêt à partir dès que  
j'aurois ses ordres.

Mais avant d'entrer dans ce détail,  
il est à propos de préparer le Lecteur,  
& de lui rapporter l'Histoire du Bastion  
de France à la côte d'Alger, & les dif-  
ferends du Sieur Arnaud qui en étoit  
Gouverneur, qui furent cause du voya-  
ge qu'on m'y fit entreprendre, & c'est  
ce qu'on verra dans le Journal sui-  
vant.

---

*Journal du Voyage du Chevalier d'Ar-  
vieux à Alger.*

**L**Es François ont établi depuis long-  
tems un commerce avec les Mau-  
res dans un Port de la côte d'Afrique,  
voisin de l'Isle de Tabarque dépen-  
dante d'Alger, où les Genoïs étoient  
établis pour le commerce des bléds,  
des cuirs, de la cire & de la pêche  
du corail qui est abondante sur cette  
côte. Les François ayant trouvé un  
profit considérable sur cette côte, bâ-  
tirent un enclos de murailles qu'ils ap-  
pellerent le Bastion de France. Ils y

firent des magasins , des logemens & une maniere de Donjon , où ils mirent quelques canons , avec une Garnison pour la sûreté de leurs marchandises & de leurs personnes , parce que les Maures des environs sont très-méchans & naturellement grands voleurs.

Ils fortifierent ensuite un autre endroit voisin du Bastion , qu'ils appellerent la Calle , où ils mirent une autre Garnison capable d'empêcher qu'on ne les traversât dans la pêche du corail , & dans leur autre commerce qui roule principalement sur le bled.

On fait ce commerce par cueillette , c'est-à-dire , qu'on achete à un prix réglé tout le bled que les Maures y apportent. On le met en magasin , & lorsque les Vaisseaux & les Barques Françaises viennent pour le charger , ils commencent par remettre leurs fonds entre les mains du Gouverneur , qui leur donne la quantité de bled qui leur convient , & en moins de quatre jours ils peuvent faire leur charge & remettre à la voile. Ces prompts chargemens sont fort utiles , parce que cette espece de Port , si tant est qu'on puisse l'honorer de ce nom , n'est pas assez bon pour qu'on y puisse demeurer long-tems en sûreté.

La seule pêche de corail peut fournir à toutes les dépenses de cet établissement, & la traite du bled est si considérable qu'elle peut donner un très-gros profit à ceux qui ont assez de fonds pour fournir aux achats.

Le Sieur Sainson fut le premier en faveur de qui le Bastion fut érigé en Gouvernement, & qui avec l'agrément qu'il obtint de la Regence d'Alger, fit augmenter les fortifications du Bastion, & en augmenta la Garnison & les Officiers. Le profit qu'il tiroit de ce commerce lui donna le moyen de munir le Bastion & la Calle de tout ce qui étoit nécessaire pour leur défense, & pour le spirituel & pour l'entretien & la subsistance de quantité de gens de toutes sortes d'Arts & de Professions qu'il y établit, pour pouvoir se passer des secours d'Europe.

Le Sieur Sainson premier Gouverneur du Bastion de France.

François d'Arvieux, un de mes oncles, cadet des enfans de Baltazar d'Arvieux, qui a commandé une des Gale- res du Roy, & qui s'est rendu si célèbre sous le nom du Chevalier Baltazar, fut fait son Lieutenant au Gouvernement du Bastion; il commandoit sous les ordres du Sieur Sainson, & il le faisoit avec tant de conduite, que si le Gouverneur eût suivi son conseil,

il ne seroit pas péri, comme il lui arriva dans une entreprise qu'il fit sur le Fort de Tabarque.

**La malheureuse entreprise sur le Fort de Tabarque.** Les Genoïs étoient maîtres de ce Fort & de l'Isle sur laquelle il étoit situé. Leur commerce incommodoit celui du Bastion. Le Gouverneur Sainson voulut le détruire en s'emparant de Tabarque : il ménagea une intelligence avec un Génois qui étoit Boulanger du Fort, qui l'y devoit introduire ; mais qui le trahit. En effet, y étant allé une nuit avec des Bateaux armez, & tout autant d'hommes qu'il pût prendre au Bastion & à la Calle, il trouva la Garnison de Tabarque sous les armes qui l'attendoit, & qui fit feu sur lui & sur ses gens si vigoureusement, qu'il y fut tué avec une partie de ses gens. La plûpart des autres furent blesez & eurent bien de la peine à regagner leurs Bateaux en désordre, & revenir au Bastion où mon oncle étoit resté pour commander, après s'être opposé autant qu'il avoit pû à cette entreprise, qui étoit aussi mal concertée qu'elle étoit injuste.

**Le Sieur Picquet second Gouverneur du Bastion.** M. Picquet de Lion qui a depuis pris le surnom de la Calle, succeda au Sieur Sainson. Mon oncle qui croyoit avoir plus de droit qu'aucun autre

d'y prétendre, ne pût souffrir le passe-droit qu'on lui faisoit en l'en privant, il quitta la Lieutenance & se retira en France, & r'entra dans le corps des Officiers de Galeres.

Ce nouveau Gouverneur n'ayant pas avec lui des gens assez fidèles pour seconder ses bonnes intentions & sa bonne conduite, ne demeura pas long-tems sans se trouver engagé dans de grandes dettes avec les Habitans d'Alger, dont il avoit emprunté des sommes considerables pour son commerce à change lunaire de deux & trois pour cent par mois. Le Day le menaça de le faire maltraiter, ce qui l'obligea à la fin de s'embarquer avec sa Garnison & tous les effets du Bastion, & de se retirer en France. Il enleva même en partant une quantité de gens du País, qu'il alla vendre à Livourne aux Galeres du Grand Duc de Toscane. Mais le Roy les retira & les renvoya à Alger.

Ce fut ainsi que le Bastion fut abandonné, & l'enlèvement que le Sieur Picquet avoit fait irrita tellement la Milice d'Alger, qu'elle fut long-tems sans vouloir entendre parler du rétablissement du commerce. A la fin le Roy ayant accordé la paix aux Alge-

Rétablissem.  
men. du  
Bastion.

riens, voulut bien que ceux qui la traiteroient parlassent du commerce & de la restitution du Bastion.

Le Sieur Jacques Arnaud de Gap en Dauphiné & établi à Marseille, s'étant trouvé dans ce tems-là à Alger, travailla beaucoup à la conclusion de cette grande affaire. Il fit plusieurs voyages d'Alger en France, pour ajuster les différends reciproques des deux Nations, & cela lui acquit l'estime de M. Colbert qui lui trouva beaucoup d'esprit, de pénétration & de droiture. Enfin il négocia si heureusement, que cette paix fut conclüe à l'avantage du commerce & des Marchands.

Le Roy  
donne la  
paix aux  
Algeriens.

Le Day voulut donner en cette occasion des preuves de sa reconnoissance au Sieur Arnaud. Il lui permit en son nom de rétablir le commerce du Bastion & de ses dépendances, & les murailles que les Maures avoient abatuës après la fuite du Sieur Picquet.

Le Bastion  
rétabli en  
faveur du  
Sieur Ar-  
naud.

Il falloit donc réparer tous les bâtimens & les murailles, il falloit pourvoir le Fort d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche, y mettre une Garnison convenable, & faire un fond pour rétablir le commerce dans son ancien état. M. Arnaud n'étoit pas assez riche pour entreprendre seul ce grand établissement.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 63

M. Arnaud obtint permission du Day de passer en France pour faire une Compagnie. Il l'eût bien-tôt faite; mais les riches Partisans qui y étoient entrez, eurent un revers de fortune qui les mit hors d'état de suivre cette affaire, & la Compagnie se dissipa.

Il en rassembla une seconde, qui fut composée du Sieur Jacques le Masson de la Fontaine Controlleur General des Gabelles de France, du Sieur Alexandre de Vase Seigneur de Lalo, Conseiller au Parlement de Grenoble, & du Sieur Jacob de la Font, Sieur de la Tour des Champs de Lion. Tous ces gens étoient sages & fort riches; mais tous trois de la Religion Prétendue Réformée. Ils passerent l'acte de leur Société, en reglerent les fonds, & demeurèrent d'accord que le Sieur Arnaud passeroit au Bastion en qualité de Gouverneur.

'Nouvelle  
Compagnie du  
Bastion de  
France.

Le Day l'agréa & lui donna toutes les expéditions dont il avoit besoin pour s'y établir de la maniere que la Compagnie le pouvoit desirer. Le Sieur de la Font s'établit à Marseille en qualité de Directeur, pour la correspondance des affaires que le Sieur Arnaud feroit au Bastion. M. de la Fontaine demoura à Paris aussi en qualité de Directeur,

& M. de Lalo aussi Directeur alloit tantôt à Paris & tantôt à Marseille, & même au Bastion selon le besoin des affaires.

M. Arnaud avoit mené avec lui le Sieur de S. Jacques son gendre, autrefois Conseiller au Siege de Marseille. Il le fit Capitaine de la Calle, & y étant mort quelque tems après, M. Arnaud voulut donner cet emploi au fils aîné du défunt.

Brouille-  
ries entre  
les Associez  
du Bastion.

M. de la Font voulut y mettre un homme de sa part, & l'y envoya sans avertir M. Arnaud, qui s'en trouvant choqué, ne voulut pas le recevoir & le renvoya en France. M. de la Font fut picqué de ce renvoy; ayant d'ailleurs une forte démangeaison d'être lui-même Gouverneur du Bastion, & pour cela d'en déposséder M. Arnaud.

M. Arnaud en fut averti, & songea à se maintenir dans son poste, & ses Associez chercherent à trouver des raisons pour colorer le projet qu'ils avoient formé, ils observerent ce qui se passoit dans la maison à Marseille, & crurent voir qu'on y faisoit grande chere, & que les dépenses que la famille faisoit venoient des profits particuliers que leur Gouverneur faisoit à leurs dépens.

Mademoiselle Arnaud prit feu là-dessus, & donna à son mari tous les avis qu'elle jugea nécessaires. Ces avis le firent résoudre à ne se pas laisser déposséder sans coup férir, après les peines qu'il s'étoit données pour la paix, & le rétablissement de ce commerce dont on lui avoit toute l'obligation. Il résolut donc de s'y maintenir par la faveur du Day & de la Milice, qui avoient beaucoup de considération pour lui; de sorte que les ordres des trois Directeurs étant arrivez au Bastion par la Barque du Patron Legier, il répondit qu'il ne quitteroit point son poste, & leur écrivit toutes les raisons qu'il avoit d'en user ainsi. Elles parurent justes aux gens désintéressés; mais la Compagnie n'en jugea pas si favorablement.

L'animosité augmenta beaucoup au retour de la Barque. Les Directeurs eurent recours à M. Colbert, qui leur promit sa protection, & sur l'exposé qu'ils lui firent de la conduite de M. Arnaud & de sa prétenduë malversation, il leur donna une Lettre de cachet, & les ordres du Roy qui furent portez au Bastion par un Vaisseau de guerre aux dépens de la Compagnie. M. Arnaud répondit qu'il ne pouvoit

quitter ses Places dans l'état où elles étoient , sans préjudicier aux intérêts du Roy & de l'Etat , qu'il obéiroit aux ordres de Sa Majesté dès qu'il le pourroit , & le Vaisseau revint ainsi sans avoir rien avancé.

Cependant le commerce fut interrompu , parce que M. de la Font fit faire des défenses à tous les Bâtimens d'aller au Bastion , voulant le réduire pour ainsi dire , par famine. Le Sieur Arnaud se maintint par le commerce de Gênes & de Livourne.

La Compagnie le fit condamner comme rebelle aux ordres du Roy , & résolut d'envoyer d'autres Bâtimens à Alger. On y envoya le Sieur Turpin , & M. de Martel eut ordre de demander le Sieur Arnaud au Day. Il étoit alors à Alger , & la Milice demandant à être payée , & ne recevant point d'argent refusa absolument de le rendre , disant que c'étoit un honnête homme , & que c'étoit à lui seul qu'ils avoient donné le Bastion , & qu'ils ne connoissoient point ses Associez.

Le Sieur de Lalo alla ensuite à Alger , & offrit au Day une somme pour obtenir la destitution du Sieur Arnaud. On sçait que le Sieur de la Font avoit été arrêté au Bastion la premiere fois

**D U CHEVALIER D'ARVIEUX. 67**  
qu'il y avoit été, & on l'accusa d'avoir  
promis vingt mille piaſtres au Beig de  
Conſtantine, pour faire tuer le Day  
d'Alger & ſon gendre, qui étoient les  
protecteurs du Sieur Arnaud; de ſor-  
te que quand il retourna à Alger, il  
n'oſa mettre pied à terre, & demeura  
toujours dans le Vaiſſeau, craignant  
qu'on ne le fît mourir, comme on l'en  
avoit menacé ſi on pouvoit le pren-  
dre.

Les offres de M. de Lalo ne furent  
point écoutez; de ſorte qu'il fut obli-  
gé de ſe retirer ſans avoir pû rien  
faire.

M. Arnaud retourna au Baſtion ſous  
la protection du Day & de la Milice,  
& laiffa à Alger le Sieur Pierre Eſtelle  
ſon beau frere & ſon Agent, qui con-  
tinua de ſouſtenir puiſſamment le Sieur  
Arnaud contre tous ſes ennemis, qui  
les uns après les autres furent contraints  
de ſ'en retourner à Marſeille, après  
avoir fait inutilement de fort grandes  
dépenſes.

Les trois Associez ne ſçachant plus  
que faire pour faire ſortir le Sieur Ar-  
naud du Baſtion, obtinrent des ordres  
du Roy pour ſe ſaiſir de ſa famille. En  
conſequence ſa femme & ſa fille furent  
renfermées dans la Citadelle de Mar-

seille, où elles demeurèrent fort long-tems, ces Messieurs esperant que leur état toucheroit le Sieur Arnaud, & l'obligeroit d'obéir aux ordres du Roy. On feroit des volumes entiers des procedures qui ont été faites dans cette affaire ; mais elles sont assez inutiles dans ces Mémoires.

Cependant le Sieur Arnaud ne recevant aucun secours de Marseille, & les Turcs ne voulant rien perdre de leurs droits ; il se trouva obligé d'emprunter des sommes considerables à change lunaire, pour entretenir les Garnisons de ses Places & les Officiers ; de sorte que le Bastion se trouva en peu de tems aussi chargé de dettes, qu'il l'étoit quand le Sieur Picquet l'abandonna.

On peut dire cependant avec raison, qu'il n'auroit pas été difficile aux trois Associez de faire retirer le Sieur Arnaud, si au lieu des dépenses exorbitantes qu'ils firent inutilement, ils avoient voulu dédommager le Sieur Arnaud, & lui donner une récompense convenable. Il la meritoit assurément par les peines qu'il s'étoit données pour remettre sur pied cet établissement. Leur intérêt personnel devoit les y porter, & ils auroient jouï des grands

avantages que ce commerce leur presentoit. Mais la passion les aveugloit, & ne leur permettoit pas de voir ce qui leur convenoit le plus.

Ils eurent à la fin recours à M. d'Ablancourt leur ami & le mien, qui leur fit entrevoir quelque esperance d'accorder cette affaire par mon moyen, parce qu'il me croyoit assez bon Négociateur auprès des Turcs, pour réussir dans les voyes que je pourrois prendre, en faisant au Day d'Alger & au Sieur Arnaud des propositions qui pourroient leur convenir. Ce fut pour cette négociation qu'ils me demanderent à M. Colbert, & celui-ci me fit commander par le Roy de faire ce Voyage. On m'assura que la Compagnie fourniroit tout ce qui me seroit necessaire, & que Sa Majesté ordonneroit pour ma récompense.

Je m'en retournai à Paris, où j'eus plusieurs conferences avec M. de la Fontaine chez M. d'Ablancourt. Nous dressâmes les instructions dont je pouvois avoir besoin, en attendant que j'eusse conféré avec M. de la Font qui étoit à Lyon, & par les mains duquel toutes les affaires avoient passé, m'eût fait part de ses lumieres.

Je fis mes adieux à la Cour & à la

Le Chevalier d'Arvicux part de Paris pour son Voyage d'Alger.

Ville, & je partis de Paris par le carrosse de la diligence de Lyon le 23. Decembre 1673. Les chemins étoient si mauvais, que nous n'arrivâmes à Lyon que le dernier jour du mois. J'allai voir M. de la Font, & après deux conférences, nous convînmes d'aller à Grenoble conférer avec M. de Lalo.

Le second jour de Janvier 1674. nous montâmes à cheval, & nous arrivâmes le lendemain à Grenoble. M. de Lalo nous logea chez-lui. Nous fûmes deux jours entiers à raisonner sur mon Voyage, & nous convînmes enfin que je demeurerois à Toulon & à Marseille, sans rien divulguer de mon Voyage, parce qu'il étoit nécessaire d'en conférer encore avec M. Colbert, & attendre le succès d'un accommodement qu'on avoit proposé à M. Arnaud, dont on attendoit la réponse par le retour d'une Tartane qu'on avoit envoyée exprès.

Le sixième Janvier ayant pris congé de Messieurs de la Font & de Lalo, je me mis dans une litiere qui me porta à Marseille en six jours. On fut bien surpris de m'y voir arriver. Je me retirai dès le lendemain dans une maison de campagne de mes parens, pour éviter les visites dont on assassine les nou-

DU CHEVALIER D'ARV JEUX. 71  
veaux venus , & quelques jours après  
je m'en allai à Toulon.

Les gens qui avoient soin des intérêts de M. Arnaud , ne manquèrent pas de lui apprendre mon arrivée à Marseille , & le soupçon qu'on avoit que je dût faire un Voyage en Barbarie. Ces avis précéderent le retour de la Tartane. M. Arnaud écrivit de manière qu'on le crut dans la disposition de s'accommoder. Il m'écrivit par la même occasion une grande lettre , dans laquelle il me fit le recit de toute son affaire , & me prioit en finissant , de faire les choses avec justice , en cas que mes ordres fussent d'aller à Alger.

La première intention qu'avoit eu M. Colbert avoit été que je fisse ce voyage en qualité d'Envoyé , pour revenir aussi-tôt que l'affaire seroit achevée ou manquée.

Mais il arriva dans ce même tems que le Consulat d'Alger se trouva vacant , parce que le Day renvoya en France le Sieur du Bourdieu qui y étoit Consul , & le fit embarquer sur les Vaisseaux commandez par M. Dalmeras. Il écrivoit en Cour les raisons qu'il avoit de le renvoyer , & en demanda un autre. Il se plaignoit entre

Les Algériens renvoyent le Consul en France.

autres choses, qu'il avoit favorisé l'évasion de plusieurs Esclaves qui s'étoient sauvez à bord des Vaisseaux du Roi qui y passoient quelquefois. Cela avoit causé une sédition, & ces Barbares avoient été prêts de rompre la paix. On avoit même refusé le salut aux Vaisseaux de guerre commandez par M. de Goris, & on n'avoit pas voulu leur donner les provisions de bouche dont ils avoient besoin, & on avoit mis des gardes aux chaloupes pour empêcher la fuite des Esclaves Chrétiens.

De sorte qu'il s'agissoit alors non seulement des affaires du Bastion; mais encore de celles du Roi, il falloit entretenir avec ces Barbares une paix qui étoit nécessaire au commerce, que la quantité de Corsaires qui sortent de cette Ville auroit pu troubler, en nous enlevant tous les jours les Bâtimens qui vont au Levant.

Cette disposition dans les affaires fit croire à M. Colbert qu'il ne venoit pas que Sa Majesté commît son nom avec des gens qu'elle méprisoit infiniment, comme ils le méritoient. Il changea donc ma qualité d'Envoyé en celle de Consul, & m'en envoya  
les

les Provisions, dans la pensée que cette qualité me donneroit le moyen de résider pour les affaires du Bastion, & des autres, au lieu que la qualité d'Envoyé m'obligeoit à me retirer dès que j'aurois accompli ma mission.

Je me défendis tant qu'il me fut possible d'accepter ce poste. Je remontrai au Ministre, que Sa Majesté m'ayant honoré de la qualité d'Envoyé extraordinaire en m'envoyant à Constantinople, Elle n'avoit pas accoutumé d'abaisser ceux qu'elle avoit une fois élevez. Que ce Consulat ne me convenoit point par cette raison, & parce que ce Consulat qui n'étoit d'aucun revenu engageoit ceux qui résidoient à Alger à de grandes dépenses, par les frequens presens qu'il falloit faire aux Puissances du Pais, & par les secours qu'il falloit donner continuellement aux Esclaves, à qui les Patrons ne donnoient pas même la nourriture.

Je contestai long-tems avec le Ministre; à la fin il m'écrivit qu'il falloit servir le Roi tantôt en qualité d'Evêque, & tantôt en Meunier. Que ceux qui avoient du zèle pour son service ne pouvoient qu'acquérir de la gloire

Raisons du  
Ministre  
pour obli-  
ger le Che-  
valier d'Ar-  
vieux à ac-  
cepter le

Consulat  
d'Alger.

re , de quelque maniere , & en quel-  
que qualité qu'il les employe. Que Sa  
Majesté n'examineroit point la qualité  
qu'elle m'avoit donnée , quand il fau-  
droit récompenser les services que je  
lui aurois rendus en cette occasion.  
Qu'à son égard j'étois toujours le mê-  
me , & qu'à celui des Barbares , je  
devois considerer ses interêts plus que  
les miens , & qu'une des principales  
raisons étoit non seulement le service  
du Roi , mais encore le sien en par-  
ticulier , parce qu'il étoit chargé de  
tout ce détail. Que d'ailleurs les Al-  
geriens n'étoient pas accoûtumés à voir  
des gens avec une autre qualité que  
celle de Consul ; qu'autrement ils  
prendroient ce prétexte pour me ren-  
voyer après ma première audience ,  
sans peur-êtré me donner le tems d'ex-  
ercer le Consulat. A l'égard du bien  
qui me manquoit , il me fit dire par  
M. Rouillé Intendant de Provence ,  
que je ne devois m'embarraffer de  
rien ; que la Compagnie du Bastion  
me défrayeroit entièrement , & qu'il  
se chargeoit envers le Roi de me  
faire donner une récompense dont  
j'aurois lieu d'être content.

Le Che- Il fallut me rendre à ces raisons,  
valier d'Ar- & accepter le Consulat sur le pied

que le Ministre le vouloit. Mon Voyage devint public, & causa bien de l'étonnement à ceux qui ne sçavoient pas le secret de l'affaire. On laissa pourtant à mon choix de prendre la qualité d'Agent de Sa Majesté en Afrique.

vieux ne-  
ce, te le  
Consulat  
d'Alger.

Le parti de M. Arnaud en fut alarmé. Mademoiselle sa femme qui étoit dans la Citadelle se déchaîna très fort & très-mal à propos contre moi. Pour la faire taire, s'il étoit possible, je lui fis proposer un accommodement par l'entremise de M. Pierre de S. Jacques, & de M. Gaspary son gendre. Elle les écouta, & donna les mains à tout ce qu'ils feroient, d'autant plus volontiers que M. Arnaud avoit témoigné à M. Bougrand nouvellement arrivé du Bastion, qu'il étoit résolu de s'accommoder à quelque prix que ce fût.

On commença donc à travailler à cette affaire. Les conférences qui se faisoient chez M. de S. Jacques dureroient six heures entières tous les deux jours. Mrs. Gaspary & de S. Jacques faisoient pour M. Arnaud, M. de la Font étoit pour sa Compagnie, & M. Bougrand & moi étions les médiateurs. nous fûmes sur ce pied-là plus d'un mois

fans rien conclure. Ils étoient si échauffez , qu'ils penferent plusieurs fois en venir aux mains. A la fin on demeura d'accord de tous les articles ; & la tranfaction fut dressée & signée chez Monsieur Darrigues fameux Avocat Monsieur Arnaud s'obligeoit de remettre le Bastion à M. de la Font , & le Sieur Estelle à quitter Alger & à repasser en France. La Compagnie s'obligea à donner douze mille écus à M. Arnaud pour son dédommagement, à obtenir son amnistie en bonne & dûë forme , & à payer toutes les dettes de l'établissement , & enfin à payer au Sieur Estelle tout ce qui seroit dû à Alger & autres lieux de la côte.

L'amnistie de la Cour arriva , Mademoiselle Arnaud & sa fille sortirent de la Citadelle , & le Sieur de la Font n'attendoit plus que l'agrément du Day d'Alger , & la paix que je devois faire en arrivant, pour se rendre au Bastion , & se mettre en possession des Places.

Mais M. de la Font alla secretement chez Boyer Notaire , faire une protestation contre la tranfaction qu'il avoit signée , sous prétexte qu'il avoit été violenté , & forcé à faire cet accommodement. Il obtint ensuite de

Lettres de Rescision quelque tems après mon départ, qui ne parurent que quand je fus arrivé à Alger, & qu'il y fut arrivé lui-même pour se mettre en possession des deux Places. Cela remit les affaires dans le même état qu'elles étoient auparavant.

Comme c'étoit par les ordres du Roi que cette Compagnie devoit me défrayer, il fallut qu'elle me fournît une voiture. Le Sieur de la Font fréta la Barque du Patron Legier pour me transporter à Alger, & pendant qu'on accommoda ce Bâtiment, j'eus le tems de mettre ordre à mes affaires. Ce que je trouvai de plus difficile, fut de tirer de l'argent de M. de la Font. Il m'en falloit pourtant pour mon équipage, mes provisions & les salaires de mes domestiques. J'en reçûs à la fin, & je n'attendois plus que le beau tems pour mettre à la voile.

Dans cet intervalle une Barque d'Alger ayant été battuë de la tempête, vint mouïller au port de Colioure en Roussillon. Mais comme elle ne put produire aucun passeport du Consul de France à Alger, le Gouverneur supposa qu'elle n'étoit point d'Alger. Il la fit désarmer, mit l'équipage en pri-

Barque  
d'Alger  
brûlée à  
Colioure.

son, & ayant abandonné la Barque au milieu de la rade, des Armateurs Espagnols y mirent le feu pendant la nuit.

Dès que j'eus appris cet accident, j'écrivis à M. Colbert, qui m'envoya les ordres du Roi pour faire mettre l'équipage en liberté. Je fis porter ces ordres par le Sieur Emanuel Payen, qui devoit venir avec moi à Alger. Il arriva à Collioure, d'où il envoya par mer une partie des Algeriens à Marseille, le reste vint par terre avec lui. Je leur fis donner par le corps du Commerce un Bâtiment pour les reporter à Alger avec leurs hardes, leurs armes, l'artillerie, & tous les agrès qu'on avoit sauvés de leur Barque brûlée. On les fournit abondamment de provisions, on les combla de caresses.

Le Patron de cette Barque étoit un Renegat Genoïs, il s'en alla chez lui la veille du départ de la Barque qu'on leur avoit donné. Les Maures qui étoient Esclaves se firent Chrétiens, & prirent parti dans la Compagnie d'Infanterie de M. Signoret. Les Renegats François revinrent à l'Eglise; de sorte qu'il n'y eut que les Turcs & les Maures naturels qui s'en retournerent, sans se soucier beaucoup de

leurs camarades. Il n'en coûta au corps du Commerce que la Barque qu'on leur donna, les provisions de bouche & les dépenses qu'on fit pour leur nourriture & pour les malades, qui furent traités à l'Hôpital du S. Esprit, & les présens qu'on fit aux principaux d'entr'eux.

J'écrivis par eux au Day, au Pacha, & aux Propriétaires de cet armement, & leur mandai que je les verrois au premier jour. Ils partirent fort contents, & nous promirent qu'ils n'oublieroient jamais les bons traitemens qu'on leur avoit faits, & qu'ils nous donneroient des marques de leur reconnaissance quand l'occasion s'en présenteroit.

Je reçus les instructions du Ministre, & celles de la Compagnie du Bas-<sup>Départ de</sup> <sup>Marseille</sup> <sup>pour Alger.</sup> tion, & après avoir pris congé de Messieurs les Intendans & de mes amis, je m'embarquai le trente Août 1674. & nous mîmes à la voile le lendemain.

Nous eûmes des vents variables, qui à la fin nous obligèrent de relâcher à Bougie, parce que nous vîmes un Vaisseau sur notre route dont nous étions bien aises de nous éloigner.

Le six Septembre, jour de notre arrivée, j'envoyai le Sieur Payen à terre pour en avertir le Gouverneur, qui envoya aussi-tôt ses gens à bord pour recevoir les présens accoutumés. Une quantité de Turcs vinrent aussi nous rendre visite ; ou pour parler plus juste, vinrent boire & manger chez nous.

Arrivée à  
Bougie.

Le lendemain matin nous allâmes à terre *incognito* pour voir la Ville. Nous nous promenâmes par tout avec une entière liberté, & j'eus tout le tems nécessaire pour voir sa situation, & ce qu'elle renferme de plus remarquable. J'en rendrai compte dans la description que j'en ferai à la fin de ce Journal.

Le huit nous partîmes de Bougie, & nous demeurâmes deux jours bord sur bord à cause des vents contraires.

Arrivée à  
Alger.

Le dix nous arrivâmes à Alger sur les trois heures après midi. Nous mouillâmes, & saluâmes la Ville, & un peu après le Day passa auprès de nous dans un petit barreau, accompagné seulement de deux personnes. Nous le saluâmes de cinq coups de canon. M. le Vacher Vicaire Apostolique vint me saluer avec Sid Ali, Renegat, Janif-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 81  
faire & Trucheman de notre Nation.  
Il me dit de la part du Day, que j'é-  
tois le bien venu, & que je pouvois  
débarquer avec mon équipage.

Je fis mettre quelques hardes neces-  
saires dans la Chaloupe, où je m'em-  
barquai avec mes gens, M. le Vacher,  
le Trucheman & quelques Marchands.  
La Barque me salua de toute son ar-  
tillerie, & je fus salué de tous les  
Bâtimens François, Anglois & Livour-  
nois, qui tirèrent chacun cinq coups  
de canon. J'avois mon épée au côté,  
ma canne à la main, & un habit assez  
propre pour être distingué de tous ceux  
qui m'accompagnoient.

Nous mîmes pié à terre à la porte  
de la Pescaderie, & ayant traversé  
la grande ruë du marché, nous entrâ-  
mes dans le lieu où se tient le Divan  
de la Milice. Ils l'appellent la Maison  
du Roy, non pas qu'il y ait un Roy  
à Alger, car il n'y en a point; mais  
parce que la Milice du Grand Seigneur  
y reçoit sa paye, qu'on y traite les  
affaires de l'État, & que le Pacha qui  
représente sa personne, y fait sa rési-  
dence.

Nous traversâmes une grande cour  
où nous ne trouvâmes personne, la  
Garde étant déjà retirée, & le Day

Premiere  
visite à  
Baba Haf-  
san gendre  
du Day.

étoit encore à la Marine.

Son gendre appelé *Baba Hassan* y étoit assis dans un coin. Je trouvai un homme de fort mauvaise mine, & habillé d'une manière peu convenable à une personne qui étoit la seconde de l'État, & réellement la première en puissance & en autorité, à cause du grand âge & de la foiblesse du Day. Je ne l'aurois jamais connu pour ce qu'il étoit, si le Trucheman ne me l'avoit dit, & si je n'eusse pas remarqué les reverences que lui faisoient ceux qui l'approchoient.

Après que je l'eus salué, il ne se donna pas le tems d'écouter mon compliment. Il m'en fit un de fort mauvaise grace & fort impoli, mais qui convenoit à un homme de son caractère, brutal, emporté, & n'ayant que les manières d'un vrai Païsan, tel qu'il étoit. Il se leva sans regarder personne, & se mit dans une colere furieuse contre *Sid-Aly le Trucheman*, de ce qu'il m'avoit fait débarquer sans attendre qu'on eût délibéré avec le Day si on devoit me recevoir, parce qu'il sçavoit que sous prétexte d'exercer le Consulat, on ne m'envoyoit que pour favoriser les pernicious dessein de la Compagnie du Bastion con.

tre leur bon ami Arnaud, & pour établir le nommé la Tour qui avoit conspiré contre la vie du Day & la sienne. Le Trucheman demeura si interdit qu'il ne pût répondre un mot. Je pris la parole, & je lui dis qu'on ne recevoit point ainsi les gens qui venoient à Alger de la part du Roy, sous la bonne foi de la paix, & je lui tournai brusquement le dos, appelant mes gens pour m'en retourner à la Barque.

Baba Hassan se repentit sur le champ de sa brutalité. Il envoya le Trucheman après moi, & pria M. le Vacher de me radoucir & de me mener à la maison Consulaire, & que le lendemain j'aurois audience du Day.

Nous arrivâmes à la maison Consulaire. J'y fus complimenté de tous les François, du Consul d'Angleterre, des Peres Mathurins Portugais qui étoient à Alger pour le rachat des Esclaves de toutes sortes de Nations : car les Esclaves ont toujours recours au Consul de France, selon les Capitulations, parce qu'il est censé Consul de toutes les Nations qui n'en ont point auprès de cette République de Larrons.

J'allai ensuite me reposer dans la

chambre qu'on m'avoit préparée, où je reçûs beaucoup de visites dans lesquelles on parla beaucoup de l'accueil que Baba Hassan m'avoit fait.

J'appris qu'avant mon arrivée le Sr. Estelle instruit par les lettres de la Demoiselle Arnaud de mon voyage, avoit fait entendre au Day & à son gendre, que pendant mon séjour à Marseille j'avois brouillé les affaires du Sr. Arnaud ; que j'étois entretenu par la Compagnie du Bastion ; que le Consulat qu'on m'avoit donné n'étoit qu'un prétexte que le Roy prenoit, pour se servir de moi contre les intérêts de la République, & qu'on feroit fort bien de me renvoyer au lieu de me recevoir.

Ces raisonnemens tout défectueux qu'ils étoient avoient engagé le Day d'écrire au Roy, & de le prier de ne point me donner cette Commission, si je devois ouvrir la bouche pour lui parler du Bastion & de sa Compagnie, & que si le Sr. de la Font y venoit, il en feroit un exemple, & qu'il l'envoyeroit pieds & poings liez comme un criminel qui avoit attenté à sa vie la dernière fois qu'il étoit venu dans le País.

Le Sr. Estelle vint le même jour

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 85  
me faire ses froids complimens sur mon arrivée. Je les lui rendis de la même maniere, & sans entrer dans aucun détail avec lui ; mais je ne pûs m'empêcher de lui dire que si je m'appercevois qu'il me traversât, j'en donnerois avis en Cour, & qu'il pourroit s'en repentir.

Le jour suivant onze Septembre M. le Vacher & le Trucheman s'en allerent voir le Day de grand matin, & lui parlerent assez vigoureusement sur la maniere dont son gendre m'avoit reçu en arrivant. Ils lui firent connoître que j'étois dans le dessein de me rembarquer, & qu'il en pourroit arriver du désordre, & l'assurerent que je ne me souciois plus d'avoir audience, après ce qui m'étoit arrivé le jour précédent.

Le bon homme appelé Agy Mehmed, âgé de plus de quatre-vingts ans, lui répondit que son gendre n'avoit été en colere que parce que le Trucheman m'avoit fait débarquer sans attendre qu'il fût de retour de la Marine, dans l'intention où il sçavoit qu'il étoit d'envoyer au devant de moi les Officiers du Divan pour me recevoir en cérémonie, & honorer ma personne & mon caractère tout autant

qu'il dépendoit de lui , & qu'il me prioit de le venir voir le plutôt que je pourrois.

Premiere  
audience  
du Day.

Je me mis en marche aussi-tôt que j'eus reçu cette réponse. J'étois accompagné de M. le Vacher, du Trucheman dont je n'avois pas besoin, de mes domestiques, & de toute la Nation. Je trouvai le Day dans le Divan avec tous les Officiers, & Baba Hassan auprès de lui. Après lui avoir fait mon compliment, je lui presentai la Lettre du Roi; il la prit, & après s'en être fait expliquer les premières lignes où il étoit parlé de moi, il n'en voulut pas sçavoir davantage, il la rendit au Trucheman pour la lui garder, & me dit que j'étois le bien venu, qu'il me reconnoissoit comme le Consul de France, & qu'il auroit pour moi toutes les considerations qu'il devoit avoir pour l'emploi que Sa Majesté m'avoit donné.

Ce n'est pas la coûtume de parler d'affaires à la premiere audience. Celle-ci se passa toute en civilités reciproques. Baba Hassan voulut encore gronder le Trucheman, & rejeter sur lui son emportement du jour précédent, je pris la parole & lui en fis quelques petits reproches. Il m'en fit

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 87  
des excuses en riant, & nous nous sépara-  
râmes bons amis.

J'allai rendre visite le même jour à <sup>Visite au</sup> Ismaël Pacha, que j'avois connu au <sup>Pacha d'Al-</sup> trefois à Seide dans le tems qu'il en <sup>Ger.</sup> étoit Gouverneur.

De la cour du Divan, nous entrâmes chez lui par un vestibule qui nous conduisit à l'entrée d'un petit jardin où étoit sa chambre. Le Pacha faisoit alors sa priere, & son Kiahia qui m'étoit venu recevoir, me fit asseoir dans un grand fauteuil de velours cramoisi pour l'attendre. Il vint quelque tems après, m'embrassa, & me donna mille témoignages de son amitié. Le Trucheman qui étoit venu avec moi, & dont je n'avois que faire, me demanda permission de se retirer, je le lui permis aisément: nous demeurâmes donc tête à tête, & pendant une conversation de deux heures, il me conta les chagrins qu'il avoit reçûs de la Milice d'Alger depuis qu'il étoit Pacha. Il me disposa par ce recit à ce que je devois attendre de cette Milice dans les affaires que je devois faire. A la fin il fit servir le café, le forbet & le parfum à la maniere du Levant.

Le Day ne fait certe honnêteté que

quand il est dans sa maison particulière. On n'en sert jamais au Divan.

Le douze, je fis débarquer mes hardes, & je passai toute la journée & le lendemain à m'établir dans la maison Consulaire, d'où je ne voulus pas faire retirer M. le Vacher, & ma politesse fut cause que je n'eus qu'une seule chambre & un cabinet pour moi, & la moitié d'un magasin pour mes domestiques.

Le quatorze, le Sieur Estelle vint me proposer des moyens pour mettre le Sieur de la Font en possession du Bastion, & l'y établir à la place du Sieur Arnaud; mais je connoissois trop cet homme pour m'ouvrir avec lui; je lui dis pour toute réponse, que je ne me mêlois point de ces affaires-là

Le quinze, j'envoyai mes presens au Pacha, au Day, & à Baba Hassan. Ils consistoient en draps de Hollande couleur de feu, en brocards de soye, & en boîtes de confitures, qui valoient chacun environ deux cens piastres. Outre cela j'envoyai une veste couleur de feu au Kiahia du Pacha. Tous ces presens furent bien reçûs; mais comme le Day & Baba Hassan vouloient être distinguez du Pacha, & avoir leur present en argent, ce qui est contraire

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 89**  
à la coûtume , ils me renvoyerent le même jour les draps & les brocards, disant que cette couleur n'étoit pas à leur usage, qu'ils ne me demandoient rien , & que les confitures suffisoient pour regaler leurs petits enfans. Je leur fis offrir d'autres étoffes , ils me remercierent, en disant qu'ils me parleroient de cela dans une autre occasion.

Un des domestiques du Day , à qui j'avois fait une gratification , vint m'avertir que le Sieur Estelle voulant me rendre désagréable au Day , l'avoit dégoûté de mes presens , en lui disant que selon les apparences , je ne venois pas de la part du Roy , puisque je lui faisois un present si mediocre ; que je n'étois qu'un homme que la Compagnie du Bastion avoit supposé pour en chasser le Sieur Arnaud. Le Day & son gendre le crurent , & m'envoyerent le Trucheman me faire défendre de me mêler de ces affaires , parce qu'ils ne vouloient rien avoir à démêler avec leur ennemi irréconciliable le Sieur de la Font. Je leur envoyai dire que je ne m'en mêlerois jamais de mon chef ; mais que si le Roy me l'ordonnoit , je serois obligé de lui obéir.

Le 16. Septembre. Le Day m'en-

voya chercher , pour se plaindre de ce qu'on avoit retenu quelques Turcs à Marseille. Je lui dis ce qui en étoit , parce que ces Turcs étoient arrivés quelques jours avant mon départ. Je lui dis que le Capitaine Mathieu Fabre, venant de Constantinople avec son Vaisseau , apperçût une Chaloupe dans le Canal entre la Sicile & Malte , qu'il l'alla reconnoître , & qu'il y trouva dix Turcs qui s'étoient échappés des Galeres de Naples , & qui alloient vers Tripoli , ils n'avoient ni pain ni eau. Il les mit dans son bord & les conduisit à Marseille. Je lui dis que je les avois été voir dès que je scûs leur arrivée ; que j'en avois trouvé quatre d'Alger , quatre de Tunis & deux de Constantinople ; que j'avois représenté à l'Intendant que nous avions la paix avec tous ces gens-là , & que nous ne pouvions pas les retenir sans qu'il arrivât du désordre , mais que je n'avois pû empêcher qu'on ne les mît aux Galeres ; mais qu'après avoir vérifié leurs noms sur les Registres de leurs chambres , j'écrivois à M. Colbert pour avoir leur liberté.

Après cela , je representai au Day que j'avois été surpris qu'il m'eût renvoyé mes presens après les avoir re-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 94  
çûs ; que je voyois bien par là qu'on  
me rendoit de mauvais offices auprès  
de lui , & qu'on lui vouloit persuader  
que j'étois d'intelligence avec des gens  
qu'il croyoit être ses ennemis , ce qui  
n'étoit point.

Le Day me répondit qu'il étoit maître du Bastion ; qu'il le donneroit à qui bon lui sembleroit ; qu'il étoit content du Sieur Arnaud , parce qu'il avoit de l'amitié pour lui , & qu'il tenoit parole sur tout ce qu'il lui avoit promis ; qu'il n'y souffriroit jamais le Sieur de la Font , à cause de sa conspiration , & que je ne devois me mêler que des choses qui regardoient ma Charge , si je voulois bien vivre avec eux. Il me demanda ensuite si j'avois autre chose à lui dire.

Je lui répondis qu'après le Traité qu'ils avoient fait avec M. le Duc de Beaufort , & depuis confirmé avec M. le Marquis de Martel , j'étois surpris de trouver à Alger une quantité de François qu'on avoit fait Esclaves contre la bonne foi de la paix. Je le pria de se souvenir , que dans la Lettre que je lui avois donnée de la part de Sa Majesté , elle entendoit que non-seulement ses Sujets pris de cette manière , fussent mis en liberté ; mais qu'elle

Obstination du Day  
à ne vouloir point recevoir le Sieur de la Font au Bastion.

Difficultez sur les Esclaves François.



vouloit encore que tout ce qu'on leur auroit enlevé leur fût rendu conformément aux Traitez.

Je lui dis que le Roy avoit fait rendre une Barque que les Espagnols avoient brûlée devant Collioure, & que leur ayant donné cet exemple de notre justice & de notre bonne foi, ils devoient nous imiter, & concourir aux bonnes intentions de Sa Majesté pour l'entretien de la paix. Je le priai de me dire son sentiment là-dessus, afin que je le fisse sçavoir à la Cour.

Réponse  
arrogante  
du Day.

Il me répondit que les Corsaires d'Alger n'avoient garde de toucher aux Bâtimens François, attendu les défenses qu'on leur avoit faites; mais que les François servoient leurs ennemis, & leur faisoient la guerre sous leur Bannière; qu'ils avoient déjà déclaré au Roy, que leur intention étoit de prendre indifferemment tous les François qu'ils trouveroient avec des Nations leurs ennemies; qu'il en écriroit encore une fois au Roy, à condition que la réponse ne seroit pas si long-tems à venir que les autres fois, & qu'il ne tiendroit qu'à Sa Majesté que la paix ne fût ou rompue ou entretenue.

Je trouvai cette réponse bien fiere,

& bien peu respectueuse pour un aussi grand Monarque que le nôtre. Cela m'obligea de lui dire que cette résolution étoit d'une grande conséquence, & que les suites en pourroient être fâcheuses ; qu'il falloit nécessairement distinguer ceux qui doivent être Esclaves d'avec ceux qui ne le doivent pas être ; que le Roy s'expliqueroit sur cette generalité ; mais que je pouvois lui dire de mon chef, qu'il ne devoit pas être défendu aux François de naviger dans les Bâtimens de leurs amis partout où ils voudroient, pourvû qu'ils ne fussent point à leur solde & simples Passagers, & qu'ils se fussent laissé prendre sans résistance, ce qui n'étoit pas leur faire la guerre. J'ajoutai qu'étant le Maître du Pais, il étoit de son honneur de concourir à la tranquillité de son Peuple, & d'éviter les malheurs que ces sortes de captures pourroient attirer à sa Nation, devant être persuadé de la justice du Roy, & se conformer par conséquent à la declaration qu'il lui feroit de ses intentions.

Le Day s'étant levé pour s'en retourner chez-lui, me dit à l'oreille en passant auprès de moi : *Je devrois bien être le Maître, mais je ne le suis pas.*

Réponse  
insolente de  
Baba Haf-  
san.

Baba Hassan prit la parole, & me dit d'un ton insolent: Après que nous aurons reçu la réponse de la Lettre que nous voulons écrire au Roy votre Maître, nous ferons assembler le Conseil de la Milice, & alors nous délibérerons de la paix ou de la guerre. Ainsi finit cette audience pendant laquelle nous avons contesté près de deux heures.

Le 18. Septembre, j'allai demander au Day la liberté des quatre Passagers François, que les Corsaires avoient pris sur un Vaisseau Portugais, comme il me l'avoit promis quelques jours auparavant. Je lui offris même une gratification pour lui & pour ses Soldats. Il me dit que les choses étoient changées, qu'il n'osoit le faire de crainte que la Milice ne s'en formalisât; mais qu'ils ne seroient point vendus, qu'ils demeureroient en dépôt dans la Bagne de la Doianne jusqu'à la réponse de Sa Majesté.

Résolution  
de la Mili-  
ce à l'égard  
des Fran-  
çois.

Il me signifia ensuite, que le Divan avoit délibéré de faire Esclaves, non-seulement tous les François qu'ils trouveroient sur les Vaisseaux ennemis; mais qu'ils prendroient encore tous les Etrangers qui passeroient sur les Vaisseaux François excédans le nombre de

trois, qu'ils voudroient bien considérer comme un Marchand, un Commis, & un Valet, parce que leurs ennemis prenoient un François dans leurs bords, quand ils y en trouvoient, supposant qu'on le faisoit passer pour le Capitaine, en mettant un pavillon de France pour éviter d'être pris. Je sçavois déjà cette résolution, parce que j'avois gagné trois Turcs qui avoient entrée au Divan, & qui m'avertissoient en secret de tout ce qui s'y passoit.

Le Day me dit encore que les Espagnols abusans du Pavillon du Roy, avoient pris des Maures qu'ils avoient été vendre à Oran. C'est, ajouta ce Barbare, une chose inconcevable, on trouve des François par tout, je crois que si on levoit un caillou dans la campagne, on y trouveroit un François dessous.

Je lui répondis que nous trouvions de ses Sujets de tous côtez, & qu'ils prenoient les François sous la Banniere de Salé. Il me dit qu'en ce cas il nous étoit permis de les mettre aux Galeres; que nous pouvions en prendre tant que nous pourrions; qu'il ne le trouveroit pas mauvais, & qu'il le feroit sçavoir à Sa Majesté; mais que pour faire cesser tout ce qui pourroit troubler la paix, il souhaitoit que je prias-

se bien fort le Roy de défendre à tous ses Sujets de se mettre sur les Bâtimens de leurs ennemis , puisque nous ne manquions pas en France de Vaisseaux , pour aller par tout où nous voulions.

Mort du  
Sieur Ar-  
naud.

Le 21. on reçût nouvelle du Bastion, que le Sieur Arnaud y étoit mort le dix du mois précédent. Le Sieur Estelle vint me le dire , & me demanda mon sentiment sur ce qu'il y avoit à faire pour la conservation de ce commerce , je lui répondis que le Day m'avoit défendu de m'en mêler ; mais que s'il m'en parloit le premier , je verrois ce que j'aurois à lui répondre. Je fus bien aise de trouver cette occasion pour mortifier le Sieur Estelle , pour les embarras qu'il m'avoit causés depuis mon arrivée. Je considerai encore que j'avancerois moins , si je témoignois de l'empressement , que si je marquois de l'indifference.

Le Sieur Estelle étant allé porter cette nouvelle à Baba Hassan , parce que le Day étoit absent : Celui-ci lui dit , qu'il falloit faire venir à Alger l'aîné des enfans du défunt , & qu'on l'investiroit à la place de son pere , ou qu'on l'y mettroit lui-même. Estelle répondit qu'il n'avoient pas assez de bien  
l'un

l'un & l'autre, ni assez d'expérience pour se charger de ce fardeau.

Le Trucheman qui avoit accompagné le Sieur Estelle, vint me rendre compte de ce qui s'étoit passé à cette Audience. Je le renvoyai représenter au Day, que le Sieur de la Font étoit connu pour un honnête homme dans toute la France; que j'étois bien fâché de voir cet établissement à la veille d'être perdu par les impressions malignes que ses ennemis avoient données de lui; que s'il étoit une fois abandonné, il n'y auroit plus personne en France qui osât entreprendre ce commerce, & qu'il y avoit de la justice à le donner au Sieur de la Font, après les dépenses que lui & la Compagnie y avoient faites.

Négocia-  
tion de l'Au-  
teur pour  
le Bastion.

Je sortis ensuite, & j'allai trouver un des principaux Officiers du Divan. Je le priai de voir le Day pendant la nuit, & de lui représenter, comme de son chef, toutes mes raisons dont je l'instruisis, avec promesse, si l'affaire réussissoit, d'une récompense proportionnée au service que j'attendois de lui. Il m'assura qu'il y alloit travailler.

Le 22. le Day m'envoya prier de venir au Divan, & me demanda ce

que je croyois qu'il falloit faire Bastion , puisqu'Arnaud étoit mort. Je lui répondis qu'il étoit le maître du Bastion , comme il me l'avoit dit plusieurs fois , & qu'il en pouvoit faire tout ce qu'il voudroit. Il me demanda si je ne connoissois pas quelqu'un à Marseille qui pût entreprendre ce commerce. Je lui dis qu'il n'y avoit point de particulier assez riche pour cela , & que personne n'y songeroit dès que la Compagnie l'auroit abandonné.

Le Day repliqua qu'au défaut des François , il y avoit assez de gens à Gènes qui s'empresseroient à faire ce commerce , & qu'il étoit résolu de le leur donner. Je répondis à cela que ce commerce étoit depuis très-long-tems entre les mains des François ; que c'étoient eux qui l'avoient établi ; qu'ils avoient fait des dépenses immenses pour mettre les Forts du Bastion & de la Calle en l'état où ils étoient ; qu'il n'avoit été rétabli qu'en considération d'une paix , dont il semble être le lien , & que j'aurois peine à croire qu'il pensât à établir dans ces postes des gens qui n'ont jamais été amis de la République.

Le bon homme après avoir rêvé quelque tems , me dit , qu'il étoit de la

justice de le laisser à la Compagnie Françoise ; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à y placer un homme qui avoit attenté à sa vie, en promettant vingt mille piastres au Beig de Constantine, pour le faire mourir avec son gendre, & qu'il me le prouveroit en me montrant les originaux des Lettres que la Font avoit écrites à ce Beig.

Je lui repartis que dans le poste où Dieu l'avoit élevé, il devoit rendre la même justice aux Etrangers qu'il vouloit que l'on rendît à ses Sujets. Qu'il falloit entendre les parties avant de les condamner. Que le Roy n'auroit pas accordé sa protection au Sieur de la Font, s'il l'avoit crû capable d'une semblable lâcheté, & de la perfidie dont il étoit accusé, & qu'après que la Compagnie du Sieur de la Font avoit dépensé près de cent mille écus pour l'établissement de ce commerce, il y auroit de l'injustice à l'empêcher de revenir à son fond, & d'en retirer quelque profit.

J'ajoutai que selon la Transaction qui avoit été passée à Marseille, le Sieur de la Font & ses Associez s'étoient chargez de toutes les dettes & de toutes les dépenses, outre les douze mille écus dont ils étoient convenus pour le dédommagement du feu

Sieur Arnaud, & qu'il exposeroit la famille à les perdre, s'il faisoit passer le Bastion & son commerce en d'autres mains qu'en celles de la Compagnie, & qu'enfin les redevances qu'Alger entre-tire étoient assez considerables pour le faire penser serieusement à la conservation de ce commerce.

Le Day m'interrompit, & me dit que quand le Bastion avoit été abandonné, la Milice n'avoit pas laissé d'être payée, & qu'il lui paroissoit que j'étois un bon ami du Sieur de la Font. Je lui dis que les membres de cette Compagnie étant François, & moi le Consul de la Nation, le devoir de ma Charge m'obligeoit de prendre soin de leurs interêts, que le Roi m'avoit recommandez très-expressément.

Le Day me pressa encore de lui dire mon sentiment sur ce qu'il devoit faire pour la satisfaction des deux parties & pour la sienne. Je le priaï de considerer que le Bastion ne pouvoit subsister qu'entre les mains de la Compagnie du Sieur de la Font. Que si on l'abandonnoit, les enfans du feu Sieur Arnaud perdroient les douze mille écus de la Transaction, & seroient punis comme étant cause de la perte de ce commerce, & qu'on le pourvoiroit

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 107  
contre eux pour les dommages & intérêts. Je lui dis ensuite, que si le Sieur de la Font avoit pû lui parler la dernière fois qu'il étoit venu à Alger, il n'auroit pas eu de peine à se laver de cette fausse accusation; mais qu'il n'avoit osé débarquer, pour ne pas s'exposer aux premiers mouvemens de Baba Hassan, qui ne le menaçoit de rien moins que de la mort.

Après que le Day m'eut écouté avec beaucoup d'attention, il me dit ces paroles. *Eh bien, puisqu'il faut pardonner & rétablir les affaires, écrivez-lui de ma part qu'il vienne. Que l'accusation soit vraie ou fausse, le passé est passé, j'oublie tout cela, & je vous en donne ma parole qu'il ne lui arrivera rien, ni en sa personne, ni en ses biens. Dépêchez incessamment la Barque du Patron Legier pour le faire venir, & pour porter en France la Lettre que j'écrirai au Roy sur les affaires présentes.*

Cette affaire ayant été ainsi terminée, le Day me retint encore pour me parler d'autres affaires qui n'étoient pas moins importantes. Après les avoir expédiées, il me chargea d'écrire à la Cour, que quand les Vaisseaux du Roi voudroient toucher à Alger, ils y seroient les bien venus, & qu'on ne leur

refuseroit rien de tout ce qu'ils pourroient avoir besoin ; mais que s'ils recevoient les Esclaves qui se fauveroient chez-eux à la nâge ou autrement , on les feroit payer au Consul dès le lendemain de leur départ.

Il me parla ensuite de dix Turcs que le Capitaine Fabre avoit conduits à Marseille , & me dit que ses Sujets se sauvant des mains des Espagnols , & allant se refugier en France sous la bonne foi de la paix , on ne devoit pas les mettre aux Galeres ; mais leur donner toute sorte d'assistance tant par mer que par terre. Je lui dis que cela étoit vrai ; mais qu'il ne prenoit pas garde qu'il devoit la même justice aux François , & qu'il ne la leur rendoit pas , puisqu'il avoit permis que l'on vendît comme Esclaves ceux qui sortant des prisons de leurs ennemis , & ne trouvant pas de Bâtimens François , s'étoient embarquez sur les premiers Vaisseaux qu'ils avoient trouvez pour s'en retourner chez-eux , & qui avoient été pris par les Corsaires & vendus avec sa permission. Cette réponse dont il sentit toute la force le piqua au vif. Il feignit une affaire , & en se levant il me remit au jour suivant pour la décider.

Le 23. Septembre, Baba Hassan m'envoya chercher, & me remit trois Lettres pour le Roi. Elles étoient écrites en Turc. Elles étoient de la part du Pacha, du Day & de la Milice, toutes trois de même teneur. Il me dit avec sa grossièreté ordinaire que j'écrivisse selon leurs intentions, & que j'en fisse venir la réponse au plûtôt, puisque j'expediois exprès une Barque pour les porter. Il me declara en même-tems, que si la réponse ne venoit pas dans un tems raisonnable qui devoit être court, vû le peu de distance qu'il y a de Marseille à Alger, je n'aurois qu'à me retirer en France.

J'eus une autre prise avec ce brutal, sur ce qu'il ne vouloit pas que son Secrétaire donnât la qualité de Padischali, qui veut dire Empereur ou Roi. Il prétendoit que leur conscience & leur Loi ne leur permettoient pas de donner cette qualité aux Princes Chrétiens; & je lui fis voir que le Grand Seigneur la donnoit au Roi de France. A la fin je l'emportai après une longue contestation, & je ne voulois point recevoir les Lettres, à moins qu'elles ne fussent dans des bourses de satin. Il fallut y venir, & les trois Lettres furent mises dans des bourses de satin.



DU CHEVALIER D'ARVIEUX. JOY  
viteur le Consul d'Arvieux est heu-  
reusement arrivé en cette Ville d'Al-  
ger, dans les premiers jours du mois de  
Septembre de notre année mil quatre-  
vingt-cinq. Il est le bien venu. Nous  
le recevons avec plaisir & à notre con-  
tentement. Nous le reconnoissons pour  
Consul. Tout ce qu'il fait nous est  
agréable, parce que tous ceux qui vien-  
nent de la part des Grands doivent être  
confiderez comme la personne de ceux  
qui les envoient. Mais nous n'avons  
la paix qu'avec vous, & non pas avec  
les autres Nations. Nous n'avons rien  
à voir sur vos Navires, & nous ne  
consentons pas aussi qu'aucun de nous  
les trouble & les inquiete. Cependant  
vos Vaisseaux reçoivent des Chrétiens  
Etrangers dans leurs bords, qu'ils trans-  
portent de côté & d'autre; il n'y a per-  
sonne de nous qui soit content de cela.  
Si on trouve deux ou trois Etrangers  
dans un Vaisseau François, on ne leur  
dira rien; mais s'il y en a davantage  
nous prendrons nos ennemis sans tou-  
cher au chargement où nous ne préten-  
dons rien. Nous vous avertissons aussi  
que vos Sujets navigent avec les Vais-  
seaux de Livourne, de Gènes, de Por-  
tugal, d'Espagne, de Hollande & de  
Malle; si nous les trouvons dans les

E v.

Navires de nos ennemis, nous les prendrons, parce qu'ils se battent contre nos gens, & en blessent, & en tuent. Lorsque nous en trouverons en cet état, nous ne leur donnerons point de quartier & les ferons Esclaves. Nous ne les considererons plus comme vos Sujets, d'autant que depuis vingt ou trente ans qu'ils ont passé dans ces Pais-là, ils s'y sont mariez & habituez, ils servent nos ennemis & font la course avec eux. Nous vous declarons donc que nous en prendrons tout autant que nous en trouverons de cette maniere. Nous vous avons écrits deux ou trois Lettres sans recevoir de réponse.

Ainsi dès que cette Lettre sera arrivée en votre présence, faites-nous sçavoir en diligence par une autre Lettre de votre part quelle est votre intention là-dessus, afin que nous prenions nos mesures, & que nous sçachions si vous desirez que nous soyons en paix. Le moyen de l'affermir, est que vous fassiez défendre à vos Sujets de recevoir dans leurs bords plus de trois Chrétiens qui ne soient pas de nos amis, & que vos Sujets ne navigent point dans les Vaisseaux de nos ennemis, parce que ce procedé pourroit être cause de quelque rupture, qui se-

soit en ce cas contre notre volonté. De votre part quand vous prendrez quelques Vaisseaux sur vos ennemis, comme ceux de Salé & de Tripoli, s'il se trouve quelqu'un qui se reclame d'Alger, nous le désavouïrons, & nous ne le reconnoïtrons point.

Au surplus, si vos Navires venant dans le Port d'Alger, pour avoir de l'eau, du biscuit, & autres provisions dont ils auront besoin, les ayant reçues & étant sur le point de partir, reçoivent dans leurs bords les Esclaves des particuliers qui s'y réfugient avec des Chaloupes ou à la nâge, & les amènent avec eux, leurs Patrons viennent ensuite nous faire enrager, c'est ce que nous ne pouvons souffrir en aucune manière, & pour ce sujet aussi défendez-leur qu'ils n'enlèvent aucun des Esclaves de cette Ville quand ils y viendront.

Il y a aussi des Turcs qui se sauvent de Gènes, de Livourne, d'Espagne & des autres Pais où ils étoient captifs, & s'en vont dans votre Royaume, à cause de la paix qui est entre nous. Nous ne consentons point aussi que vous les fassiez Esclaves, & qu'on les mette aux Galeres. Nous finissons en vous souhaitant une longue vie pleine de felici-

écrit dans les derniers jours de la Lune Gemad, le second de l'année 1085, c'est environ le 23. Septembre 1674.

Au bas de cette Lettre étoit le chiffre du Pacha, qui contenoit ces mots, le pauvre, l'abject, le Prince des Princes Ismaël Pacha Viceroy d'Alger.

Les deux autres Lettres n'étoient que des copies de celle-ci, l'une signée du Day, & l'autre au nom du Divan & de la Milice, qui composent la République d'Alger.

J'eus soin de les traduire en François avant de les envoyer. Elles me parurent bien fières. Mais que peut-on attendre de gens Barbares comme les Algeriens, qui n'ont pas encore éprouvé la puissance du Roi. Il seroit à souhaiter qu'il les châtiât une bonne fois, ils deviendroient plus respectueux.

Lorsque Baba Hassan me remit ces Lettres, il me recommanda d'écrire au Sieur de la Font, que s'il alloit au Bastion avant de passer à Alger, qu'il prit bien garde de ne commettre aucune violence contre qui que ce fut, s'il vouloit s'établir dans un Pais où il n'étoit point aimé.

Il avoit raison : car on n'entend

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. TOUJOURS  
point raillerie à Alger sur le chapitre  
de l'argent & de l'intérêt particulier,  
on y sacrifie tout pour cela.

Le 24. Septembre, les Peres Tri-  
nitaires Portugais partirent d'Alger, &  
ramenerent à Lisbonne trois cens Es-  
claves de leur Nation qu'ils avoient ra-  
chetés, & deux jours après les Corsai-  
res amenerent trois cens Esclaves qu'ils  
avoient pris sans résistance.

Il me semble qu'il seroit plus avan-  
tageux aux Chrétiens d'employer l'ar-  
gent qu'ils apportent tous les ans à Al-  
ger pour acheter les Esclaves, à entre-  
tenir un nombre de Vaisseaux armez  
pour prendre ces Ecumeurs de mer &  
s'en défaire une bonne fois. Cela n'est  
pas si difficile qu'on se l'imagine.

J'obligeai le Sieur Estelle d'écrire au  
Sr. de la Font en conformité de ce que  
le Day m'avoit dit, & ayant fait un  
état de tout ce que le Bastion devoit à  
Alger qui se montoit à douze mille pia-  
stres, j'envoyai le tout par la Barque de  
Legier.

Le 27. Septembre, Baba Hassan m'en-  
voja dire qu'il prétendoit que la Bar-  
que de Legier allât en droiture à Mar-  
seille, sans toucher au Bastion ni en  
aucun lieu de la côte, afin que la ré-  
ponse des Lettres arrivât plutôt; qu'il

vouloit l'avoit dans un mois ; qu'autrement il nous declareroit la guerre , étant extrêmement fatigué de nos longueurs ; & qu'il lui convenoit de rompre une bonne fois avec nous & me renvoyer en France. Je répondis que la réponse du Roi dépendoit de sa volonté , & qu'étant à la tête de ses armées dans un Pais éloigné de près de trois cens lieus de Marseille, on ne pouvoit pas fixer un tems si court ni commander aux vents.

Histoire de  
Baba Hassan.

Baba Hassan qui avoit alors tant de crédit dans cette République de Corsaires , n'étoit il y a quelques années qu'un Chaoux , c'est-à-dire , un Sergeant ou Huissier du Divan , gueux & miserable. Sa brutalité l'ayant rendu odieux à la Milice , il fut résolu de le faire expirer sous le bâton , il fut averti & s'enfuit , & s'étant retiré secrètement au Bastion , le Sieur Arnaud le cachacha & étoit sur le point de l'envoyer en France pour lui sauver la vie , lorsque par un bonheur extraordinaire ses mauvaises affaires s'accorderent. Des services importants qu'il rendit à Mehmed Rais, surnommé Tricq, Capitaine General des Vaisseaux d'Alger , & à present Day de la République , le tirèrent de la poussiere. Ce General lui

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 117  
donna sa fille en mariage, & se trou-  
vant accablé de vieillesse, il le chargea  
de la plus grande partie du Gouverne-  
ment de la République en qualité de  
son Lieutenant. Le service que le Sieur  
Arnaud lui avoit rendu lui avoit attiré  
l'amitié, la reconnoissance & la protec-  
tion de ce Barbare & de son beau-  
pere.

Le Sieur Estelle demouroit à Alger en qualité d'Agent du Bastion avec deux mille piastres d'appointemens. Mais il étoit caution de toutes les redevances & de toutes les dettes de la Compagnie.

Mauvaise  
foi du Sieur  
Estelle.

On l'accusa d'avoir dit au Day que la Barque de Legier avoit un fond considerable, qui appartenoit aux Associez du Sieur Arnaud, & qu'il étoit à propos de le prendre à compte de ce que le Bastion devoit à la République. Quoique cela fut faux, cela flatoit trop l'avidité du Day & de son gendre pour le negliger.

Il m'envoya chercher le 29. Septembre avec le Patron Legier, à qui il ordonna de mettre à terre les fonds qu'il avoit appartenans à la Compagnie du Bastion, & sans lui donner le tems de répondre, il lui dit & à moi aussi qu'il ne vouloit point de remontrances, &

qu'il falloit obéir sur le champ.

**Baba Haffan** Je ne laissai pas de lui dire que la  
 son fait en- Compagnie du Bastion n'avoit rien sur  
 lever le la Barque de Legier ; que ce Patron  
 fond de la avoit emprunté de plusieurs Marchands  
 Barque du environ mil piastres à payer à retour du  
 Patron Le- voyage ; que si le Bastion devoit quel-  
 gier. que chose à la République , c'étoit à  
 Estelle à qui il falloit s'adresser , puis-  
 qu'il en étoit l'Agent & la caution ;  
 qu'on ne pouvoit rien prétendre du  
 Sieur de la Font , qu'après qu'il auroit  
 été mis en possession du Bastion ; qu'il  
 étoit inouï qu'on eût enlevé par force  
 le bien d'un Marchand pour payer les  
 dettes d'un autre ; que cette violence  
 se répandroit de tous côtez , & empê-  
 cheroit qu'on osa venir trafiquer à Al-  
 ger ; que le Patron Legier seroit entie-  
 rement ruiné, s'il ne rapportoit les fonds  
 qu'il avoit emprunté pour employer en  
 marchandises à Alger & à la côte , &  
 enfin que le Roi ne manqueroit pas de  
 s'en formaliser.

Toutes mes raisons qui auroient été  
 bonnes pour tout autre que pour un  
 Barbare brutal , ne firent aucune im-  
 pression sur Baba Haffan. Il envoya  
 le Trucheman avec le Gardien du Port  
 visiter la Barque , & apporter au Di-  
 van tout l'argent qu'ils y trouveroient ;

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. II**  
& se contenta de répondre à mes oppositions ; que puisque la Barque de Legier ne s'en alloit que pour revenir , il vouloit que l'argent demeurât à terre entre les mains de M. le Vacher. Le voyant dans une résolution déterminée de passer outre , j'envoyai mon Chancelier pour observer ce qui se passeroit , & faire les procédures nécessaires.

J'envoyai chercher le Sieur Estelle , & après lui avoir reproché qu'il étoit l'auteur de cette avanie , dont il ne put disconvenir , je lui fis mes protestations en forme , qu'il seroit responsable en son propre & privé nom de tous les événemens. Nous étions encore ensemble quand on le vint appeler de la part du Pacha. Il y alla & ne revint plus me retrouver.

Je scûs quelques heures après que le Patron Legier étoit de retour de sa Barque , & qu'on avoit apporté au Divan tout l'argent qui s'y étoit trouvé , consistant en neuf cens piastres , y compris les fonds particuliers des Matelots. J'allai promptement au Divan y renouveler mes oppositions ,

Baba Hassan voulut alors tourner la chose en raillerie , parce que Estelle lui avoit dit que je l'avois menacé. II

me dit qu'on n'avoit pas trouvé grand argent dans la Barque de Legier, & qu'il falloit necessairement qu'il m'eût remis les trois mille piaftres de la Compagnie du Bastion. Il me dit ensuite qu'il avoit fait attention à mes raisons, qu'il ne vouloit pas retenir le bien des Marchands, qui venoient sous la bonne foi de la paix; mais que s'il en avoit trouvé de celui qu'il cherchoit, il l'auroit retenu pour les dettes du Bastion; mais que sur ce que j'avois avancé, il le renvoyeroit à ma Chancellerie pour le rendre au Patron Legier, & qu'il partît aussi tôt.

Je pris cette occasion pour dire à Baba Hassan que les Corsaires d'Alger partoient sans prendre de passeports du Consul de France, parce que nous avions trente Vaisseaux de guerre en mer, qui les pourroient enlever, & les prendre pour des Tripolins ou des Saltins, & qu'il pourroit leur en arriver autant qu'à la Barque qui fut brûlée devant Colioure. Il me remercia de mon avis, & me promit d'y donner bon ordre.

Le second jour d'Octobre 1673. je menai le Patron Legier au Divan pour prendre congé du Day, selon la coutume d'Alger. Je trouvai qu'Estelle

. DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 115  
nous avoit suscit  de nouvelles bro il-  
leries. En effet Baba Hassan dit au Pa-  
tron Legier qu'il l'envoyoit en France  
pour porter ses lettres , & lui en rap-  
porter la r ponse dans un mois au plus  
tard , & que pour assurance de sa pa-  
role , il falloit qu'il laiss t ses fonds  
entre les mains du Tr sorier du Di-  
van.

J'eus l -dessus un d m l  terrible  
avec ce brutal , nous nous pouss mes  
  bout reciproquement , & comme il  
vouloit l'emporter absolument , je le  
quittai brusquement , en lui protestant  
que s'il s'obstinoit   retenir les fonds  
de cette Barque , le Patron & la Bar-  
que ne partiroient point du Port d'Al-  
ger , que ce proced  mettroit la confu-  
sion dans la place de Marseille , &  
qu'il n'en viendrait plus personne , &  
que les fonds de cette Barque  tant  
arr tez par les intrigues d'Estelle , on  
les lui feroit payer   Marseille avec les  
d dommagemens , ou sur ses biens , ou  
sur les douze mille  cus promis au  
feu Sieur Arnaud par la transaction.  
Cette derniere raison frappa vivement  
Baba Hassan. Il donna cong  au Pa-  
tron Legier, lui souhaita un bon voyage  
& le cong dia. Il fut   son bord & en  
moins d'une heure il mit   la voile.

Baba Haffan s'étant trouvé avec le Day , ils voulurent entrer dans une autre matiere. Ils me demanderent si je n'avois jamais exercé des Consuls ou d'autres Charges publiques. Je leur répondis que je n'avois jamais fait autre chose , & que j'avois vû toutes les Echelles du Levant. Ils dirent alors que tous les Pais que j'avois vûs étoient bien differens d'Alger , & qu'il y falloit vivre d'une maniere toute differente. Ils ajoûterent que c'étoit grand dommage que je fusse Chrétien , & qu'on feroit de moi un bon Gouverneur , si j'étois assés heureux pour embrasser leur Religion. Je reçûs cela comme une raillerie , & je leur répondis que la justice devant être égale par tout , je ne m'appercevrois point de cette difference , quand ils voudroient nous la rendre , & qu'alors je trouverois les mêmes agrémens à Alger , que j'avois trouvé par tout ailleurs. Qu'à l'égard du changement de Religion , que ce n'étoit pas la premiere fois que l'on me l'avoit proposé ; mais qu'outre le baptême qui est commun à tous les Chrétiens , j'avois encore une Croix & un caractère qui m'obligeoient à une plus étroite observance , & que je souhaitois de tout

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 117  
mon cœur d'avoir l'occasion de le leur  
faire connoître.

Le cinq Octobre, Estelle employa  
l'autorité du Day pour faire enlever  
trois cens cinquante piastras apparte-  
nantes à un Espagnol, qui étoient en  
dépôt dans la Chancellerie, à cause  
qu'un Majorquain devoit pareille som-  
me au défunt Sieur Arnand. Je dis à  
Estelle que la Chancellerie étoit un lieu  
sacré, où tout ce qu'on y dépo-  
sit devoit être en sûreté. Que s'il avoit des  
prétentions, il devoit donner sa re-  
quête & ses preuves, & qu'on lui  
rendroit justice; mais que s'il conti-  
nuoit à faire agir la violence des Turcs,  
je serois obligé de faire un procès ver-  
bal contre lui.

Le douze Octobre, le Day m'envoya  
chercher pour me dire que le terme  
des payemens du Bastion étant expiré,  
il vouloit que je lui trouvasse de l'ar-  
gent. Je lui répondis que j'étois Con-  
sul, & que je n'étois ni Agent ni in-  
teressé dans la Compagnie du Bastion.  
Je vis bien que c'étoit un tour du  
Sieur Estelle qui cherchoit toutes sor-  
tes de moyens pour me broüiller avec  
les Puissances d'Alger. Je dis au Day  
que je m'étonnois qu'il eût oublié qu'  
Estelle étoit l'Agent & la caution de

la Compagnie du Bastion, & que par consequent c'étoit à lui qu'il se devoit adresser.

Le Day me repliqua qu'il étoit informé avant mon arrivée, que je soutiendrois les interêts de la Compagnie, qui me donnoit trois mille piastres par an, que l'exercice du Consulat n'étoit qu'un prétexte, & qu'ayant la connoissance des Langues Orientales, je n'étois pas obligé de m'en rapporter aux Truchemans. Qu'il sçavoit que j'avois apporté dix mille écus du Bastion, & qu'il vouloit que je lui trouvasse de l'argent, sauf à moi à m'en faire rembourser par le Sieur de la Font ou par les heritiers du Sieur Arnaud. Je lui dis qu'Estelle l'avoit instruit très-mal, contre la verité, & seulement pour me broüiller avec lui. Qu'il étoit vrai que je m'étois mêlé des differends qui étoient entre le Sieur Arnaud & ses associez, qui avoient été terminez par la transaction, sans laquelle le Bastion auroit été abandonné. Que ceux qui avoient visité mes hardes par son ordre, & contre les droits & les privileges de tout tems des Consuls, n'avoient trouvé qu'un sac de cinq cens piastres que j'avois apporté pour ma dépense. Que je ne devois pas emprunter de l'argent pour les affaires

d'un particulier, ni même avancer pour les uns & les autres , & ne sçachant point comme les affaires du Bastion se termineront & si le Sieur de la Font<sup>o</sup> acceptera le parti qu'on lui proposoit; qu'on ne peut rien prétendre de ce qui est porté par la transaction que quand il sera en possession de son commerce ; que dans ce tems-là il aura un Agent à Alger pour payer les redevances , & répondre de tout au Divan. Que le Sieur Estelle étoit encore dans la fonction d'Agent , & qu'ayant du credit dans le País , il lui étoit facile de donner ce qu'on demandoit. Que si après l'arrivée de la Barque de Legier , le Sieur de la Font étoit dans la résolution de passer à Alger , il ne perdrait point de tems , & la satisfaction de la Milice ne seroit pas beaucoup retardée , & qu'enfin il falloit se donner patience.

Le Day me congedia après ces paroles , en disant qu'il aviserait à ce qu'il auroit à faire. Que les Soldats ne connoissant que Dieu & leurs intérêts , n'entendoient pas de raillerie sur l'argent qui est destiné pour leur paye , & qu'ils auroient bien le moyen de m'en faire trouver , ou de me renvoyer en France. Ce dernier compliment , qui

étoit la conclusion ordinaire de toutes mes audiences, ne m'effraya pas beaucoup.

Arrivée à  
Alger du  
fils du Sieur  
Arnaud.

Le quatorze Octobre le Sieur Arnaud fils aîné du défunt arriva à Alger. Il fut voir le Day dès qu'il fut débarqué, & le Day lui promit de lui tenir lieu de pere. Il me vint voir ensuite, accompagné du Sieur Estelle, & après son compliment, il m'assura que son pere avoit des sentimens de moi bien opposez à ceux de son parti, tant à Alger qu'à Marseille, & qu'il étoit mort avec le regret de n'avoir pû me remercier des soins que j'avois pris pour leur accommodement.

Prise de  
deux Vais-  
seaux Por-  
tugais.

Le vingt-deux, deux Corsaires d'Alger arriverent avec deux prises Portugaises chargées de planches, de goudron, & d'une centaine d'hommes. Ils avoient brûlé le Vaisseau garde-côte de Portugal monté de trente-six pieces de canon, & de quatre cens hommes d'équipage. Le Capitaine Portugais selon ses ordres, devoit prendre chasse & ne se point battre contre un nombre inégal de Vaisseaux ennemis. Il fut attaqué par ces deux Algeriens, qui lui tirerent toutes leurs bordées & leur mousqueterie, qui tuèrent plusieurs Officiers & beaucoup de Soldats.

Soldats. Le resté de l'Equipage se jeta à fond-de-calle, après avoir tiré quatre coups de canon, & se laisserent brûler sans résistance. On ramassa sur l'eau environ cent hommes, qui avoient leurs Chapelets au col ou à la main.

Le 27. Un Corsaire de Salé qui s'é- Esclaves  
Angl is.  
rachetez  
par le Con-  
sul.  
toit trouvé dans un combat, & y avoit été maltraité, vint à Alger pour se radouber. Il avoit sept Esclaves Anglois & un François de la Cioutat qu'ils vouloient vendre au marché, pour avoir des vivres pour son Equipage. Il en demanda la permission au Day qui la lui refusa, parce qu'il étoit en paix avec ces deux Nations, & qu'il ne pouvoit lui permettre cette vente, qu'en cas que leurs Consuls ne voulussent pas s'en accommoder avec lui. Le Corsaire alla trouver le Consul Anglois, qui lui donna 700 piastres pour les sept Anglois. Il vint ensuite chez moi, & comme la planche étoit faite, je lui donnai aussi cent piastres pour le François, & par là j'évitai qu'il fût vendu au Batistan deux ou trois fois autant.

Les Anglois ont toujours des fonds entre les mains de tous leurs Consuls d'Afrique, pour retirer les Esclaves

de leur Nation qu'ils seroient en droit de réclamer selon leurs Traitez. Cette maniere est plus abrégée, & les Anglois ne laissent pas de publier qu'on leur a rendu leurs compatriotes, & se font honneur de ce dont ils ne sont redevables qu'à leur argent.

Offre des  
Genois  
pour avoir  
le Bastion.

Le 28. Le Consul Anglois, qui l'est aussi des Genois, eut une audience secrète du Day, dans laquelle il lui proposa de la part du Sr. Lomellini Genois Gouverneur de Tabarque, de ruiner le Bastion de France, & de le lui abandonner, aux offres de lui payer toutes les sommes qu'il recevoit des François. On avoit fait ci-devant la même proposition au Sieur Arnaud, & on lui avoit fait pour cela des propositions avantageuses, avec un dédommagement raisonnable.

Cela donna occasion au Day de m'envoyer dire par le Trucheman que les soldats vouloient être payez, qu'il ne se soucioit plus que le Sieur de la Font vînt ou non, puisqu'il tarδοit tant à venir, & qu'il étoit dans la résolution de donner le Bastion à des gens qui lui offroient de plus grands avantages.

Il y avoit déjà long-tems que je voyois le Day & la Milice dans la

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 123**  
résolution d'accepter ce parti. Je chargeai le Trucheman de dire à son maître de ma part, qu'il n'avoit pas encore lieu de s'impatienter depuis que nous avions écrit au Sr. de la Font; que les lettres de Tabarque marquoient qu'on le croyoit déjà arrivé au Bastion avec un secours considérable; que je sçavois les offres que les Genoïs lui faisoient, mais que j'étois bien assuré qu'ils n'osoient les executer, parce que le Roy qui protegeoit la Compagnie ne manqueroit pas de leur faire sentir les effets de son ressentiment. Le Day ne répliqua rien, & ne m'en parla plus.

Le 5. Novembre 1674. on apprit la mort de Regab, Beig ou Gouverneur de Constantine. Il avoit fait mourir son frere Farhat Beig, & avoit épousé sa veuve, qu'il avoit fait étrangler quelque tems après par deux de ses esclaves. Ce barbare avoit fait massacrer beaucoup de soldats; il ne vouloit plus reconnoître l'autorité du Day, & vouloit s'ériger en petit Souverain dans son Gouvernement. Il avoit épousé une belle Esclave Espagnolle, dont la mere qui étoit aussi Esclave à Alger me venoit voir quelquefois. Le Day & Baba Hassan trou-

verent le moyen de le surprendre , le firent mourir , & donnerent le Gouvernement à un de ses neveux fils de Farhat.

Le même jour un Renégat de Marseille appellé Mahmy Samson , rentra dans le Port sans autre prise que d'une Tartane qu'il avoit reprise sur les Espagnols. En voici l'histoire.

Histoire  
du Patron  
Prudent.

Le Patron Jean Prudent de Frontignan en Languedoc montoit une petite Tartane de Martegues qui n'avoit que quatre pierriets & huit hommes d'Equipage. Il avoit pris du bled à Gibraltar dans le Détroit , & en s'en retournant en Provence , le vent contraire l'obligea de mouiller à couvert d'une petite Isle. Il y fut attaqué par trois Fregates Espagnolles armées & montées chacune de cent hommes. Il se défendit vigoureusement , soutint trois abordages , tua plus de cent hommes de ses ennemis ; mais ayant perdu deux de ses meilleurs hommes , il fut enlevé à un quatrième abordage. Les Espagnols enragez de leur perte , userent cruellement de leur victoire. Ils sabrerent & poignarderent les six François qui restoit. Ils couperent les cables de la Tartane , pour la conduire dans un de leurs Ports le plus

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 125  
voisin. Tout ceci se passa pendant la nuit ; mais à la pointe du jour le Rais Mahmy Samson se trouva auprès d'eux, porta dessus, les contraignit d'abandonner la Tartane, les canons vivement, & les auroit enlevés, s'ils ne se fussent mis si près de terre, que tirant beaucoup plus d'eau, il ne put les joindre ; de sorte qu'après les avoir bien maltraitez il revint s'emparer de la Tartane, & ayant sçû qu'elle étoit Françoisé, il fit passer dans son bord les blessez, les fit panser avec soin, & les traita avec beaucoup de bonté. Dès qu'il fut mouillé il les fit conduire chez moi. Le Patron Prudent étoit blessé de plusieurs coups de sabre & de poignards à la tête & dans le corps, & ses Matelots étoient aussi maltraitez que lui. J'allai sur le champ au Divan réclamer la Tartane, son chargement & son équipage. Le Day balança long-tems s'il me l'accorderoit ; à la fin il m'accorda le corps de la Tartane & l'équipage, me faisant valoir cette justice comme un présent qu'il me faisoit en considération de ma bien venuë & des soins que j'avois pris pour l'équipage de la Barque brûlée devant Colioure ; mais comme le bled avoit été repris sur les Es-

pagnols qui s'en étoient rendus maîtres, il ne voulut pas le rendre, d'autant plus qu'on en manquoit à Alger, où il vint tout à propos, & fut vendu sur le champ.

Le 9. Novembre, le Sieur Arnaud vint me rendre une lettre du Sieur Villecroche qui commandoit au Bastion par ordre du Day, qui me marquoit la disposition où il étoit de bien vivre avec le Sr. de la Font.

Le 21. Novembre, un Vaisseau Corsaire d'Alger commandé par Hussein Rais, surnommé Mezamorto, amena deux prises qu'il avoit faites, l'une d'un Vaisseau Genoïs, & l'autre d'une Barque de Livourne, commandée par le Patron Nicolo Picotti. Elle étoit partie de Marseille, & vingt François qui vouloient voir les cérémonies de l'Année Sainte à Rome, s'y étoient embarqués, & l'avoient préférée à d'autres Bâtimens François, craignant d'être pris par les Espagnols, & ils furent pris par les Turcs. On eut raison de dire d'eux ce qu'avoit dit un ancien : *Incidit in Scyllam cupiens vitare Caribdim.*

Le Corsaire rencontra la Barque si près de Livourne, qu'elle auroit pu aller à terre; mais comme il avoit ar-

Prise de  
plusieurs  
François.  
par Meza-  
morto.

**DU CHEVALIER D'ARVIBUX.** ~~Le~~  
boré la Bannière de Hollande, elle  
poursuivit sa route, dans la pensée,  
comme on l'a sçu depuis, de livrer  
ces François à leurs ennemis les Hol-  
landois, & de partager leurs dépouil-  
les. Ils furent trompez, & devinrent  
la proie des Algeriens : leurs noms  
sont ici inutiles. On verra dans la  
suite ce qui leur arriva, puisqu'ils  
eurent le même sort que les cinq au-  
tres François qui étoient en dépôt dans  
le Bagne du Divan d'Alger.

Mezamorto étoit né à Constanti-  
nople, & plus poli, plus modéré,  
plus honnête homme qu'on n'en trouve  
dans les gens de ce métier. Dès qu'il  
eût examiné les passeports de nos Fran-  
çois, il leur dit qu'il tâcheroit de les  
mettre à terre, ou avec quelques-uns  
de leurs amis ; mais ces gens peu ins-  
truits des manieres des Barbaresques,  
& croyant qu'on auroit plus de res-  
pect & d'attention pour eux, s'ils se  
disoient tous gens de qualité, s'avi-  
ferent de se traiter entr'eux de Mar-  
quis & de Chevaliers, comme en effet  
quelques-uns étoient, & étant d'ail-  
leurs très-bien vêtus, & quelques-  
uns ayant des boucles de pierreries ;  
l'Equipage les prit pour des Cheva-  
liers de Malte, ne connoissant point

Po'iteste  
de Mezi-  
morto pour  
les Fran-  
çois.

d'autre Chevalerie , & protesterent au Capitaine que s'il les relâchoit , sa tête en répondroit au Divan & à la Milice d'Alger. Mezamoto fut forcé de les conduire à Alger ; mais il leur fit toutes les caresses imaginables , les traita bien , les logea le mieux qu'il lui fut possible , les assûra qu'ils ne seroient point Esclaves , & que dès qu'il seroit arrivé il feroit avérir le Consul de France , afin qu'il les allât réclamer , & qu'assûrément le Day les mettroit en liberté. Il fit porter dans sa chambre toutes leurs hardes , de crainte que les soldats ne les pillassent , & il fit au Day la relation la plus avantageuse qu'il pût pour leur procurer la liberté.

J'envoyai mon Chancelier à bord du Corsaire , dès qu'il fut mouillé , afin d'être informé de leurs qualitez & de quelle maniere ils avoient été pris , afin de les réclamer ; entre autres le Sieur Vaillant s'étoit qualifié homme du Roy , parce qu'il alloit chercher des médailles par ordre de M. Colbert. Il prétendoit par cette qualité se faire distinguer des autres , & il ne prenoit pas garde que c'étoit le moyen de rendre sa délivrance plus difficile , & sa rançon plus considérable. Le

Chancelier revint si tard que je ne pus rien faire ce soir-là.

Le 12. Novembre 1674. Je priaï M. le Vacher de m'accompagner au Divan où j'allois réclamer ces François.

Le Day n'attendit pas que je lui parlasse. Il se déchaîna d'abord contre moi, disant qu'il m'avoit recomman-  
 dé d'écrire en France que leur inten-  
 tion étoit de prendre tout ce qu'ils  
 trouveroient sous la banniere de leurs  
 ennemis : que la Barque qui avoit por-  
 tée leurs lettres étoit arrivée à Mar-  
 seille vingt jours avant que ces Fran-  
 çois en fussent partis : que puisque le  
 mépris que nous avons pour les sen-  
 timens le rendoit odieux à la Milice,  
 il vouloit les faire Esclavés pour la  
 satisfaire, afin que par cet exemple  
 ils cessassent de s'embarquer avec leurs  
 ennemis une bonne fois : ainsi que  
 je n'avois qu'à me retirer.

Grandes  
 contesta-  
 tions pour  
 les Fran-  
 çois pris  
 sur la Bar-  
 que de Li-  
 vourne.

Je lui représentai que la crainte des Espagnols, & la confiance que ces François avoient eüe à la paix d'Alger & de Tunis, les avoient obligez à préférer cette Barque de Livourne aux autres Bâtimens François dont ils auroient pû se servir. Qu'il ne doit pas être défendu aux François de

passer sur les Navires de leurs amis, puisque les Turcs se servent bien des nôtres, par la même raison. Qu'une marque de cela, étoit que depuis deux jours la Barque du Patron Lombard venoit de lui amener une quantité de Pelerins de la Mecque embarquez à Tripoli de Barbarie, qui n'avoient pas voulu se servir des Bâtimens de leur Nation, à cause des Corsaires de Malte & de Livourne. Qu'il devoit se souvenir que le Roi les lui auroit fait rendre, s'ils avoient été pris par les Maltois, comme il avoit fait ceux qui avoient été pris sur le Vaisseau S. Barthelemy, & ceux que le Sieur Picquet avoit vendus à Livourne. Que dans la Lettre qu'il avoit écrite au Roi, en parlant des François qui passent sur les Vaisseaux des ennemis d'Alger, il alleguoit que c'étoit à cause qu'ils les servoient, qu'ils se battoient contre eux & qu'ils leur tuoient du monde. Que les François dont il étoit question n'étoient ni Matelots, ni Soldats payez par les Livournois. Que non-seulement ils ne s'étoient point battus; mais qu'ils avoient empêché que les autres se défendissent, & qu'ils avoient déclaré au Patron qu'ils ne pouvoient point se battre contre des gens avec lesquels ils

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 131  
étoient en paix, & qu'ainsi s'étant don-  
nez à eux de bonne foi, il ne pouvoit  
pas les retenir ni les faire Esclaves sans  
rompre la paix, & s'attirer tout le res-  
sentiment du Roi.

Le Day répondit qu'il se soucioit  
peu qu'ils fussent Matelots, Soldats ou  
Passagers, qu'il lui suffisoit seulement  
pour être Esclaves qu'ils fussent Fran-  
çois pris sous la Banniere de leurs en-  
nemis. Qu'ils l'avoient marqué au Roi  
dans leurs Lettres, que c'étoit à lui à  
prendre ses mesures, & qu'ils ne le  
vouloient pas autrement.

Je lui dis que le Roi ne pouvoit pas  
encore avoir reçu leur Lettre, ni fait  
aucune défense à ses Sujets selon leurs  
desirs, supposé que Sa Majesté le trou-  
va à propos; mais que je ne croyois pas  
qu'elle voulût fermer les Ports, ni em-  
pêcher ses Sujets d'aller par tout où ils  
voudroient avec leurs amis. Que les  
Vaisseaux d'Alger alloient à Toulon &  
à Marseille, où on leur donne *gratis*  
toutes les munitions de guerre & de  
bouche dont ils ont besoin. Qu'au for-  
tir de nos Ports, ils pourroient rencon-  
trer des Passagers François & les pren-  
dre, & que je ne souffrirois jamais qu'on  
les exposa en vente.

M. le Vacher s'appercevant que

nous commencions à nous échauffer bien fort , & que je protestois que je ne sortirois point du Divan qu'on ne m'eût rendu ces François , proposa un expedient qui fut agréé sur le champ , qui fut que ces Passagers demeureroient en dépôt dans le Bagne de la Douïanne , jusqu'à ce qu'on vît par la réponse du Roi , si nous aurions la paix ou la guerre , & juger par là de leur sort.

Les Passagers François mis en dépôt.

Le Day s'y rendit d'abord , à condition que je leur fournirois leur subsistance , sinon qu'il en feroit vendre quelqu'un pour donner du pain aux autres. Je demandai que leurs hardes leur fussent renduës , & l'argent que leur Capitaine leur gardoit , & que cela serviroit à les entretenir. Il ordonna que les hardes fussent renduës , & que l'argent fut mis en dépôt chez le Receveur du Battistan.

On avoit rangé ces Passagers sur l'aîle gauche de la cour , & les Equipages des deux prises de l'autre côté. Ils virent pendant plus d'une heure de quelle maniere j'en usai avec les Turcs pour leur obtenir la liberté. Ils ne se déclarerent que dix-neuf , & ne me dirent point que le vingtième qui se nommoit Jean de Banneux , avoit

été mis parmi les Esclaves ; il étoit jeune , blond , & avoit l'accent Flamand , aussi étoit-il de Mastreik , & à cause de cela on ne voulut pas le mettre avec les François. Il ne m'auroit pas été plus difficile d'en avoir vingt que dix-neuf , si j'avois été averti ; mais le Sieur Vaillant avoit dit à ceux qui le vouloient faire qu'on les vendroit tous s'ils en parloient.

Les Passagers François furent donc envoyez au Bagne du Divan. Leur dépense fut réglée par eux-mêmes, je leur envoyai de l'argent , des couvertures , des planches , & tout ce qui leur pouvoit être nécessaire.

Le Day me renvoya leurs hardes , après qu'elles eurent été visitées au milieu du Divan , afin que les Soldats vissent qu'il n'y avoit point de trésors dedans.

La discorde se mit d'abord entre eux , & j'eus bien de la peine à empêcher qu'ils ne se perdissent par les reproches qu'ils se faisoient les uns aux autres en présence des Turcs , dont il y en avoit toujours quelqu'un qui entendoit leur Langue.

Je fus encore au Divan le treize pour reclamer Jean de Banneux ; mais il avoit été vendu à un Chaoux , qui

en avoit donné trois cens piaſtres. Le Day me dit que je perdois mon tems , & que c'étoit un Hollandois , qu'on le connoiſſoit bien , & que les François n'étoient ni de ce poil , ni de cette couleur.

Barque  
Françoife  
coulée à  
fond par un  
Algerien.

Le 18. Le nommé Juſſouf Rais Majorquin Renegat , & un autre Corſaire amenerent treize Matelots François. C'étoit l'Equipage d'une Barque de Martegues , qui avoit chargé des amandes & du cuivre à Sainte Croix dans le Royaume de Fez , & qui alloit à Liſbonne.

Ces Corſaires l'ayant découverte à la hauteur du Cap S. Vincent lui donnerent la chaffe. Elle mit la Banniere de France au haut de ſon mâſt pour ſe faire connoître.

Le Majorquin Renegat eut tant de rage de l'avoir pourſuivie inutilement , que ſ'en étant approché de bien près , il lui fit une décharge de toute ſon artillerie & de ſa mouſqueterie , & le Patron ayant fait ſerrer ſes voiles pour attendre les Corſaires , celui du Majorquin qui venoit vent arriere ſur elle , & qui pouvoit paſſer à bas bord ou à tribord , puisqu'elle ne gouvernoit plus , arriva ſur elle malicieuſement , la briſa & la coula à fond , & vouloit faire

périt l'Equipage, pour éviter qu'on ne se plaignît au Day de sa méchante action. La Barque ayant demeurée sur l'eau environ un quart-d'heure, il la pillâ autant qu'il pût, & fit jeter les Matelots à la mer. La Chaloupe de l'autre Vaisseau les retira & les traita fort humainement. Le Majorquin fit ensuite passer dans son bord une partie des François, & leur fit donner des coups de bâton, pour les obliger de déclarer devant ses Soldats qu'ils n'étoient pas François, ou du moins qu'ils étoient mariez en Portugal, afin d'être en droit de les faire Esclaves.

Le 19. Je reçûs la plainte du Patron Antoine qui commandoit la Barque, & de ses Matelots, & j'allai porter mes plaintes au Day à qui je contai toute l'Histoire. Il envoya d'abord chercher Issouf, & le maltraita de paroles en ma présence. Celui-ci voulut faire passer sa mauvaise action pour un accident, assurant que la Barque s'étoit venue briser contre son Vaisseau; mais je lui repliquai vivement que les coups de bâtons qu'il avoit fait donner aux Matelots, & la morsure qu'il avoit faite au visage du Patron marquoient trop sa mauvaise volonté, de sorte qu'il demeura convaincu.

Baba Hassan prit la parole, le chargea d'injures à son ordinaire, & lui reprocha qu'on ne l'envoyoit pas en mer pour y être le maître absolu & piller les François, & donner lieu par ses violences à la rupture de la paix, & sur le champ il appella deux Chaoux, pour lui faire donner des coups de bâton en ma présence. Mais cômme je me doutai que ce seroit avec cette monnoye qu'il payeroit la Barque, je demandai sa grace, & elle lui fut accordée, & Baba Hassan lui ordonna de rendre à ce Patron une Barque toute équipée, pour s'en retourner avec ses gens.

Le 21. Issouf acheta une méchante Barque toute délabrée, & le Patron Antoine fut obligé de la prendre avec les procès verbaux de toute son aventure, pour se disculper auprès de ses Bourgeois. J'allai trouver le Day, & lui faire mes remercimens de la justice qu'il avoit voulu nous rendre, & me plaindre de la mauvaise foi d'Issouf, & l'obliger de consigner huit mille piastres au Divan pour la valeur de la Barque & des fonds. Je le quittai en lui disant, qu'il avoit bien-tôt oublié ce que le Roi avoit fait pour la Barque que les Espagnols avoient brûlée de-

vant Colioure. A ma réquisition le Day ordonna que le Corfaire rendroit les hardes des Matelots ; mais comme les Soldats d'Issouf en avoient fait leur profit , il envoya quelques capotes à la Marine , & il fallut que le Patron Antoine s'en contentât & s'en allât en Provence demander justice.

Le même jour on fit venir le Sieur Estelle au Divan. Le Day lui dit qu'il y auroit trois termes échûs à la fin de la Lune courante , & qu'il lui falloit trouver de l'argent pour la paye des Soldats. Il lui répondit qu'il n'avoit plus de crédit depuis la mort du Sieur Arnaud , & que tout ce qu'on pouvoit faire étoit d'envoyer le jeune Arnaud au Bastion , pour apporter tout le corail & tout l'argent qu'il y trouveroit. Cet expedient ne plût point au Day , qui lui donna jusqu'à la fin de la Lune pour le payer. D'ailleurs le jeune Arnaud ne voulut point aller au Bastion , craignant d'y être malade , & que pendant son absence le Sieur de la Font arriva , & que son oncle Estelle ne gâta toutes choses par ses vivacitez.

Le 22. le Sieur de la Tour la Font arriva à Bougie dans le Vaisseau du Capitaine Colin. Il m'écrivit par un exprès , & me pria de voir le Day , &

d'obtenir la confirmation de ce qu'il m'avoit promis pour lui. Le Messager alla d'abord chez le Sieur Estelle, qui prit la Lettre qui m'étoit adressée, l'ouvrit, la lût, & lui ordonna de me l'apporter sans enveloppe, & de me dire pour excuse que les Maures de la campagne la lui avoient prise, & l'avoient ouverte, croyant qu'il y avoit de l'argent dedans. Je le dis à M. le Vacher, & nous découvrîmes bien-tôt la vérité.

J'allai d'abord au Divan porter cette nouvelle au Day & à son gendre qui la sçavoient déjà, parce que le Sieur Estelle les en avoit instruits, & leur avoit montré la Lettre avant de me l'envoyer. Ils me dirent que la nouvelle que je leur donnois, leur faisoit bien du plaisir, qu'il pouvoit débarquer sur l'assurance qu'ils m'avoient donnée, & qu'ils me confirmoient encore, & que quand il ne voudroit pas demeurer à Alger, il lui seroit permis de se retirer, sous la bonne foi avec laquelle il étoit venu.

Arrivée du Sieur de la Tour la Font à Alger. Le Vaisseau du Capitaine Colin arriva le 23. à Alger, & mouilla à trois heures après midi. Le Day me permit d'aller à bord avec mon Trucheman & mes gens. Après que j'eus témoigné ma

joye à M. de la Font sur son arrivée, il me fit entrer dans sa chambre, nous raisonnâmes sur les affaires, je l'informai de l'état où elles étoient à Alger, & je lui dis que le Day m'avoit assuré qu'il ne devoit rien craindre. Il me dit les raisons pourquoi la Transaction n'avoit pas été executée, & me les donna dans un mémoire. Il me pria de les faire sçavoir au Day avant qu'il débarquât, afin qu'il y fût préparé. Il me rendit une partie de mes Lettres, & intercepta les autres par une défiance qui lui est naturelle, & je m'en retournai à la Ville.

Le 24. Novembre. j'allai à six heures du matin prier le Day de permettre que le Sieur de la Font débarquât. Je pris ce tems pour lui dire les raisons qu'il avoit eues de ne pas executer la Transaction avant de partir de Marseille, la premiere desquelles étoit que les facultez du Bastion avoient été enlevées; la seconde que les Creanciers du Sieur Arnaud avoient fait saisir les douze mille écus; & la troisieme, l'incertitude où étoit la Compagnie si elle soutiendrait le commerce du Bastion ou si elle l'abandonneroit.

Le Day & son gendre n'ajoutèrent pas beaucoup de foi à ce que je leur

Audience  
du Sieur de  
la Font.

dis. Ils me dirent seulement d'aller au Vaisseau le faire débarquer, & que le tems découvreroit la verité, & qu'on en auroit assez pour en raisonner à fond quand il seroit entré.

J'allai aussi-tôt au Vaisseau avec le Trucheman & mes gens, nous débarquâmes à la Pescaderie, & nous conduisîmes le Sieur de la Font au Divan.

Le Day & son gendre le reçurent comme ils me l'avoient promis. On voulut entrer en matiere, mais comme je jugeai qu'il avoit besoin de tems pour se préparer, je dis au Day que la premiere visite n'étant ordinairement que de civilité, il falloit lui donner le tems de se reposer, & qu'il leur demanderoit Audience pour parler d'affaires. Il prit congé aussi-tôt, & je le logeai chez-moi.

Je connus bien-tôt par ses discours que ses affaires n'étoient pas en bon état, & qu'il avoit besoin de plus de prudence que je ne lui en connoissois. Il n'avoit rien fait de ce que je lui avois marqué, & au lieu de douze mille piastres qu'il devoit apporter, il n'en avoit que six mille, s'étant flatté qu'il en trouveroit assez à Alger sur son crédit, sans songer que le Sieur Estelle en avoit

encore plus pour lui nuire.

Le Day m'envoya dire le 25. de ne me plus mêler des affaires du Bastion, puisque le Sieur de la Font étoit à Alger, & de ne point assister aux Audiences qu'il lui donneroit. Cette précaution lui étoit aussi avantageuse qu'elle l'étoit peu au Sieur de la Font. Je l'en avertis. Il me demanda conseil sur ce qu'il devoit proposer à sa première Audience, & me dit qu'il étoit résolu d'abandonner le commerce du Bastion, plutôt que de mettre en dépôt les douze mille écus portés par la Transaction. Qu'il aimeroit mieux en faire un présent au Day & à son gendre; mais qu'il se chargeroit volontiers de payer généralement tout ce que le Bastion devoit à Alger & sur les lieux, sans distinction d'affaires ni de personnes. Je lui conseillai de dire au Day en peu de mots qu'il étoit venu sur la parole qu'il m'avoit donnée; qu'il offroit de payer ce que le Bastion devoit justement, s'il lui en vouloit donner l'investiture; & qu'à l'égard de la Transaction, c'étoit une affaire entre deux François qui n'étoit pas de son ressort, & qui devoit être terminée en France par la justice du Roi.

Le lendemain 26. Le Sieur de la Font

fut mandé au Divan. Il y alla seul avec mon Chancelier.

Mon Officier me dit au retour, que le Day l'avoit reçû avec politesse & beaucoup de marques d'amitié; qu'après qu'il eût écoué son compliment, il lui avoit répondu en termes honnêtes; mais qu'il avoit jugé à propos de ne parler que des deux premiers points, remettant le troisième à une autre occasion. C'étoit pourtant le principal & le plus important pour lui. Je n'eus pas de peine à comprendre que les Turcs ne vouloient pas l'effaroucher, mais lui tirer doucement tout ce qu'il avoit d'argent, après quoi ils parleroient de la Transaction, & lui feroient faire tout ce qu'ils voudroient de gré ou de force.

Il reçût pourtant les caresses du Day & de son gendre, comme les prémices d'une sincere amitié qui lui fit chanter victoire, & lui fit croire qu'il n'avoit plus besoin de moi ni de mes conseils.

Engagemens du  
Sieur de la  
Font avec  
le Day  
d'Alger.

Ils convinrent dans cette premiere Audience, que le Sieur de la Font payeroit toutes les redevances échûës, trois mille piastras de present pour la paye des Soldats, deux mille piastras de gratification au Day & à son gendre,

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. #43**  
mille piaſtres au Day pour autant que le Sieur Arnaud lui devoit, deux mille cinq cens piaſtres qu'il lui avoit promis pour le rachat du Capitaine Jean Baron, que le Day avoit envoye au Baſtion pour y être gardé par le Sieur Arnaud : toutes ces ſommes montoient à huit mille cinq cens piaſtres.

Après que le Sieur de la Font eût donné ſa parole pour ces payemens, il fut proclamé Capitaine du Baſtion. Il revint au logis tout joyeux pour recevoir les compliments de ceux qui lui en voulurent faire.

Les Sieurs Eſtelle & Arnaud ne purent point. Ils étoient ſûrs de leurs affaires, & ils avoient la parole du Day qu'il ne les abandonneroit pas, & que de gré ou de force, il leur feroit donner des Emplois convenables.

Il étoit dû trois mille piaſtres au Sieur Eſtelle pour ſes appointemens, environ huit mille pour les redevances échûës & dettes ſur la place d'Alger, vingt mille aux Maures du Baſtion & de Bonne, & aux Garniſons, ſans les munitions & autres choſes neceſſaires à ſon établifſement, ce qui montoit environ à quarante mille piaſtres. Le Sieur de la Font n'en avoit apporté que ſix mille qui furent bien-tôt employez :

Etat des  
dettes du  
Baſtion.

car dès le même jour le Day lui fit payer trois mille piaſtres pour les redevances échûës qu'ils appellent limes, & deux mille piaſtres pour le preſent qu'il lui avoit promis.

Il ne reſtoit plus au Sieur de la Font que mil piaſtres, & on le preſſoit d'en payer encore cinq mille cinq cens; d'ailleurs les Creanciers d'Alger vouloient être payez, & ce fut le commencement de l'embarras où il ſe trouva. Pour y remedier, il envoya chercher un Juif nommé David Scyari Cenſal de la Nation pour lui en faire trouver. Toute la journée ſe paſſa inutilement à cela, & le Sieur de la Font commença à ſe déſabuſer de ſon prétendu crédit.

Le Sieur Eſtelle qu'on alloit conſulter ſur les emprunts qu'on vouloit faire, dépeignoit la ſituation des affaires du Sieur de la Font, ſa conduite & ſon honneur d'une manière qui fit fermer toutes les bourses, & cela obligea les Creanciers de le pouſſer encore plus vivement. Il n'y eut qu'Ibrahim Coulogri General des Galeres d'Alger, qui envoya offrir ſix mille piaſtres, à condition que je ſignerois le billet & que j'en ſerois caution. Le Sieur de la Font me le fit propoſer, & je répondis qu'é-  
tant

tant personne publique, il m'étoit défendu de m'engager pour un particulier, parce que faute de paiement on pourroit prendre la somme sur la Nation, & enlever les fonds des Navires François, & que par conséquent cela étoit contre le devoir de ma Charge.

Ce fut alors que le Sieur de la Font commença d'éclater contre moi. Il vint me trouver, en disant que faute d'être sa caution dans cet emprunt, je serois cause que le commerce du Bastion périroit. Que comme Consul, j'étois obligé de lui faire trouver de l'argent, selon la promesse que j'avois faite à M. Colbert de protéger & soutenir les intérêts de cette Compagnie. Je lui répondis que M. Colbert sçavoit très-bien ce que sa Compagnie vouloit ignorer, c'est-à-dire, qu'un Consul ne peut & ne doit jamais se rendre caution que pour les affaires du public. Que je serois réellement obligé à le défendre, si on vouloit lui faire payer avec injustice quelque somme qui dût être supportée par le corps du commerce; mais que je n'avois garde d'engager le public pour les affaires d'un particulier; que je sçavois mon devoir, & que je serois toujours prêt d'en rendre compte à la Cour. Qu'ayant les

affaires du Roi & celles de ses Sujets à ménager, je devois me tenir dans un état libre, & être toujours prêt à me retirer, & à exécuter les ordres qui me seroient donnez, sans me faire retenu pour les dettes d'un particulier. Que je ne devois pas risquer de me faire griller selon la coûtume du País, c'est-à-dire, d'être mis en prison.

Il me repliqua que M. du Bourlieu mon prédécesseur avoit fait trouver de l'argent au Sieur Arnaud & qu'il avoit été sa caution. Ces raisons ne m'ébranlerent point, & je tins ferme, d'autant plus que le Day & son gendre m'avoient défendu de me mêler de ses affaires, & ils avoient leurs raisons, comme il parut dans la suite.

Il eut enfin recours au Capitaine Colin, & voulut l'obliger à remettre le fond de son Vaisseau; mais il s'en excusa.

Le vingt-huit, le Sieur de la Font alla dire au Day que la difficulté qu'il avoit à trouver de l'argent pour terminer ses affaires l'obligeoit de le prier de trouver bon qu'il envoyât quelqu'un en sa place au Bastion pour y commander & continuer le Négoce. Le Day lui répondit qu'il étoit plus à propos qu'il y allât lui-même.

Le Day & Baba Hassan qui vou-  
loient que le Sieur Estelle continuât  
de faire la fonction d'Agent du Bastion,  
lui dirent que le bien des affaires de-  
mandoit qu'il lui donnât cet emploi,  
& qu'ils le souhaitoient. Le Sieur de  
la Font leur répondit qu'il vouloit en  
conferer avec moi. En effet il vint me  
communiquer la proposition du Day.  
Je l'exhortai à s'y rendre pour plusieurs  
raisons. 1<sup>o</sup>. Parce que sans cela il  
se broüilleroit avec le Day, qui se  
porteroit peut-être à des extrêmi-  
tez. En second lieu, parce qu'il ne  
trouveroit de l'argent à Alger que par  
l'entremise du Sieur Estelle, 3<sup>o</sup>. par-  
ce que le Sr. Arnaud étant mort, Estelle  
s'attacherait à la Compagnie où il trou-  
voit son avantage, & où il risquoit même  
plus que lui. Et enfin qu'il falloit donner  
quelque chose à l'affection du Day &  
de son gendre, quand ce ne seroit que  
pour l'empêcher de lui faire du mal.

Le Sieur de la Font s'étant rendu à  
mes raisons, j'envoyai chercher le Sieur  
Estelle, je lui parlai en particulier, &  
ensuite en présence du Sieur de la  
Font. Je les reconciliai, je les fis em-  
brasser, & quand ils se séparèrent ils pa-  
roissoient les meilleurs amis du monde.

Le Day que j'eus le soin de faire

Reconci-  
liation des  
Srs de la  
Font & Es-  
telle.

avertir de cette reconciliation , m'en scût bon gré , & envoya m'en remercier, & fit venir les Srs de la Font & Estelle. Il les exhorta à bien vivre ensemble & à s'aimer réciproquement. Chose difficile à deux hommes dont les humeurs ne simpatisoient point du tout.

Le St. de la Font quitta ma maison , & s'en alla loger dans celle de son Agent , & ne vint plus me voir; je m'en consolai aisément.

Corsaire  
de Sal qui  
prend un  
Vaisseau  
Anglois.

Le trente Novembre, Abullach Ben Haïche Corsaire de Salé , qui avoit armé un mois auparavant à Alger, y vint avec un petit Vaisseau Anglois qu'il avoit pris. Ce bâtiment venoit de Marseille , où il avoit chargé du savon & de la soye. Le Day permit à ce Corsaire d'entrer dans le Port au préjudice de la paix qu'il avoit avec les Anglois. De dix hommes dont l'équipage de ce petit Bâtiment étoit composé , il n'en étoit resté que deux , tous les autres ayant été tuez dans le combat. Une Belandre Angloise armée en course qui étoit à la rade , mit à la voile, & envoya défier le Saltin. Le Day & le Corsaire se mocquerent de cette fanfaronnade, & dirent qu'il avoit dû attaquer le Corsaire avant qu'il entrât dans le Port, comme il auroit pû le faire.

Le Consul Anglois racheta le Vaisseau & les deux Esclaves. Ce fut le seul expedient qu'il trouva pour empêcher la rupture de leurs Traitez.

Le second jour de Decembre, le Sieur de la Font trouva par le moyen du Sr. Estelle quelques sommes d'argent, pour lesquelles, & pour ce qu'il devoit aux Juifs, il fournit des lettres de change payables à Marseille & à Livourne, & par ce moyen il continua de payer ce qu'il avoit promis.

Le quatre, le Day & son gendre voulant reconnoître les presens que le Sieur de la Font leur avoit faits, lui envoyerent une écharpe de soye blanche, & une couverture de laine rouge. Ces deux pieces pouvoient valoir dix à douze écus. Ils donnerent aussi au Sr. Estelle une toilette en broderie, à peu près de la même valeur, dont il fit present à son nouveau Gouverneur.

Le Day envoya chercher le Sieur de la Font, & lui ordonna d'employer les enfans du Sieur Arnaud dans le Bastion. Il lui promit un emploi pour l'aîné, mais il lui déclara qu'il ne pouvoit rien faire pour le cadet avec qui il étoit extrêmement brouillé. On lui donna toutes ses dépêches le lendemain, moyennant deux cens écus

qu'il fallut trouver sur le champ sans aucune modération.

Le sept, les Sieurs de la Font & Estelle furent appelés au Divan où étoit l'aîné des enfans du Sieur Arnaud. Le Day lui dit qu'il vouloit non seulement qu'il employât les deux Arnauds, mais encore que la transaction de Marseille fût exécutée de point en point. Le Sieur de la Font au lieu de se défendre comme il le pouvoit & le devoit, se contenta de dire qu'il n'avoit pas exécuté la transaction, parce qu'il ne croyoit pas être aussi bien reçu à Alger comme il l'avoit été, & que quand il auroit vû l'état des affaires du Bastion, il leur donneroit toute sorte de satisfaction.

Le Day m'envoya avertir dès le lendemain par le Trucheman, de la parole que le Sieur de la Font lui avoit donnée, afin que je ne fusse pas surpris de leur ressentiment en cas qu'il y manquât.

Je fus si fort surpris de cette nouvelle que je voulus la sçavoir d'original. J'allai sur le champ chez le Sieur Estelle, j'y trouvai le Sieur de la Font extrêmement chagrin, se promenant à grands pas dans sa chambre. Il me dit brusquement que les Ma-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX.** Les  
dragons des Provençaux lui avoient  
toujours été funestes. Je reçus ce man-  
vais compliment d'une maniere qui le  
fit rentrer en lui-même, il vint me  
trouver dans la chambre du Sieur Es-  
telle & m'en fit des excuses.

Le douze, il alla prendre congé de Ba-  
ba Hassan, il étoit accompagné des  
Sieurs Estelle & Arnaud. Baba Hassan  
lui recommanda les interêts des Sieurs  
Arnaud & la transaction, & dit au  
Sieur Arnaud de revenir sur ses pas,  
si le Sieur de la Font ne lui tenoit pas  
exactement la parole qu'il lui avoit  
donnée, tant pour l'emploi que pour  
la transaction.

Départ de  
Sieur de la  
Font pour  
le Bastion.

Il s'embarqua le lendemain après  
m'être venu dire adieu, & je le con-  
duisis jusqu'à son Vaisseau.

Le dix-huit Decembre, une Escadre  
du Roi d'Angleterre composée de cinq  
Navires de guerre & d'une Belandre,  
moüilla sans saluer à la rade d'Alger.  
Eile étoit commandée par le Chevalier  
Jean Narborovv. Elle apportoit une  
somme d'argent pour retirer les Escla-  
ves Anglois qui étoient restez depuis  
le Traité de paix.

Le Consul Anglois alla dire au Day  
que le Roi son Maître avoit ordonné  
à ceux qui commandoient ses Vaisseaux

de guerre, d'exiger le salut des Forteres-  
ses de la Ville.

Le Day lui répondit qu'il verroit lui-même de quelle maniere on alloit tirer, & le congédia avec certe réponse équivoque. Il en fut si content qu'il envoya en donner avis à l'Escadre, afin qu'elle se prépara à répondre.

Avanture  
des Anglois  
pour le sa-  
lut.

Il se trouvoit justement ce jour - là que le fils du Day appelé Mehmed Rais, devoit rentrer dans la Ville venant de Malte, où il avoit payé vingt mille piastrès pour sa rançon. La ville en vouloit témoigner sa joye au Day. Toutes les Fortereses & les Vaisseaux arborerent leurs pavillons, & quand ce Capitaine fut à la vûë, on le salua de tous les canons & de toute la mousqueterie.

Les Anglois voulurent croire que ce salut si solemnel étoit pour eux, & en consequence le Commandant y répondit par trente & un coups de canon, & le reste de l'Escadre à proportion; de sorte que croyant être saluez, ils saluerent sans y penser le fils du Day, & s'exposerent ainsi aux railleries des Algeriens. Mais en gens sages ils s'en tinrent à la méprise, & publierent par tout, même en Angleterre, que la Ville d'Alger les avoit saluée d'une maniere particuliere.

Le vingt-quatre le Sieur Brisban Secrétaire de Marine du Roi d'Angleterre, & commis pour l'échange, ou pour parler plus juste, pour le rachat des Esclaves de sa Nation, alla proposer au Divan de payer les Esclaves, moitié en piastres, & moitié en aspres, parce qu'il croyoit gagner un tiers sur cette monnoye. Baba Hassan lui répondit qu'on ne fabriquoit point des aspres en Angleterre, & qu'il vouloit être payé avec la même monnoye que le Roi d'Angleterre avoit envoyé. Le Sieur Brisban s'échauffa, & Baba Hassan encore davantage, de sorte qu'il lui tourna le dos & s'en retourna à bord, avec résolution de ne plus avoir affaire à ce brutal, laissant au Consul & au Trucheman le soin de démêler cette fusée.

Baba Hassan ayant sçû qu'on cherchoit par tout des aspres, fit publier une défense d'en changer avec les Anglois.

Le vingt-six, le Commandant des Vaisseaux Anglois, & les Capitaines de son Escadre, m'envoyèrent souhaiter de bonnes fêtes, selon l'ancien Calendrier. Messieurs Herbert & Hamilton Capitaines de l'Escadre Angloise, qui avoient été élevez en France, vinrent le lendemain me rendre visi-

Autre difficulté des Anglois avec le Day.

Politique des Anglois pour le Chevalier d'Arvieux.

te. Je leur donnai la colation , après quoi ils me menerent coucher à bord de leurs Vaisseaux.

Je fus reçu du Chevalier Narbo-roy avec beaucoup de cérémonies. Les politesses continuerent pendant le souper , qui dura presque toute la nuit. On se concha ensuite pour se délasser de la fatigue du souper , ce qui n'empêcha pas qu'on ne se levât d'assez grand matin , & on servit aussitôt un déjeuner , qui fut assez long pour tenir lieu d'un dîné très magnifique & très-bien servi. Les canonades avoient accompagné les santés des deux repas , quand je m'embarquai pour venir à terre avec les deux mêmes Capitaines qui m'avoient conduit à bord. Je fus salué du canon & des cris des Matelots.

Le 28. Les Turcs célébrerent leur Pâques ou Bairam. Le Day après la priere alla à l'Alcassade pour recevoir les complimens de ses Sujets. Il ne voulut pas qu'aucun Chrétien s'y trouva , quoique ce fut la coutume ancienne , pas même les Consuls ; mais il ordonna aux Truchemens de les conduire au Divan , qu'ils appellent la Maison du Roi.

Je m'y rendis le premier accompa-

gné de mes gens & de toute la Nation. Le Pacha & Baba Hassan avoient déjà reçu les complimens de la Milice ; mais avant d'avoir audience , il fallut attendre qu'une troupe de Luiteurs eussent achevé leurs exercices. Une partie de la grande cour étoit couverte d'une toile de Navire , & on l'avoit sablée pour empêcher les Luiteurs de se blesser en se jettant à terre. Ils n'avoient que des caleçons assez courts. Le reste du corps étoit nud & oint d'huile d'olives depuis la tête jusqu'aux pieds , de maniere que quand ils vouloient s'empoigner, les mains glissoient sur la peau huilée ; mais ils y laissoient des égratignures , qui marquoient qu'il y avoit long-tems qu'ils n'avoient coupé leurs ongles.

Divertissemens du Baïram.

Il ne suffisoit pas pour remporter la victoire , d'avoir mis son ennemi par terre, il falloit, s'il étoit tombé sur le ventre, le mettre sur le dos , ou par force ou par adresse , ce qui ne se fait pas sans peine & sans un long combat. A la fin le vainqueur reçoit le prix de la main de Baba Hassan , & il le comble de souhaits & de benedictions.

Comme le Consul de France a le pas sur toutes les autres Nations , je m'avantai le premier avec ma suite. Le

Compliment aux Seigneurs de la Réu

gence d'Alger. Consul des Anglois vint après moi avec ses gens. Baba Hassan qui étoit resté seul dans la salle du Divan reçût nos complimens, & y répondit un peu moins brutalement qu'à l'ordinaire à cause de la Fête.

Nous montâmes dans le même ordre à l'appartement du Pacha. Il répondit à nos complimens avec beaucoup de politesse, nous embrassa & nous fit asseoir à ses côtez. Après un peu de conversation, il nous fit servir le café, le sorber, & ensuite le parfum qui est par toute la Turquie le congé honnête que l'on donne à la Compagnie.

Le même jour après dîné, nous allâmes dans les Chaloupes des Vaisseaux Anglois à la porte de Babal Oued, c'est-à-dire, à la porte de la riviere, voir les divertissemens dont les Turcs accompagnent leur Fête.

On y voyoit plusieurs sortes d'escarpolettes, où ceux qui y étoient assis étoient poussez en l'air par douze hommes des plus forts, six de chaque côté, qui avec de longues sangles les élevoient de part & d'autre avec une vigueur extraordinaire. Il y avoit des escarpolettes de différentes façons, & ce qui nous parut de plus bizarre, ce fut

Divertissemens des Turcs au Baïcan.

d'y voir des vieillards, qui avec de longues barbes & blanches se divertissoient à ces jeux comme des enfans.

Il y avoit aussi un grand nombre de tentes sous lesquelles les Esclaves Chrétiens, qui ont droit de tenir cabaret vendoient du vin, & donnoient à manger aux Soldats qui réparoient alors abondamment ce que le jeûne du Ramadan avoit retranché de leurs excès ordinaires.

On voyoit tout le Peuple d'Alget paré de leurs plus beaux habits, se promener & se divertir sur le bord de la mer, & dans les cimetières. Ceux qui avoient des chevaux les exerçoient & faisoient des courses de cannes & de gerid. En un mot, toute la Ville étoit en joye.

Le lendemain second jour de la Fête, le Pacha ayant le Day à sa droite, alla à son jardin, à un quart de lieuë de la Ville où il a fait bâtir une petite Mosquée, avec un Hermitage où est enterré un de ses enfans. Il étoit précédé de tous les Officiers de la République en habits & turbans de cérémonie, & accompagné de Baba Hassan & du Kiahia ou Lieutenant du Pacha, & suivis de tous leurs domestiques à pied & à cheval. Cette troupe

étoit fermée par les tambours , les trompettes & les hautbois du Pacha. Ils passerent toute la journée dans cet Hermitage , où le Pacha les regala magnifiquement. Les principaux du Pais lui vinrent rendre visite , & y furent regalez , & après la priere du soir , toute cette grande compagnie revint à la Ville.

Le premier jour de Janvier 1676. fut employé aux complimens ordinaires , & à donner les étrennes aux domestiques & aux Officiers du Divan , qui viennent en foule les demander avec autant d'importunité que ceux de la Cour de Rome.

Le second , j'allai à bord du Vaisseau le Cambridge commandé par M. Herbert. Après y avoir dîné , nous allâmes rendre visite au Chevalier Naborovv Chef d'Escadre , & nous revînmes souper chez M. Hamilton où je couchai. On me fit pourtant beaucoup de politesses , & quand je revins à terre je fus salué de l'artillerie.

Le troisième , le Sieur Brisban revint à terre , & paya tous les Esclaves de sa Nation & les fit embarquer , à l'exception de ceux qui avoient été pris sous d'autres Bannieres que l'Angloise. Il y en eut plusieurs qui se firent Turcs le même jour.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 159

Le onze , le Vaisseau du Corsaire Samson , & celui de Mezamoto revinrent de Marseille. Ils y avoient escorté le Vaisseau du Capitaine David , & un autre Vaisseau Marchand qui venoient de Syrie très-richement chargez , & qui de crainte de tomber entre les mains des Corsaires Espagnols , s'étoient accommodez avec ces deux Algeriens pour les convoyer. Les Echevins de Marseille avoient très-bien reçûs ces Corsaires , les avoient bien regalez , & leur avoient donné outre les provisions dont ils avoient besoin pour leur retour , du vin , des fruits , des confitures , du rossoli , de l'eau de vie & autres choses ; de sorte qu'ils ne furent pas plutôt mouillez , que les Capitaines & les Equipages publierent par tout les bons traitemens qu'ils avoient reçûs à Marseille , ce qui fit un honneur infini à la Nation , & qui me donna bien de la joye.

Corfaires  
d'Alger es-  
cortent des  
Vaisseaux  
François.

Le douze Janvier , la Chaloupe du Commandant de l'Escadre Angloise , ayant ramené le Consul à la porte de la Pescaderie , les Matelots en ayant donné la garde à deux de leurs camarades , s'en allerent au cabaret selon leur coûtume. Dix-sept Esclaves Majorquins qui les observoient depuis long-tems ,

Fuite des  
Esclaves  
Major-  
quins.

comploterent de l'enlever & de s'en servir pour se sauver. Ils crurent que le moment étoit favorable pour exécuter leur projet. Ils sauterent dans la Chaloupe, jetterent les deux Anglois à la mer, se saisirent des avirons, & poussèrent la Chaloupe avec tant de force & de vigueur, qu'ils passerent à travers des Vaisseaux & sous les Fortereses du Port, au milieu des coups de canon qu'on leur tiroit de tous côtez, & même des Vaisseaux Anglois qui envoyèrent leurs Chaloupes après eux. Le Day dépêcha une Belandre excellente voiliere; mais le vent étant tombé, tout fut inutile, en moins de rien ils furent hors de vûë. Ils enlevèrent avec la Chaloupe le tendelet, le pavillon & les provisions qu'on avoit embarquées pour les Vaisseaux, lesquelles avec le biscuit que chacun d'eux avoit eu soin d'emporter dans leurs capots, servirent à leur faire gagner Majorque, où ils arriverent en deux fois vingt-quatre heures, ayant été favorisez d'un calme & du plus beau tems qu'ils pouvoient souhaiter.

Cette action vigoureuse & si bien conduite mit tout le monde dans l'étonnement. Les Anglois en furent consternez, ne sçachant ce qui leur en pourroit arriver.

Leur Consul fut appellé le lendemain au Divan. Les Propriétaires vouloient l'obliger à payer les Esclaves qui s'étoient échappés. Sa prudence étouffa cette affaire. Il envoya secretement un present de mil piastres à Baba Hassan. Il parla, fut écoûté, ses raisons furent si bien goûtées, que le Day dit aux Propriétaires des Esclaves qu'ils étoient des marouffes, de n'avoir pas sçû mieux garder leurs Esclaves, & qu'il alloit les condamner à payer la Chaloupe aux Anglois, puitqu'elle avoit été enlevée par leurs Esclaves. Ils eurent tant de peur de cette menace, qu'ils s'enfuirent, & on ne parla plus de cette affaire.

C'est ainsi qu'on accommode toutes choses avec les Turcs. L'argent est le premier & le meilleur mobile pour les faire agir, & quand on sçait le répandre à propos, il n'y a rien dont on ne puisse venir à bout.

Le quinze, les Anglois ayant retiré & embarqué leurs Esclaves, le Commandant en renvoya dix-neuf, que le Sieur Brisban avoit rachetés d'un Corsaire de Salé à cent cinquante piastres la piece. Baba Hassan traita cette action de cruauté, & les reçût pour ne les plus vendre. Il y avoit parmi ces

Marvaife  
action du  
Chevalier  
Narborovv.

Esclaves un garçon tout jeune, le Day en eut pitié & le renvoya à Messieurs Herbert & Hamilton, qui étant des gens de qualité & très-generoux désapprouverent l'action de leur Chef d'Escadre, & ayant fait faire une quête dans leurs Vaisseaux, ils fournirent du leur de quoi achever la somme de deux mille huit cens cinquante piastres, & retirerent tous ces pauvres malheureux. Baba Hassan louïa beaucoup la charité de ces deux Capitaines, & blâma hautement la brutalité du Commandant.

Le 17. Janvier, Bekir Hoya Corsaire d'Alger ayant trouvé un jeune garçon de Marseille tout seul dans une Barque, que l'EquiPAGE Génois avoit abandonnée, me l'envoya d'abord. Je le conduisis à Baba Hassan, & je lui representai que ce jeune garçon nommé Jean-Baptiste Bault, fils d'un Calfat de Marseille, avoit été pris par les Majorquins sur une Barque Françoise. Il me le rendit sans aucune difficulté, & même fort honnêtement, & je le renvoyai à Marseille.

Le 22. Le Sieur Brisban accompagné du Consul de sa Nation, alla prendre congé du Day, qui lui donna deux Lettres pour le Roi d'Angleterre sans bour-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 163  
tes, & des plus simples. Elles étoient  
signées du Pacha, du Day & de Baba  
Hassan. L'une parloit avantageusement  
du Commandant de l'Escadre, & l'autre  
rendoit au Sieur Samuel Martin  
Consul, la justice que meritoient son  
zele & sa prudence.

Je fus prié de traduire ces Lettres,  
je le fis, & j'aurois eu lieu d'être sur-  
pris de leur secheresse, si je n'avois  
été accoûtumé aux manieres impolies  
de ces gens, qui écrivent à un grand  
Roi comme ils auroient fait à un Mar-  
chand.

On s'étoit attendu que le Chevalier  
Narborovv demanderoit raison au Day  
du Vaisseau Anglois, que le Corsaire  
de Salé armé à Alger avoit pris, con-  
duit & vendu dans la même Ville, au  
préjudice de leurs Traitez; mais il n'en  
parla point, & laissa ainsi sa Nation  
exposée aux pirateries des Algeriens  
sous la Banniere de Salé.

Le 24. Janvier, j'allai souhaiter un  
bon voyage aux Capitaines de l'Esca-  
dre, qui mit à la voile le même jour  
& salua la Ville. Les Forteresses ren-  
dirent le salut, parce que le Consul  
avoit eu soin de leur envoyer quel-  
ques barils de poudre plus qu'elles n'en  
avoient besoin pour ce salut, sans quoi

Départ de  
l'Escadre  
Angloise.

elles n'auroient pas tiré un coup. C'est ainsi que cette République se moque insolemment de toutes les Nations Chrétiennes.

Le 26. Abdalach Rais Corsaire de Salé, ayant armé un Vaisseau dans le Port d'Alger pour courir sur les François & sur les Anglois, se mit en Rade: j'allai représenter au Day que selon nos Traitez, il ne devoit pas souffrir que nos ennemis armassent dans ses Ports, ni qu'ils prissent nos Vaisseaux, & les vinsent vendre chez-lui; que cela seroit un grand obstacle à la continuation de la paix, & je le pria d'y faire une sérieuse attention. Il me répondit qu'il avoit défendu à ce Corsaire de toucher aux Bâtimens François, qui viendroient à Alger ou qui en seroient sortis, & qu'il avoit reçu caution pour cela.

Arrivée du Patron Legier avec les dépêches de la Cour.

Le premier Février 1675. Je reçûs par la Barque du Patron Legier les dépêches de la Cour. On me renvoya la Lettre du Day apostillée à chaque article, avec une Lettre du Roi pour le Day, qui n'étoit qu'une nouvelle Lettre de créance. On remit mon Audience au lendemain, parce que c'étoit un jour de Divan où toute la Milice seroit assemblée, & que le Day étoit bien

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 165  
aise qu'elle fut présente à l'ouverture  
des Lettres.

Je traduisis en Turc la Lettre du Roi,  
les articles des Traitez dont j'avois or-  
dre de demander l'exécution plus ex-  
pressément, & les autres choses que je  
devois communiquer, afin que je pusse  
faire lire toutes ces pieces toutes de suite  
par un des Secretaires du Divan.

Je fus appelé le jour suivant. J'en-  
traï au Divan ayant la Lettre du Roi à  
la main. A peine Baba Hassan me don-  
na-t'il le tems de saluer le Day & de  
m'asseoir, qu'il me demanda de quel  
Seigneur de France étoient les Lettres  
que je portois.

Le Cheva-  
lier d'Ar-  
vieux pré-  
sente la Let-  
tre du Roi  
au Divan.

Ne vous trompez pas, répondis-je.  
Il y a en France quantité de très-grands  
& de très-puissans Seigneurs. Mais la  
Lettre que je porte est de l'Empereur  
mon Maître, auquel Sultan Mehmed  
votre Maître donne le titre d'Empe-  
reur de France. Ce grand Prince, par  
la grace de Dieu & ses armes victo-  
rieuses, est connu & respecté de tous  
les Potentats de la terre, & vous devez  
craindre que vos mauvaises manieres  
ne vous le fassent connoître fort à vos  
dépens. Ces paroles exciterent un grand  
murmure dans cette assemblée tumultueuse,  
dont le bruit fut si grand que

je ne pus entendre ce qu'on y dit.

*Copie de la Lettre du Roi au Day  
d'Alger.*

Lettre du  
Roi au Day  
d'Alger.

**I**llustre & Magnifique Seigneur ,  
 nous avons reçu les Lettres que  
 vous nous avez écrites au mois de Sep-  
 tembre dernier , & comme nous avons  
 chargé le Sieur Chevalier d'Arvieux  
 notre Consul en votre Ville d'Alger ,  
 de vous faire sçavoir nos intentions sur  
 tous les points qui y sont contenus :  
 Nous sommes bien aise de vous dire  
 que vous pouvez donner une entière  
 confiance à tout ce qu'il vous dira de  
 notre part , & que nous ne doutons pas  
 que vous ne mainteniez exactement  
 les articles des Traitez qui ont été  
 faits avec vous en notre nom par notre  
 cousin le Duc de Beaufort en 1666. &  
 en 1670. par le Marquis de Martel  
 Lieutenant General de nos armées Na-  
 vales. Sur ce nous prions Dieu qu'il  
 vous ait , Illustre , & Magnifique Sei-  
 gneur en sa sainte garde. Ecrit en no-  
 tre Château Royal de S. Germain en  
 Laye le 4. Decembre 1674. Signé Louis,  
 & plus bas , Colbert.

Je quittai la conversation dans la-

quelle Baba Hassan m'avoit voulu engager, je m'adressai au Day son beau-pere, je baisai la Lettre du Roi, & je la lui presentai: il la reçût avec respect, me la rendit, & me pria de la lire tout haut. Je la lus, & après la lui avoir rendue, je lui fis connoître que j'avois beaucoup de choses à lui dire sur ce qu'il avoit écrit au Roi, & que je les avois mises en écrit, afin que tout le Divan en pût avoir connoissance. Je lui remis mon cahier, & il le fit lire à haute voix à l'assemblée par le premier Secretaire du Divan.

Je m'attendois que cette Lettre causeroit beaucoup de bruit, cependant cette troupe tumultueuse ne dit rien jusqu'à l'article des François, qui seroient trouvez sur les Vaisseaux Etrangers. Alors le Day prit la parole, & déclara qu'il seroit Esclaves tout autant de François qu'on lui en ameneroit. Je lui montrai les articles des Traitez, & je lui demandai si la Milice étoit dans la résolution de les observer ou non.

Contestations sur les articles des Traitez.

Le Day me répondit que ces articles n'avoient point été faits de son tems, & que tous les Traitez qu'il vouloit observer consistoient dans un seul article, sans s'embarasser l'esprit

de tant d'écritures inutiles, qui étoit que la Milice d'Alger avoit la paix avec la France, & qu'elle ne toucheroit point aux François ni à leurs effets, ni aux Bâtimens qui portent la Bannière de France; mais que voulant avoir la guerre avec toutes les autres, ils prendroient indifferemment tous les François qu'ils trouveroient avec elles sans distinction, parce que les Soldats & les Matelots François se voyant pris, ne manquent pas de se dire Passagers pour éviter l'esclavage, & les contestations qui surviennent à ce sujet troublent la bonne correspondance qu'ils prétendoient conserver avec nous.

Il ajoûta, que si Sa Majesté n'étoit pas contente, elle pouvoit prendre tel parti qui lui plairoit. Qu'ils alloient lui écrire encore une fois leur dernière résolution, après quoi il n'y auroit plus à repliquer.

La Milice opina après que le Day eût achevé de parler. C'est-à-dire, qu'on entendit de tous côtez de grands cris d'applaudissemens qui durèrent long-tems.

Le tumulte apaisé, je voulus parler; mais m'étant apperçû que ces brutaux se mettoient en fureur, je fus obligé de me taire & de ne point parler  
des

des vingt-cinq François qui étoient en dépôt , de crainte que quelque misérable n'eût demandé qu'ils fussent vendus , & je n'aurois pas été en état de l'empêcher. Ainsi je fis ma révérence , & je me retirai.

Mais ayant appris le lendemain matin que le Day étoit seul avec son gendre dans la salle du Conseil, je l'allai trouver , & je lui dis que la réponse du Roi étant venuë comme il l'avoit désiré , je venois le faire souvenir de me rendre les vingt-cinq François Passagers qu'il tenoit en dépôt. Je le priai de marquer par leur élargissement la considération qu'il avoit pour les intentions du Roi. Il me répondit cruëment qu'il vouloit les vendre. Je lui dis qu'il avoit trop de prudence pour le faire pendant que nous avions la paix , que ce seroit la rompre que d'en user ainsi au préjudice des Traitez , & de la parole qu'il m'avoit donnée de les mettre en liberté , dès que le Roi lui auroit écrit de quelque maniere que ce fut. Je lui representai que sa résolution , si elle étoit sincere , ne pouvoit avoir que des suites funestes à la République , par le ressentiment que le Roi seroit obligé d'en avoir , à moins qu'il ne

voulût nous déclarer la guerre par cette action.

Nous nous échauffâmes terriblement dans ce long entretien, & quoique je mesurasse toutes mes paroles, le Day & son gendre me dirent que jamais Consul ne leur avoit parlé de cette manière, & qu'il sembloit qu'on m'avoit envoyé exprès pour les faire enrager.

Danger où  
fut expo-  
sé le Che-  
valier d'Ar-  
vicux.

Baba Hassan me menaça de me faire mettre en pieces, & me montrant du doigt une pierre de marbre qui est au milieu de la cour : Voilà, me dit-il, un lieu où l'on a mis en pieces des Consuls comme vous, & vous meritez qu'on vous en fasse autant. Les Officiers du Divan & quantité de Turcs qui s'étoient assemblez, crièrent qu'il se falloit défaire de moi & me tailler en pieces; & je ne sçai comment ils ne le firent pas. Tous les François qui m'avoient accompagné se retirerent plus vite que le pas, & furent dire à M. le Vacher qu'il n'avoit qu'à prier Dieu pour moi, & qu'assurément je n'étois plus en vie. Je crus moi-même être arrivé à mon dernier moment; mais sans faire paroître la moindre foiblesse, je dis à Baba Hassan : Ce dont vous me menacez est une Loi que tous les hom-

mes doivent subir , tôt ou tard il y faut venir : ma consolation est que je mourrai en servant mon Maître. Il a plusieurs millions d'hommes dans son Empire qui envieront mon sort. Voyez-vous , lui dis-je , en ouvrant mon juste-au-corps avec violence : voyez-vous cette croix & ce ruban où elle est attachée , l'Empereur mon Maître me l'a donnée , afin de me faire souvenir que je dois répandre mon sang pour ma Religion & pour son service , c'est ce que je fais en défendant les intérêts de mes Compatriotes , & la gloire de mon Maître. Après une telle déclaration , qu'attendez-vous ? je suis prêt & je mourrai content.

Le Day & son gendre me laisserent parler tant que je voulus , ils m'écoutèrent attentivement , en me regardant fixement pour connoître si la crainte n'opereroit point quelque changement sur mon visage , & n'y remarquant pas la moindre alteration , ils dirent à ceux qui étoient proche d'eux : C'est un Dely , c'est-à-dire , c'est un fol. Ce terme n'est pas injurieux chez les Turcs , comme je l'ai remarqué dans d'autres endroits , il signifie dans un sens figuré un déterminé qui ne craint point la mort.

Après quelques momens de silence le Day me dit que je pouvois me retirer chez moi , & qu'ils verroient ce qu'ils auroient à faire.

Je me retirai donc , & je surpris bien du monde ; on m'avoit crû mort, mes amis vinrent me faire compliment, & me conseillèrent de mieux ménager ma vie , qui assurément n'étoit pas en sûreté parmi ces gens. Les Turcs & les Juifs qui s'étoient trouvez au Divan , publierent par toute le Ville ce qui s'étoit passé, de sorte qu'on ne m'appelloit plus que le Consul Dely.

Deux heures après , le Day envoya chercher le Trucheman , & le gronda fort de ce qu'il m'avoit laissé parler. Ce pauvre homme s'excusa sur ce que je sçavois la Langue du País , que j'avois toujours parlé seul au Divan , & qu'il ne venoit avec moi que par cérémonie. Il lui commanda de me venir dire que si ces vingt-cinq passagers vouloient lui donner quinze mille piastres pour la paye des Soldats, il les mettroit en liberté.

Je lui envoyai dire qu'il n'y avoit point de justice à les faire Esclaves, ni à exiger une rançon , & qu'ils étoient trop pauvres pour lui pouvoit

faire un present , que j'en donnerois avis au Roi , & que j'attendrois les ordres.

Cette démarche du Day me fit connoître que ma fermeté avoit produit un bon effet sur son esprit , cela me fit plaisir ; mais elle me fit conjecturer que mes envieux en profiteroient pour obliger ces Barbares à me chasser , & la suite m'a fait voir que ma conjecture étoit bien fondée,

Le cinq Fevrier 1675. nous apprîmes par les lettres du Bastion , que le Sieur de la Font avoit oublié tout ce qu'il avoit promis au Day & à Baba Hassan , protecteurs des enfans du feu Sieur Arnaud. Dès qu'il se vit établi au Bastion , il songea à en chasser les Sieurs Arnaud & Ville-Croise , & pour cet effet il ménagea quelques Commis & Soldats de la Place ; & accusa ces trois personnes de l'avoir voulu faire empoisonner. L'accusation étoit grave , mais il en étoit l'auteur , & s'en fit lui-même le Juge. Il décréta contre eux , les fit arrêter , & sans garder aucune des formes ordinaires de la justice , il supposa qu'il n'étoit pas en sûreté dans sa Forteresse , il fit dresser de longs procès verbaux , & il les fit embarquer bien enchaînez dans

Mauvaise  
action du  
Sieur de la  
Font.

la Tartane du Patron Prudent , & les envoya à Marseille pour être mis dans les prisons , & leur procès leur être fait sur les pieces qu'il envoyoit.

La Tartane ayant été prise par le Corsaire Fleck Majorquin , il mit en liberté les trois prisonniers & l'équipage , & les débarqua en Sicile. Ville-Crofe y mourut , l'aîné des Arnauds y fut malade à la mort , & le cadet passa à Livourne avec les lettres & toute la procédure du Sieur de la Font , que le Corsaire lui avoit renduë.

Le Sieur de la Font m'écrivit une longue lettre dans laquelle il m'exposa la conspiration des trois accusez , en me priant d'en instruire le Day , & de lui représenter ses raisons. Cela étoit inutile , le Sieur Estelle qui avoit été instruit de toutes choses avant moi , en avoit instruit le Day à sa maniere ordinaire , c'est-à-dire , en irritant le Day & Baba Hassan contre le Sieur de la Font & contre moi.

Baba Hassan m'envoya appeller , & me reprocha en termes très-durs ce que j'avois fait pour le reconcilier avec un fourbe , & après bien des discours fâcheux auxquels je répondis , il me dit qu'il m'envoyeroit chercher le lendemain au Divan , où on me parle-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 179**  
roit en presence de M. le Vacher & du  
Sieur Estelle.

En effet je fus appellé le jour suivant. Le Day me demanda quel accord il avoit fait avec le Sieur de la Font , & pourquoi il ne l'executoit pas après le lui avoir promis ?

Je lui répondis que cette affaire ne me regardoit point , qu'il étoit vrai que j'avois travaillé à leur reconciliation pour le bien commun , & que lui-même m'ayant défendu de me mêler de cette affaire , je n'y avois aucune part ; qu'il devoit s'adresser au Sieur Estelle qui étoit son Agent.

Le Day me dit que ce n'étoit que sur mes instances qu'on l'avoit reçu , & que puisqu'il lui avoit manqué de parole , il vouloit le chasser du Bastion , & me renvoyer en France. Je lui dis que je n'avois rien fait que par les ordres de l'Empereur mon Maître. Baba Hassan se mit à crier , qu'il vouloit donner le Bastion aux Génois , & qu'il alloit envoyer chercher leur Consul pour cela. Je lui dis que je croyois qu'il n'iroit pas si vite , & que quand même le Sieur de la Font auroit fait quelque faute , il devoit en écrire en France , & attendre la volonté du Roi , puisque ce commerce n'avoit été rétabli qu'en considéra-

H iij

tion de la paix. Le Day s'emporta beaucoup contre moi. Il fit une récapitulation de tous les griefs qu'il avoit contre le Sieur de la Font, & dit qu'assurément j'avois intérêt dans cette Compagnie.

M. le Vacker lui dit que je n'avois agi que par ordre du Roi, & que le Sieur de la Font étoit parti fort indigné contre moi, parce que je n'avois pas voulu être caution des sommes qu'il vouloit emprunter à Alger, & que cela marquoit assez que je n'étois point intéressé dans la Compagnie.

Cette déclaration étonna beaucoup le Day & son gendre. Ils demeurèrent assez long-tems sans rien dire. A la fin ils convinrent d'écrire au Roi & au Sieur de la Font, comme je leur avois proposé.

Voici la copie de leur lettre au Sieur de la Font.

*Au Capitaine la Font Consul du Bastion : Dieu veuille le mettre dans le chemin du salut.*

**N**OUS vous faisons sçavoir qu'étant venu dernièrement de votre País en cette Ville d'Alger, & vous étant

trouvé en notre présence, après avoir fait assembler le Divan & toute la Milice, où étoit aussi le Seigneur Day & Baba Hassan, vous fûtes par délibération du Conseil établi Gouverneur du Bastion, après avoir ouï vos raisons & vos propositions sur ce que vous nous promîtes, conformément à l'accord que vous avez fait en France, de payer aux enfans d'Arnaud les douze mille piastras que vous leur devez. Vous nous avez témoigné que vous étiez dans cette résolution, comme votre propre Consul le sçait bien, & vous nous avez réitéré les mêmes assurances dans le tems de votre départ pour aller au Bastion. Après tout cela nous voyons que vous avez oublié ce que vous nous avez promis, & tout ce dont nous étions convenus avec vous. Vous avez non seulement abandonné les enfans d'Arnaud; mais vous leur avez fait ressentir les effets de votre indignation & de votre inimitié. Au lieu de les caresser & de leur donner de l'emploi, vous les avez mis en arrêt & envoyé en France de votre chef, sans nous avertir & sans nous consulter. C'est de quoi nous sommes fâchez & mécontents au dernier point, vous déclarant que nous ne pouvons con-

H. v.

sentir à ce que vous avez fait. Donc ayant reçu cette lettre, il faut que sans y contrevenir en aucune façon, vous payiez entièrement aux enfans d'Arnaud douze mille piastres que vous leur devez, selon votre accord & la parole que vous nous avez donnée, sans leur retenir un sol de cette somme. Si par votre réponse nous voyons que vous executiez votre promesse selon nos intentions, nous vous considererons comme le Consul du Bastion, conformément à nos accords & à nos délibérations, nous vous tiendrons la parole que nous vous avons donnée, & vous serez le Gouverneur du Bastion. Que si au contraire vous n'executez pas ce que nous vous demandons, qui est de payer aux enfans d'Arnaud la somme de douze mille piastres, vous sçavez nos affaires; nous vous expulserons du Bastion, & n'en donnerons jamais le Gouvernement, ni à vous, ni à aucun de votre Nation, & nous le donnerons aux Génois ou autres, & il sera trop tard de vous en repentir dans la suite. Si par ce que vous avez écrit ou écrirez en France, il arrive quelque mal aux enfans d'Arnaud, soyez assuré que nous le ferons tomber sur vous-même, dès

que nous en aurons reçu la nouvelles car ce sont des gens qui ont servi cette République avec beaucoup de fidélité : nous les aimons , & nous ne voulons pas qu'il leur arrive aucun mal. Enfin écrivez en France , & bien diligemment , qu'on n'inquiette en aucune façon les enfans d'Arnaud , & recommandez-le bien fortement , de peur que vous ne ressentiez vous-même tout le mal qu'on leur fera. Si vous ne faites ce que nous vous ordonnons , nous écrirons en France pour avertir Sa Majesté de toutes nos raisons & de vos actions , d'une maniere que vous aurez sujet de vous en repentir. *Et au dessous est écrit :* De la part du Divan & de la Milice d'Alger.

Il faut à present revenir à nos vingt-cinq Passagers qui étoient en dépot.

Après les prises que j'avois eûes avec le Day à leur sujet , je ne crus pas qu'il fût à propos de lui en parler sitôt , & je cessai de me trouver à l'audience.

Ces Passagers s'ennuyoient très-fort de leur détention. Ils me presenterent une requête pour m'engager à faire des offres au Day pour obtenir leur liberté. Comme cela étoit contraire à

nos Traitez , & que je prétendois les avoir sans rien déboursier , je répondis simplement que cela ne se pouvoit pas.

Ils m'en présenterent une seconde, & me représenterent qu'ils étoient dans un País où rien ne se fait que par argent , & qu'ils étoient résolus d'en donner pour se tirer de cette mauvaise affaire. Sur cela j'indiquai une assemblée de toute la Nation , où se trouveroient quatre Passagers au nom de tous les autres. Après d'assez longues discussions , je fus prié d'un commun accord d'accommoder cette affaire comme je le jugerois à propos , & on m'en donna tous les pouvoirs nécessaires.

Le Day voyant que je ne demandois plus d'audience , m'envoya un Juif appelé Aaron Cohen son Ministre secret. J'eus une conférence secrète avec lui , qui dura plus de deux heures. Il me dit que le Day seroit ravi de bien vivre avec moi , qu'il ne trouvoit pas mauvais que je lui fisse des instances , puisque le devoir de ma charge m'y obligeoit ; mais que je devois considerer aussi que sa tête n'étoit gueres en assurance dans le rang qu'il tenoit parmi une Milice bruta-

le & dangereuse , qui n'avoit ni honneur ni religion. Que je devois ſçavoir que toutes les affaires ne ſe terminoient à Alger qu'avec de l'argent, & que par conſequent je devois ſuivre cette route , & ſonger à terminer l'affaire des Paſſagers avant que la Milice ſe mît en tête de les expoſer en vente.

Cette démarche m'obligea d'entrer en négociation avec le Juif. Après pluſieurs allées & venuës , il me vint dire à la fin que le Day moderoit ſa demande de quinze mille piaſtres à onze mille à cauſe de moi. A la fin nous demeurâmes d'accord à mil cinq cens piaſtres , à condition que le Day feroit rendre l'argent & les médailles qui étoient en dépôt au Baſtan.

Le 14. Fevrier Aaron Cohen vint me dire que le Day ne vouloit plus tenir le traité que nous avions fait le jour précédent ; & qu'outre les quinze cens piaſtres , il vouloit qu'on fit venir tous les Turcs qui étoient aux Galeres de France , ſi je voulois qu'il mît en liberté les paſſagers François. Je répondis que le Day ne m'avoit jamais demandé que ceux qui s'étoient ſauvez d'Eſpagne & d'ailleurs , & qu'il avoit offert de l'argent ou une échan-

ge pour les autres , & que je n'avois pû marquer ses nouvelles prétentions à la Cour. Que j'étois garant de ce que Sa Majesté lui avoit promis touchant les premiers ; mais que je ne pouvois l'être des autres sans un ordre exprès du Roi , à moins qu'il ne voulût aussi me promettre de rendre généralement tous les François qu'ils ont pris depuis , & au préjudice des Traitez.

J'ajoutai qu'il paroissoit que le Day cherchoit des impossibilités , afin d'avoir occasion de nous déclarer la guerre , & qu'en ce cas je n'avois qu'à lui demander l'exécution d'un seul article , puisque tous les autres devenoient inutiles , & cet article étoit de me donner le tems d'écrire en France , & d'avertir les Sujets de Sa Majesté , afin que chacun songeât à ses affaires.

Le 15. Le Day m'envoya chercher en particulier : il me dit qu'il n'étoit pas le maître des Soldats qui gouvernent la République comme il leur plaît ; que la Milice lui avoit signifié plusieurs fois qu'elle ne souffriroit jamais que ces Passagers s'embarquassent qu'après que tous les Algeriens qu'on retenoit en France seroient

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 183  
révenus à Alger ; que sans cela il me  
les auroit rendus pour les quinze cens  
piaſtres dont nous étions convenus ,  
mais qu'il ne pouvoit pas joier ſa  
tête, & qu'il en étoit au défefpoir.  
Ce diſcours me fit faire des refle-  
xions : je vis ſans peine que tous  
mes raifonnemens étoient inutiles avec  
des gens qui ne cherchoient qu'à  
nous déclarer la guerre ; qu'il falloit  
leur paſſer quelque choſe, & gagner  
du tems, pour pouvoir avertir le Roi  
de l'état des affaires, afin que s'il  
jugeoit à propos de déclarer la guerre  
à ces canailles, ils n'euffent pas la  
gloire de l'avoir prévenu. Je confi-  
derai encore le mal qui en arriveroit  
au Commerce, s'ils prenoient ce parti  
les premiers, parce qu'ils faiſiroient  
nos Bâtimens qui ne devant pas s'at-  
tendre à une rupture ſeroient pris au  
dépourvû. Tout cela m'obligea de  
parler doucement au Day, & de lui  
repréſenter en termes polis que ces  
innovations ne pouvoient pas être du  
goût de Sa-Majeſté, & qu'il falloit  
attendre qu'elle s'expliquât là-deſſus.  
Il en convint avec moi, & me dit  
qu'il alloit en écrire au Roi, & que  
je devois écrire de mon côté, & faire  
préparer une Barque pour porter nos

paquets dans huit jours.

Le 17. Février, le Day me remit sa lettre pour le Roy; mais malgré toutes mes instances il ne voulut point la mettre dans une bourse de satin, ni avec la subscription que le Grand Seigneur a coûtume d'y mettre, me disant pour dernière excuse que ces fortes de cérémonies étoient inutiles, & qu'ils ne devoient pas changer leur ancien style. En voici la traduction.

**A**U Très-Puissant entre les Grands des Chrétiens le Roi de France, qui est l'appui & le soutien de la Magnificence dans la Religion de Jesus. Dieu veuille le diriger dans les sentiers de la Justice.

Lettre du  
Day d'Al-  
ger au Roi.

„Après avoir supplié Votre Majesté  
„d'agréer nos très humbles saluts, sç  
„Elle est bien aise de sçavoir l'état  
„où nous sommes, nous lui dirons  
„que nous jouissons d'une santé par-  
„faite, graces à Dieu très-haut. En-  
„suite nous représentons à Votre Ma-  
„jesté que, loüange à Dieu, nous  
„avons la paix avec Elle. Il n'a pas  
„permis que depuis que cette paix  
„a été contractée jusqu'à présent, il  
„se soit rien passé entre nous qui ait  
„pû la rendre défectueuse. Nous es-

perons, s'il plaît à Dieu, qu'il en fera de même à l'avenir. Cependant il s'est trouvé vingt-cinq de vos François dans les Navires de nos ennemis, que nos Vaisseaux ont amenez à Alger : nous les avons arrêtez, non pas dans l'intention de les vendre, parce que nous avons un Traité de paix avec vous.

Votre Majesté sçait que le País est gouverné par une Milice, dont l'emploi est de le servir par mer & par terre. Présentement l'intention de ces soldats nos enfans est fondée sur ce raisonnement. Ils disent : il y a quantité de nos freres Musulmans esclaves en France, nous desirons qu'on les mette en liberté ; qu'on nous les amene ici, & aussitôt nous relâcherons ces François, afin que l'amitié étant augmentée de part & d'autre, notre paix soit d'autant plus affermie ; c'est dont nous devons avertir Votre Majesté par cette lettre d'amitié. Ainsi lorsque, s'il plaît à Dieu, Elle aura reçûe cette lettre, nous la prions de nous déclarer ce qu'Elle trouvera bon & convenable de faire là-dessus, de sorte qu'il ne soit pas besoin d'attendre pour cela une seconde

„réponse pour terminer cette affaire.

„ Au surplus le Sr. de la Tour la  
„ Font, un de vos Sujets, qui est venu  
„ ici de la part de V. M. pour être  
„ Gouverneur du Bastion, étant arri-  
„ vé en notre présence, nous a pro-  
„ mis de payer aux enfans d'Arnaud  
„ douze mille piaſtres qui ſont dûs  
„ à leur pere pour l'accord qu'ils ont  
„ fait enſemble en France. Etant en-  
„ ſuite arrivé au Baſtion, il n'a ſatis-  
„ fait à aucune de nos conventions, ni  
„ exécuté ce que nous lui avions re-  
„ commandé. Au contraire il a arrêté  
„ les enfans d'Arnaud d'une autorité  
„ violente, & les a renvoyez en  
„ France, pour ne leur pas donner  
„ ſatisfaction. Nous avons recomman-  
„ dé au Conſul d'informer Votre Ma-  
„ jeſté de ce qui ſe paſſe là deſſus, &  
„ de lui déclarer que ſi la Font ne paye  
„ pas ces douze mille piaſtres aux en-  
„ fans d'Arnaud, nous le chafferons  
„ du Baſtion, & le donnerons à qui  
„ il nous plaira.

„ Enfin pour concluſion, il y a de  
„ nos Freres Muſulmans dans les Ga-  
„ leres de France qui écrivent conti-  
„ nuellement ici à leurs parens, &  
„ ceux-ci demandent que nous n'élar-  
„ giſſions point les François détenus

ici, que généralement tous ces Turcs « ne soient revenus ici. C'est de quoi « Votre Majesté sera avertie de la part « de votre parfait ami, Mehemed, « Day d'Alger. »

On voit par le titre de cette Lettre la grossiereté & l'impolitesse de ces gens qui semblent traiter de pair avec un des plus grands Monarques du monde ; que l'on juge par là de ce qu'un Consul a à souffrir dans un País où les Traitez, les paroles, les raisonnemens, les promesses, les menaces, tout se trouve en défaut. Il n'y a que la puissance du Roi qui puisse fixer ces Peuples, & les contraindre à devenir un peu moins déraisonnables ; mais pour cela il ne faut pas se contenter de leur montrer les verges, en faisant promettre sur leurs côtes des Escadres en état de les châtier ; il faut les châtier réellement, leur enlever leurs Bâtimens, à mesure qu'ils sortent ou qu'ils rentrent, & se passer plutôt du commerce peu considérable que l'on fait chez eux, que de souffrir davantage leurs pirateries.

La déclaration que le Day avoit faite de ne vouloir plus rendre les vingt-cinq Passagers pour les quinze

cens piastres dont nous étions convenus, fut une nouvelle occasion au Sieur \*\*\* de recommencer les intrigues qu'il faisoit contre moi, pour obliger ces Barbares à me renvoyer en France, dans le dessein d'être revêtu de ma Charge, ou de la partager avec M. le Vacher. Toutes les dispositions du côté des Barbares étoient faites : il s'agissoit de me décrier à la Cour, afin qu'étant décrié des deux côtés, ces deux Messieurs eussent moins de peine à profiter de mes dépouilles. Il fit si bien par ses faux rapports, que le Sieur Vaillant cessa de me venir voir ; j'en fus surpris sans en être affligé : ma surprise augmenta quand on me rendit de sa part le billet suivant, avec ce titre :

*Pour M. le Chevalier d'Arvieux, à  
Alger.*

Monsieur, je croïois que vous me procureriez ma sortie par ce Vaisseau Anglois, pour aller achever le voyage de Venise que Monseigneur Colbert m'ordonne derechef par la lettre que M. de Carcavis m'écrit par ses ordres, & que vous avez lûë. Je n'ai pas encore écrit, & le Vaisseau n'est pas en

core parti ; ainsi que voulez-vous que je mande à Monseigneur ? Vous avez pû procurer ma liberté, vous le pouvez encore, & vous le pourrez encore quand vous voudrez. On m'a donné de fortes impressions que vous m'immolez ici à vos propres intérêts ; il n'y a que ce moyen qui puisse effacer mes pensées. J'attens par vos réponses le sujet de mes lettres. Votre très-humble serviteur, Vaillant.

Je n'eus pas plûtôt reçu ce billet, que j'entrai chez M. le Vacher où je trouva le Trucheman de la Nation, le Sieur Estelle, & six ou sept de ces Passagers dont il étoit question. Je lûs le billet devant eux, aussi-bien qu'au Sieur de Challons, Capitaines, Officiers des Vaisseaux & Barques qui arriverent un moment après. Tous en ayant témoigné leur étonnement, je leur demandai s'ils croyoient que le contenu de ce billet fût véritable. Ils me répondirent unanimement qu'ils me donneroient un acte du contraire, & que je n'avois qu'à le faire dresser par le Chancelier.

Celui-là même que tout le monde connoissoit pour le promoteur de cette intrigue, ne laissa pas de dire que cela étoit très-méchant, & qu'il seroit le

premier à signer le certificat du contraire. Je fus bien aise de me précautionner contre les malignités de cet homme ; ainsi le certificat fut dressé, & on en fit quatre copies originales qui furent signées sur le champ, dont j'en envoyai une à M. Colbert.

*Attestation contre le Billet du Sieur  
Jean Vaillant.*

Nous soussignez Capitaines, Officiers des Vaisseaux & Barques, Marchands François, résidans, trafiquans en cette Ville d'Alger, & les Passagers François dans le Bagne de la Douïanne. Ayant été appellez dans la Chancellerie de la part de M. le Consul, pour déclarer la verité de ce que nous avons vû, & appris d'ailleurs sur un Billet qui lui a été envoyé par le Sieur Vaillant Antiquaire de Sa Majesté, écrit & signé de sa propre main, dont la teneur est ci-dessus écrite.

Nous certifions & attestons à tous ceux qu'il appartiendra la verité être telle, que depuis l'arrivée du Vaisseau qui a porté lesdits Passagers en cette Ville, ledit Sieur Consul a fait toutes les instances necessaires, & s'est servi de tous les moyens dont il a pû s'avi-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 191**  
fer pour obtenir leur liberté, s'étant exposé même à tout ce qu'il y a de plus fâcheux, non-seulement pour ce sujet; mais encore pour toutes les autres choses qui regardent l'honneur, la gloire & le service du Roi, le bien de ses Sujets & l'avantage du commerce, où il a fait paroître son zèle, sa fidélité & son affection dans toutes les occasions qui se sont présentées. Et par ainsi que tout ce qui est contenu au susdit Billet n'est point véritable. En témoignage de quoi nous avons signé la Presente à Alger le 21. Février 1675. Signé Pierre Estelle, de Châlon, B. Lanteri, J. Hubert, E. Paul, P. Cardaillee, N. Fabre, André Morin, Giraud, Fournier, Fumée, Estienne, Girard, Jouffelin, Palasse, du Manou, Dupré, Castinat, & Bruë Chancelier.

Deux jours après, M. le Vacher m'amena les Sieurs Vaillant & Tulle, qui se jetterent à mes pieds, & les larmes aux yeux me demanderent pardon, je les relevai, je les embrassai, & je leur pardonnai.

Le 25. Février. Les Sieurs Vaillant & Tulle ayant souhaité qu'on tentât encore une fois la liberté de tous les Passagers, ou la leur en particulier, nous nous assemblâmes chez M. le Vacher.

Estelle ne manqua pas de s'y trouver. Il fut conclu que M. le Vacher iroit en parler au Day en particulier , & feroit l'occasion qui se presenteroit pour terminer cette affaire , mais il ne fit rien. Le Day lui dit qu'il craignoit que la Milice ne se soulevât contre lui , parce qu'elle ne vouloit pas qu'on rendît aucun des Passagers , que les Turcs qui étoient à Marseille ne fussent revenus à Alger.

Tentative  
heureuse  
pour le Sr.  
Vaillant.

Le 2. de Mars , j'envoyai le Trucheman au Day qui étoit malade , & je lui fis dire qu'il me paroissoit très à propos d'envoyer le Sieur Vaillant porter la Lettre au Roi , parce qu'ayant une entière connoissance des affaires , il seroit plus qu'une Lettre pour la délivrance des Turcs qui étoient à Marseille , & par conséquent pour la sienne & celle de ses compagnons de fortune.

Le Day y rêva quelque tems , & ensuite il approuva mon expedient , & dit qu'il l'excuteroit , & je le fis sçavoir au Sieur Vaillant. Cet homme transporté de joye en fut porter la nouvelle à Estelle , & celui-ci lui fit croire que c'étoit lui qui lui avoit procuré cette faveur , par une visite qu'il avoit renduë au Day & à Baba Hassan pendant la nuit.

Le

Le lendemain le Day ayant envoyé chercher le Sieur Vaillant, lui dit honnêtement qu'il y avoit long-tems qu'il l'auroit renvoyé en France, s'il avoit été maître de la Milice; qu'il allât à la bonne heure porter la Lettre du Roi, & travailler à l'élargissement des Turcs qui étoient aux Galeres de France, & qu'aussi-tôt il relâcheroit tous ceux qui étoient en dépôt dans le Baigne.

Estelle lui en fit compliment, s'attribua l'honneur de l'avoir mis en liberté, lui offrit de l'argent & de lui faire rendre ses médailles, ce qui étoit son endroit le plus sensible.

Le 14. Mars, la Barque du Patron Fabre que j'avois fait préparer pour porter la Lettre du Roi étant prête à partir, le Sieur Vaillant vint prendre congé de moi. Je le conduisis au Divan pour prendre congé du Day avec M. de Châlon, le petit Jean-Baptiste Batdr & quelques Esclaves rachetez.

Abda Hassan me demanda, si je n'avois pas chez-moi un homme qui parloit Turc. Je lui dis que j'en'avois un qui étoit mon Valet de Chambre. Il me dit qu'il ne vouloit plus qu'il demeurât à Alger, & que je le fisse embarquer sur le champ sur la Barque qui partoit pour Marseille. Je lui dis

que cet homme ayant fait toute la dépense de ma maison, il étoit à propos qu'il me rendît ses comptes, & que je le priois d'attendre le départ d'une autre Barque qui partiroit dans quinze jours. Il me dit d'un ton élevé, que s'il ne s'embarquoit pas sur le champ, il le feroit mettre à la chaîne. Je n'eus point d'autre parti à prendre, & j'allai le faire embarquer. Ceux qui me témoignèrent leur surprise de cet embarquement précipité, m'avertirent en secret qu'il avoit été résolu de me faire embarquer moi-même; mais qu'après une plus mûre délibération, ils avoient résolu de faire prendre le devant au Sieur Vaillant, qui s'étoit chargé de solliciter mon rappel. On ajouta qu'on s'étonnoit que M. le Vacher ne me donnoit point d'avis sur cela, puisqu'il étoit en tiers dans cette intrigue avec Estelle & le Trucheman.

Cet avis réitéré me fit penser tout de bon à mes affaires.

Le 16. Mars, la Redemption d'Espagne arriva sur un Vaisseau Génois. Elle étoit composée de trois Religieux de la Mercy, qui apportèrent cent trente-six mille piastres, & racheterent environ six cens Espagnols qu'ils embarqueront quelques jours après.

Le 17. les Corsaires Samson & Mezamorto arriverent avec un gros Vaisseau Venitien chargé de laines & de barilles qui venoit d'Espagne, & une Barque Génoise. Ils les avoient pris dans les Isles d'Hieres presqu'à terre. Cette circonstance m'obligea d'aller au Divan, & je réclamai ces deux Bâtimens, avec menaces d'en écrire au Roi. Quoiqu'on vit bien la consequence de cette affaire, on ne voulut pas m'écouter; & Baba Hassan me dit qu'on sçauroit bien m'ôter le moyen de tant écrire, & qu'on répondroit à ce que le Roi diroit là-dessus.

Le 18. On amena dans une Barque d'Alger l'Equipage d'un Vaisseau Anglois, qui avoit échoüé devant Bougie. Les Espagnols & les Italiens qui se trouverent avec l'Equipage furent vendus sur le champ; on rendit les Anglois à leur Consul. J'allai réclamer trois François qui en étoient. On me donna sans difficulté un Provençal, & le Chirurgien qui étoit vassal de Madame la Maréchale de la Mothe; mais pour le troisiéme qui étoit un Venitien marié à la Cioutar depuis trente ans, on me le refusa; sous prétexte qu'il n'étoit pas François naturel. Je representai au Day que puisqu'il vendoit les François ma-

riez en Espagne, parce qu'il supposoit qu'ils avoient perdu leur droit de naturalité, il devoit aussi me rendre les Etrangers mariez en France, parce qu'ils l'avoient acquis. Il me le rendit à la fin, en me disant qu'ils seroient bien-tôt délivrez de mes persecutions; d'où je tirai une nouvelle conjecture qu'il me feroit embarquer dans la Barque du Patron Legier.

Le 22. Mars, M. le Vacher me fit connoître qu'un Consul qui n'étoit pas de sa Congregation, comme il y en avoit eu quelques-uns, ne l'accommodoit pas dans sa maison où étoit l'Eglise. Cela m'obligea d'en faire chercher une. J'en trouvai sans peine, mais je ne pus conclure de marché. Tantôt le Day s'y opposoit, tantôt c'étoit Baba Hassan, & tantôt M. le Vacher lui-même avoit des raisons pour y mettre des obstacles : je fus obligé d'avoir recours à mon ami le Consul d'Angleterre, qui m'offrit la moitié de la sienne. M. le Vacher trouva le moyen d'y faire mettre obstacle par le Day. Je sçus enfin que la raison principale étoit que je devois partir au premier jour, & que ce n'étoit pas la peine de prendre une autre maison pour si peu de tems.

Je passai dans ces inquietudes jus-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 197  
qu'au 20. Avril, que la Barque du Patron Legier se trouva en état de mettre à la voile. Je considerai que si on me faisoit embarquer avec violence, mes effets, & sur tout mes papiers pourroient être dissipés. Je les envoyai secretement chez le Consul d'Angleterre, & j'allai trouver le Sieur le Vacher. Je lui dis sans façon que j'étois averti de bonne part, que le Sieur Vaillant portoit des Lettres contre moi à la Cour, & qu'il avoit été résolu qu'on me feroit partir au premier jour pour me renvoyer en France; que je sçavois qu'il étoit de cette intrigue avec le Day, Estelle & le Trucheman.

M. le Vacher fit l'étonné, & me demanda d'où je tenois cet avis. Il n'est pas nécessaire, lui répondis-je, de vous le dire; mais vous le sentez, & votre conscience n'est pas d'accord avec votre bouche. Quoiqu'il en soit, je suis obligé de vous consulter comme expérimenté dans le Pais. Dites-moi, je vous prie, ce que vous jugez à propos que je fasse dans cette occasion. Je le laissai, & je vis un moment après, qu'Estelle & le Trucheman le vinrent joindre. Leur conference fut longue, & quand ils se quitterent ils me parurent interdits.

Il vint me trouver sur le soir, & me dit que l'affaire étoit d'une conséquence qui meritoit que l'on fit expliquer le Day, & qu'il faisoit préparer le Trucheman, afin qu'il pût aller à l'Audience, & le faire expliquer cathégoriquement. Cela fut fait.

Le 21. Avril, j'allai au Divan. J'y trouvai le Day & son gendre. Je lui dis qu'il s'étoit répandu un bruit dans la Ville, qu'il avoit résolu de me renvoyer en France, & que comme il n'étoit pas juste que je demeurasse à Alger contre son inclination, je le priois de s'expliquer sur cet article, & de vouloir bien me dire quels sujets de plaintes il avoit sur ma conduite, afin que je me préparasse à m'en retourner avec les mêmes agrémens, & sur la même bonne foi que j'étois venu.

Le Day après avoir beaucoup rêvé, peigné sa barbe avec ses doigts, & rongé ses ongles, me pria de me retirer chez-moi, & d'attendre qu'il me fit sçavoir ses intentions, & qu'il me les feroit sçavoir. Je lui avois parlé avec un visage ouvert & riant, il me répondit de même.

Deux heures après, il m'envoya dire par le Trucheman, que puisque j'étois venu sur la bonne foi de la paix, il sou-

haitoit que je n'en retournasse de même, que je fisse embarquer mes hardes promptement, & qu'en me donnant congé il me diroit ses raisons.

Le 22. Avril, je commençai à faire emballer mes meubles, & à donner ordre à mes affaires.

M. le Vacher ne douta plus que je ne fusse informé du sujet de son alliance avec Estelle & le Trucheman. Cependant je ne lui fis rien paroître, remettant sa conduite au jugement de Dieu. On sçait ce qui lui arriva quelques années après, lorsque le Roi fit bombarder Alger.

J'avois peine à me résoudre de passer dans la Barque du Patron Legier, à cause des Corsaires Majorquins qui désoloient la Méditerranée. Le Consul Anglois me tira d'inquiétude, en m'offrant mon passage dans une grosse Flûte de prise qu'il avoit achetée pour son compte. Il l'envoyoit à Livourne, & m'offrit de la faire passer à Marseille à cause de moi. J'acceptai son offre, d'autant que je n'avois aucun ennemi à craindre dans ce Bâtiment.

On y mit l'Equipage du Vaisseau Anglois échoué à Bougie, & on fit toute la diligence nécessaire pour se mettre à la voile au plutôt.

J'arrêtai mes comptes & je payai mes dettes. Je n'eus de la difficulté qu'avec M. le Vacher, qui me traita de Turc à Maure. Il m'obligea de payer la moitié de toute la dépense de sa maison, quoique la plus grande partie roula sur les aumônes pour lesquelles il avoit des fonds. Quoiqu'il en soit, je fus obligé de lui abandonner tous mes meubles, vaisselles d'argent & d'étain, ma batterie de cuisine, mon linge de table, & quantité de meubles qu'il ne voulut prendre que sur le pied d'une estimation, dont je n'eus pas lieu d'être tout-à-fait content. J'en sortis à la fin.

Le 25. Avril, Baba Hassan m'envoya dire secretement, qu'il ne prétendoit pas que je quittasse le País sans lui donner les présens que je lui avois destinés, & que j'eusse à lui envoyer deux cens piastres, ou qu'il m'en feroit donner deux fois autant avant de m'embarquer. Cette demande incivile dans un tems où je m'étois défait de tout mon argent m'auroit embarrassé si je n'avois été maître de la bourse du Consul Anglois. Je l'accommodai de quelques meubles que je ne voulois pas emporter, & j'envoyai les deux cens piastres à ce brutal. Il m'étoit dû beaucoup de droits de Consulat.

Le 28. Juin, j'allai prendre congé du Day & de son gendre. Je menai avec moi le Trucheman, le Patron Legier, les Sieurs Estelle, Turin, Paul & Cauvin, afin qu'ils vissent de quelle maniere se passeroit cette dernière Audience, & j'affectai de parler toujours François. Je leur dis que n'ayant plus rien à faire dans la Ville, j'étois bien aise de m'embarquer, & d'attendre le beau tems dans le Vaisseau qui étoit à la rade; mais que je les priois de me dire pour quel sujet ils me renvoyoient en France, sans attendre que le Roi en fut informé. Ils me répondirent qu'ils n'avoient rien à dire ni sur ma personne, ni sur ma conduite. Qu'il étoit vrai que depuis mon arrivée je les avois fait enrager, qu'ils ne le trouvoient pas mauvais, parce que le devoir de ma Charge m'obligeoit à soutenir l'intérêt de ma Nation, comme ils soutenoient celui de leur République; qu'ils étoient satisfaits de moi pour tout le reste, & que cela ne me devoit point chagriner; que cet Emploi étoit trop peu de choses pour un homme comme moi; qu'ils esperoient encore me revoir à Alger avec une Commission bien plus considérable & plus convenable à ma qualité; que M. le Vacher leur suffi-

Audience  
de congé du  
Cheva lier  
d'Arvicux.

soit pour le Consulat, & pour tout ce qu'il y auroit à faire; qu'ils esperoient que mon absence ne gêneroit rien, & que ce qu'ils avoient à me recommander, étoit d'assurer tout le commerce de leur bonne volonté pour la conservation de la paix. Ils me prièrent ensuite de travailler fortement pour faire renvoyer les Turcs que la Milice demandoit au Roi, afin qu'ils renvoyassent promptement les Passagers qui étoient en dépôt.

Baba Hassan ajoûta avec un visage plus riant qu'à l'ordinaire, qu'il alloit partir pour faire la guerre aux Maures de la campagne, & que si le Roi vouloit attaquer Oran par mer, il le secoureroit si bien par terre qu'il en seroit bien-tôt le maître, & que comme nous serions alors plus voisins, nous serions peut-être meilleurs amis.

Le Day me dit que je leur avois écrit quelquefois avant mon arrivée. Qu'il me prioit de ne le pas oublier, & de lui donner souvent de mes nouvelles; qu'ils en feroient de même dans les occasions, & qu'ils me considèroient comme leur Agent à la Cour de France. Je me levai, & je m'avançai vers le Day pour le saluer. Le bon homme m'embrassa, en me disant: Adieu

mon enfant , Dieu vous conduise ; Souvenez-vous de moi. Son gendre en fit autant , & comme je fus au milieu de la cour , ils appellerent le Trucheman , & lui dirent de faire porter à bord des poules & des moutons pour le present de mon bon voyage.

Je revins ainsi chez moi avec ceux qui m'avoient accompagné , qui ne s'attendoient pas que je dusse être traité si honnêtement. Le dépit & la confusion paroissoient sur leurs visages. Je ne laissai pas de leur donner à dîner , après quoi j'allai voir mes amis.

J'allai prendre congé d'Ismaël Pacha sur le soir. Il se mêloit si peu des affaires , qu'il fut extrêmement surpris , quand je lui dis que je m'en retournois en France. Il me mena dans son jardin , & me dit certaines choses qui lui étoient revenues , qui me confirmèrent toute l'intrigue d'Estelle & de ses Associés. Il me conta ensuite ses chagrins particuliers , qui l'avoient obligé d'écrire à la Porte & de demander son rappel. Il l'attendoit avec impatience , pour être délivré de l'esclavage où il étoit , qui ne convenoit ni à lui ni au Sultan , dont il devoit représenter la personne. Nous retournâmes ensuite dans la chambre , nous fumâmes ensemble , nous

primes du café, & quand je me levai, il m'embrassa les larmes aux yeux, me baïsa plusieurs fois, & me conduisit jusqu'au haut de son escalier, où après avoir réitéré toutes les marques de son amitié, il se mit à la fenêtre pour me voir plus long-tems, en me criant toujours : Dieu vous conduise mon bon ami.

Le 29. Je fis dresser le Procès Verbal de ce qui s'étoit passé à ma dernière Audience du Day, dont je fis faire deux copies originales. J'en déposai une dans la Chancellerie, & je portai l'autre avec moi pour la présenter au Roi & aux Ministres. Elles furent signées de M. le Vacher & de tous ceux qui m'avoient accompagné. Après cela, je remis le sceau du Consulat & les Registres de la Chancellerie à M. le Vacher, afin qu'il fit faire ma Patente de Santé & les autres dépêches.

Je fis embarquer le reste de mon bagage & une partie de mes gens. Le Consul Anglois chez qui j'avois envoyé mes papiers, les fit porter à bord dans des caisses qui lui appartenoient, & je n'attendis plus que l'heure de mon départ.

Le 30. Le Consul d'Angleterre m'envoya prier à dîner. Le repas dura jus-

qu'au soir: tous les Capitaines, les principaux Officiers & les Marchands de la Nation furent de la partie. Il recommanda à ses gens de me traiter avec plus de respect & de soin qu'ils ne le traiteroient lui-même; & le soir il eut une conversation à la Marine avec le fils du Day à mon sujet. Le Consul lui dit que le Roi trouveroit fort mauvais que l'on me renvoyât sans attendre ses ordres; à quoi il répondit qu'Estelle étoit assez puissant à la Cour, pour empêcher tout le mal que mon renvoi pourroit causer, & qu'ils ne vouloient reconnoître que lui dans Alger.

Le premier May, après avoir ouï la Messe, nous dinâmes de bonne heure. J'envoyai à bord le reste de mon bagage & de mes gens. Je reçus les complimens des François libres & Esclaves, des Anglois, des Juifs, & des autres qui vinrent me souhaiter un bon voyage. Je pris congé en leur présence de M. le Vacher, qui voulut me conduire à la Marine. Je l'en empêchai. Je passai à la maison du Consul Anglois, il fallut encore boire, & sur le soir tous ces Messieurs vinrent me conduire. Le Consul me dit qu'il viendroit dîner avec moi le lendemain.

Il y vint en effet, me fit grande chere, & nous saluâmes les santez de nos Princes avec des boëtes qu'il avoit fait apporter, le Vaisseau n'ayant point de canons. Il écrivit au Sieur Robert Lang Consul des Anglois à Marseille, de me donner tout l'argent dont j'aurois besoin. Nous nous dîmes le dernier adieu avec des larmes, & nous nous séparâmes à la fin.

Le 3. May. Le tems n'ayant pas été propre pour mettre à la voile, les Sieurs Tulle & Grifard Passagers, qui étoient en dépôt au Baigne de la Douïanne, me vinrent voir secretement avec quelques autres.

Baba Hassan qui avoit fait filer ses troupes depuis quelques jours, partit avec le reste le 3. de May. Son dessein étoit de surprendre ou d'assiéger Oran, dont il avoit appris que la Garnison Espagnolle s'étoit revoltée faute de vivres & de payement. Il avoit fait partir huit jours auparavant quelques Vaisseaux de guerre avec des canons, & des munitions qu'il vouloit mettre dans un Fort, qu'il vouloit faire élever sur un Cap qui est à la vûe de cette Place. Son entreprise manqua entiere-ment, aussi bien que le dessein qu'il avoit de remettre la Ville de Trémec-

sen sous l'obéissance de la République, parce qu'il ne pût obliger les Maures de la campagne à rentrer dans leur devoir, ce qui sauva la Ville d'Oran.

M. le Vacher m'envoya des Lettres de M. Colbert qu'il avoit reçues le jour précédent : je lui en envoyai copie, afin qu'il suivît les ordres du Roi. Je reçûs aussi un paquet des Associez au Bastion, par lequel je connus que les faux avis du Sieur la Font m'avoient broüillé avec eux, comme Estelle m'avoit broüillé avec la Régence d'Alger.

Le 4. May, le tems ne fut point propre pour partir. Le Day s'appercevant que la Milice commençoit à murmurer de ce qu'on m'avoit fait embarquer, & jugeant que mon séjour à la Rade pourroit causer quelque soulèvement, envoya le Trucheman du Consul Anglois commander de sa part au Capitaine du Vaisseau de mettre à la voile. Le Capitaine s'en étant excusé sur ce que le vent étoit tout-à-fait contraire, il vint d'autres Officiers lui dire que s'il n'obéissoit pas, on alloit le couler bas. Alors il fit mettre dix de ses meilleurs hommes dans sa Chaloupe, avec une grosse ancre qu'ils jetterent au large, sur laquelle le reste de l'Equipage se toïa.

Pendant qu'on étoit occupé à ce rude travail, le vent changea tout d'un coup avec tant de violence, d'éclairs, de tonneres & de pluyes, qu'il fallut couper les cables, abandonner les deux grosses ancres, & enfin la Chaloupe avec ceux qui étoient dedans, que nous ne pûmes jamais reprendre; de sorte que nous fûmes forcez de mettre à la voile, n'étant plus que douze hommes pour conduire ce gros Bâtiment. Mais malgré le peu d'agrément que j'ai eu à Alger, & le chagrin que mon départ précipité me devoit donner, j'avois avec le témoignage de ma conscience & celui de tous les honnêtes gens, le plaisir d'être hors du plus mauvais endroit qu'il y ait au monde.

La connoissance du Pacha & de quelques autres Turcs, la Langue & les Coûtumes des Turcs que je sçavois depuis bien des années, jointes aux fourberies de certaines gens, m'avoient rendu si suspect aux puissances du País, que je ne faisois pas un pas dont ils ne se crussent en devoir de se formaliser; de sorte que je ne sortois de ma maison, que pour aller au Divan essuyer quelque bourasque, ou pour m'opposer aux injustices continuelles de ces

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 209  
brutaux. J'aurois été réduit à ne voir  
que les murailles de ma maison, si le  
Consul Anglois ne m'eût fourni les  
moyens de voir les environs de cette  
mauvaise Ville. Le Day & Baba Haf-  
fan s'en formaliserent à la fin. Il est  
vrai que ce fut un peu tard, & j'avois  
pris toutes les connoissances que j'a-  
vois envie d'avoir du Pais. J'en ferai  
part au Public, après que j'aurai rap-  
porté les Capitulations qui ont été fai-  
tes avec M. le Duc de Beaufort.

---

*Traité de Paix fait entre le Royaume  
de France & la Ville & Royau-  
me d'Alger.*

L'An 1666. le dix-septième jour de  
May, du Regne du Très-Chrétien,  
très-puissant, très-excellent & invinci-  
ble Prince Louïs XIV. du nom, par la  
grace de Dieu, Empereur de France &  
de Navarre. Le Sieur André François  
Trubert Gentilhomme ordinaire de la  
Maison de Sa Majesté, & Commissai-  
re General de ses Armées Navales,  
envoyé par le très-haut & puissant  
Prince Monseigneur François de Ven-  
dôme Duc de Beaufort, Prince de  
Martigues, Pair, Grand-Maître, Chef

& Surintendant General de la Navigation & Commerce de France. En consequence des Lettres écrites par les très-Illustres Pacha, Divan & Milice de la Ville & Royaume d'Alger, par lesquelles ils auroient témoigné être en volonté de rétablir l'ancienne amitié, & bonne correspondance qui étoient autrefois entre les Sujets de Sa Majesté & eux, se seroit présenté en cette Ville d'Alger, où après avoir rendu les Lettres de créance de Son Altesse en réponse, lesdits très-Illustres Pacha, Divan & Milice en expliquant les ordres du Grand Seigneur, & en exécutant la Capitulation ci-devant faite entre les Empires de deux si grands Monarques, auroient d'un commun consentement résolu de rétablir, & même de conserver & maintenir à l'avenir une bonne paix & amitié, & pour cet effet sont convenus des articles qui suivent.

I. Que les Capitulations faites & accordées entre les deux Empereurs & leurs prédécesseurs, ou celles qui seront accordées de nouveau à l'Ambassadeur de France, envoyé exprès à la Porte du Grand Seigneur pour la paix & repos de leurs Etats, seront exactement & sincerement gardées & obser-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 217**  
vées, sans que de part & d'autre il y  
soit contrevenu directement ou indi-  
rectement.

II. Que toutes courses & actes d'hosti-  
litez tant par mer que par terre ces-  
seront, sans qu'à l'avenir les Corsai-  
res du Royaume d'Alger rencontrant  
les Navires & autres Bâtimens Fran-  
çois, tant de Levant que de Ponant,  
ensemble tous les Négocians sous la  
Banniere de France Sujets de Sa Ma-  
jesté, puissent visiter, prendre ni tou-  
cher aux personnes, robes, Vaisseaux  
& marchandises, ni autre chose leur  
appartenant, ayant passeport de l'Ami-  
ral de France. Et pour appuyer d'au-  
tant plus le present Traité qui n'a été  
rompu que par des particuliers Arma-  
teurs, les très-Illustres Pacha, Divan  
& Milice leur ordonneront de n'y con-  
trevenir en aucune maniere que ce  
soit, & seront obligez avant de sortir  
de leurs Ports, de prendre un certificat  
du Consul François résidant en ladite  
Ville d'Alger, pour être reconnus des  
Navires, Galeres & Bâtimens de Fran-  
ce, afin que les Corsaires de Tripoli,  
& autres de Barbarie ne puissent se  
prévaloir de la conformité de la Langue  
& de l'Etendart.

III. Comme aussi ne fera permis

que dans les Ports de France soient armez aucuns Vaisseaux pour courir sur ceux d'Alger , & en cas que les Sujets de Sa Majesté se missent au service d'autres Princes , & fassent le cours sous la Banniere d'iceux , Sa Majesté les desavouera , & ne leur donnera aucune retraite dans ses Ports pour y conduire les Turcs desdites Ville & Royaume , & si tant est qu'ils y abordent , Sa Majesté les fera mettre en liberté avec leurs Navires & facultez. De même s'il étoit mené par les Corsaires des autres Royaumes & Pais de la domination du Grand Seigneur quelques François par force dans la Ville & Royaume d'Alger , il leur sera donné à l'instant la liberté , avec une entière restitution de leurs facultez.

IV. Que tous les Esclaves François qui sont dans l'étendue du Royaume d'Alger , pris sous quelque Banniere que ce soit , ou qui pourroient être pris à l'avenir , de quelque qualité & condition qu'ils soient , sans en excepter aucun , seront mis en liberté , & rendus de bonne foi , ainsi que les Janissaires qui sont en France , pris sous la Banniere , dans les Vaisseaux de la Ville & Royaume d'Alger , seront pareillement rendus.

V. Les Navires, Galeres & autres Bâtimens, tant de guerre que de marchandises de part & d'autre se rencontrant à la mer après s'être reconnus par les Patentés de l'Amiral de France, & par le certificat du Consul des François, qu'ils feront voir réciproquement par le moyen de leurs Chaloupes & de leurs Bateaux, se donneront nouvelles, & seront reçûs dans tous leurs Ports & Havres comme vrais & bons amis, & leur sera fourni tous les vivres, munitions & marchandises dont ils auront besoin, en payant au prix courant des marchez publics, & les droits ordinaires.

VI. Et pour travailler à l'établissement d'un commerce ferme & stable, les très-illustres Pacha, Divan & Milice enverront, s'il leur plaît, deux personnes de qualité d'entre eux résider en la Ville de Marseille, pour entendre sur les lieux les plaintes qui pourroient arriver sur les contraventions au present Traité, auxquels sera fait en ladite Ville toute sorte de bons traitemens. Comme aussi le Consul des François fera le même office en la Ville & Royaume d'Alger.

VII. Ledit Consul jouïra des mê-

mes honnêtetés, facultés & pouvoirs dont il doit jouïr en consequence des Capitulations qui ont été faites, ou qui le seront ci-après entre les deux Empereurs, & à cet effet avec la prééminence sur tous les autres Consuls, il aura chez lui l'exercice libre de la Religion Chrétienne, tant pour lui que pour tous les François qui se trouveront en ladite Ville. Il aura aussi le privilege de changer de Trucheman, quand il le jugera necessaire.

VIII. Qu'icelui Consul ni autre sujet de S. Majesté ne sera contraint de payer les dettes d'aucun François ou autre, s'il n'y est obligé par écrit, & que toutes les autres Nations qui négocieront en ladite Ville & Royaume d'Alger, & qui n'auront point de Consul, reconnoîtront celui de France & lui payeront les droits accoûtumés sans difficulté.

IX. Que les étoffes & vivres que le Consul François fera venir pour son usage ou pour présent seulement, ne payeront aucuns droits ni impôts, non plus que ce qu'il achetera sur les lieux pour la provision de sa Maison. Que si quelque François ou autre étant sous sa protection meurt dans l'étendue du Royaume d'Alger, son bien

sera mis entre les mains de celui en faveur de qui il aura testé, sinon entre celles dudit Consul, pour en rendre compte à qui il appartiendra, & en cas qu'il arrivât quelque différend tel qu'il puisse être, qui causât la rupture du présent Traité, il sera permis au Consul François de se retirer où bon lui semblera, & d'emmener les Marchands François & les domestiques qui se trouveront dans la Ville & Royaume d'Alger avec tous leurs biens & équipages en toute sûreté.

X. Que si un Vaisseau ou autre Bâtiment François fait naufrage aux côtes desdites Ville & Royaume d'Alger, il sera secouru par mer & par terre des habitans des côtes, & les marchandises & les Bâtimens remis à qui ils appartiendront, ou entre les mains du Consul, & que tant celles-là que les autres qui ne seront point conduites dans ladite Ville d'Alger, ne payeront aucuns droits, quoiqu'elles aient été déchargées, non plus que les Vaisseaux & Barques qui reprendront les marchandises non vendues, ne payeront point d'ancrage pour leur sortie, & en cas qu'il arrivât le même accident aux Vaisseaux & autres Bâtimens du Royaume d'Alger sur les côtes de France, ils rece-

vront un traitement pareil.

X I. Si quelqu'un des Sujets de Sa Majesté frappe ou maltraite un Turc ou un Maure , on pourra le punir après en avoir donné avis au Consul ; mais en cas qu'il se sauve , on ne pourra s'en prendre audit Consul ni à aucun autre. On demeure d'accord aussi que nul des Turcs ou Maures qui ont des Esclaves François, ne pourront les contraindre ni forcer à changer de Religion , ni leur faire aucune menace pour les y obliger.

XII. Que les Marchands François, négocians dans tous les Ports & Rades du Royaume d'Alger seront traités pour les levées & impositions autant & plus favorablement qu'aucune autre Nation étrangere. Et si à l'avenir il arrivoit de part & d'autre quelque action qui pût être prise pour un sujet de mécontentement , il ne sera pas pour cela permis à celui qui s'estimera offensé , d'user de force & d'hostilité , jusqu'à ce que l'on ait refusé de faire justice à ceux qui se plaindront. Et pour le surplus seront les Capitulations ci-devant faites , ou qui le seront ci-après entre les deux Empereurs , comme le present Traité, observez de part & d'autre de point en

en point selon leur forme & teneur. Et afin que nul Sujet des deux Empires n'y puisse contrevenir, on les fera publier dans toute leur étendue, incessamment, & le plutôt qu'il se pourra.

Le tout ayant été accordé dans une assemblée générale; ainsi arrêté & signé en présence du Divan, & scellé, rappé en l'original de la marque du Pacha, & signé, André-François Trubert.

*Description de la Ville & du Royaume d'Alger, de son Gouvernement, & de ce qui s'est passé depuis l'année 1660. jusqu'en 1675.*

C E n'est pas mon dessein de reporter ici ce que tant de gens ont écrit sur l'antiquité de la Ville & de l'Etat d'Alger, sur l'étendue du Royaume, sur les changemens qui y sont arrivez, sur les révolutions qu'il a souffertes, ses differens Gouvernemens, ses guerres, ou intestines, ou étrangères. On peut voir toutes ces choses dans plusieurs Ecrivains. Je me contenterai de donner au public les remarques particulieres que j'ai faites

étant sur les lieux , c'est-à-dire , l'état présent de ce Royaume , son étenduë présente , & ce qui a échapé à ceux qui en ont traité avant moi.

Etenduë  
du Royau-  
me d'Al-  
ger.

Le Royaume ou l'Etat d'Alger s'étend depuis l'Isle de Tabarque & les frontieres de l'Etat de Tunis, jusqu'aux environs d'Oran , qui appartient aux Espagnols ; ce qui fait d'Orient en Occident environ deux cens lieuës de côtes. Il est borné au Septentrion par la Mer Méditerranée , & au Midi par la Numidie. Cela compose à peu près cette partie de la Mauritanie que l'on appelloit Césarienne.

La Ville Capitale est Alger , qui donne le nom à tout le Royaume. Les autres Villes sont Constantine , Bonne , Calle , Gigeri , Bougie , Tenos , Esthara, Tadalis , Telmestam , & quelques autres de moindre consideration, qui sont plutôt des monceaux de ruines que des Villes , ou même de méchans Villages.



*De la Ville d'Alger & de son  
Territoire.*

**L**A figure de la Ville d'Alger n'est ni tout-à-fait triangulaire, ni tout-à-fait quarrée. Comme tous les Bâtimens sont blancs & élevez presque en amphiteâtre, elle paroît de loïn comme un gros Vaisseau qui est sous voile. Le sommet de la Ville sur lequel elle est bâtië, est occupé par l'Alcassabe. La pente se termine au rivage de la mer. Ses murailles suivent la disposition de la colline : elles sont simples, & sans autres défenses que quelques tours qui les flanquent d'espaces en espaces. Elles sont pourtant assez épaisses, bâtiës de pierres de taille & surmontées de créneaux. Celles du côté du Port paroissent les plus anciennes ; mais elles sont moins fortes, & tombent en ruine en bien des endroits.

Situation  
& figure  
d'Alger.

Cette Ville a plusieurs portes. Je ne parlerai que des plus remarquables. Celle qu'on appelle Bal-Aazon est au Midi. Il y a au dehors une longue rüe comme une espede de Fauxbourg, où l'on vend la viande & les autres provi-

K ij

sions de bouche qu'on apporte de la campagne. Les Maures qui y viennent vendre leurs denrées, logent en ce quartier-là.

Ce fut par cet endroit que la Ville fut assiégée par Aazon Prince de Mauritanie, & cette porte a retenu son nom. Il y a au-dessus de grands crochets de fer, qui servent de supplice aux traîtres & aux criminels d'Etat. Un peu au-delà on voit un grand Cimetiere de Mahometans. Les Sépultures des Familles particulieres sont enfermées dans des enclos de petites murailles. Celles des personnes de distinction ont de petits bâtimens quarez en forme de Chapelles, couvertes d'une voûte & d'un dôme. Celles du menu peuple sont répanduës de côté & d'autre sans régularité. Il y a des Cimetieres hors de toutes les autres portes, & un grand nombre de fourneaux à cuire de la brique. Ce sont des bâtimens ronds & élevez comme les tours de nos moulins à vent.

On voit aussi quantité de petits Hermitages où demeurent des Marabous qui sont comme les Derviches de Turquie, & qui affectent plus de régularité que les autres.

La seconde porte se nomme Bal-el;

Gedid, ou la Porte neuve. C'est par cette porte qu'on va au Château de l'Empereur. Elle n'a rien de remarquable.

La troisième est celle de l'Alcassabe, parce qu'elle est voisine de ce Château, qui est comme l'Arsenal & le Trésor de l'épargne de la République. Il y a une Place tout auprès, où l'on faisoit mourir autrefois les Chrétiens, & ceux qui l'avoient mérité, selon les loix du País. Le dernier qui y fut brûlé vif étoit un Italien qui ne se trouva pas en état de payer ses dettes.

La quatrième est Bal-al-Ouad, c'est-à-dire, Porte de la riviere, parce que ce côté qui est au Nord-Oüest est arrosé par un ruisseau ou torrent, qui se forme des eaux qui tombent des montagnes après les grandes pluyes.

Il y a hors de cette Porte une grande Place où l'on brûle les Chrétiens qui sont condamnez à ce supplice. Le bois y est tour porté; c'ar c'est le lieu où l'on le vend. C'est aussi en cet endroit qu'est le Cimetiere des Chrétiens.

La cinquième est celle de la Marine. C'est par elle que l'on sort pour faire le tour du Môle. C'est une grosse maf-

se de pierres qui forme à peu près un demi cercle. Il est large de quatre à cinq toises , long de plus de cent cinquante , & d'une toise & demie de hauteur , depuis le Château jusqu'à la Porte de la Ville. Ce Môle ou chaussée forme le Port , & met les Vaisseaux à couvert des vents du Nord , qui les incommodent beaucoup en toutes les saisons.

La sixième & dernière Porte est celle de la Pescaderie , parce que les bateaux des Pêcheurs se rangent de ce côté-là , & dans une vieille Darce à moitié comblée , qui entre dans la Ville par deux arcades fort hautes & fort larges , qui paroissent d'une grande antiquité. C'est en cet endroit qu'on bâtit aujourd'hui les Galeres & les autres petits bâtimens , à cause de la facilité qu'on trouve à les mettre à l'eau.

Toutes ces Portes sont gardées par des détachemens de la Milice. On les ferme quelque tems après le coucher du Soleil , & on ne les ouvre jamais , quelque nécessité qu'il pût arriver , de sorte que ceux qui arrivent trop tard sont obligés de coucher dehors.

On compte environ cent vingt-cinq Fontaines dans la Ville. C'est un Aque-duc très-ancien qui leur fournit de

l'eau qui vient de deux lieux de la Ville. L'eau est très-bonne & très-nécessaire dans un País aussi chaud que celui-là.

On compte plus de cent mille habitans dans cette Ville, C'est ce qu'on en peut juger par la quantité prodigieuse de Peuples que l'on voit dans les ruës. Il est vrai que comme elles sont toutes extrêmement étroites, le Peuple y paroît beaucoup plus que si elles étoient plus larges. Elles sont presque toutes obscures & incommodes. Ce qui les rend telles, ce sont les balcons fermez de jalousies qui avancent hors des maisons.

Le Peuple est mêlé de Turcs naturels, qui sont tous Soldats, & par conséquent les membres de la République, qui la gouvernent, & qui en changent assez souvent la face & le gouvernement. Outre ceux-là il y a des Renegats, qui sont de toutes sortes de Nations, & qui assurément ne sont pas les plus honnêtes gens & les plus tranquilles. Les Culongli sont les enfans des Soldats Turcs & des Maures. Les Maures qui sont les Naturels du País, sont en grand nombre; mais ils n'ont aucune part dans le Gouvernement. Les Morisques descendent de

ceux qui furent chassés d'Espagne & de Portugal. On les appelle Andalous ou Tagarins. Nous les nommons Grenadins, parce que les premiers qui s'y refugioient venoient du Royaume de Grenade. Il y a encore plusieurs races différentes de Juifs. On prétend qu'ils sont dix à douze mille ames, & que les Esclaves Chrétiens sont à peu près en pareil nombre.

La plus grande & la plus large de toutes les rues est celle qui va de la Porte de Bal al-Ouad à celle de Bal-Aazon. Elle est dans l'endroit le plus commode & le plus beau de toute la Ville. Celles qui en approchent sont celles des marchez, & où sont les boutiques des Marchands. Mais quoiqu'assez larges elles sont incommodés, par la quantité de gens & de bestiaux dont elles sont toujours pleines. On en ferme les extrêmités toutes les nuits avec de grandes portes, que l'on n'ouvre point dès qu'elles sont une fois fermées. Cette précaution est tout-à-fait nécessaire pour empêcher les vols que l'on commettrait aisément sans elle; car les Maures sont naturellement voleurs, & les Esclaves Chrétiens les imitent de bien près; supposé même qu'ils ne les surpassent

pas ; car tous les Esclaves ne sont pas enfermés dans les Baignes. Il y en a beaucoup qui logent chez leurs Patrons, & ceux-là ayant la commodité de sortir la nuit, ils s'attroupent & vont percer les murs des magasins & des boutiques, & en une couple d'heures ils vident les magasins les mieux remplis. Ce qui leur facilite ces vols, c'est que les Marchands & les Artisans ne logent point dans leurs boutiques. Ils n'ont que les gardes de nuit à craindre, & quand la Patrouille est passée, ils ont tout le tems nécessaire pour faire leurs enlevemens. S'ils sont surpris ils n'ont que des coups de bâton à craindre : car on est persuadé que tous les Esclaves Chrétiens sont voleurs de profession. La nécessité les y contraint, le mauvais exemple les entraîne ; & quand ils pensent que les Turcs les ont volés eux-mêmes, ils se mettent en tête aisément qu'ils peuvent leur rendre la pareille.

On prétend qu'il y a quinze mille maisons à Alger. C'est beaucoup ; mais il faut sçavoir qu'il est très-rare qu'il y ait plus d'une famille dans une maison, & que les plus grandes sont petites. Elles sont toutes de brique, posées avec un mortier de simple terre

& blanchies dehors & dedans avec de la chaux. Cette propriété leur donne quelque chose de fort agréable, & elles en ont besoin pour plaire; car elles sont peu capables d'attirer la vûë, surtout par le dehors. Elles n'ont qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elles n'ont du côté de la rue d'autre ouverture que la porte, sans fenêtres, & tout au plus quelques ouvertures étroites comme des meurtrières, fermées d'une jalouse, par le moyen desquelles les femmes, aussi curieuses que par tout ailleurs, peuvent voir ce qui se passe dans la rue sans être vûës.

La plupart ont des Kioschk, qui sont de petits cabinets en saillie sur la rue, où les femmes vont se reposer: ils gâtent absolument les rues, les retreussant & leur ôtant l'air & le jour. Elles sont toutes bâties dans le même goût.

Le dedans des plus grandes & des plus belles, consiste en une cour carrée, environnée de chambres étroites & longues qui composent quatre corps de logis. L'étage du rez-de-chaussée a des portiques comme nos cloîtres, celui de dessus une galerie sur laquelle donnent les portes des

DU CHEVALIER D'ARVIEUX, 227  
chambres & les fenêtres quand il y en  
a ; car il y en a beaucoup qui n'ont  
du jour que par les portes. Leurs es-  
caliers sont assez commodes , ils sont  
de pierres ou de briques dans les  
grandes maisons , & de bois dans  
les autres. Les galeries sont portées  
sur des colonnes de pierres ou de  
briques , & même de marbre dans  
quelques-unes , que l'on regarde com-  
me des Palais. Toutes les maisons sont  
couvertes en terrasses bien pavées de  
briques. C'est une promenade le soir,  
& l'on y va prendre le frais & jouir  
de la vûë de la mer dans la plûpart ;  
car comme la Ville est bâtie en am-  
phitéâtre , que les maisons sont de  
même , elles ne se dérobent point  
l'air & la vûë les unes aux autres. Les  
terrasses sont bordées de murs assez  
hauts pour ne pas tomber , & pour  
empêcher qu'on ne passe aisément de  
l'une à l'autre , & qu'on ne se voye ;  
car la jalousie est extrême dans tous  
ces Païs. Les portes des chambres sont  
aussi hautes que toute la chambre & se  
ferment à deux batans , & les murs  
jusqu'à la hauteur de six pieds sont  
incrustez de carreaux vernisiez com-  
me notre fayance , qui font un fort

K vj

bon effet , & donnent de la fraîcheur & un air de propreté aux maisons.

Le Divan  
appellé la  
Maison du  
oy.

La Maison du Roi où s'assemble le Divan , & où est le logement du Pacha , est grande & assez bien bâtie. On entre d'abord dans une très-grande cour , au fond de laquelle est un grand vestibule soutenu par des colonnes : les murs sont couverts de nattes de jonc fort propres jusqu'à la hauteur de six pieds , & le dessus est tapissé d'armes & de grosses massues de bois propres à assommer des bœufs. Le dessus du vestibule est en terrasse & fait partie du logement du Pacha. Un des pilliers qui la soutiennent est creux , & renferme un corps de pompe qui porte l'eau dans un bassin où il y a quelques jets d'eau. La salle du Divan est environnée d'une estrade de pierres où la Milice se place dans les jours d'assemblée. Au reste tous ces bâtimens ont si peu de simétrie , qu'il seroit fort difficile d'en faire un plan un peu juste , & d'ailleurs la plupart des pieces sont inaccessibles.

Les Baignes sont de vastes maisons où l'on met les Esclaves pendant la nuit. Ce sont des prisons affreuses où ces pauvres gens sont plutôt entassés

les uns sur les autres que logez. Ce sont des lieux d'horreur, où la fumée des cuisines que l'on fait de tous côtez, le bruit, les cris, les coups & le tumulte regnent de toutes parts.

Il y a cependant une Chapelle & une chambre pour le Prêtre qui y réside, & qui dit la Messe avant le jour aux Esclaves, afin qu'ils puissent l'entendre avant d'aller au travail, où on les conduit au point du jour. La porte de ces Baignes est gardée par un Turc qu'on appelle Gardien Bachy, & par les gens qu'il a sous ses ordres : il tire un revenu considérable de la permission qu'il donne aux Esclaves de tenir cabaret, & de vendre des viandes cuites, du tabac & autres choses. Ce sont les lieux d'assemblée, où les soldats, les matelots & le menu peuple viennent boire, manger & fumer, & où ils passent les journées entières. On ne sçauroit mieux comparer ces lieux & le commerce qui s'y fait qu'à la vie & au négoce de nos Forçats sur les Galeres.

On appelle Caïsseries, de grandes & vastes maisons faites comme nos Cloîtres, où logent les Soldats. Elles ont une vaste cour, au milieu de laquelle il y a plusieurs fontaines & des

bassins pour leur commodité. Les chambres qui sont tout autour sont distribuées de maniere qu'il y a huit hommes dans chacune. Ce grand nombre d'hommes qui logent dans le même lieu, n'empêche pas que tous ces appartemens ne soient fort propres par les soins de quelques Esclaves, qui payent un tribut au Divan pour y demeurer, & pour y vendre du vin, du tabac & des viandes cuites.

Les Fonducks sont de grands bâtimens quarrez où logent les Marchands Etrangers. Quoiqu'il y en ait plusieurs, on n'y est jamais à son aise, à cause du grand nombre de gens qui s'y retirent, & de la quantité de marchandises que l'on y apporte continuellement.

La Maison Consulaire de France est une des plus grandes. Il y a une Chapelle où l'on fait le Service Divin avec toute la solemnité & la liberté dont on jouit dans les Villes Chrétiennes.

Les Juifs, quoiqu'en grand nombre, ont très-peu de Synagogues. Les Turcs qui les méprisent au souverain degré ne leur permettent pas volontiers ces lieux d'Assemblées, & leur en font payer un tribut considérable.

Les Turcs ont quantité de très-belles Mosquées, avec des tours ou minarets très-magnifiques. Il est difficile de rien ajouter à la délicatesse de ces ouvrages, & c'est des galeries saillantes de ces Tours que les Marabouts appellent le Peuple à la priere. Il y a une haste ou bâton de pavillon au sommet de ces Tours : on y élève une bannière blanche tous les jours de la semaine, & une bleüe ou verte le Vendredy, dès que le Marabout commence ses cris, & on l'amene aussi-tôt qu'il a achevé ; c'est ce que je n'ai jamais vû pratiquer dans les autres Pais des Turcs. Il n'est pas permis aux Chrétiens d'entrer dans les Mosquées, excepté quand ils y sont nécessaires pour travailler à quelques réparations ; mais ils n'empêchent pas qu'on n'y jette les yeux en passant.

Il y a plusieurs Forteresses ou Châteaux pour la défense de la Ville. Elles sont toutes bien pourvûës d'artillerie de fonte, mais leurs fortifications sont peu de choses & fort irrégulieres.

Le principal Château est appellé l'Alcassabe. Ses murailles sont une partie de celles de la Ville. Il est situé sur le sommet de la colline, il a un large fossé qui se termine des deux

Château  
appellé  
l'Alcassa-  
be.

côtez de la pente. Autrefois on y tenoit le Divan quatre jours de la semaine : on le tient à présent à la Maison du Roi comme en un lieu plus commode pour le Day & pour ceux qui ont affaire à lui. Le Day n'y monte qu'aux deux Fêtes du Baïram, ou quand on doit traiter des affaires d'une extrême conséquence. L'entrée en est à présent défenduë aux Chrétiens. Les Turcs même n'y vont qu'avec peine, à cause de l'incommodité qu'ils ont à y monter, & parce qu'ils y voyent les mortiers & les pilons dont on s'est servi & dont on se sert encore quelquefois pour piler des hommes tout vifs, & d'autres instrumens de supplices qui sont exposez à la vûë du public. Le penchant de la colline derriere le Château est si roide, qu'il rend ce Château entierement escarpé & hors d'attaque.

Il y a près de la Ville deux éminences qui la commandent, & d'où on la pourroit battre en ruines : on y a bâti deux Châteaux, pour empêcher les ennemis de s'en rendre maîtres. Le plus proche est une Etoile à sept angles : il n'est ni fort grand ni capable d'une grande résistance.

Le second qu'on appelle le Château

Fort de  
l'Etoile &  
Château  
de l'Empereur.

de l'Empereur , est beaucoup plus grand. C'est un quarré, dont les angles sont couverts de quatre petites Tours rondes , avec un Donjon quarré au milieu : il n'est pas d'une grande défense.

Le quatrième Château porte le nom de la porte de Bal-al Oquad. Il en est éloigné d'environ trois cens pas. Ce n'est qu'une grosse tour ronde , avec une espece de Bastion ou batterie fermée qui en est proche.

Château  
de Bal-al-  
Oquad.

Le cinquième est hors de la porte Bal-Aazon C'est un octogone assez régulier. Celui-ci & le précédent ne sont bons que pour s'opposer à une descente , & ne valent presque rien.

Château  
de Bal-  
Aazon.

Le sixième n'est qu'un boulevard bâti auprès de la porte du Môle.

Le septième est bâti sur un écueil dans la mer au bout de la première face du Môle. Il est octogone : son rempart est chargé de gros canons pour défendre l'entrée du Port.

Le huitième est à l'autre bout du Môle : il a une batterie à fleur d'eau.

Toutes ces Forteresses ont des garnisons , & sont assez bien fournies de canons & de munitions pour se bien défendre dans le besoin. Elles n'ont pas beaucoup coûté à bâtir : on y a

employé les Esclaves Chrétiens, & même les Juifs & les Maures de la campagne. Avec toutes ces précautions on ne peut pas regarder Alger comme une Ville forte & d'une longue défense : si on étoit une fois descendu à terre, & qu'on se fût retranché, tous ces petits Forts tomberoient aisément d'eux-mêmes, & la Ville seroit bientôt réduite aux dernières extrémités.

Les environs de la Ville ne présentent qu'une chaîne de collines à peu près de même hauteur & de même figure qui font un assez beau paysage, & qui s'abaissent insensiblement jusqu'au rivage de la mer. Elles sont en valeur par le travail des Esclaves : ce sont des jardins, des terres labourables, des vignes & des plans d'arbres fruitiers ; mais il n'y a point d'autre eau que celle des puits que l'on y a creusés de tous côtés.

On donne environ seize lieuës d'étendue au territoire d'Alger, & on y compte plus de dix-huit mille maisons de campagne que l'on appelle Maces. Elles font à peu près le même effet que les Bastides qui sont aux environs de Marseille.

Les Maures qui cultivent les terres plus éloignées, campent sous des ten-

tes qu'ils transportent de côté & d'autre , selon que le besoin des pâturages le demande. On appelle une tente Dar & Doïar au pluriel. Ainsi un Adoïar est un amas de plusieurs tentes , ce qui fait un Village portatif & ambulant.

La diversité des Nations Chrétienues que cette Ville retient toujours dans l'esclavage , a formé peu à peu une Langue dont tout le monde se sert , sur-tout les Patrons, pour se faire entendre de leurs Esclaves. C'est proprement un composé corrompu de l'Espagnol , de l'Italien , du Provençal , & autres qui ont du rapport avec celles-là. On appelle ce langage la Langue Franque.

Les Maures Naturels du Pais ne se servent entre eux que de l'Arabe Mauritanique fort différente de l'Arabe Oriental.

Les Soldats ne parlent jamais entre eux que la Langue Turque. On s'en sert au Divan , dans les assemblées , & parmi les personnes de considération.

Il y a un Trucheman au Divan, pour expliquer aux Maures qui ne l'entendent pas les résolutions qu'on y prend. Les Soldats se font sur-tout un point d'honneur de ne pas se servir de l'Arabe.

be, & les Maures ont un éloignement infini de celle des Turcs, parce qu'ils les regardent comme les usurpateurs de leur País.

*De la Ville de Bougie.*

Situation & grandeur de la Ville de Bougie.

Cette Ville est située sur le penchant d'une Montagne, qui est jointe à d'autres beaucoup plus hautes, qui l'incommoderoient peu, si elles étoient moins éloignées. Elle est presque ruinée. Ses maisons sont petites, basses, mauvaises, mal bâties, éparées de côté & d'autre, séparées par des piéces de terres & de petits jardins. En un mot, cette Ville autrefois si considérable n'est plus qu'un miserable Village.

Sa figure est à peu près celle d'une harpe, dont l'angle aigu est au plus haut de la Montagne, & est terminée par une grosse Tour. Toutes les murailles sont abattuës & ruinées. On ne sçauroit pas qu'il y en a eu, si on n'en voyoit pas quelques pans répandus de côté & d'autre. On connoît aisément qu'elle a été fort grande : ses murailles du côté du Midi, sont appuyées sur un rocher taillé à plomb, au-delà duquel est une plaine qui s'étend plus de deux lieuës vers le Midi.

Elle n'est habitée que de cinq à six cents personnes, & de 150 Soldats qu'on y envoie d'Alger pour garder les Châteaux. Ils n'oseroient sortir de leurs postes, & sont obligez d'être continuellement sur leurs gardes, à cause des Maures de la campagne, qui ne leur font jamais de quartier. Reciproquement ceux-ci n'en approchent que les jours de marché. Il y a trêve ces jours-là, à cause des besoins pressans des uns & des autres, encore les vendeurs ne viennent-ils pas à la Ville. Il y a une grande halle dans la plaine, à un quart de lieuë de la Ville, où les vendeurs & les acheteurs s'assemblent auprès d'un palmier : ils trafiquent paisiblement les uns avec les autres depuis le point du jour jusqu'à midi, & dès que ce moment est venu, ils se séparent & se pillent avec autant d'avidité & d'animosité, qu'on voyoit de paix & d'union entre eux un moment auparavant.

Plaisant  
marché de  
Bongie.

Il y a un Marabou ou Religieux Cheixh Abi Mahometan, appelé Cheixh Abdelkader, que les Turcs & les Maures regardent comme un Saint. C'est un grand homme brun, sec, maigre, d'une mauvaise physionomie, qui est toujours enveloppé d'un drap de lin fort blanc. Ce

Abdelkader  
Marabou,

galant homme qui passe pour un Docteur les prêche tous les jours de marché, & tâche de leur inspirer de vivre en paix. Il est tellement estimé dans Alger, que le Day lui confie son sceau pour les passeports, dont les Habitans de Bougie ont besoin. Cependant malgré le respect que l'on a pour sa personne & pour ses Sermons, dès que le coup de mousquet qui marque le midi, est tiré, la trêve cesse, le marché finit, & on voit tous les Marchands se jeter les uns sur les autres, se voler & se battre à l'ordinaire.

Il y a trois Châteaux dans Bougie qui forment un triangle irrégulier. Celui de l'Occident est presque au milieu de la Ville. Il est nouveau, ce n'est qu'une grosse maison quarrée, bâtie par les Turcs. L'épaisseur de ses murs fait toute sa force. Il y a dedans un Soubachi avec une Garnison de quinze à vingt hommes, & quelques petites pieces de canons.

Les deux autres sont sur le bord de la mer. Celui du Nord est bâti sur une langue de rochers, qui commande un petit Port où l'on peut retirer des Bateaux, & dont on pourroit faire une Darce pour des Galeres. Il est ovale, fort vieux & fort en désordre. Le troi-

sième est au Midi. C'est le meilleur, le plus grand & le plus en état de défense. Il est quarré, tout bâti de briques. Son donjon est quarré & crenelé avec des guerites aux encognûtes. Les courtines sont flanquées de bastions à oreillons; mais sans fossez ni chemins couverts. C'est sans contredit ce qu'il y a de meilleur, & de mieux conservé de toutes les antiquitez de cette Ville si ancienne & si célèbre.

Il y a une Mosquée fort belle dans l'enceinte de cette Forteresse, qui sert de demeure au Gouverneur de la Ville, qui l'est aussi de tout le País des environs.

La porte Occidentale de cette Ville est encore fort entiere. Elle est flanquée de deux grosses Tours rondes, avec de grands restes de murailles garnies de Tours quarrées, qui se terminent au premier Château dont j'ai parlé, au sommet de la montagne.

Il y a une grosse source d'eau, qui étoit portée dans la Ville par des aqueducs qui sont à present ruinez; mais qu'on pourroit rétablir en peu de tems, & presque sans frais aussi bien que les murailles, & en faire une très-bonne Place. Les pierres sont sur les lieux, la chaux & le sable y sont aussi.

On dit que les Châteaux & les murailles dont on voit les restes , ont été bâtis par les Génois lorsqu'ils étoient maîtres du Païs.

La Rade est à l'Orient , elle est grande , sûre , & d'un fond excellent pour l'anchrage. Gigery est à l'Est , & l'extrémité Occidentale de la Rade est appuyée à un gros Cap fort avancé dans la mer , où il y a un rocher percé qui fait une Darce naturelle , où les Bâtimens qui s'y retirent sont dans une entière sûreté. Il y a un Hermitage & un Marabou chez qui les enfans de la Ville vont apprendre à lire. Cet Hermitage accompagne le sepulcre d'un prétendu Saint Mahometan , que les Turcs croient avoir obtenu de Dieu une source de très-bonne eau , qui sort de sa sepulture. Les Montagnes qui sont aux extrémités de la rade sont fort hautes , & tellement escarpées qu'elles paroissent inaccessibles. Il y a sur une de ces Montagnes une grosse Tour avec deux pieces de canon , & une petite Garnison dont les Soldats font garde jour & nuit , pour découvrir ce qui se passe à la mer , & en donner avis à la Ville par un ou plusieurs coups.

La Rade est accompagnée d'une grosse riviere qui vient de fort loin , & qui

qui sert à voiturer tous les bois de construction qui s'employent à Alger. Si on se rendoit maître de Bougie, les Turcs ne sçauroient où prendre des bois pour leurs Bâtimens, & cette entreprise ne seroit pas si difficile qu'on se l'imagine. Un débarquement de deux mille hommes prendroit les Châteaux en peu d'heures, & on auroit bien-tôt rebâti les murs de la Ville. Tous les Maures des environs qui sont ennemis jurez des Turcs, bien loin de s'opposer à l'établissement des Chrétiens, les seconderoient de tout leur pouvoir, & pourvû qu'on les traitât avec douceur, on auroit bien-tôt gagné leurs Chefs, & ils apporteroient pour de l'argent tout ce qui seroit nécessaire pour l'entretien des troupes qu'on y laisseroit.

Ceux qui voyent cette Place s'étonnent avec raison qu'on se soit emparé de Gigerly, au lieu de s'attacher à cette Place qui auroit été dans peu en état de brider les trois Républiques de la côte d'Afrique, Alger, Tunis & Tripoli, & qui auroit mis tout le commerce des Chrétiens hors d'insulte.

La campagne est fertile en froment, en ris, en vin, en huile, en fruits, en pâturages. Il est vrai qu'on n'auroit

pas d'abord jöüi de ces avantages , & qu'on auroit été obligé d'entretenir dans les commencemens quelques camps volans ; mais on se feroit à la fin accommodé avec les Maures , & on se feroit mis en état de ne plus craindre les Turcs qui resserrez dans leurs Villes , sans commerce & sans courses auroient été à la fin contraints de se retirer dans l'Asie ou dans l'Egypte.

---

### *DU Gouvernement d'Alger.*

**L**E Royaume ou Etat d'Alger , avoit été gouverné , comme les autres Provinces de l'Empire Ottoman , par des Pachas que le Grand Seigneur y envoyoit , depuis que ce Pais s'étoit soumis à son obéissance , & qu'il s'étoit mis sous sa protection. Outre les contributions & redevances qu'ils payoient à la Porte , ils avoient soin de retirer les revenus & les taxes qu'ils imposoient sur les Maures de la campagne , & sur les Habitans des Villes dont ils payoient la Milice. Mais ces Officiers avoient souvent plus soin de leurs interêts particuliers que de ceux du Public & de la Milice ; il falloit faire de nouvelles exactions , & ils poufferent si loin leur

avarice que la Milice se souleva , & quand elle eut une fois pris ce train, les Pachas se trouverent exposez à tout son ressentiment, & sans autre forme de procès, ni porter leurs plaintes au Grand Seigneur, ils les piloient tout vifs dans ces grands mortiers que l'on voit encore dans l'Alcaflabe.

Cela arriva tant de fois, que le Conseil de l'Etat, qui n'est composé que des Officiers & des vieux Soldats, résolut de changer la forme du Gouvernement, & de se faire un Chef qu'ils choisirent entre les plus vieux Soldats & les plus propres au Gouvernement. Ils ne lui donnerent d'abord que le titre d'Aga, c'est-à-dire, Chef ou Capitaine. Ils l'obligerent de se tenir tous les jours dans la Maison du Roy, depuis la pointe du jour jusqu'à quatre heures du soir, afin qu'il fût toujours prêt à écouter les plaintes, & à rendre justice à ceux qui se presentoient. Cette regle s'observe encore aujourd'hui. Mais sur-tout il faut qu'il pense & bien serieusement à donner la paye à la Milice tous les deux mois, & cela sans retardement.

Le Grand Seigneur ne laisse pas d'envoyer un Pacha qui represente sa personne. On le reçoit, on lui donne

quatre cens cinquante piaſtres tous les mois , on défraye ſa maiſon de pain , de viande , de ris , de légumes , & de toutes les autres provisions de bouche neceſſaires ; mais à condition qu'il ne ſe mêle de rien , qu'il demeure enfermé dans ſes appartemens , & qu'il n'en ſorte que par la permiſſion du Divan , ſoit pour aller à la promenade , ſoit pour vacquer à d'autres affaires. Il eſt yrai qu'on ne la lui refuſe jamais , & qu'il eſt auſſi priſonnier chez lui que le Doge de Gènes , qui ne ſort jamais de chez-lui ſans un Decret du Sénat. Du reſte il a tous les honneurs , ſon nom eſt à la tête de tous les actes , de tous les traitez , on lui rend les premières viſites au Baïram & aux autres jours de cérémonies. Il eſt à Alger comme les faux Dieux chez les anciens , il avale l'encens quand on lui en preſente ſans avoir le pouvoir d'en exiger.

Au reſte il y a peu d'emploi au monde plus dangereux que celui de Chef de cette République. La Milice qui eſt la maîtrefſe eſt la plus turbulente , la plus ſéditieuſe & la plus déraiſonnable qu'il y ait au monde. Baba Kalib qui fut ſon premier Aga fut aſſaſſiné en 1660. par quelques Soldats

qu'il n'avoit pû contenter. C'étoit pourtant un homme fort équitable, & très-porté pour les interêts de la Milice.

Ramadam Aga lui succeda & gouverna assez paisiblement pendant quelques années. A la fin on s'apperçût qu'il se faisoit adjuger à vil prix les prises que l'on vendoit au Batistan. Il s'enrichissoit aisément par ce moyen; mais quelques Soldats lui en ayant fait des reproches, il crut les pouvoir faire punir pour lui avoir manqué de respect. Il voulut les faire arrêter, ne les croyant pas si bien soutenus qu'ils étoient. Leurs camarades prirent leur parti, & s'étant jettés sur l'Aga & sur ses gens, ils leur couperent la tête & les pendirent par leurs choufs à des ceps de vignes, qui sont devant la maison du Pacha.

Cette execution rendit les Soldats plus puissans & plus insolens. Ils élurent pour Aga un Renegat Portugais nommé Chaaban. Il étoit fort âgé & homme de bon sens, cependant il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs.

Les Agas qui veulent gouverner un peu long-tems doivent observer trois choses. Ne choquer jamais aucun Soldat, avoir soin que leur solde soit payée

régulièrement & sans le moindre retardement, & augmenter tous les ans le trésor public.

Après la mort des trois premiers Agas on élût un nommé Aly, avec lequel M. le Duc de Beaufort fit la paix en 1666. Il étoit homme d'esprit & d'un mérite singulier. Il gouverna quelque tems avec assez de tranquillité. Mais comme il occupoit trop les Soldats à la guerre contre les Maures de la campagne ; parce qu'il n'avoit pas beaucoup d'inclination pour la pyratie, la Milice se mit en tête qu'il vouloit la détruire. Ce soupçon joint aux mécontentemens de quelques Soldats, les fit soulever contre lui, ils l'assassinèrent dans sa maison, & envoyèrent sa tête au marché, où les enfans s'en servirent à jouer à la boule. Ils prirent ensuite sa femme & la tourmenterent, pour lui faire déclarer le lieu où son mari avoit caché ses richesses. Ils s'aviserent de lui mettre des chats affamez dans ses caleçons, & de les foïetter avec des houffines. Ces petits tygres enragez la mordoient & la déchiroient, & l'obligerent à la fin à montrer une muraille où le trésor étoit enfermé. La Milice s'en saisit & le porta dans l'Alcassabe.

On changea alors la forme du Gouvernement, & on en établit un nouveau sur la forme de celui de Tunis. Hagy Mehmed fut élu premier Day d'Alger. Il avoit été long-tems General des Vaisseaux. C'est celui qui gouverne aujourd'hui. Il est âgé de quatre-vingts ans, d'un temperament si robuste, que s'étant marié depuis trois ans à une jeune Angloise qui s'est faite Mahometane, il en a eu deux enfans mâles.

Son fils aîné appelé Mehmed Rais commandoit un Vaisseau, avec lequel il avoit fait des profits immenses; mais il avoit tout dissipé, & s'étant trouvé dans la nécessité de continuer son métier de Pyrate, il fut pris & mené à Malte où il seroit mort dans les chaînes, si son pere ayant été élu Day n'avoit pas été forcé par la Milice de le racheter par honneur. C'étoit un grand borgne, yvrogne, brutal & débauché autant qu'on se le peut imaginer. Son pere ne l'aimoit point, & l'auroit laissé périr dans l'esclavage malgré sa qualité de Day, si la Milice, les Juifs & le Commerce du Bastion n'avoient pas déboursé les vingt-cinq mille écus qu'il falloit donner pour sa rançon.

Baba Hassan gendre du Day avoit

été Chaoux , avant d'être adjoint au Gouvernement de son beau-pere : il est grand , maigre , brun , mélancolique. Il a l'air rustique , brutal & insolent. Il ne laisse pas d'avoir beaucoup d'esprit , de raisonner juste & de bien conduire les affaires de l'Etat. Il est à present assez aimé de la Milice , dont il ménage les interêts avec soin. Il est avide d'argent & d'honneur , bon ami , c'est lui qui fait toutes les affaires , & à qui il faut s'adresser pour toutes choses. Je remarquai pourtant avant mon départ , que la Milice commençoit à se lasser de lui , & l'on disoit que sa tête n'étoit pas bien assurée sur ses épaules , s'il manquoit de réüssir dans la campagne qu'il entreprenoit contre Oran & Trémésen.

Le Day avoit des filles mariées à des Tailleurs & autres Artisans , qui depuis l'élevation de leur beau-pere profitoient à merveille de son crédit , & de celui de leur beau-frere Baba Hassan , & s'enrichissoient , sans se souvenir qu'il y a peu de Pais au monde où les fortunes soient moins sûres qu'en celui-là. C'est un crime de passer pour riche , & ce crime est bien-tôt suivi du dernier malheur.

*De la Milice , du Conseil d'Etat d'Alger, & du nombre & des fonctions des Officiers de la République.*

**D**epuis que la Milice d'Alger, c'est-à-dire, les Soldats se sont mis en possession de l'autorité Souveraine, & qu'ils se sont érigés en République sous la protection du Grand Seigneur, il ne se fait rien que par la délibération du Conseil qu'ils appellent Divan.

Il est composé d'un nombre indéterminé de vieux Officiers & d'anciens Soldats, qui ont passé par toutes les Charges de la Milice.

Divan ou  
Conseil  
d'Etat d'Alger.

On l'assemble tous les Samedis dans la Maison du Roy, & extraordinairement toutes les fois qu'il se présente des affaires importantes que le Day ne doit ou ne veut pas prendre sur son compte.

Quoique le Pacha qui représente la personne du Grand Seigneur n'y assiste jamais, parce qu'il ne doit se mêler d'aucune affaire, on ne laisse pas de mettre son nom à la tête de tous les actes, de tous les traités, de toutes les proclamations qui se font. Il signe le premier toutes les dépêches. En un mot,

**L y**

il paroît être le Chef de la République ; mais à condition qu'il ne la gouvernera non plus que s'il n'y étoit pas.

Voici de quelle maniere se font les proclamations publiques. Le Chaoux qui en est chargé va dans les principales ruës, & dit à haute voix ces paroles : *De la part de très-Illustre & très-Fortuné Ismaël Pacha Viceroi d'Alger, de la Milice, du Day & du Divan, je fais sçavoir à la Milice, aux Marchands & Habitans ou trafiquans par mer & par terre en cette Ville de quelque Nation & condition qu'ils soient que, &c.* Puis ayant fini ce qu'il a à dire, il acheve sa criée par ces mots. *Que les presens en informent les absens, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance.*

Le nombre des Soldats qui composent cette Milice n'est jamais fixe. Il trouve plus grand quand les recrûës arrivent, & moindre au retour des campagnes sur terre ou sur mer, parce qu'il en périt toujours quelqu'un.

Etat de la  
Milice  
d'Alger. ☞

Il y avoit pendant mon séjour environ vingt mille Soldats de solde, dont les uns étoient Turcs Naturels, les autres étoient Coulogli, les autres Renegats de toutes sortes de Nations. Ces derniers sont ordinairement les plus

Maniere de  
publier les  
ordres du  
Divan.

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 251**  
estimez, pour peu qu'ils soient capables  
de quelque chose, ou pour aller sur mer,  
ou pour servir sur terre.

Les Renegats ne peuvent pas être  
mis sur le rôle de la paye s'ils ne sont  
affranchis. Car un Esclave Chrétien  
qui se fait Turc ne recouvre point sa  
liberté en changeant de Religion. Il  
est toujours Esclave de celui qui l'a  
acheté, à moins qu'il ne l'affranchisse  
en considération de ses services, & qu'il  
ne traite avec lui pour son rachat.

Etat des  
Renegats.

Les Maures, les Arabes, les Morisques, les Grenadins, les Andalous ou Tagarins, aussi bien que les enfans d'Alger qui sont nez d'un Turc & d'une Maure jusqu'à la seconde génération, ne sont point inscrits au rôle des Soldats de paye, & n'ont jamais de Charge dans la Milice ou dans le Divan, de crainte que venant à se multiplier & à avoir du crédit dans l'Etat, ils n'en chassent les Turcs & les Renegats. Aussi quand leur nombre est diminué, & qu'ils n'ont pas assez de Turcs Naturels pour commander, & pour remplir les postes des Soldats, les Vaisseaux d'Alger vont de tems en tems dans le Levant, & y font des recrues; c'est-à-dire, qu'ils ramassent tous les bandits, les rebelles, les fugi-

L vj

rifs pour dettes ou pour crimes ; les jeunes gens incorrigibles dont les pères veulent se défaire ; en un mot , tous les excréments des Etats du Grand Seigneur. Voilà ce qui compose la Milice , le Sénat & le Divan d'Alger. Qu'on voye après cela, si on doit attendre autre chose de ces sortes de gens, que ce qu'on en éprouve tous les jours.

Dès que ces gens ramassez sont arrivez à Alger , on les écrit sur le Livre de la paye , & selon leurs talens on les employe ou sur mer ou sur terre , ou dans les armées, ou dans les Garnisons, & s'ils vivent long-tems ils peuvent esperer de parvenir à leur tour aux plus hautes Charges de la République.

Paye des  
Soldats.

La premiere paye de ces nouveaux Soldats est de quatre doubles par mois, qui font un écu monnoye de France, ou une piastra d'Espagne, un double n'étant qu'un quart de piastra, ou quinze sols de notre monnoye. Outre cette somme qui se paye en argent régulièrement tous les mois , ils ont quatre pains de munition tous les jours , & leur logement dans une des chambres des Caïsseries. Ceux qui ne sont point employez peuvent travailler pour leur compte.

On ne donne point de pain à ceux

qui sont mariez ; mais on leur permet de demeurer dans leur famille , & de faire tel trafic qu'ils peuvent pour s'entretenir.

Si un de ces Soldats venant à mourir laisse des enfans , on leur continué la paye de leur pere , quand même ils seroient à la mammelle, afin de les nourrir & les élever , & quand ils sont en état de servir , on les enrôle , & on les met à la paye de quatre doubles par mois , comme leurs peres ont commencé.

Cette solde s'accroît d'un double toutes les fois qu'un Soldat va en campagne , pour faire payer les contributions que les Maures de la campagne sont obligez de payer à la Milice. Ainsi cette solde va en montant jusqu'à quarante doubles par mois , qui font dix écus ou dix piastres , & alors elle est fermée, c'est-à-dire , qu'elle n'augmente plus, quelque Charge ou Dignité que l'on ait dans la Milice.

On envoie ces Soldats en Garnison dans les Villes ou Fortereffes des Frontieres. Ils sont relevez régulièrement tous les six mois. On appelle ce changement *Noublet* , & l'on reserve toujours quatre ou cinq mille hommes dans la Ville , pour les besoins imprévûs que l'on peut en avoir.

Degrez par  
lesquels les  
Soldats  
montent  
aux Char-  
ges.

Il n'y a pas un de ces Soldats, qui par l'ancienneté de sa reception ne puisse parvenir à son tour jusqu'à la dignité d'Aga, qui est le Chef de la Milice après le Day. Cette Charge le met à la tête du Conseil d'Etat. En voici l'ordre & comment cela se fait.

Les simples Soldats à qui on donne la qualité de Janissaires, s'appellent entre eux *Faldach*, c'est-à-dire, Compagnons, Camarades ou Freres, & *Coul*, qui signifie Serviteur, eu égard au service qu'ils rendent à l'Etat.

Ils deviennent ensuite *Vekilkborge*, ou Pourvoyeurs, parce qu'ils ont soin de la dépense de bouche dans les Caifferies, dans les Camps & dans les Garnisons. Ils font aussi quelquefois l'Office de Maîtres Cuisiniers, pour apprêter ou faire apprêter à manger pour les Officiers de cette Milice, particulièrement quand ils sont en campagne.

De *Vekilkborge*, ils deviennent *Oda Bachi*, ou Chefs de chambrée, qui sont comme les Brigadiers d'une Compagnie qui commandent un nombre de Soldats. Cet Officier passeroit parmi nous pour celui de Lieutenant, puisque l'*Oda Bachi* commande la Compagnie au défaut du *Buluc Bachi*, ou Chef de troupe qui est le Capitaine.

L'Oda Bachi ayant été fait Buluc Bachi devient ensuite Aga Bachi. Il y en a vingt-quatre qui entrent au Conseil avec l'Aga , pour délibérer des affaires de l'Etat & de la guerre.

De cette qualité ils passent à celle d'Aga , mais ils ne le sont que deux mois , après lesquels on les fait *Manzoul* , c'est-à-dire , hors d'office & de fonction dans le corps de la Milice.

Ces Manzouls Agas sont comme des Veterans , qui ont accompli les services qu'ils devoient à la République. C'est de leur nombre qu'elle tire les Généraux pour commander les Armées , les Gouverneurs des Places , & les autres Officiers pour remplir les premières Charges de l'Etat. Ils ont toujours leur paye fermée de dix écus par mois leur vie durant , & sont les principaux Conseillers du Divan.

L'Aga de la Milice choisit quatre Soldats parmi les Janissaires pour l'accompagner. On les appelle *Salaks*. Ils ont toujours le sabre attaché à la ceinture , & une marque de suivre doré sur le turban pour les faire connoître.

Tous les Officiers de la Milice sont distingués par leurs bonnets & par leurs habits.

Habits & turbans de distinction des Officiers.

Les Chaoux qui sont comme des Ser-

gens ou Huiffiers ont leurs turbans en pyramide , faits d'une piece de mouffeline roulée en forme de limaçon, depuis la tête jusqu'à l'extrémité qui se termine en pointe. Leur habit a de grandes manches ferrées au poignet.

Les Oda Bachi ont le bonnet de la même maniere , avec une piece triangulaire de drap rouge attachée dessus.

Le bonnet de l'Aga est comme un mortier renversé , c'est-à-dire , plus gros par le haut que par le bas. Quelques-uns ont des aigrettes & des ornemens , qu'il est plus aisé de dessiner que de décrire.

Les Soldats ne reconnoissent que leurs Agas. C'est lui qui leur rend justice dans les choses qui regardent le corps de la Milice.

Ils s'adressent à son Kiahia , qui est comme son Lieutenant ou Substitut , & qui est obligé de demeurer toute la journée assis dans une boutique devant la Maison du Roi , avec un nombre d'autres Officiers qui lui tiennent lieu de Conseillers.

Il y a dans Alger un Cady pour les Turcs , qui juge toutes les affaires civiles , & un autre pour les Maures , qui décide celles du Peuple & des Païsans vassaux de la République. Ce dernier

doit parler Arabe, parce que les Païsans sont censez ne pas entendre la Langue Turque.

Il y a aussi un Mufty que l'on consulte sur les points de la Religion, & qui donne ses décisions par écrit.

On leve tous les ans les *Lizmes* & les *Garames*, qui sont comme les Tailles, les Impositions & les Contributions que les Maures de la campagne payent à la Milice.

L'Ecrivain du Divan qui est le Secrétaire de l'Etat, a soin de dresser le rôle des Soldats qui doivent composer les trois Armées ou les trois Camps, que l'on envoie tous les ans en campagne pour faire payer les contributions: car les Maures ne payent point qu'on ne les y contraigne les armes à la main. Il les y employe selon le tems qui s'est écoulé depuis leur dernière campagne, & selon l'ancienneté de leur reception. Ces Camps sont plus ou moins forts, à proportion des difficultez qui se rencontrent à faire payer ces Païsans. Ils sont commandez par un de ces Manzouls Agas, qui prennent alors la qualité de Beigs. C'est un Emploi d'autant plus lucratif qu'il se trouve d'opposition à la recette des droits: car ces Beigs ont bien soin de se faire payer de leurs peines.

Un de ces Camps est envoyé du côté du Levant vers Bonne & Constantine , & il y demeure ordinairement. L'autre tire au Couchant de Trémelcém , & le troisiéme au Midi jufqu'au Pais des Negres. .

Il ne faut que trois cens Soldats pour tenir dans le respect sept ou huit mille Maures. Leur attention doit être d'empêcher qu'ils ne s'enfuyent dans les Déserts , ou dans les Montagnes avec leurs bestiaux. Pour cela , ils tâchent de les surprendre dans le tems de la moisson. Ils taxent les Adoïars selon leurs facultez , & enlèvent leurs bestiaux quand ils n'en peuvent tirer de l'argent comptant.

Les Beigs afferment quelquefois ces contributions ; mais il faut qu'ils soient bien sûrs de leur fait : car leurs têtes & leurs biens répondent de leurs promesses. Au reste , il ne faut pas s'imaginer que ce soit par indigence qu'ils manquent à payer le prix de leurs Fermes. C'est une chose qu'on ne peut pas leur reprocher ; mais les Maures sont quelquefois assez fins pour cacher leurs moissons , & pour s'échapper dans les Déserts ou dans les Montagnes avec leurs bestiaux , & pour lors c'est au Beig à payer pour eux , sans espérance d'en

pourroit bien être une autre année.

Beaucoup de gens croient que le Day est le Roy d'Alger. Ils se trompent : les Algériens ne connoissent pour Roy que le Grand Seigneur, encore ne le reconnoissent-ils que sous bénéfice d'inventaire. C'est-à-dire, qu'ils reçoivent ses ordres & les Officiers avec respect, & lui obéissent quand cela leur convient, & qu'ils ne peuvent faire autrement.

Le mot Day, signifie en Langue Turque, un oncle du côté maternel. La raison pour laquelle i's ont donné ce nom au Chef de leur République, c'est qu'ils regardent le Grand Seigneur comme le pere, la République comme la mere des Soldats, parce qu'elle les nourrit & les entretient, & le Day comme le frere de la République, & par conséquent comme l'oncle maternel de tous ceux qui sont sous sa domination.

Le Day étant mort, on fait l'élection d'un autre par la délibération du Conseil. On choisit ordinairement le plus vieux & le plus expérimenté, & celui qui par ses services est parvenu aux principales Charges du Gouvernement. Il faut qu'il soit Turc Naturel, qu'il ait fait le voyage de la Mecque, qu'il

soit homme d'esprit , de bonne vie & mœurs , intelligent , zélé , affectionné au bien des Soldats , & qu'il ait l'approbation du Divan , du Conseil & de la Milice.

Le Day n'a ni Gardes ni beaucoup de Domestiques , ni aucun train considerable. Il va sans façon seul dans les ruës , & on ne remarque en lui ni chez-lui aucune sorte de magnificence. Il préside au Divan , & l'obéissance qu'on lui rend , est ce qui le distingue. Les Turcs ne l'appellent ordinairement que Denletli , c'est-à-dire , l'heureux , le fortuné. Le Siege du Day est dans un angle de la salle du Divan , sur un banc de pierre élevé d'environ deux pieds , qui regne sur les trois côtez de la salle. Le quatrième est ouvert du côté de la cour.

Maniere de  
tenir le Di-  
van.

Le premier Secretaire du Divan est à sa droite accompagné de plusieurs Ecrivains. L'Aga de la Milice est assis à la gauche du Day , & après lui tous les Officiers du Divan , chacun selon leur rang & leur ancienneté. Ils sont tous revêtus d'un Bournou , qui est une espece de manteau noir comme une cappe de Bearn. Ce Bournou a un coqueluchon qu'ils mettent par respect sur leur turban. Ils ressemblent alors à des Augustins Déchaussez.

Le Day étant assis propose doucement les matieres qui doivent être mises en déliberation. Les quatre Officiers qu'on appelle Bach-Adalar les font entendre à haute voix à tout le Divan, sans se remuer de leurs places. Après que la parole a passé jusqu'au dernier Officier, le premier commence à opiner, & les autres continuent jusqu'au bout. Les opinions remontent du bas en haut jusqu'à l'Aga, & puis au Day, lequel fait la conclusion qui est publiée à haute voix, pour avoir l'approbation de toute l'assemblée, après quoi l'Ecrivain la met sur son registre en peu de paroles.

Cette assemblée qui est toujours tumultueuse fait un bruit horrible, quand les propositions ou la résolution ne sont pas de son goût. Il faut être fait à leurs manieres pour distinguer ce qui est résolu d'avec ce qui a été rejeté : car ces gens parlent tous à la fois, cependant les Chefs sans s'inquieter vont toujours en avant, & il faut que les autres en passent par là.

Les vingt-quatre Agas Bachis se trouvent à ces assemblées revêtus de leurs bournous comme les autres, les Baluc-Bachis n'y entrent point non plus que les Oda-Bachis ; mais ils demeu-

rent dans le fond de la cour debout les mains croisées sur le ventre, sans les remuer pendant tout le tems que dure l'assemblée.

**Punition des Soldats.** Lorsqu'un Officier, un Soldat ou autre a commis une faute qui ne merite pas une peine capitale, on le conduit au milieu de la salle du Divan, & en la presence de l'assemblée, on le couche sur le ventre, & on lui donne sur la plante des pieds, & sur les fesses le nombre de coups de bâton qui est déterminé par le Divan. Ce sont les Chaoux qui font alors l'exécution. Mais quand les troupes sont en campagne, ce sont les Capitaines qui châtient eux-mêmes leurs Soldats. Personne n'a ce droit qu'eux seuls, & après qu'ils les ont châtiés, ils leur font une remontrance paternelle & leur donnent leur main à baiser.

---

*De la maniere dont les Algeriens font leurs courses, du partage des prises; & du rachat des Esclaves.*

**I**L est surprenant que des Peuples aussi brutaux & aussi Barbares que les Algeriens gardent autant d'ordre & de justice, qu'ils en gardent dans leurs

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 263  
brigandages, on ne voit jamais entre eux la moindre difficulté sur leurs partages, & pendant qu'ils font des injustices à tout le monde, ils se rendent entre eux une justice que l'on remarque à peine entre les Chrétiens les plus parfaits. J'ai admiré étant à Alger leur diligence à armer & désarmer leurs Bâtimens.

Il n'y avoit de mon tems que trois Galeres dans le Port d'Alger sans aucune Chiourme. Ils n'y entretiennent que deux ou trois gardiens, pour la conservation des choses que l'on ne juge pas à propos de mettre dans les magasins; de sorte que pendant tout l'Hyver elles demeurent comme abandonnées. Elles sortent au mois d'Avril, ou au plus tard au mois de Mai. Leurs campagnes ne sont que de quarante jours, après quoi elles reviennent pour espalmer, soit qu'elles ayent fait prise ou non.

Les Esclaves Chrétiens passent l'Hyver dans les Baignes ou chez leurs Patrons. On leur remet leurs chaînes quand on les embarque, & on les leur ôte quand on désarme les Galeres. Elles sont ordinairement fort bien armées; elles côtoient l'Italie, l'Espagne & les Isles de la Méditerranée.

née, ce sont leurs Galeries ordinaires. Les corps des Galeres appartiennent à plusieurs particuliers associez, & ceux qui y fournissent leurs Esclaves ou quelqu'autre chose, tirent leur part du profit selon la chasse-partie qu'ils font entr'eux.

Armement  
des Vais-  
seaux d'Al-  
ger.

Il y avoit environ trente Vaisseaux de guerre à Alger de differentes grandeurs. Le plus considerable n'étoit que de cinquante pieces de canon, & les autres en diminuant jusqu'à dix ou douze. Les Bâtimens fabriquez à Alger & des bois du País sont ordinairement fort legers & bons voiliers. Ils ont des constructeurs Renegats fort habiles, & comme ils ne les chargent point de tant de choses que les nôtres, ils sont plus propres à donner chasse & à la prendre. Outre leurs munitions de guerre ils n'ont que de l'eau, du biscuit, des légumes, des oignons, de l'ail, du fromage, outre quelques legeres provisions que les Soldats ont dans leurs havresacs. On voit que ces munitions de bouche ne coûtent pas beaucoup, & occupent peu de place. On ne connoît ni les branles, ni les matelats, ni les coffres & autres meubles. Chacun couche dans son capot avec son sac

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 165  
 sac pour chevet. Ils sont extrêmement propres. Leurs équipages sont toujours nombreux, & c'est par cet endroit que leurs abordages sont à craindre. Lorsqu'ils ne sortent point de la Méditerranée, ou qu'ils n'entrent point dans l'Archipel, leurs campagnes ne sont que de quarante ou cinquante jours. Soit qu'ils ayent fait prise ou non, ils reviennent au Port après cela, désarment, espalment, arment de nouveau, & tout est prêt en huit ou dix jours.

Dès que le Vaisseau est entré dans le port, les Soldats s'en vont chez eux avec leurs havresacs sur leurs épaules, ou aux Caïsseries où ils logent, & quand le Vaisseau est prêt à partir, il tire un coup de canon, & on voit accourir de tous côtez des Soldats pour le monter. Le nombre en est quelquefois si grand, qu'on est obligé d'en renvoyer plus de la moitié.

Le Vaisseau étant sous voile, l'Agade la Milice qui y est embarqué, fait la revûe, & fait écrire les noms de ceux qui doivent faire le Voyage, en commençant par le Capitaine, les Officiers, les Soldats & les Esclaves, qui le plus souvent servent de Matelots. Le Baïa ou Ecrivain garde ce rôle,

certifié par le Capitaine & l'Aga. C'est sur ce rôle que se fait le partage du profit. Le Capitaine ne se mêle que de la Navigation, & n'a presque pas de pouvoir sur l'Equipage, tout roule sur l'Aga.

Dès qu'un Vaisseau est arrivé de course, après avoir fait prise, on débarque les Esclaves, & on les conduit à la Maison du Roi. Le Day en choisit la cinquième partie, & toujours les meilleurs, pour être vendus au profit du corps de la Milice : on les envoie au Baigne de la Doüanne : les autres sont conduits au Batistan ; c'est une longue & large rue, fermée aux deux bouts, où l'on vend toutes les prises. On y trouve des Délats ou Courtiers qui prennent les Esclaves par la main, les promènent d'un bout à l'autre en criant tout haut le prix que l'on en offre : c'est un encan où tout le monde a droit d'encherir, & où la marchandise est livrée au plus offrant & dernier enchérisseur, pourvû qu'il ait de l'argent comptant pour la payer.

Vente des  
Esclaves.

Les Marchands qui trafiquent en Esclaves ( car il y en a beaucoup qui n'ont point d'autre négoce ) font tout ce qu'ils peuvent par de bonnes paro-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 267

les ; pour ſçavoir des Eſclaves qu'ils ont achetez , ſ'ils ſont de bonne famille , & ce qu'ils peuvent leur donner pour leur rançon. Ils examinent leurs dents , les paulmes des mains , pour juger par la délicateſſe de la peau ſ'ils ſont gens de travail ; mais on obſerve ſur tout ceux qui ont les oreilles percées , d'où ils inferent qu'ils ſont gens de qualité & distinguez des perſonnes du commun , puisqu'étant enfans ils ont porté des pendans d'oreille.

Les François ſont ordinairement ceux que l'on vend à meilleur marché , parce qu'outre qu'ils ſe ſont toujours plus pauvres qu'ils ne ſont en effet , les Patrons craignent toujours que le Roi ne les retire par quelque Traité , & qu'ils ne ſoient obligez de les rendre pour le prix de l'achat.

Les Italiens ſont à peu près ſur le même pied que les François , quoique ce ne ſoit pas pour la même raiſon ; mais parce que les redemptions ſont bien plus rares.

Mais les Eſpagnols qui ne veulent pas démordre de leur gravité , aiment mieux demourer plus long-tems Eſclaves , & même y mourir , que de ſ'abaiffer un peu. Ils diſent hautement

qu'ils sont Gentilshommes , qu'ils sont riches , & que leurs parens qui sont grands Seigneurs ne souffriront pas qu'ils soient Esclaves , & qu'ils enverront au p'ûtôt des sommes considerables pour les racheter.

On dit qu'un Espagnol ayant entendu qu'on l'avoit donné pour cent piastrées , demanda tout bouffi de colere à celui qui le menoit , si on le prenoit pour une bourique , & si un homme de sa façon n'étoit estimé qu'à ce prix.

Quoique les acheteurs soient convenus du prix d'un Esclave au Batistan , on ne le lui livre pas encore : on le conduit à la Maison du Roi , & en presence du Day on fait une nouvelle criée , & l'enchere augmente beaucoup plus qu'au Batistan. Après cette derniere enchere le Juif Ecrivain du Batistan prend le nom de l'Esclave avec celui de l'acheteur , & l'écrit sur son livre , & y marque le prix de l'achat qui a été marqué en craye devant & derriere l'habit de l'Esclave , avec certaines marques qui font connoître combien il a été enchéri. L'argent que l'on retire de ces ventes est porté sur le champ au Tresorier du Batistan , qui le garde jusqu'à ce que la

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 269

vente entiere de la prise soit ache-  
vée.

Tandis que ces Courtiers vendent  
les Esclaves, d'autres vendent ce qu'on  
appelle la robbe taillée. On comprend  
sous ce terme toutes les hardes & les  
marchandises qui se sont trouvées dans  
la prise, jusqu'aux choses de la moin-  
dre valeur; car il n'y a point de pil-  
lage dans ces Armemens.

Les Maures & le bas peuple sont  
assez superstitieux pour s'imaginer que  
ce qu'ils achètent des prises faites sur  
les Chrétiens apporte du bonheur  
dans leurs familles. Les Turcs les con-  
firment autant qu'ils peuvent dans cet-  
te opinion, afin de leur vendre plus  
cher leurs prises.

Le corps du Vaisseau pris & les  
marchandises plus considerables se ven-  
dent aussi à l'encan. Ce sont pour l'or-  
dinaire des Juifs & autres Marchands  
qui les achètent, & qui les font passer  
à Gènes, à Livourne & autres lieux pour  
les y vendre avec profit, en quoi ils se  
trompent assez souvent, à cause de  
l'empressement qu'ont les Algeriens  
pour acquérir cette prétenduë béné-  
diction en les achetant, qui les fait  
souvent pousser à un prix beaucoup  
plus haut que leur valeur. J'ai vû une

Barque François vendre à un tiers moins les mêmes marchandises de la même qualité & dans le même tems qu'étoient vendues celles qui provenoient d'une prise. On conseilla au Patron François de faire vendre les siennes comme faisant partie de celles de la prise; mais il n'osa l'hazarder, de crainte qu'on les fit passer réellement comme appartenantes à la prise.

L'argent provenu de la vente de toute la prise, & amassé chez le Trésorier du Batistan, on appelle le Baïa ou Ecrivain du Vaisseau Corsaire, qui avec le Trésorier fait le calcul de la somme qui doit revenir à ceux qui y ont part. Pour en venir plus aisément à bout, ils partagent la somme entière en un grand nombre de parts. Le corps du Vaisseau & l'armement emportent la moitié du total. Sur le reste on donne quarante parts au Capitaine, l'Aga en a trente, les Officiers dix, les Soldats cinq, les Esclaves qui ont servi de Matelots deux ou trois, les Garçons ou Mouffes une. Ce partage se fait avec tant de justice, que personne ne peut se plaindre, & l'on ne peut assez louer la sagesse & la politique de ce Gouvernement qui tient en paix tant de voleurs.

Quand on veut racheter un Esclave, on fait parler à son Patron par le Trucheman de la Nation qui convient de prix avec lui. Après qu'il est payé, ils vont tous trouver le Cady pour lui faire donner sa carte franche ; c'est ainsi qu'on appelle le témoignage du Juge, comme le Chrétien a été mis en liberté moyennant une telle somme. On y déclare le nom, le surnom, la patrie, la taille, la couleur du poil de l'Esclave, les marques qu'il a sur le corps & sur le visage ; en un mot tout ce qui peut le faire connoître. Après cela il faut payer le droit des portes de la Ville, sans quoi il ne pourroit pas sortir. Ce droit est de cinquante piaftres pour les cent premières piaftres qu'il a coûté, & dix piaftres pour les autres centaines. Ainsi il faut cinquante piaftres pour cent, soixante pour deux cens, soixante & dix pour trois cens, & ainsi en augmentant de dix pour chaque centaine. Ce droit est au profit du Divan, qui n'en fait graces à personne ; de sorte que si un Patron donnoit la liberté à son Esclave *gratis*, le Day ne lui permettroit pas de s'embarquer qu'il n'eût été estimé, & qu'il n'eût payé le droit des portes sur le pied de l'estimation,

& tout ce qu'on peut en attendre de la coutume, ce seroit d'en être quitte pour cinquante piastres.

Les Pères de la Rédemption ne payent que quarante piastres par tête d'Esclaves, parce que ce sont par les aumônes des Chrétiens qu'ils les rachètent, & que les Turcs ont assez de dévotion pour prendre part à cette bonne œuvre. Mais ils leur font d'autres menageries, c'est-à-dire, d'autres avances qui les récompensent en partie de leur charité. C'est le plus souvent le Trucheman de France qui se mêle de ces sortes de marchés, où il trouve un avantage considérable.

*Des supplices qui sont en usage à Alger.*

**N**ous avons chez nous l'épée, la potence & la rouë pour punir nos criminels. Ce dernier supplice n'est pas en usage chez les Turcs; mais ils en ont d'autres qui ne sont pas moins cruels. Les uns sont pour les voleurs, d'autres pour ceux qui ont malversé dans l'administration des affaires de la République, d'autres pour ceux qui ont péché contre la Loy, & pour

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 273

D'autres crimes capitaux.

Le supplice le plus ordinaire pour les Chrétiens, qui après avoir renié la Foy, s'en repentent, & déclarent qu'ils veulent mourir Chrétiens, est le feu. Ils sont jugés sur le champ & conduits hors de la Porte Bal-al-Oüad où est le marché au bois; on les dépouille; on les attache à un poteau, & on les couvre de branches d'arbres seches, comme des fagots jusqu'à la tête, & on y met le feu. En peu de momens le patient est étouffé par la fumée; & quand on juge qu'il est mort, on l'abandonne aux enfans, qui lui attachent une corde à un pied, le traînent dans les ruës, le brisent à coups de pierres, & le traînent à la mer, ou le laissent sur le rivage à la merci des chiens & des loups.

Supplice  
du feu.

Ils font moins de façon qu'en Europe pour pendre un homme. On ne dresse point de potence, ils se contentent d'attacher une cordelette favonnée avec nœud coulant. On l'éleve en l'air, on le soutient par les jambes, tandis que le bourreau attache la corde à une branche d'arbre, ou au treillis d'une fenêtre, ou à quelque autre chose capable de porter un homme, & on le laisse tomber tout

Comment  
on pend.

Mv

d'un coup, & s'étrangler lui-même par son propre poids.

Supplice de  
l'empale-  
ment.

Quand ils veulent empaler quel-  
qu'un, ils le dépouillent, le font cou-  
cher sur le ventre, & font tenir les  
pieds & les mains étendus par quatre  
personnes; le bourreau lui ouvre le  
fondement d'un coup de rasoir, & y  
fait entrer un pal pointu graissé de  
suif: ce pal est de la grosseur de la  
jambe. Le bourreau tient le patient sous  
ses genouils, & conduit avec ses mains  
le pal, afin de le faire aller droit, pen-  
dant qu'un autre le pousse à grands  
coups d'une masse de bois, jusqu'à ce  
qu'on le voye sortir par le col, les  
épaules ou l'estomac. Le patient est  
heureux quand le pal perce quelque  
partie noble qui le fait mourir sur le  
champ; car on peut s'imaginer que ce  
tourment est affreux. Ils lui attachent  
ensuite les jambes contre le pal, l'é-  
levent & le plantent dans un trou qu'ils  
ont creusé exprès, & le laissent là pour  
servir d'exemple aux passans. Il res-  
semble alors à un lapin embroché. On  
a vû de ces misérables demeurer trois  
jours entiers embrochez, demandant  
continuellement à boire aux specta-  
teurs, ou les prier de leur donner quel-  
que coup pour les achever.

Il y a de grands crocs de fer en maniere d'ameçon, qui sont scellez dans le mur de la Porte Bal-al-Oüad ; c'est le supplice ordinaire des Maures, des rebelles & de ceux qui ont trahi l'Etat, & auxquels on veut faire souffrir un long supplice. Ces crocs sont assez près les uns des autres. Le patient étant dépouillé, & ayant les pieds & les mains liées, le bourreau le jette du haut des creneaux, de maniere qu'il ne peut manquer de s'accrocher par quelque partie de son corps. Le miserable souffre bien des jours, s'il a le malheur de n'être accroché que par une cuisse, ou autre partie charnuë ; il y tombe presque en pourriture avant de mourir, car on l'y laisse sans misericorde, & personne n'oseroit lui donner le moindre secours, ou achever de le tuer.

On en fait mourir d'autres en les enfermant dans une espee de muraille que l'on bâtit autour d'eux, sans leur laisser autre partie libre que la tête. Comme cette muraille est faite de briques & de plâtre, elle serre en séchant le patient d'une maniere cruelle, qui le laisseroit vivre bien du tems, si par une grace speciale ils ne le jettent du haut en bas des murailles ;

c'est ordinairement sur les remparts que l'on fabrique ces fatales maisons, qui en tombant brisent le corps qui y est enfermé.

Criminels  
écorchez  
vifs.

Il y en a que l'on écorche vifs. On dépouille le patient jusqu'à la ceinture, & on lui attache les bras étendus à un gros bâton, on le couche sur le ventre, & le bourreau lui fend la peau sous les bras jusqu'à la ceinture, & autour des bras jusqu'au col, & puis il écorche la peau jusqu'à ce qu'elle tombe sur leurs cuisses. On le tourne ensuite sur le dos, & on en fait autant à la poitrine & sur le ventre. Il y a des bourreaux si adroits, que le patient ne répand presque point de sang, & qu'il se leve, & même marche dans ce triste état, mais telle que puisse être l'habileté du bourreau, on n'en a jamais vû qui ayent vécu deux heures après l'exécution.

Autres  
supplices.

Il y en a d'autres dont on clouë les pieds & les mains contre une porte, & où on les laisse mourir dans cet état douloureux.

D'autres périssent à force de coups de massuës qu'on leur donne sur le ventre, sur les cuisses & les fesses, jusqu'à ce qu'ils soient tout brisez. Ce supplice est quelquefois fort long, & toujours très-cruel.

Les Gouverneurs qui ont mal administré les intérêts du public , qui ont fait des concussions , qui se sont enrichis du bien des Soldats, les Cadys dont la justice a été corrompue par des presens ; tous ces gens sont pilez dans de grands mortiers de bronze avec des pilons de fer , & leurs corps réduits en hachis sont jettez aux chiens. Supplice  
du mortier

On voit encore dans l'Alcassabe un mortier destiné à ce supplice , & qui a servi à plusieurs Pachas & autres Officiers de la Republique.

Les Janissaires qui ont mérité la mort sont étranglez dans le Baigne de la Douïanne , & jettez la nuit suivante à la mer par dessus les murailles. Supplice  
des Janissaires.

Ils ont plusieurs manieres de donner la question , lorsqu'ils veulent faire déclarer quelque chose. La plus ordinaire est de faire entrer des éclats de roseaux entre les ongles des doigts des mains & des pieds.

Ils ont de petits os percez , & enfilez dans une corde forte. Ils environnent la tête du patient , & la serrent avec un tourniquet , de telle maniere qu'ils lui font sortir les yeux hors la tête.

Il y a des criminels que l'on pend

par les pieds , sur la bouche d'un puits ou d'une matamore ; c'est ainsi qu'on appelle des puits secs & profonds , où l'on conserve les grains & les légumes , & on les laisse mourir en cet état.

Ils coupent rarement la tête. Ce supplice est trop doux pour eux & trop abrégé. Il ne convient pas à leur naturel barbare.

Les tourmens que l'on fait souffrir aux femmes sont differens de ceux des hommes.

Supplice  
des femmes  
infâmes.

Quand une femme s'est abandonnée au public , on lui couvre la tête , le col & les épaules avec des tripailles de bœuf & de mouton infectes & pleines d'ordures. On la fait monter sur une bourrique , la tête tournée vers la croupe , dont on lui fait tenir la queue entre les mains , & en cet état on la promene par toute la Ville , & quand on est arrivé à la Marine , on la coûte dans un sac , & on la met dans une barquette , qui la va jeter bien loin dans la mer. Les femmes qui ont mérité la mort pour d'autres crimes , sont étranglées dans leurs maisons , ou dans le Baigne de la Doïïanne , ou cousûes dans un sac & jettées à la mer.

Les Algeriens ont tant d'autres manières de tourmenter les criminels, & sur-tout les Chrétiens, que j'ennuyerois les Lecteurs, si je voulois les écrire toutes. Je finirai par celle-ci.

Ils plantent deux poteaux en terre, qui sont joints par une traverse où il y a deux crochets attachés à des chaînes d'inégales longueurs. Le Bourreau ayant fait monter le patient à une échelle, lui perce la main avec son couteau, & fait entrer un des crochets dans la playe. Ensuite il lui leve le pied opposé, le lui perce de même entre les nerfs & le talon, & y fait entrer l'autre crochet; de sorte que le corps demeure étendu & suspendu par la main droite & le pied gauche, & demeure là plusieurs jours avant de mourir. D'autres fois ils clouent les deux mains du patient à la traverse la plus élevée, & les deux pieds à une seconde traverse qui est plus basse, & posent une planche aiguë vers le milieu du corps, afin que le patient puisse s'y reposer s'il veut souffrir davantage.



*Des habillemens des hommes & des femmes d'Alger, & des ornemens des nouvelles mariées.*

**L**es modes ne changent point chez ces Peuples ; mais les differens Peuples qui composent la République ont chacun leurs modes particulieres.

Habits des Maures de la campagne.

Les Maures de la campagne qui sont les Habitans Naturels du Païs , n'ont pour tout habillement qu'une longue piece de drap blanc dont ils s'enveloppent, quelques-uns ont des chemises & des caleçons, la plûpart n'en ont point, & sur-tout en été : la chaleur du climat les exempte de cette dépenſe.

Habits des Marabous.

Les Marabous de la campagne, qui sont leurs Docteurs de la Loi ont toujours des chemises & des caleçons par bienséance, & au lieu de la couverture de laine que les autres portent, ils ont un grand drap de toile de lin, qui les enveloppe depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils prétendent marquer par là la pureté de la Religion qu'ils professent & leur caractère.

Habits des femmes Maures.

Il n'y a rien de remarquable dans les habillemens des femmes de la campagne, qui ne sont que de toile bleuë ou

blanche , & composée d'une maniere assez difficile à écrire , elles ressemblent assez à celles que nous appellons en France Bohemiennes ou Egyptiennes. Les Turcs ont soin que ces Peuples ne soient jamais riches , & c'est pour ne pas exciter leur envie & leur cupidité , que ces gens affectent de paroître plus pauvres qu'ils ne le sont en effet.

Les Maures , les Maurisques & autres qui demeurent dans les Villes , & que les Turcs regardent comme les vassaux de la République , ne se distinguent de ceux de la campagne que parce qu'ils ont du linge un peu plus propre , un petit turban avec un bour-nous blanc sur les épaules qui leur tient lieu de manteau. Ils vont nus pieds & nuës jambes , & n'ont pour toute chaussure que des babouches , qui sont des souliers plats ferrez sous le talon , & sans quartiers comme nos pantoufles.

Habits des  
Maures de  
la Ville.

Les Turcs que l'on doit regarder comme les principaux membres & les Chefs de la République , sont fort proprement vêtus & fort commodément. Outre la chemise & la camisolle de toile qu'ils mettent sur le caleçon , qui est fort large & pour l'ordinaire de toile rouge , ils ont des chaussettes de

Habits des  
Turcs.

gros drap de la même couleur, au bas desquelles est cousüe une paire de mules ou chaufsons de maroquin jaune, ou rouge qu'ils mettent dans leurs babouches. Cette chaussure est commode pour ne pas gâter les tapis sur lesquels on marche dans les Mosquées, ou dans les maisons où l'on va en visite. Ils ont sur les épaules un bournous, avec un capuchon au bout duquel est un gros gland de soye. Ils sont coëffez d'un petit turban de mouffeline blanche, roulée fort proprement sur un bonnet de laine rouge.

**Habits des jeunes gens.** Mais les jeunes gens qui sont encore dans le service, qui vont en course sur mer ou à l'armée, n'ont qu'une petite calotte de laine rouge, qui ne descend pas jusqu'aux oreilles. Leurs jambes & leurs pieds sont nus dans leurs babouches. Ils affectent cette négligence dans leurs habits, pour marquer leur bravoure, & combien ils sont endurcis aux ardeurs du Soleil & aux incommoditez de l'hyver.

**Autre habillement des Turcs.** Le reste de l'habillement des Turcs d'Alger, consiste en une camisolle sans manches qu'ils appellent Sadderie. Elle n'a aucune ouverture par devant ni par derriere, mais seulement trois trous, un pour passer la tête, & deux pour les

bras. Ils passent d'abord les mains dans les deux trous, & élevant doucement les bras, la camisolle descend insensiblement, & la tête se trouve passée par le trou du milieu, & la camisolle couvre le corps fort juste. Ils mettent dessus une veste de drap qu'ils appellent *Castan*. Elle est de la même longueur & faite à peu près comme un juste-au-corps. Elle est ouverte par le devant, pour laisser paroître la camisolle, qui est toujours de couleur différente. Ils ne la font joindre que vers le milieu du corps, où ils la ceignent d'une écharpe si grande & si large, qu'elle leur vient jusques sur les reins. Leur manteau de cérémonie quand ils vont dans la Ville en visite ou au Divan, est un bournous de drap noir pour l'hyver, ou de crêpon de soye, ou de laine de la même couleur pour l'été.

Ces bournous tels que je les ai décrits ci-devant, sont bordezz d'une frange de soye tout au tour. Ils sont étroits par le haut & fort larges par le bas, avec de grands capuchons comme ceux des Capucins, dont la pointe est chargée d'une grosse houppé de soye. Ils se couvrent la tête avec le capuchon quand il pleut.

Tous les bournous sont pour l'ordi-

naire noirs par modestie, & par une bienséance que les hommes affectent. Cette couleur n'est que pour les Juifs dans le Royaume de Maroc & de Fez, où ils les portent blancs ou rouges.

On en donne de rouges aux enfans à Alger, & les personnes de considération s'en servent aussi à la campagne. Les gens de Lettres & les Muftis les portent blancs.

Bournous  
de Temes-  
sem.

On fait de ces bournous à Temessem, qui sont tissus d'une maniere qu'un côté est ondé comme du camelot, & l'autre ressemble à ces fourures d'agneaux frisez qui viennent de la mer Noire. Ils mettent le poil en-dedans pendant l'hyver, & en dehors en été, ou quand il pleut, parce que la pluye coule dessus sans pénétrer, & quand il a plû long-tems dessus, ils ne font que le secoïer, & il se trouve aussi sec que s'il n'avoit pas plû dessus.

J'ai remarqué que tout ce Peuple s'habille autant en été qu'en hyver. Ils ont raison. Le climat d'Alger est très-chaud, mais l'air y est humide & fort pénétrant; de sorte que s'ils ne prenoient pas ces précautions, ils seroient enrhuméz & auroient des fluxions de poitrine, qui sont très-dangereuses dans le País.

Il n'est pas facile de décrire les habits des femmes : on n'a aucune communication avec elles : je n'en puis parler que pour m'être trouvé une fois à la nôce d'une Juive , où quantité de femmes & de filles assisterent. Elles étoient toutes vêtues à la Moresque , & on m'assura que leurs habits étoient les mêmes que ceux des autres femmes d'Alger. Lorsqu'elles sortent en Ville , elles sont couvertes depuis la tête jusqu'aux pieds , de telle sorte qu'on ne peut voir qu'un de leurs yeux , sans pouvoir distinguer leur taille. Pour l'ordinaire elles sont assez petites & fort grosses , ce qu'on peut attribuer au peu d'exercice qu'elles font : car elles ne sortent presque jamais de leurs maisons que pour aller aux bains & aux cimetières , où elles font porter par leurs Esclaves de grandes jattes de bois ou de cuivre remplies de couscous , de ris & de viande pour les pauvres.

Les femmes de quelque considération ont des caleçons & des chemises fort longues par dessus , elles sont d'une toile de lin fort fine , brodées de soye de diverses couleurs sur les côûtures , le col , les manches & les bras. Elles mettent dessus une longue camisolle d'étoffe de soye ou de brocard , ouver-

te par devant pour laisser paroître leur goige pendante , qui n'a assurément rien de beau. L'ouverture de la camisolle ne se ferme que sur le ventre , avec des boutons & des boutonnières de soye ou d'or. C'est-là leur habillement d'été. En hyver elles mettent par dessus une longue & large veste de drap , dont les manches sont assez larges , pour laisser paroître celles de leurs chemises. Elles ceignent cette veste d'une écharpe de soye nouée négligemment , qui leur donne fort mauvaise grace , soit qu'elles marchent ou qu'elles soient assises. Leurs cheveux sont nattes & pendans sur le dos. Elles attachent au bout de petites pieces d'argent percées , qui flottant sur leurs épaules , font à peu près le même effet que des grélots. Leur ornement de tête est un bonnet de velours de la figure d'une écuelle , qui leur tombe justes sur les oreilles. Ce bonnet est garni de pieces de monnoye d'or & d'argent , qui y sont cousûes avec des compartimens de perles & de pierreries de couleur , qui pour l'ordinaire sont fausses.

Elles ont les oreilles percées d'autant de trous que l'on y en peut faire , pour y mettre des boucles d'or , d'ar-

gent & d'autre métal. Avec tous ces ajustemens elles n'ont rien d'agréable. Elles sont bêtes au souverain degré, elles n'ont point de conversation. Elles sont capricieuses, têtuës comme des mules, gourmandes, faincantes. Aussi les Turcs ne s'en chargent que pour le besoin qu'ils en ont, & le plaisir d'avoir des enfans. On ne doit pas s'étonner après cela, que Mahomet les ait exclus du Paradis, quoiqu'il y ait mis son chameau, son chat, & bien d'autres bêtes.

On a soin de peindre les sourcils des nouvelles mariées, avec une espece d'encre de la Chine, ou de noir de fumée, & on leur met sur le visage des points noirs, rouges, bleus, ou tannez, en façon de mouches. On se sert de colle ou d'eau gommée pour faire tenir ces couleurs, & on seme dessus de la poudre de faux or, comme nous en mettons sur l'écriture. Leurs mains sont barboüillées d'un noir jaunâtre, qui leur tient lieu de gands, & ce qu'on peut voir de leurs bras est peint de plusieurs cercles de diverses couleurs. Leurs ongles tant des pieds que des mains sont teints en feuille morte. Elles sont chargées au col & aux poignets de quantité de bagues,

de coliers & d'autres colifichets qui n'augmentent point du tout la bonne grace qu'elles souhaitent avoir.

Les Juifs ont par tout une marque qui les distingue : ceux d'Alger portent sur leurs habits ordinaires à tous les autres Habitans, une espece de soultanne de camelot noir plissée sur leurs reins, comme la robe de nos enfans rouges ou bleus. Sur cette robe ils ont leurs bournous, qu'ils ne quittent jamais, pour ne pas manquer au respect qu'ils doivent aux lieux où ils peuvent avoir affaire. Ils ont la tête couverte d'un bonnet de laine noire tricottée.

La difference de ceux d'Alger d'avec ceux qui viennent des Païs Etrangers, est que le bonnet de ces derniers est de drap noir terminé par une pointe d'un pied de long & large de deux pouces, qui leur pend sur les épaules. Ils vont tous les pieds nus dans leurs babouches ; mais ceux de Livourne & d'Alexandrie d'Egypte portent le chapeau, & la plûpart sont habillez à l'Italienne ou à l'Espagnolle, dont ils conservent les habits & les manieres, même dans leurs maisons.

Voilà à peu près ce que je pouvois dire de ce mauvais Païs, qui n'est peuplé que de la lie des Provinces de l'Empire

pire Ottoman, & qu'on peut regarder sans craindre de se tromper, comme la plus indigne canaille qui soit en Afrique, & comme une taniere de voleurs dont je ne me repentirai jamais d'être forti, quoique d'une maniere qui ne m'eût pas dû être agréable.

---

*Arrivée à Marseille.*

**N**OUS mouillâmes devant l'embouchure du Port de Marseille le dixième de May, & ayant appelé un Bateau de Pêcheur de Sardines qui passa auprès de notre Vaisseau, je lui donnai une Lettre pour M. Robert Lang Consul d'Angleterre, par laquelle je le priois de nous envoyer une Chaloupe, des cables & des ancrs, parce que le vent d'Oüest fraîchissant, il étoit à craindre que nos foibles amares venant à casser, nous n'allassions nous briser contre la Tour du Fanal. Il nous envoya aussi-tôt une Chaloupe, avec tout ce que nous avions demandé; mais comme nous n'étions pas en assez grand nombre pour faire nos manœuvres, toute la journée se passa à nous mettre en sûreté.

Je fis dire aux Echevins de M...seil-

le que j'étois arrivé , & que je les priois de faire assembler le Bureau de la Santé , & que je pusse avoir la liberté de mettre à terre. Comme il étoit tard , je fus remis au lendemain , & cependant le Sieur Emanuel Payen , me vint rendre visite , & me conta que le Sieur Vaillant avoit tenu exactement parole à Estelle , & qu'il m'avoit décrié autant qu'il avoit pû.

Le onze , les Intendants de la Santé étant venus aux Infirmeries, me firent débarquer avec mes gens & mon bagage , mais ils jugerent à propos que je fisse six jours de quarantaine. On me donna une chambre dans la galerie haute. J'y trouvai beaucoup de gens nouvellement arrivez de Constantinople, d'Alep , & de presque tous les autres quartiers du Levant , qui m'apprirent bien des nouvelles.

Je reçus d'abord les visites de mes parens , de mes amis , & de presque toute la Ville. M. de Piles qui en étoit Gouverneur , M. Brodart Intendant des Galeres , qui n'y purent pas venir d'abord , m'envoyèrent faire leurs complimens.

M. Roiillé Intendant de la Province , qui avoit beaucoup d'amitié pour moi vouloit que l'on me donnât l'en-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 291  
trée, parce qu'il avoit beaucoup de  
choses de conséquence à me commu-  
niquer. Mais les Intendans lui dirent,  
qu'étant responsables au Roi de la San-  
té de tout le Royaume, ils le supplioient  
de trouver bon que j'entrasse dans les  
formes pour leur décharge.

M. l'Intendant ne voulut pas leur  
faire violence; mais il vint aussi-tôt à  
la porte Meridionale des Infirmeries,  
où je me rendis aussi-tôt que j'en fus  
averti. Après les premiers complimens,  
il me demanda si la santé étoit bonne à  
Alger, & s'il n'y avoit rien à craindre  
pour Marseille. Je l'assurai qu'il n'y  
avoit point de maladie à Alger depuis  
très-long-tems. Cela l'obligea de s'é-  
carter de sa compagnie, & de me faire  
venir assez près de lui, à l'ombre d'un  
petit bâtiment où nous nous assîmes.

Il voulut que je l'informasse de tout  
ce qui m'étoit arrivé à Alger & des  
raisons de mon renvoi. Je le fis aussi-  
tôt dans la plus exacte vérité; il me  
rémit ensuite toutes les dépêches qu'il  
avoit reçues de M. Colbert, & plu-  
sieurs ordres du Roi, & me demanda  
mon sentiment sur leur execution.

Je le lui dis, & les mesures que j'a-  
vois prises à Alger, & que j'aurois exe-  
cutées si j'en avois eu le tems.

Il y avoit un ordre de faire mettre à la Citadelle les femmes & les enfans des Sieurs Villecorse & Estelle, & de les y garder jusqu'à ce que ces deux hommes fussent revenus d'Alger & du Bastion, à cause des desordres qu'ils y causoient par leurs intrigues, dont j'avois ressenti moi-même les suites. Je lui dis que je ne croyois pas qu'il en fallût venir-là si tôt, & qu'il valoit mieux songer au plus pressé, qui étoit de retirer les François que j'avois laissé en dépôt, de crainte qu'Estelle ne se servît du pouvoir qu'il avoit dans le Divan, pour les faire vendre & pousser les choses à l'extrémité, & qu'après leur retour on pourroit s'assurer de leurs personnes, ou les condamner à un bannissement comme le Roi l'avoit ordonné. Je fus bien aise de trouver cette occasion, pour rendre ce bon office à Estelle en échange de tous les mauvais qu'il m'avoit rendus.

M. l'Intendant approuva mes raisons. Je lui rendis ses papiers, & nous nous séparâmes avec toutes les marques de la plus parfaite amitié. Il alla faire ses dépêches & moi les miennes, pour donner avis à M. Colbert de mon retour & de l'état des affaires.

Le 12. M. de Piles Gouverneur, &

tout ce qu'il y avoit de gens de distinction à Marseille me vinrent rendre visite aux Infirmeries. M. Brodart me dit qu'il m'avoit envoyé deux grands paquets de M. Colbert, par un homme qui alloit s'embarquer en Languedoc. C'étoit une espece de Peintre Barboüilleur, qu'Estelle faisoit venir pour peindre le Vaisseau que le Day faisoit faire pour son fils. Je fus bien chagrin qu'on eût confié mes paquets à un tel homme, qui n'eût pas manqué de les remettre à Estelle, & celui ci les auroit fait voir au Day & à son gendre, qui auroient pû prendre là-dessus des mesures nuisibles à l'Etat & au commerce. Je priai M. Brodart de les envoyer chercher en diligence par un Garde de la Marine. Il le fit partir sur le champ, & ce Garde trouva le Peintre à Frontignan, qui alloit s'embarquer. Il reprit les paquets qui me furent rendus, & j'y trouvai en effet des choses dont ces canailles auroient tiré avantage.

Le 16. May, mes six jours de quarantaine étant achevez, les Intendans de la Santé vinrent me donner entrée. Je fus parfumé dans ma chambre avec mes hardes, que j'envoyai sur le champ dans la Ville avec mes gens, & après avoir

été embrassé de tous mes amis, je me mis dans une chaise qui me porta chez Messieurs Rouillé & de Piles. Je m'entretins avec eux des affaires d'Alger, jusqu'à la nuit, que je retournai chez moi me reposer, & mettre ordre à mes affaires.

Le 17. J'allai voir M. Brodart. Je lui donnai le rôle des Esclaves Turcs que le Day prétendoit qu'on lui rendît. Il me dit que cela excédoit son pouvoir, mais que dès qu'il en recevroit ordre de M. Colbert, il l'exécuteroit ponctuellement, & me pria d'en écrire à ce Ministre.

Je connus bien-tôt que je ne retournerois pas si-tôt à la Cour, & que je serois obligé de demeurer à Marseille jusqu'à la fin de toutes les affaires qui étoient en mouvement : car ce n'étoit pas assez pour moi d'avoir été à Alger, & d'y avoir beaucoup souffert pour entretenir la paix, & pour m'opposer aux injustices continuelles de cette République de voleurs ; il falloit finir ma Commission, & faire revenir les François qui y étoient en dépôt, & empêcher que cette Milice turbulente, ne trouvât quelque prétexte pour recommencer ses pirateries & désoler notre commerce.

D'ailleurs le Roi étoit en campagne , & on ne pouvoit rien faire avant son retour. J'étois encore bien aise de voir par les réponses de M. Colbert, ce que le Sieur Vaillant auroit operé contre moi , & en cas que le Roi voulût bien accorder la liberté aux Turcs qui étoient sur ses Galeres , il falloit attendre que les Galeres fussent de retour , afin que je pusse choisir ceux qui étoient véritablement d'Alger , & que l'on ne fût pas trompé dans le choix que l'on en feroit. Je résolus donc de demeurer à Marseille jusqu'au retour du Roi , & de vacquer en l'attendant à mes affaires particulieres.

Le deuxiême Juin , je reçûs une Lettre très-obligeante de M. Colbert. Il me marquoit que mon retour l'avoit surpris , qu'il falloit dissimuler tout ce qu'on m'avoit fait à Alger , & faire cependant tout ce que je pourrois pour entretenir la paix , en attendant que le Roi jugeât à propos de se faire instruire sur toutes les infractions que ces Corsaires avoient faites aux Traitez de Paix , & que je n'avois qu'à me rendre au lieu de ma résidence pour lui donner mes avis.

Le troisiême, je reçûs une Lettre de M. le Vacher. Il me marquoit que le

Day lui avoit fait payer quatre cens piastres le lendemain de mon départ, pour un de ses Esclaves qui s'étoit sauvé étant à Tunis dans un Vaisseau du Roi, qui étoit alors à Porto Farine. Il me mandoit encore que la Milice d'Alger avoit envoyé un de ses Officiers au Bastion, pour se faire payer de ce qui lui étoit dû par le Sieur de la Font, & en cas de refus qu'ils avoient dessein d'y envoyer leurs Galeres pour l'amener à Alger.

Le quatrième, j'interceptai vingt-sept Lettres que les Turcs Esclaves sur les Galeres du Roi, écrivoient au Day & à son gendre, & à plusieurs particuliers d'Alger, où il y avoit des choses qui auroient pû être préjudiciables au commerce & aux François qui étoient en dépôt.

Le deuxième de Juillet, on reçût à Marseille la nouvelle de la mort du Sieur Villecorse. Il avoit été embarqué par le Sieur de la Font avec les enfans du Sieur Arnaud, sur la Tartane du Patron Prudent. Elle avoit été prise par le Corsaire Flech Majorquin, & menée en Sicile où le Sieur Villecorse étoit mort, & l'aîné de ses neveux étoit malade à la mort. Le cadet étoit passé à Livourne, d'où il avoit envoyé

à sa mere les paquets que le Corsaire lui avoit remis.

M. de Drevon beau-frere de M. de Lalo, & Directeur de la Compagnie du Bastion à Marseille, souhaita d'avoir un éclaircissement avec moi sur les faits que le Sieur de la Font m'imposoit. Nous fumes quatre heures en conference, & il resta entièrement satisfait de mes raisons.

Le neuvième, j'eus nouvelle que M. Colbert avoit ordonné aux Mathurins d'aller à Alger préferablement à Tunis, pour racheter les Esclaves. J'avois fait connoître au Ministre la necessité de les envoyer à Alger préferablement à Tripoli, parce que le Day de Tripoli étant mort, celui qui avoit été élu en sa place, ne vouloit pas qu'on y rachetât les Esclaves, dans le dessein qu'il avoit d'en armer les nouvelles Galeres qu'il faisoit construire.

Le deuxième Août, le Roi ayant accordé l'élargissement des Turcs d'Alger, je donnai à M. Brodart les memoires & tous les éclaircissements dont M. Colbert m'avoit ordonné de lui faire part. Mais comme il y avoit apparence qu'elles y passeroient l'hyver, e. résolu de me rendre en Cour.

Une Escadre de Vaisseaux de Sa Ma-

jesté commandée par M. de Gabaret, ayant mouillé à la rade d'Alger, on m'envoya demander, & comme M. le Vacher répondit que je n'y étois plus, le Commandant lui fit dire qu'il avoit des paquets de la Cour pour moi, qui étoient de conséquence; mais qu'il ne pouvoit les rendre qu'à moi, ni rien entreprendre de tout ce qu'il devoit faire, parce que ses ordres portoient absolument de suivre les instructions que je lui donnois pour le bien des affaires. Deux des François qui étoient en dépôt furent assez hardis pour les aller joindre, il n'en arriva rien, & le Day n'en parla point, parce qu'ils n'avoient pas encore été vendus.

Le 8. Août, les Peres de la Trinité partirent dans une Barque qu'ils avoient frétée, avec une modique somme d'argent. Je leur donnai tous les avis dont ils pouvoient avoir besoin. J'écrivis en leur faveur à M. le Vacher & au Trucheman, & je leur donnai une Lettre en Turc pour le Day, par laquelle je lui donnois avis que le Roi avoit accordé la liberté des Turcs qu'il avoit demandez, & qu'il avoit donné ses ordres à son Intendant pour les renvoyer, dès que les Galeres seroient revenues. Je crus lui devoir donner cet

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 299  
avis, de crainte que le retardement ne  
le portât à faire vendre ces François,  
qui étoient en dépôt, ce qui auroit ren-  
du leur liberté plus difficile à obtenir.

---

*Troisième Journal de Paris.*

**J**E partis de Marseille le 28. d'Août. Départ de  
Marseille.  
Je demeurai trois jours à Lyon ; &  
j'allai m'embarquer à Rouënné dans  
une Cabane, que j'achetai en compa-  
gnie de cinq ou six personnes avec les-  
quelles je m'associai.

Nous arrivâmes à Paris le 23. Sep- Arrivée à  
Paris.  
tembre, & j'allai le 29. à Versailles  
rendre compte au Roi & aux Ministres  
du succès peu heureux de mon Voyage.

J'attendis le Roi à l'issuë du Conseil, Audience  
que le Roi  
donne au  
Chevalier  
d'Arvieux.  
& j'eus l'honneur de lui faire la révé-  
rence. Il me reçut avec cet air de  
bonté qui lui est naturel, & me dit  
qu'il étoit bien aise de me voir de re-  
tour d'un País aussi miserable, qu'il  
l'avoit vû dépeint dans mes Lettres. Je  
répondis en peu de mots à quelques  
questions qu'il me fit sur l'humeur des  
Algeriens, & sur le Gouvernement de  
leur République ; & voulant l'entrete-  
nir plus à fond, il me dit d'un air  
doux & gracieux, qu'il sçavoit tout

N vj

ce que je pourrois lui dire , parce qu'il avoit lû d'un bout à l'autre les longues Lettres que j'avois écrites à ses Ministres. Que tout cela étoit fort bien , & qu'il étoit plus content de ce que j'avois fait à Alger , que je ne devois l'être du traitement que j'y avois reçu , & qu'il falloit m'en consoler.

J'allai ensuite voir Messieurs Colbert & Pomponne , j'en eûs de longues audiences. Après eux , j'allai rendre mes respects à Madame la Maréchale de la Mothe & aux Seigneurs de la Cour. J'étois obligé par tout de faire des Relations de mon Voyage , les Dames même en vouloient avoir leur part , & j'avois assez de peine à contenter les curieux & les curieuses.

M. Colbert propose le Consulat d'Alep au Chevalier d'Arvieux. Le 4. Novembre. M. Colbert me fit proposer le Consulat d'Alep par M. de la Garde un de ses premiers Commis. Je le priai de représenter à ce Ministre , que le commerce étoit très-misérable dans ce Pais-là , & la dépense très forte , à cause de la concurrence des Consuls d'Angleterre & de Venise , qui y font une très-grande figure. Que je ne pouvois m'endosser ce fardeau , à moins que je n'eusse de quoi me soutenir avec dignité dans cet Emploi.

On m'avoit parlé de ce Consulat à Marseille, & je sçavois le mécontentement qu'avoit le commerce, à cause de la méintelligence qui étoit entre M. du Pont, un des Propriétaires qui exerçoit ce Consulat, & les Marchands qui y négocioient.

Les principaux interressez au commerce d'Alép m'avoient fort sollicité d'accepter cet emploi, & sur les raisons que je leur avois apporté pour m'en défendre, ils m'avoient offert tout ce qui étoit nécessaire pour mon établissement.

Je revins le sept de Versailles à Paris avec deux Commissaires de la Terre-Sainte, qui sollicitoient à la Cour des Lettres du Roi pour le Grand Seigneur, afin d'être rétablis dans les Saints Lieux, d'où les Grecs les avoient chassés en vertu d'un Khat-Cherif que Panayaoti leur avoit obtenu quelque tems avant sa mort.

On doit avoir vû dans mon Journal d'Andrinople, que ce Schismatique favorisoit de toutes ses forces l'Eglise Grecque, & empêchoit par son crédit & ses intrigues toutes nos négociations, qui tendoient à faire rendre aux Catholiques les Lieux Saints que les Grecs avoient usurpez sur eux. Il

obtint à la fin un Khat-Cherif, & le remit au Patriarche des Grecs, & celui-ci jugea à propos de ne le pas faire paroître jusqu'à ce qu'il en eût une occasion favorable.

Ce que c'est que Khat-Cherif. On appelle Khat-Cherif un Ordre ou Commandement du Grand Seigneur, conçu dans les termes ordinaires, au bas duquel le Sultan écrit de sa main ces mots : *Que mon Commandement soit executé selon sa forme & teneur.* C'est à cause de cela qu'on l'appelle *Khat-Cherif*, c'est-à-dire, ligne noble.

Le Patriarche Grec ne fit paroître cet ordre que quand il scût que M. de Nointel avoit été en Jerusalem, pour faire restituer aux Religieux Latins ce que le Grand Seigneur leur avoit accordé dans le renouvellement des Capitulations.



*Traduction du Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs , contre les Religieux Latins possesseurs des Saints Lieux de Jerusalem , & autres de la Terre-Sainte.*

**S**Eigneur des premiers honorez , Grand des Grands qualifiez , Patron de l'estime & de la valeur , Possesseur de l'honneur & de la magnificence , digne des faveurs infinis du Roy Suprême. Celui qui possède présentement l'appanage de Jerusalem , que sa felicité soit continuée. Et au Juge des Juges des vrais Croyans choisi entre les Professeurs de l'unité, source de vertu & d'éloquence , Définitur des affaires du Peuple , Héritier de la science des Apôtres & des Prophetes , qui merite l'infinité des graces de Dieu , & présentement par son assistance Cadi de Jerusalem , dont la doctrine soit augmentée.

Titres factueux que l'on donne au Pacha & au Cady de Jerusalem.

Ce signe haut & Imperial étant parvenu à vous , Nous vous faisons sçavoir que le Patriarche des Grecs assistant en Jerusalem , ses Religieux & son Peuple notre Tributaire , ont présenté une Réquête à ma sublime Por-

te, nous faisant connoître qu'ayant entre leurs mains des Traitez qu'ils avoient faits depuis environ quinze ans avec le Prédicateur Ahmed, que le Dieu Très-Haut veuille être content de lui, sur le fait du S. Sepulcre qui est en la possession de la Nation Grecque, dans lequel entrant les premiers, ils doivent y faire leurs fonctions avant les autres Chrétiens, qui ne pouvoient faire la même chose qu'après eux par la permission & du consentement du Patriarche des Grecs.

Et comme ces Traitez n'ont été accordés qu'en confirmation des Khat-Cherifs, & des Commandemens des Empereurs passez nos Suprêmes ayeuls d'heureuse memoire, de Sultan Murad Kan mon grand oncle, qui par la misericorde du Miserateur, ayant regné heureusement dans son Empire, est maintenant colloqué dans le Royaume des Cieux, par lesquels il est défendu de troubler les Grecs dans la possession qui leur a été accordée du lieu de la naissance de Jesus appelé Berhlém, celui de sa mort violente dit Camané, ou le Sepulcre de Christ, & le Calvaire appartenant déjà au Patriarche des Grecs, avec les clefs des deux Portes qui sont du

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 305  
côté du Midi & du Septentrion, avec  
tous leurs jardins, appartenances &  
dépendances, moyennant une contri-  
bution de mille piastres tous les ans,  
appliquée à la Mosquée de Sutrān Ah-  
med Kan de glorieuse memoire.

Il est arrivé que la Nation des  
François ayant altéré l'explication  
de leur volonté, en ont chassé en-  
tierement les Grecs contre notre  
consentement, & contre les anciens  
usages, se sont saisis des trois clefs,  
présupposant qu'une d'icelles leur ap-  
partenoit & leur auroit été donnée, &  
se sont comme cela rendus les maî-  
tres absolus de leurs Eglises.

Il se trouve maintenant que le Mo-  
nasterē de Bethléem est un Bâtimēt  
dont la structure & les fondemens peu-  
vent le faire passer pour une Forte-  
resse, & que depuis qu'ils se le sont  
approprié, l'autorité des Francs s'ac-  
croît si fort de jour en jour dans tous  
les environs de cette Place, en rédui-  
sant les Peuples des environs à em-  
brasser leur abominable Religion, & à  
leur donner de jeunes enfans pour les  
faire élever dans le Païs de France.

Ces Religieux Francs en sont ve-  
nus à un tel excès que de tout en-  
treprendre contre l'autorité & la for-

ce des Khat-Cherifs & des Commandemens qui les déboutent de ce qu'ils prétendent leur appartenir, déclarant que les Eglises de Bethléem, du Saint Sepulcre, avec leurs jardins, appartenances & dépendances devant être remises au pouvoir & à la Jurisdiction du Patriarche des Grecs & des Religieux, il étoit enjoint aux Francs de leur en remettre les clefs, avec défense de s'y ingérer davantage, mais pourtant que selon leur faux écrit, ils pourroient visiter ces Saints Lieux, sans faire ni souffrir aucune violence, avec la permission, & sous le bon plaisir du Patriarche des Grecs.

Cependant nous ayant exposé que la Nation Françoisé, bien loin d'obéir à ces ordres, s'est non seulement portée à cet excès de posséder le Saint Sepulcre de vive force, d'y faire commettre une infinité d'insolences, d'y introduire des droits contre l'ancienne coûtume, & d'avoir corrompu tous les usages ordinaires depuis quelques années en ça, ils ont encore fait des insultes aux Religieux Grecs, & en ont tué un, & blessé dangereusement deux autres de ceux qui étoient dans cette Eglise; sur quoi les deux partis se seroient poursuivis en jugement extraor-

- DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 307  
dinaire pardevant le Grand Visir Ahmed Pacha Conseiller magnifique, ornement de l'Univers, dont la gloire soit continuée, & de mes Cadi-lesquers.

Il fut representé par les Francs qu'ils avoient en main des Ecritures authentiques. On leur donna six mois pour les produire, ce qu'ils ne firent pas. Les Grecs demanderent notre noble Commandement, afin que le Saint Sepulchre fût remis à leur Patriarche, comme il l'avoit été de tout tems. Que cette Nation le visitât la premiere, que les autres Nations Chrétiennes le visitassent après avec la permission du Patriarche des Grecs, & que les nouveaux usages que les Francs y avoient introduits fussent supprimez, d'autant qu'ils n'avoient aucune écriture authentique de postérieure datte qui pût annuller ces Commandemens & ces Ecritures Imperiales de notre propre main bienheureuse.

Et parce que les Francs ont été jusqu'aujourd'hui dans une impossibilité manifeste de représenter les Ecritures postérieures à celles des Grecs qu'ils disoient avoir entre leurs mains :

J'ai ordonné conformément aux Commandemens & aux Khat-Cherifs

du Grand Sultan Murad mon oncle ; qu'en vertu du Present , vous ayez à les executer selon leur forme & teneur , parce que les Francs n'ont aucune Ecriture postérieure pour annuller celles qui sont entre les mains des Grecs , puisqu'ils ne les ont pas produites dans le tems qu'il leur étoit ordonné de les représenter , ni dans un terme plus long qui leur a été accordé. Ce qui est une marque évidente qu'il leur a été impossible de prouver ce qu'ils avoient avancé.

Donc j'ai commandé que conformément , & en execution du Commandement que mondit oncle d'heureuse memoire avoit confirmé par son Khat-Cherif ; le Patriarche des Grecs assistant en Jerusalem , ses Religieux & ses Peuples nos Tributaires , soient remis dans la possession de l'Eglise du Saint Sepulcre , de celle de Bethléem avec leurs jardins , circonstances & dépendances , & les clefs d'icelles que ledit Patriarche a gardées de toute ancienneté , sans permettre que les Francs puissent s'ingerer dans les uns & les autres lieux , ni avoir aucune clef contre l'ancienne coûtume , & s'ils veulent les visiter selon leur Rit abominable , vous leur permettrez de le faire , après

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 309  
qu'ils en auront demandé la permis-  
sion & le consentement au Patriarche  
des Grecs. Vous défendons très ex-  
pressément de permettre qu'il soit rien  
innové dans les susdits Lieux ; & si à  
l'avenir les Francs vous presentoient  
quelque sorte d'Écritures , vous les  
renvoyiez à ma sublime Porte , par  
la foi & l'obéissance que vous devez  
à ce noble signe. DONNE' à Andri-  
nople dans la Lune de Régol , l'an  
1086. de l'Égire du Prophete.

---

*Traduction du Certificat des Interpre-  
tes Catholiques qui ont assisté à l'au-  
dience que le Grand Visir a donné  
au Patriarche des Grecs sur les af-  
faires de la Terre Sainte.*

**N**OUS soussignez les Interpretes  
Catholiques Romains , assistans  
par l'ordre des Excellentissimes dans  
cette Ville d'Andrinople , où réside à  
present la Cour du Grand Turc , &  
autres Chrétiens du même Rit , qui  
nous y sommes rencontrés pour d'au-  
tres interêts particuliers. Lesquels com-  
me veritables Catholiques, mûs par la  
pieté & le zele , sommes obligés de  
notifier à tous qu'il appartiendra, tout

ce que le Patriarche des Grecs accompagné de plusieurs autres de sa Nation a dit à ladite Cour contre les Religieux Catholiques , sans aucun respect de Sa Sainteté & tous les Princes Chrétiens , prétendant par ce moyen inique & frauduleux inspirer aux principaux Officiers de l'Empire, combien il leur est important que les Religieux Catholiques ne demeurent point dans Jerusalem sans se soumettre & faire un tribut annuel au Patriarche des Grecs.

Le Patriarche de Jerusalem arriva en cette Ville quelques jours après que le Grand Seigneur fut revenu de la campagne de Pologne , & ayant surpris quelques papiers par ses inventions contre nos Religieux de Terre-Sainte , & voyant de la difficulté à les mettre en exécution , il s'avisâ de prêcher le Dimanche sixième Janvier , & se déchaîna si fort contre les Latins , qu'il traitoit toujours de chiens & de perfides ; qu'il irrita si étrangement tout le Peuple contre eux , que le Sermon étant achevé , il s'en alla chez le Grand Visir suivi de tout son Peuple , où en présence de son Lieutenant & de son premier Interprete , il lui dit :

Que les Grecs avoient été de toute ancienneté les maîtres de tous les Saints Lieux qui étoient dedans & dehors de Jerufalem , & que les Religieux Francs qui y alloient reconnoiffoient leur Patriarche comme Chef de l'Eglise , & ne pouvoient visiter ces Sanctuaires fans la permission , & fans lui donner annuellement une somme d'argent , en qualité de fes Tributaires & de fes dépendans.

Il ajoûta contre la verité , qu'il ne demeurait jamais plus de trois Religieux Latins dans l'Eglise du Saint Sepulcre de Notre-Seigneur , & qu'à present il y en a un fort grand nombre qui maltraitent les Grecs à un point que l'année précédente ils avoient tué un Religieux Grec & en avoient blessé deux autres.

Que les Latins s'y augmentoient tous les ans par le nombre d'étrangers qu'ils y entretiennent , & en subornant les Grecs simples & idiots pour les attirer à leur Rit à force d'argent.

Qu'autrefois les Religieux Francs & les Laïques qui venoient à Jerufalem s'en retournoient chez eux immédiatement après la Pâque ; mais que depuis quelques années en ça , une gran-

de partie de ceux qui y viennent y demeurent.

Que l'on voyoit ces Religieux Francs armez à la tête des autres Francs aussi armez composer des grosses troupes, qui cherchent à les outrager & à les chasser entierement de Jerusalem.

Que cette année l'Ambassadeur de France étoit allé à Jerusalem suivi de quantité de gens armez; qu'il avoit fait rompre les portes & chassé les Grecs de ces Sanctuaires, y avoit introduit les Latins, & avoit fait beaucoup de violence aux Caloyers jusqu'à leur couper leurs bonnets.

Que le Roi de France est dans le dessein de se rendre maître de Jerusalem qu'il prétend lui appartenir.

Que le Roi d'Espagne, traître & ennemi déclaré du Grand Seigneur y envoie tous les ans quantité d'or pour entretenir les Religieux Latins rebéles à Sa Hauteffe, & ennemis de son Etat, qui sont la plûpart Espagnols, afin d'en chasser les Grecs fidèles Sujets du Grand Seigneur. De-là vient que les Ministres corrompus par argent font des écritures en leur faveur, pour faire entendre aux autres Princes Chrétiens qu'il est Roi de Jerusalem,

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 313  
lem. C'est pour cela qu'ils ont eu l'audace de mettre ses armes dans le Saint Sepulcre , & que le Roi d'Espagne envoie tous les ans une tapisserie pour le couvrir , à l'imitation du pavillon que le Grand Seigneur envoie à la Mecque , pour couvrir celui de Mahomet.

Que depuis un an ils ont mis le nom du Roi d'Espagne sur une grande lampe , & sur plusieurs autres qui occupent toutes les places , & n'en laissent aucune pour celles des Grecs.

Que les Francs ont mis nouvellement l'image de leur Pape sur le Sepulcre de Notre Seigneur Jesus-Christ.

Que les Francs se battent tous les jours dans les Lieux Saints à qui dira la Messe le premier ; les uns prétendent qu'elle doit être pour le Roi d'Espagne ; les autres pour celui de France , pour le Pape , pour Malte & autres ennemis du Grand Seigneur.

Nous soussignez avons entendu toutes ces propositions fausses & scandaleuses de la propre bouche du Patriarche Grec de Jerusalem à la Cour Ottomane. En foi de quoi nous avons signé de nos propres mains. A Andrinople le vingt - quatre Janvier 1675.

*Tome V.*

O

J'ai souffigné Interprete de l'Excellentissime Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, me trouvant ici pour des affaires publiques dans le Palais du premier Visir : J'ai entendu de la propre bouche du Patriarche Grec de Jerusalem, ce qui est contenu ci-dessus & pour être la verité, je l'affirme de ma propre main. Signé, Antoine Peroné.

Moi Thomas Tarsia Interprete de la Sérénissime République de Venise, destiné par ordre de l'Excellentissime Jacques Querini Baile de Constantinople, pour résider à la Cour du Grand Seigneur : certifié comme le même jour étant chez le Grand Visir pour les interêts publics, je vis comparoître le Patriarche Grec de Jerusalem, suivi d'une grande troupe de Grecs, qui faisant une espece de sédition, dirent ce qui est contenu ci-dessus. Et m'ayant même pris à partie dans son appartement, me fit mener & conduire devant le Lieutenant du Grand Visir, où il re-pliqua ce que dessus avec audace, ce que j'atteste & confirme de ma propre main.

Moi Luca Barca Ragusois de Nation, Interprete de ladite République en cette Cour Ottomane, fus present dans le Palais du suprême Visir, com-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 315  
me en jugement contradictoire à tout ce  
que le Patriarche Grec de Jerusalem  
suivi de son Peuple Grec, dit avec em-  
portement tout ce qui est contenu ci-  
dessus, & en foi de la verité, je l'atteste  
de ma propre main.

Moi Antonio Laurenzi Marchand,  
me suis trouvé lorsque le Patriarche  
Grec de Jerusalem, étant arrivé au  
Palais avec une grande quantité de  
Grecs: J'ai entendu de sa propre bou-  
che tout ce qui est contenu ci-dessus,  
& c'est la verité que j'atteste de ma pro-  
pre main.

Moi Georges Fenqui de Nation Ma-  
ronique natif d'Alep, fus present à  
cette Cour du Grand Seigneur, à tout  
ce que le Patriarche Grec de Jerusalem  
dit aux principaux Officiers du Grand  
Seigneur, comme il est rapporté ci-des-  
sus, & c'est ce que j'affirme de ma pro-  
pre main.

Le Patriarche des Grecs qui étoit  
muni du Khat-Cherif, que j'ai rapporté  
ci-dessus, ne se pressa point de le faire  
paroître. Il laissa aller M. de Nointel  
à Jerusalem. Il y eut de grands démê-  
lez entre les Francs & les Grecs, & cet  
Ambassadeur s'étant convaincu par lui-  
même des fourberies & des mauvaises  
manieres des Grecs, dépêcha des Reli-

O ij

gieux de la Terre-Sainte, en Espagne, en France, en Italie & à Malte, avec une Lettre circulaire pour engager toutes les Puissances Chrétiennes à donner ordre à leurs Vaisseaux de faire toutes sortes d'actes d'hostilité aux Bâtimens Grecs qu'ils rencontreroient à la mer, pour les punir de leur perfidie, & attendu que le plus souvent les Bâtimens qu'ils montent, & les marchandises dont ils sont chargez appartiennent aux Turcs, à qui ils ne font que prêter leur nom, pour les exempter d'être pris par les Chrétiens.

M. de Nointel lui-même fut insulté à Chio par deux Corsaires de Tripoli, qui étoient dans la rade. Les Soldats entrèrent dans sa Barque, déchirèrent les pavillons, & battirent le Capitaine & les Matelots. Les gens de M. de Nointel y étant accourus bien armez tirèrent sur les Tripolins, en tuèrent quelques-uns, & en blessèrent d'autres : ceux-ci s'étant enfuis, les François se retirèrent aussi, & la Barque entra dans le Port. Mais les Tripolins étant revenus en grand nombre assiègerent la maison où son Excellence étoit logée, & poussèrent leur attaque si vivement, qu'il fut obligé de se réfugier au Château.

Cela fut cause qu'il envoya un Messager au Sieur Etienne-Jean Capitaine d'un Vaisseau de guerre qui étoit à Smyrne , pour escorter les Vaisseaux Marchands, le prier de le venir dégager. Les Tripolins se tirèrent au large dans le dessein d'enlever la Barque quand elle sortiroit ; mais comme ils apprirent que le Vaisseau du Roi venoit , ils rentrèrent dans le Port. Alors M. de Nointel sortit avec sa Barque , & les Corsaires n'osèrent le suivre , se doutant bien qu'il ne seroit pas sorti s'il n'avoit été assuré que le Vaisseau du Roi étoit proche.

En effet , la Barque le rencontra sous Cara-Bournou , qui est un Cap à l'embouchure du Golphe de Smyrne. M. de Nointel avoit fait mettre un pavillon quarré au grand mâc de sa Barque. Le Capitaine Jean lui envoya dire de faire abattre ce Pavillon. Son Excellence répondit qu'étant dans ce Bâtiment , il avoit droit d'y faire arborer ce Pavillon. Mais le Capitaine repliqua , qu'il sçavoit ce qui étoit dû à la personne de M. l'Ambassadeur ; mais qu'il sçavoit aussi ce qui étoit dû au Vaisseau du Roi , & on amena aussi-tôt ce Pavillon. Son Excellence alla à bord du Vaisseau , & y fut reçûe avec beaucoup

de civilité. Il s'en servit jusqu'à Smyrne suivi de sa Barque. Il fut logé dans la maison Consulaire où il demeura quelques jours. Un de ses gens y mit le feu par accident, elle pensa être brûlée entièrement; mais elle fut si bien secourüe, qu'on en fut quitte pour le pont de bois, qui traverse la ruë pour aller à la Maison des Capucins, qui est de l'autre côté, qui fut entièrement brûlé.

M. de Nointel voulant faire réparer ce dommage, envoya chercher des Charpentiers & des Maçons, sans avoir demandé la permission selon la coûtume. Les Ouvriers travaillèrent deux jours. Le Vayvode s'en plaignit au Cadi, & ces deux Officiers en donnerent avis au Grand Visir d'une manière qui obligea ce premier Ministre d'envoyer un commandement du Grand Seigneur, pour faire démolir non-seulement le pont, mais encore l'Eglise des Capucins.

La Nation voyant le danger qu'il y avoit de perdre cette Eglise, sans espérance de l'avoir jamais, si elle étoit une fois détruite, crurent qu'il falloit accommoder cette affaire pour de l'argent. On la fit négocier, & moyennant trois mille piastras on l'accommoda.

M. Colbert avoit reçu tant de plaintes des Consuls du Levant, qu'il résolut de faire un Code pour mettre le bon ordre dans ces Consulats. Il envoya sur cela un ample memoire à M. Rouillé Intendant de Provence, qui écrivit à M. Foucault Secrétaire du Conseil, qu'il n'y avoit personne en Provence plus capable que moi de satisfaire le Ministre. Cela obligea M. Colbert de me donner ordre d'y travailler avec M. Rouillé. Voilà le memoire & les réponses que j'y fis. Je crois faire plaisir au Public de le mettre ici.

---

## M E M O I R E

*Sur les Consulats de la Nation Française au Levant.*

### ARTICLE PREMIER.

**A**ucun ne pourra prendre la qualité de Consul de la Nation Française dans les Echelles du Levant, & autres Païs Etrangers, sans avoir des Lettres Patentes du Roy, ou une Commission qui ne sera accordée qu'à ceux qui auront atteint l'âge de trente ans.

O iiij

## R E P O N S E.

Ce n'est pas assez d'avoir trente ans pour s'acquitter d'une semblable Commission, il faut encore avoir une grande experience dans le commerce, & être bien instruit des coûtumes & des usages du Pais où il réside, afin qu'il se conduise avec la prudence qui est nécessaire par tout, & singulierement chez ces Puples & avec les Ministres du Grand Seigneur, & les Marchands soit Turcs, ou de différentes Nations, qui ayant entre eux des contestations sur le fait de leur commerce, sont pour l'ordinaire appeller leurs parties devant le Consul.

Il faut encore que le Consul ait la réputation d'homme de bien & d'honneur, & qu'il le soit en effet, qu'il donne bon exemple, & même qu'il ait quelque qualité au-dessus du commun des Marchands, afin de s'attirer par là leur consideration & leur respect, & les contenir plus aisément dans leur devoir, & les empêcher de faire de méchantes affaires à la Nation: car les Turcs aiment l'argent sur toutes choses, & sont fort attentifs aux fausses démarches des François, ils en profitent à merveilles,

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 321  
& un Consul prudent ne sçauroit trop tôt accommoder les avanies par quelques présens. Il doit pourtant prendre sur cela l'avis des Marchands assemblez, & quand il se trouve des gens opiniâtres & portez à la violence, il doit passer outre, & accommoder l'affaire. C'est en cela qu'il a besoin de beaucoup de prudence & d'expérience.

## ARTICLE II.

Le Consulat venant à vacquer, les Marchands François résidans sur les lieux, choisiront un d'entre eux pour exercer la Charge, jusqu'à ce qu'il ait été pourvû par nous sur l'avis que nous leur enjoignons de nous donner aussitôt après la vacance.

## R E P O N S E.

Les Consulsats du Levant ne peuvent vacquer que par révocation ou par mort. Ceux qui ont fini le terme de leur Consulat, ou qui sont révoquez, doivent partir sur le premier Vaisseau qui se rencontre, & même sans attendre leur successeur, & laisser au Vice-Consul choisi ou approuvé par les Marchands, qui gerera les affaires jusqu'à

Q V

l'arrivée du nouveau Consul. Ce Vice-Consul peut se faire ou par l'élection des Marchands, ou par la nomination du Consul mourant, pour éviter la jalousie qui regne ordinairement entre les Marchands, ce qui causeroit du désordre & du scandale.

### ARTICLE III.

Celui qui aura obtenu nos Lettres de Consul, en fera faire la publication aux Marchands assemblez, & fera publiquement le serment de bien & fidèlement exercer sa Charge, & le tout sera enregistré en la Chancellerie du Consulat.

### R E' P O N S E .

Dès qu'un Consul est arrivé au lieu de sa résidence, il fait convoquer l'assemblée des Marchands. Le Chancelier y publie ses Provisions & les enregistre. La Nation le reçoit & promet de lui obéir, comme à une personne que Sa Majesté leur a donné pour les gouverner, & les Marchands signent sur le Registre de la Chancellerie. Il n'est point d'usage qu'un Consul prête serment en public : car il ne doit le prêter

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 323**  
qu'à son Supérieur, & il n'en recon-  
noît aucun dans son départem<sup>ent</sup>: il  
paroît qu'il seroit plus à propos de le  
lui faire prêter avant de s'embarquer  
pour aller au Levant, à moins que la  
Cour ne jugeât à propos qu'il le prêtât  
entre les mains du Chapelain ou du  
Curé de l'Echelle, ce qui pourroit lui  
faire croire qu'il auroit quelque auto-  
rité sur le Consul, & qui pourroit avoir  
quelque suite fâcheuse.

#### ARTICLE IV.

Pourront les Consuls commettre à  
l'exercice de la Chancellerie, & pour  
l'exécution de leurs Jugemens, Ordon-  
nances & autres Actes, telles person-  
nes qu'ils en jugeront capables, & aus-  
quelles ils feront prêter le serment.

#### R E P O N S E.

Les Consuls doivent nommer à la  
fonction de Chancelier une personne  
capable de s'en bien acquitter, & dont  
ils puissent répondre pour la sûreté pu-  
blique, & qui prêtera le serment entre  
les mains du Consul.

#### ARTICLE V.

Les droits de tous les Actes de Jus-

Q vj

rice & Expeditions de la Chancellerie du Consulat , seront reglez & fixez par les Consuls & par l'avis des plus anciens Marchands , & le tableau d'iceux sera mis au lieu le plus apparent de la Chancellerie. Défendons aux Officiers de prendre plus grands droits directement ou indirectement , à peine d'être pour suivis comme pour concussions.

### R E' P O N S E.

On n'a jamais accusé de concussion les Chanceliers des Consuls. Leurs droits sont reglez & fixez sur un pied si raisonnable , que personne ne s'en plaint. Ils font même graces à ceux qui sont pauvres. L'usage les autorise, il n'y a point à disputer là-dessus , il est pourtant bon de faire faire un tableau avec le tarif pour les expeditions , de même que les Marchands en ont chez-eux pour les droits qu'ils payent aux Turcs.

### A R T I C L E V I.

Les Consuls connoîtront dans l'étendue de leurs Consulats , de tous procès & differends civils entre les Marchands François & autres nos Sujets, & même les Etrangers trafiquans sous la Banniere de France.

Cet article a été répondu avec le précédent.

## ARTICLE VII.

Pourront juger en dernier ressort & sans appel jusqu'à la somme de trois mille livres, ayant appelé avec eux sept autres notables Marchands de la Nation, qui seront tenus de signer la minutte du jugement.

## R E P O N S E.

Les Consuls ont jugé en dernier ressort de plus grandes sommes que trois mille livres, dont on n'a point appelé. Le Consul nomme des gens pour lui faire le rapport sur les pieces, & quand la question est un peu difficile, il fait appeller les Marchands les plus experimentez, qui donnent leurs avis en sa présence; mais ils ne signoient point la minutte, il est bien mieux qu'ils la signent.

## ARTICLE VIII.

Tous les autres jugemens rendus avec pareil nombre de Juges, seront executez par provision, nonobstant &

326                    M E M O I R E S  
sans préjudice de l'appel, en donnant  
bonne & suffisante caution.

### R E P O N S E.

Cela coupera court à bien des chicanes. Le commerce est établi sur la bonne foi, & il faut qu'un Marchand fasse valoir son bien particulièrement en ce Pais-là. Ainsi les appellations pourroient amortir les capitaux, accrocher les affaires, & causer des préjudices considérables.

### A R T I C L E   I X.

Les Consuls connoîtront pareillement de toutes matieres criminelles entre les personnes ci-dessus mentionnées, & pourront juger en dernier ressort dans les cas où il n'écherra peine capitale, ayant appelé avec eux sept des plus notables Marchands.

### R E P O N S E.

Les Consuls ont des prisons, des chaînes & des ceps pour châtier les criminels, qui n'ont point encouru de peine capitale, & jugent en dernier ressort pour la satisfaction des Parties.

Ce cas arrive rarement pour les Marchands, & fort souvent pour les Artisans & pour les Valets.

## ARTICLE X.

Et où il écheroit peine capitale, ils instruiront le procès jusqu'à Sentence définitive exclusivement, pour le procès porté au Greffe du Parlement où les appellations du Consulat ressortissent, & l'accusé traduit ès prisons d'icelui par la voye la plus prompte & la plus sûre, être fait droit ainsi que de raison.

## R E P O N S E.

Lorsqu'il écheoit peine capitale, ils instruisent le procès jusqu'à Sentence définitive exclusivement, & si le criminel est pris, on le retient en prison jusqu'à ce qu'il y ait quelque Vaisseau prêt à partir de l'Echelle, on l'y embarque, on charge le Capitaine de sa personne & de son procès, pour remettre l'un & l'autre au Greffe du Parlement d'Aix.

## ARTICLE XI.

Seront tenus les Consuls dans l'ins-

struction des procès criminels, de garder notre Ordonnance du mois d'Août 1670. & de commettre des personnes capables âgées au moins de vingt-cinq ans, pour en notre nom faire les poursuites & requisitions nécessaires, & prendre telles fins & conclusions qu'ils verront bon être.

### R E P O N S E.

On aime tant le Roi dans toutes les Echelles du Levant, & les Consuls sont si jaloux de son honneur & de sa gloire, qu'ils n'ont garde de manquer à leur devoir sur l'exécution de ses Ordonnances.

### A R T I C L E X I I.

Les appellations des jugemens des Consuls aux Echelles du Levant, ressortiront en matieres civiles & criminelles au Parlement d'Aix.

L'on desire être informé de l'usage sur cet article, & si toutes les appellations des Echelles du Levant ressortissent à Aix; si on a des exemples, que des accusez appellans des condamnations capitales contre eux renduës par les Consuls, ayent été traduits & ju-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 329**  
gez au Parlement d'Aix, & quelle est la  
forme de cette tradition?

D'ailleurs si les appellations des jugemens rendus par les Consuls des autres Consulats, sont portées au Parlement d'Aix ou en d'autres Parlemens, quel est l'usage & la raison de l'usage?

### *R E P O N S E.*

Comme il ne s'agit au Levant que de commerce & de Marine, toutes les appellations des jugemens des Consuls, tant pour le civil que pour le criminel ont toujours ressorti au Lieutenant General de l'Amirauté, d'où l'on appelle encore au Parlement d'Aix. On se pourvoit au Conseil pour les affaires de grande conséquence pardevant Messieurs les Ministres, qui ont le département de la Marine & du Commerce. On n'a point accoutumé d'aller directement aux Parlemens pour les affaires du Commerce & de la Marine. Les Lieutenans de l'Amirauté, & les Juges Consuls en décident ordinairement; ou bien M. l'Intendant de la Province.

### *ARTICLE XIII.*

Le Consul sera tenu de veiller à la

conservation des biens de ceux qui décederont sans heritiers sur les lieux, ensemble des effets sauvez des naufrages, & de s'en charger par inventaire qui sera fait par lui en présence du Commissaire ou du principal Domestique du défunt si aucun y a, & de deux notables Marchands François résidans sur les lieux.

### R E P O N S E.

Il ne mésarrive jamais des biens de ceux qui meurent au Levant sans heritiers ou sans Associez, on les met en dépôt dans la Chancellerie, ou bien on en charge quelqu'un par inventaire avec toutes les formes requises. On fait le même aussi de tout ce qu'on retire du naufrage, du feu, ou autre accident, jusqu'à ce qu'un dépositaire soit valablement déchargé.

### A R T I C L E X I V.

Le Consul sera pareillement tenu d'envoyer par la voye la plus prompte & la plus sûre, deux copies de l'inventaire des biens du décedé; l'une au Procureur Général du Parlement d'Aix, & l'autre à notre Procureur du Siege le plus proche du domicile dudit défunt,

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 331  
auxquels nous enjoignons d'en avertir  
les parties intéressées.

### R E' P O N S E.

On avertit tout aussi-tôt les parens  
ou les heritiers du décedé. On leur en-  
voye les inventaires. Les Consuls en  
envoyent des copies à leurs correspon-  
dants à Marseille, pour les faire tenir à  
qui il appartient, afin qu'ils mettent  
ordre à leurs affaires.

### A R T I C L E X V.

Les Consuls tiendront bons & fidé-  
les memoires des affaires les plus im-  
portantes, tant publiques que particu-  
lières de leurs Consulats, même des  
noms de ceux qui sont décedez, & les  
envoyeront tous les six mois au Secre-  
taire d'Etat, ayant le département de la  
Marine, afin de nous en informer.

### R E' P O N S E.

Il est très-bon que M. le Ministre  
d'Etat ayant le département de la Ma-  
rine, soit bien informé de toutes ces  
fortes d'affaires, & de tout ce qui se  
passe dans les Echelles du Levant, &

qu'on lui envoie un Journal tous les six mois , ou même plus souvent quand il en sera besoin.

## ARTICLE XVI.

Ce que dessus sera observé en ce qui ne se trouvera pas contraire aux traités faits entre nous , & les Etats où les Consuls sont établis.

L'on demande aussi d'être informé s'il seroit à propos de permettre aux Consuls de faire commerce , ou de le leur interdire. Il paroît y avoir des inconveniens de part & d'autre : car si le Consul n'a pas la liberté de trafiquer , il prendra par tout ailleurs ses avantages au préjudice du commerce , & ne considérant que ses intérêts particuliers dans l'établissement de sa Commission , il abandonnera les Négocians dans les occasions les plus importantes.

Si d'ailleurs il fait négociier , il y aura par tout des concurrences avec les autres Marchands , il prendra des préférences sur leurs marchez , les intimidera & employera par tout l'autorité de sa Charge , pour établir son négoce particulier au préjudice de celui du Public. Outre que s'il a procès contre quelqu'un des Négocians ; qui en voudra être le Juge ?

L'on demande ce qui seroit plus expedient, & sur-tout quel est l'usage tant sur cet article que sur les autres du titre.

*R E' P O N S E.*

C'est une necessité qu'un Consul ait de quoi se soutenir, sinon il est impossible qu'il fasse rien de bon. Dans le tems où le commerce fleurira, les émolumens de la Charge pourront lui suffire, & il aura même du revenant bon toute dépense faite.

On est toujours fort embarrassé dans les Consulats où il y a des Pachas, parce que les Consuls sont obligez de leur faire des présens frequens & considerables.

Il n'y a qu'à Smyrne, qui étant gouvernée par un Cady ou Juge, les présens ne sont pas si considerables, & le commerce est toujours bon; de sorte que c'est la seule Echelle de tout le Levant, où un Consul puisse trouver tous ses avantages.

Les Marchands ont fait des Compagnies où les Consuls avoient interêt, quoiqu'indirectement; mais on n'a jamais vû que les Consuls d'Egypte, de Scïde, d'Alep & de Smyrne ayent trafiqué en leur nom.

Ils sont en chef Consuls d'une Nation nombreuse, composée souvent de plus de cent cinquante Marchands, qui le suivent quand il sort, ou pour ses visites, ou pour la promenade. Ils le considèrent comme une personne qui est la dépositaire de l'autorité du Roi. Il reçoit les honneurs à l'Eglise & par tout où il se trouve. Dans le Levant, il est habillé de rouge comme la marque de sa dignité. Son Prie Dieu & son fauteuil sont couverts de velours cramoisi. En un mot il fait, ou il doit faire la figure d'un grand Seigneur, & assurément il ne pourroit pas être Marchand avec tout cet attirail de grandeur, sans préjudicier à sa dignité. Les Marchands perdrieroient bien-tôt toute l'estime & toute la considération qu'ils doivent avoir pour sa personne & pour son caractère.

La jalousie qui est naturelle à tous les Marchands, & sur-tout à ceux du Levant, ne manquera pas de le leur rendre odieux, & sans qu'ils prennent la peine de s'assembler & de rien conclure entre eux, la perte sera résoluë, ils y travailleront avec feu & sans relâche, quand bien même la perte du Consul devoit entraîner celle de toute la Nation. Par cet endroit

DU  
Seul il  
être i  
Un  
au t  
sa c  
inco  
de  
D  
con  
fass  
bli  
son  
po  
vo  
de  
ço  
est  
po  
pa  
fo  
au  
re  
di  
ne  
ce  
à  
re  
&  
pa  
to  
fo

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 335  
il il semble que tout commerce doit  
être interdit à un Consul.

Un Consul qui n'aura point de part  
au trafic, & qui ne se mêlera que de  
charge, ne peut tomber dans cet  
inconvenient, que par le plus grand  
de tous les malheurs.

D'ailleurs la Cour ni le Corps du  
Commerce n'ont point à craindre qu'il  
se mêle des affaires aux dépens du pu-  
blic, & s'il ne franchit les bornes de  
son devoir & des usages, il n'est pas  
possible qu'on le puisse soupçonner. En  
voilà la raison. On fait tous les ans  
trois Députés de la Nation, qui re-  
voient les levées des deniers qu'on  
est obligé de faire par des taxes im-  
posées sur les Bâtimens François pour  
payer les dettes de la Nation, ou pour  
pourvoir aux ayanies, aux presens &  
autres dépenses indispensables dont ils  
tiennent compte à l'Assemblée. Les Au-  
teurs & les Contrôleurs les exami-  
nent, & mettent leur rapport à la Chan-  
cellerie. Le Consul ne touche jamais  
aucuns deniers. Il propose les affai-  
res, le Corps de la Nation délibère,  
ce n'est que sur leur consentement  
écrit que le Consul agit. Ainsi ne  
sachant à rien, ne faisant rien de  
particulier, il ne peut ni travailler à

les avantages particuliers , ni être responsable du succès des affaires.

Un Consul est établi pour être le Juge des Marchands ; s'il avoit quelque intérêt ou trafic , il seroit toujours soupçonné d'être partie , quand même il ne le seroit pas , & tout cela ne pourroit rien produire que de mauvais effets.

Il n'en est pas de même pour les Consuls de la Morée , Athenes , Napoli de Romanie , Patras , Modon , &c. celui de Satalie , de Candie , de Chypres , de Tripoli , de Barut , de Saint Jean d'Acre & des Isles de l'Archipel , ces Consuls n'ont aucune distinction. Ce sont des Marchands qui tâchent d'avoir ces Commissions pour se faire considerer de leurs Compatriotes & des Turcs , & faire leur commerce plus aisément , & faire tête aux Turcs , en leur imposant leur caractère & les Capitulations dont ils sont Porteurs. Le commerce doit être permis à ces petits Representans , la facilité qu'ils trouvent à le faire est leur seul émolument , & ils ne laissent pas d'être utiles à la Nation , quand des Bâtimens sont obligez de relâcher dans leurs Ports , ou qu'ils y viennent charger.

*Avis*

*Avis sur les droits des Consuls.*

Les Consuls d'Egypte doivent prendre trois pour cent, & ceux des autres Echelles seulement deux pour cent sur l'évaluation de tous les effets des marchandises chargées, tant sur les Bâtimens François que sur les Etrangers. Ce que les Etrangers chargent sur les Navires François, s'ils ne sont point sous la protection de la France, comme les Anglois, les Venitiens, les Hollandois & les Génois, doivent deux pour cent d'entrée aux Consuls.

Les Consuls d'Egypte ont un pour cent plus que ceux des autres Echelles, à cause que les dépenses y sont plus fortes & leur ressort plus étendu, & qu'ils sont obligé de tenir des Vice-Consuls à Alexandrie & à Rosset.

Quoiqu'il paroisse que les Consuls des autres Echelles retirent deux pour cent, il est certain qu'ils ne retirent gueres plus d'un pour cent, & c'est sur ce droit modique qu'ils doivent compter. La raison de cela est que dans le temps que le commerce du Levant étoit bien plus florissant qu'il n'est aujourd'hui, la grande quantité d'argent & de marchandises qu'on

y apportoit de tous côtez donnoit aux Consuls des droits si considerables , qu'ils vouloient bien faire graces aux Commis d'un demi pour cent. D'ailleurs les marchandises étoient évaluées à un prix beaucoup moindre que celui de l'achat , & cette diminution alloit encore à un demi pour cent. De sorte que tout bien compté , le Consul ne retiroit jamais que la moitié de ses droits.

Les Ecrivains des Bâtimens bien souvent corrompus par leurs Marchands, ne déclaroient aux Consuls que les deux tiers , & souvent la moitié de leurs chargemens. Cela a passé comme en usage aujourd'hui , & le commerce étant extrêmement diminué , le Consul ne retire presque plus rien de ses droits , pendant que les dépenses au lieu de diminuer , se sont si fort augmentées , qu'un honnête homme doit y regarder plus d'une fois avant de s'engager dans cet embarras.

Le remède qu'on pourroit apporter à cet abus , seroit que Sa Majesté ordonnât de nouveau de payer ponctuellement ces droits sur le pied de l'ancien usage , sçavoir trois pour cent à ceux des autres Echelles du Levant,

Que les Marchands & les Ecrivains des Navires donnaissent fidèlement leurs déclarations ou manifestes avec serment, sous peine d'une amande considerable.

On pourroit encore, à l'imitation des Anglois, élire un Trésorier de la Nation pour percevoir les droits du Consulat & en payer la dépense, la table & les presens du Consul, & lui regler les appointemens, afin qu'il ne se mêlât de rien, que de remplir dignement les devoirs de sa charge.

Le Corps du commerce seroit très-bien de donner une somme aux Consuls des Echelles, où il y a plus à dépenser qu'à recevoir, comme sont ceux d'Alep & de Seïde. La raison de cela est qu'il y a une grande concurrence dans la premiere de ces Villes entre les Consuls de France & ceux de Venise & d'Angleterre. Celui de Venise est toujours un Noble Venitien, celui d'Angleterre est aussi le plus souvent un Gentilhomme; ils font l'un & l'autre de grandes affaires, ils ont des droits très-considerables, & font une dépense éclatante & proportionnée à leurs grands profits.

Le Consul de France a le pas sur eux, & par une suite necessaire il doit

paroître plus qu'eux , s'il veut n'être pas méprisé par les Turcs & par les Frانس, de quelque Nation qu'ils soient. Mais les profits qu'il retire de son Consulat sont trop modiques pour fournir à ces dépenses ; de sorte qu'il est obligé de laisser avilir la dignité de sa Nation , ou de chercher de quoi la soutenir par un commerce particulier, & ce commerce lui étant interdit par de très-justes raisons, il est impossible qu'il se soutienne , & qu'il soit en état de réprimer les entreprises des Turcs qui sont fomentées par leur avarice naturelle , & souvent par la jalousie de nos concurrens.

Voilà ce que l'expérience de plusieurs années que j'ai passé dans le Levant m'a fait connoître , & dont je rends ici un témoignage sincere à la verité.

Je donnai ce Memoire à M. Foucault Secretaire du Conseil le quatre Decembre 1675. Il le presenta à M. Colbert, & me dit quelques jours après que le Ministre en avoit été content , & que l'on travailleroit à regler les affaires du Levant quand le Roi seroit parti pour ses campagnes.

Le dix du même mois M. Foucault

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 341  
m'envoya chercher, & me donna un  
autre petit Memoire de la part de M.  
Colbert afin d'avoir mon avis. Je vis  
aisément que ceux qui s'étoient mêlez  
de donner des avis à ce sage & éclairé  
Ministre, avoient manqué eux-mêmes  
de lumières, ou avoient eu des  
interêts particuliers bien opposez à  
ceux de la justice & du public.

---

*Memoire de M. Colbert sur les désordres  
qui arrivent aux Echelles  
du Levant, avec mes Réponses.*

**O**N suppose que tous les désordres  
qui arrivent au Levant viennent  
de la mauvaise administration des deniers  
que l'on y levé.

De la Reddition des comptes de ceux  
qui les administrent, des délibérations  
des assemblées, & de la qualité des  
personnes qui y assistent.

De l'élection des Députez de la Nation  
qui se font annuellement, parce  
qu'on élit des gens qui n'ont pas les  
qualités requises.

**R E P O N S E S.**

Il faut d'abord supposer comme une

P iij

venit que les Tartes aiment moins les François que toutes les autres Nations, & cela pour deux raisons. 1. Parce qu'ils ne craignent que le Roi de France, & point du tout les autres Rois ou Républiques, qu'ils regardent comme trop foibles, ou comme trop éloignés d'eux. 2. Parce qu'ils sont persuadés que nous ne les aimons que pour l'avantage que nous tirons du commerce que nous faisons chez eux, ce qui est cause que nous faisons semblant d'être de leurs amis, quoique dans le fond nous ne les soyons point du tout. On doit inferer de là qu'ils ne nous souffrent que pour avoir notre argent, soit en achat de leurs denrées, soit par les injustices qu'ils font aux Marchands, qui est ce qu'on appelle *avanie*.

Il faut remarquer que les autres Nations portent peu d'argent comptant, & qu'ils font presque tout leur commerce en draps, toiles, papiers, plombs, étain, poudre, cordages, bois de construction, mâts & autres choses pour la Marine; les François n'osent porter la plûpart de ces marchandises, de crainte d'encourir l'excommunication portée par la Bulle *In Cena Domini*. Il semble qu'on devoit être re-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 343  
venu de cette crainte depuis long-  
tems.

Les Anglois, les Venitiens, les Hol-  
landois même & les Genoïs font or-  
dinairement de grosses dépenses, &  
sur-tout les premiers. Ils comblent les  
Pachas & les Cadis de presens ; ils  
achètent leur protection, & se tirent  
ainsi de toutes les mauvaises affaires  
qui leur arrivent. Les François dont  
le négoce est plus restreint, ne peu-  
vent pas s'exempter de leur faire des  
presens, mais ils n'achètent la protec-  
tion des Turcs que quand ils en ont  
besoin, & l'achètent toujours plus cher,  
de là vient que les Turcs les compa-  
rent aux noix qu'il faut briser pour  
en tirer quelque chose de bon, & aux  
huîtres dans lesquelles il faut introdui-  
re le couteau pour avoir ce que les  
écailles renferment. Jamais les Fran-  
çois ne conviennent de prévenir les  
Officiers Turcs par des presens pour  
gagner leur protection. Ils attendent  
qu'il leur soit arrivé quelque mau-  
vaise affaire, & pour lors ils s'em-  
pressent d'y remédier ; ils font parler,  
ils sollicitent, & les Turcs se roidif-  
sent, & comme je l'ai remarqué dans  
l'affaire arrivée à Seïde, une Nation  
entière est en danger d'être ruinée par

P iij

une économie mal entendue , par une lesine hors de propos, & par un entêtement. Les Turcs étant Juges & Parties, avares au souverain degré, & n'aimant que l'argent , ils ont toujours des moyens de tirer le nôtre. Ils ne demeurent jamais courts avec nous , & quand ils manquent de bonnes raisons pour soutenir une avanie , ils supposent qu'un Turc a été battu par des Chrétiens , ou bien ils enlèvent le chapeau de quelqu'un qu'ils trouvent dans une rue écartée , publient qu'ils l'ont trouvé avec des femmes , le mettent en prison. On ne parle que de le faire brûler vif s'il ne prend pas le turban, & il faut que la Nation trouve de l'argent pour assoupir cette affaire.

La Nation s'assemble là-dessus , on est convaincu de l'injustice , mais on sçait que les meilleures raisons sont inutiles , si elles ne sont soutenuës par l'argent ; on délibère sur la somme qu'on doit offrir , & comme il n'est jamais arrivé que la Nation ait eu de l'argent en caisse , elle est obligée d'en emprunter à deux ou trois pour cent par mois , soit qu'on le prenne des Marchands ou des Juifs , qui est la même chose ; car les Marchands ont

besoin de leur argent pour leur commerce, & ne s'en défont pas gratuitement. Les sommes empruntées, quand on manque d'en payer les intérêts, doublent bien-tôt les capitaux, & si les vaisseaux sur lesquels on peut faire les impositions pour les payer, manquent à venir, la Nation qui est caution de toutes les sommes empruntées & des intérêts est bien-tôt accablée, comme on en a vû des exemples. D'ailleurs quand les Marchands sçavent qu'une Echelle est endettée, ils n'ont garde d'y adresser leurs bâtimens, de crainte qu'on en prenne les fonds, & le mal croîtroit à l'infini.

Voilà les raisons des emprunts que l'on est obligé de faire. Il est certain qu'ils ne se font jamais que par une mûre délibération de la Nation assemblée, qui commet des gens pour en faire la répartition sur les marchandises qui arrivent d'Europe. C'est l'unique moyen que l'on ait, & c'est ce moyen qui fait crier le corps du commerce.

Les sommes levées sont fidèlement administrées, selon les intentions de l'assemblée, & on ne peut former de plaintes raisonnables contre ceux qui en sont chargez; voilà pour le premier article.

P. V.

Les Receveurs de ces sommes ne sont qu'une année en exercice. Quand le terme approche , la Nation assemblée nomme deux ou trois de ses principaux Marchands pour examiner les comptes des Receveurs , & verifier sur des pieces authentiques leur recette & leur dépense. Ensuite on assemble la Nation , les Examineurs font leur rapport , on lit les comptes ; ceux qui ont quelque objection à faire la font sur le champ , & les Receveurs sont tenus d'y répondre aussi-tôt , & quand il y a contestation, c'est le Consul avec les principaux qui en decident. Il semble que tout cela est dans l'ordre & satisfait au second point.

Quand il y a quelque chose à deliberer , si elle est de consequence , on fait assembler la Nation toute entiere , c'est-à-dire , tous les Marchands, parce qu'y étant tous interessez on ne peut les priver de leurs suffrages sans leur faire une espece d'injustice. Ils ne manqueroient pas de protester & d'en appeller , & cependant les affaires demeureroient en suspens & pourroient déperir. Quand elles ne sont pas d'une si grande conséquence, ou qu'une diligence extraordinaire est necessaire & le secret , alors le Consul se con-

seme d'assembler les Chefs & les plus expérimentez des Marchands, & il détermine avec eux ce qu'il y a à faire. Mais des qu'il y a une levée de deniers à faire, la pratique constante est d'assembler toute la Nation. Ainsi on peut affirmer qu'on n'emprunte jamais rien qu'on n'ait fait une assemblée générale où la levée des deniers, & leurs emplois sont déterminés & marqués sur le Registre des délibérations & signés de tous les Officiers. Voici la réponse au troisième article.

Quant au quatrième article, c'est souvent un embarras considérable pour les Comités de trouver des gens d'un âge & d'une taille qui puissent donner du poids à leurs avis car il arrive souvent que presque tous, ou du moins la plus grande partie de ceux qui composent le corps des Marchands d'une Echelle, sont de jeunes gens que l'on envoie pour se façonner au commerce, ou par leurs commettans, ou à qui leurs parens donnent quelques parties de marchandises, pour voir comment ils se comporteront. Ce sont pour ainsi dire, des novices, des apprentifs. Le feu de la jeunesse ne leur permet pas de faire les réflexions nécessaires; ils sont bouillans & impe-

tueux, & ne songent pas qu'il faut être plus sage & plus moderé en Turquie que dans bien d'autres endroits, parce qu'on paye les fautes bien plus cherement. C'est pourtant souvent de ces sortes de gens que le gros de la Nation est composé; & c'est ce qui embarrasse un Consul quand il faut amener cette jeunesse à prendre un conseil salutaire. Cela n'arrive pas quand il a le bonheur de trouver de vieux Marchands, sages, éclairez dans les affaires, qui connoissent le País, qui raisonnent solidement, & qui sçavent entre les bons avis choisir & suivre les meilleurs.

On pourroit remedier à cet inconvenient, si le Roi ordonnoit que les Marchands ne seroient point appellez aux assemblées qu'ils n'eussent vingt-cinq ou trente ans accomplis, & qu'ils eussent demeuré dans l'Echelle une année entiere. On pourroit alors compter davantage sur leur sagesse & sur leur experience, & que quand cela ne se trouveroit pas, le Consul pourroit deliberer sur toutes les affaires, quand il auroit avec lui sept personnes qui auroient les qualités marquées ci-dessus.

Il est vrai que quand on se trouve

exposé à des avanies, on a recours à la Porte ; mais il faut commencer par payer. Après cela, on peut députer à l'Ambassadeur à Constantinople pour tâcher d'obtenir justice. On l'obtient quelquefois à force de présens & de dépenses, qui vont assez souvent deux ou trois fois plus haut que la chose dont on se plaint. On a quelquefois le plaisir de voir rappeler le Pacha ou le Cady ; on voit confisquer leurs biens & leurs familles réduites à l'aumône ; mais il n'est jamais arrivé qu'on ait recouvré la moindre partie de ce que les Officiers avoient extorquez par leurs avanies.

J'envoyai ce Memoire à M. Fourcault le 15. Decembre avec une ample instruction, qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'elle le détrompa de quantité de préventions, que les mauvais rapports avoient fait naître. Je lui prouvai que si les Ordonnances ou le Code que le Ministre meditoit de faire pour le commerce du Levant, se trouvoit chargé de beaucoup de procedures, il feroit beaucoup plus de mal que de bien, parce que le commerce du Levant est établi sur des usages anciens, dont on a banni autant qu'il a été possible toutes sortes de chicanes.

nes, & où l'on ne se règle que par la droiture & la bonne foi. Qu'il n'y avoit rien au monde que les Marchands apprehendassent tant que les procès, & qu'ils aimeroient mieux abandonner leur commerce & les Echelles, que de se voir exposez à des procès ruineux, qui seroient causez infailliblement par les nouvelles Ordonnances.

Le 16. Decembre, je reçûs des Lettres des Turcs d'Alger qui étoient à Marseille, qui se plaignoient amèrement de ce que le Roi ayant donné depuis long-tems des ordres pour leur délivrance, M. Brodart Intendant des Galeres ne se mettoit point en devoir de les executer. Ils me demandoient mes bons offices auprès du Ministre, & témoignoient une grande impatience.

Je sçavois qu'il y avoit des Barques qui se préparoient pour Alger, & il étoit à craindre que si ces Turcs continuoient d'écrire au Day & à la Milice, ces gens violens ne se portassent à quelque extrémité; ou contre la Nation en general, ou contre ces François qui étoient en dépôt au Baigne de la Doïianne, comme ils en avoient donné l'avis par les Lettres qu'on avoit interceptées.

D'ailleurs j'étois accablé des Lettres des parens des François qui étoient en dépôt à Alger, & ceux dont les parens étoient à Paris ne me donnoient pas un moment de repos ; de sorte que pour finir cette affaire, je trouvai moyen de faire mettre sur la table du cabinet de M. Colbert & de M. de Seignelay un ample memoire sur cette affaire. M. Colbert le lût & m'envoya chercher, & regla tout avec moi, & fit expedier l'ordre pour la liberté de ces Turcs.

Le 18. Les ordres furent expediez, & j'en fus averti, & M. Colbert m'ordonna d'écrire au Day sur la bonté que le Roi avoit de lui rendre les Turcs qu'il demandoit.

J'écrivis d'abord ma Lettre en François, & après l'avoir fait voir au Ministre, je la mis en Turc sur de grand papier à la mode du País, afin que le Day pût mieux l'entendre quand on la lui liroit, que si elle lui étoit expliquée par le Trucheman. En voici la copie.



*Lettre au Day d'Alger Hagy Mehe-  
med Tric-Ogli.*

A S. Germain le 20. Decembre 1675.

**T**RÈS - Illustre & Magnifique Sei-  
gneur , je vous ai marqué par  
mes dernières Lettres, que le Roi mon  
Maître étoit dans la disposition d'ac-  
corder à votre Milice ce que vous avez  
demandé, sur ce que j'ai fait connoi-  
tre à M. Colbert les bonnes intentions,  
dans lesquelles je vous ai laissé pour l'en-  
retien de la paix.

Je vous ai dit ensuite que Sa Majesté  
avoit accordé l'échange des vingt-deux  
Turcs contre les Passagers François que  
vous retenez.

A present je vous donne avis que Sa  
Majesté a donné les ordres à son In-  
tendant de Marseille de les embarquer  
par la premiere occasion, ce qui au-  
roit déjà été fait, si on avoit pû vous  
les envoyer aussi-tôt que vous l'aviez  
desiré ; mais les Galeres du Roi mon  
Maître ayant été en Sicile pendant rou-  
te la campagne, cela n'a pû se faire  
qu'après leur retour.

Il a fallu chercher les Turcs que  
vous demandiez, & les verifiser sur le

rôle que vous me donnâtes à Alger. Il se passe du tems pour tout cela ; mais il ne s'en est point perdu. D'ailleurs il n'y a eu aucune occasion à Marseille pour les faire passer chez-vous.

Vous voyez par là que je me suis acquitté de la parole que je vous avois donnée. J'espère aussi que la vôtre sera inviolable , & que vos Vaisseaux feront non-seulement toutes sortes d'amitié aux nôtres ; mais qu'ils les défendront même contre leurs ennemis , & continueront de les escorter jusques dans les Ports de ce Royaume quand il en sera besoin.

Vos Sujets qui seront rencontrés par les Armées Navales du Roi mon Maître , & par la grande quantité de Vaisseaux de guerre qu'il entretient dans les mers du Levant & du Ponant pendant toute l'année , vous feront connoître l'avantage que vous avez d'être de ses amis ; & ses ennemis ressentiront ce que peut la force de ses armes victorieuses , tant par mer que par terre , auxquelles les Hollandois , la Maison d'Autriche , & tous leurs Alliez joints ensemble ne sçauroient résister.

Ainsi quoique je sois persuadé que les échanges se font de bonne foi chez-

vous, & que vos Turcs ne feront pas plutôt arriver dans votre Ville, si Dieu veut les y conduire à sauvement, que vous nous renverrez nos vingt-deux François; je vous exhorte encore par l'amitié que j'ai pour vous & pour votre intérêt particulier, de satisfaire à cet échange avec exactitude, puisque le Roy a consenti, & que de ma part j'ai fait les sollicitations que je vous avois promises.

Vous sçavez encore que Kior Aly Rais Capitaine du Vaisseau la Rose, ayant pris une Galiotte sur les Hollandois, l'avoit emmarinée avec douze Turcs que le nommé Ahmed commandoit pour aller à Alger. Deux Fregates de S. Malo l'ont trouvée sans Bannière, sans Patente, ni aucun papier, & l'ont amenée en France, la croyant de Salé. Mais on n'a pas plutôt sçû qu'ils étoient de vos Sujets, que Sa Majesté a donné des ordres très-précis pour vous les renvoyer avec ladite Galiotte, & leur a fait donner *gratis* tout ce qui étoit nécessaire pour leur trajet.

Vous voyez de quelle maniere Sa Majesté en use avec vous. Cela doit vous exciter à faire la même chose envers les François, afin de faire cesser

tous les Sujets qu'on auroit eu jusqu'à présent de se plaindre de vous.

Souvenez-vous, je vous prie, de ce qui s'est passé entre vous & moi sur le sujet des injustices que les Armateurs particuliers de votre Ville ont fait à notre Nation durant que j'ai été à Alger. Il faut esperer que la bonne intelligence sera entierement rétablie par cet échange; qu'à l'avenir les Sujets du Roi mon Maître se loueront des vôtres, & que nos vingt-deux François Passagers seront contents des caresses, & des amitiés qu'ils recevront de vous avant leur retour.

On n'épargne rien pour vous marquer combien le Roi mon Maître veut bien entretenir la paix qu'il vous a accordée. Vous devez aussi tenir la main que les articles du Traité s'exécutent par vos Sujets d'une maniere qui puisse leur attirer l'amitié de Sa Majesté, au lieu de leur faire encourir son indignation.

Cependant s'il arrivoit par malheur quelque differend entre les deux Nations, qui pût troubler cette bonne correspondance (ce que je ne sçauois croire) je vous prie de surseoir toutes choses jusqu'à ce que vous ayez ma réponse sur les avis que vous m'en aurez

donnez. Vous avez voulu que je fusse ici votre Agent, je vous promets aussi que je ménagerai vos raisons, vos sentimens & vos interêts d'une maniere que vous serez satisfaits des bontez du Roi mon Maître, des faveurs de M. Colbert, & des soins que j'y aurai employé.

Je baise les mains à Mehmed Rais votre fils, & à Baba Hassan votre gendre. Je vous envoie ci-jointe la réponse que je fais à la dernière Lettre qu'ils m'ont écrite, & vous offrant mes services, je vous prie de me continuer vos amitez, & de croire que je suis votre affectionné serviteur, LE CHEVALIER D'ARVIEUX.

Le 22. Decembre ayant traduit cette Lettre en Turc dans les termes, & les cérémonies accoustumées, je les donnai en original à Messieurs les Ministres pour avoir leur agrément.

Les Commis qui me les rendirent pour les envoyer à Alger, me dirent de la part de M. Colbert qu'ils en étoient contents, & que bien loin d'y trouver rien à redire, ils avoient fait leurs dépêches dans le même sens.

J'écrivis aussi à M. le Vacher, au Frucheman, au Consul Anglois, & à quelques autres de mes amis, pour con-

courir à la justice de cet échange ; & j'envoyai mon paquet à M. Roüillé Intendant de Provence, pour le faire passer à Alger, & je marquai à M. Brodart Intendant des Galeres les avis dont il pouvoit avoir besoin touchant l'embarquement des Turcs, & afin qu'il executât plus aisément les ordres du Roi, que M. Colbert lui devoit envoyer.

Le 24. Toutes les dépêches du Roi étant parties, je scûs que M. Colbert avoit ordonné à M. Brodart de mettre en liberté tous les Turcs qui étoient contenus dans mon memoire, & parce qu'il y en avoit qu'on ne trouvoit point sur le Registre des Galeres, & que d'autres étoient morts, il lui donnoit ordre d'accomplir le nombre de vingt-deux par tous les Invalides d'Alger, qui se trouveroient à la chaîne ou dans les Hôpitaux.

Les Echevins & les Députez du Commerce de Marseille, eurent ordre de fournir le Bâtiment pour les transporter, & toutes les provisions de bouche qu'il falloit pour leur voyage, ce qui fut executé ponctuellement. Ils partirent fort contents de la liberté que je leur avois procurée, promettant à mes amis qu'ils en rendroient compte au Day & à la Milice.

Je rapporte dans mes papiers un re-  
 ceveu écrit en Turc, qui n'a voit été  
 dressé par un de nos amis à Constan-  
 tinople. Il contient les pertes & les  
 dépenses que les Turcs ont faites pen-  
 dant les quatre dernières années du sie-  
 ge de Candie, qui fut prise enfin par  
 le Grand Visir Ahmed Pacha. Il m'a  
 paru trop difficile de priver le  
 Public.

## TRADUCTION

UN MEMOIRE ECRIT  
 EN TURC, qui contient les dépenses  
 que les Turcs ont faites au siege de  
 Candie par les Armées des vrais  
 Sultans commandées par Ahmed  
 Pacha Grand Visir, depuis le mois  
 de Sahur de l'année de l'Egire 1077.  
 jusqu'au Vendredi. Premier de la  
 Lune Gemad-Qual de l'année 1081.  
 que les trouppes du Grand Seigneur  
 ont eues dans la Place, avec la  
 liste des pertes.

### PREMIEREMENT.

Le 10 Mars, le 10 Mars, le 10 Mars  
 le 10 Mars, le 10 Mars, le 10 Mars  
 le 10 Mars, le 10 Mars, le 10 Mars

BU

ER D'ARV

359

ent

le trois

ouze

canon.

huit

verre.

cen

et q

de

piast.

qui on

Dix

été tue

martyre.

Quatre

tyrisez. Ce

des Janissaire

Cent soixan

martyrisez.

Vingt-quatre mil

Janissaires morts marty

Memoire  
des pertes  
& des dé-  
penses des  
quatre der-  
nieres an-  
nées du sie-  
ge de Can-  
die.

Je trouvai dans mes papiers un me-  
moire écrit en Turc, qui m'avoit été  
donné par un de mes amis à Constan-  
tinople. Il contient les pertes & les  
dépenses que les Turcs ont faites pen-  
dant les quatre dernieres années du sie-  
ge de Candie, qui fut prise enfin par  
le Grand Visir Ahmed Pacha. Il m'a  
paru trop curieux pour en priver le  
Public.

---

## TRADUCTION

D'UN MEMOIRE ECRIT  
en Turc, qui contient les dépenses  
que les Turcs ont faites au siege de  
Candie par les Armées des vrais  
Croyans, commandées par Ahmed  
Pacha Grand Visir, depuis le mois  
de Zilhugé de l'année de l'Egire 1077.  
jusqu'au Vendredy. Premier de la  
Lune Gemad-Oual de l'année 1081.  
que les troupes du Grand Seigneur  
sont entrées dans la Place, avec la  
Liste des morts.

### P R E M I E R E M E N T.

**C**Ent nonante six mille sept cens  
soixante & quinze boulets de ca-  
non qui ont été tirez.

Cent onze mille trois cens douze quintaux de poudre à canon.

Cent vingt-six mille huit cens cinquante-cinq grenades de verre.

Septante-cinq mille trois cens vingt-deux bombes de fer à mortier qui ont été tirées.

Cent quatre-vingt-cinq mille six cens vingt-quatre bombes de fonte.

Cent trente-deux mille huit cens vingt-deux mille bombes en boulets de pierre.

Trois mille neuf cens soixante mines qui ont jouié.

Trois cens cinquante mille piastras données comptant aux braves Soldats qui ont apporté des langues ou des têtes de Chrétiens.

Quarante-huit mille huit cens douze piastras données par gratification à ceux qui ont été blessés.

Dix Pachas ou Vicerois qui ayant été tuez, ont gagné la couronne du martyr.

Quatre-vingt-quatre Chorbagis martyrisés. Ce sont les principaux Officiers des Janissaires.

Cent soixante & quatre Chaoux martyrisés.

Vingt-quatre mille deux cens onze Janissaires morts martyrs, dont le bien

& la dépouille font revenus au fîc d  
Grand Seigneur.

Quatre mille neuf cens vingt-trois Spahis , auffi martyrs , ayant été tuez dans le nombre des Enfans Perdus.

Sept cens quatre-vingt feize Mestres de Camps auffi martyrs.

Trente-cinq mille deux cens quarante-cinq Soldats fournis par les Spahis des Timars & des Ziamets , qui font morts martyrs.

Deux mille huit cens quatre-vingt-fix Canoniers auffi martyrs.

Dix-huit mille fept cens vingt-fept Mineurs , qui ont péri dans les mines ou par les fourneaux.

Huit mille Volontaires ou environ , le nombre n'en étant pas exactement connu , parce qu'ils ne font pas écrits fur le Livre de la paye du Grand Seigneur.

Mil neuf cens vingt-deux' Chrétiens transfuges , qui ayant quitté la Place font venus fe rendre aux Mufulmans.

Mil neuf cens vingt-cinq têtes de Chrétiens que nos Soldats ont apportez.

Cent quatre-vingt-fept Turcs qui ont été mis en liberté , & délivrez des mains des Infidèles.

Trois

Trois cens vingt-neuf mines prêtes à joier, que l'on a trouvé aux environs de la Place abandonnées par les Chrétiens lors de la réduction.

Quatre cens huit pieces de cânon prises sur les Chrétiens, tant dehors que dedans la Place.

Deux cens trente-sept mortiers à bombes pris de la même manière.

La longueur de la Ville de Candie est de seize mille pieds, qui réduits à la toise de France, font cinq mille trois cens trente-trois toises, c'est peut-être la circonférence au lieu de la longueur.

Le nombre de ses maisons étoit d'environ trente-deux mille, sauf erreur : il s'y est trouvé trois cens Eglises grandes ou petites.

Le tout à la loüange du Dieu très-haut.

L'an de l'Hegire 1081. le premier Jeudi de la Lune Babich Eltani, étant à l'heure de Vêpres, les Chrétiens ayant arboré la Bannière Blanche sur un Bastion pour demander composition, Ibrahim Pacha Lieutenant du Grand Visir, & Zalficar Aga Lieutenant General des Janissaires approcherent leurs tentes, après avoir correspondu à ce signal par une Bannière Blanche de la part des

troupes du Grand Seigneur, ils furent huit jours à négocier la paix. Le Jeudi suivant à la même heure, tout ayant été accordé, & les Officiers de la Place étant venus au camp du Grand Visir, y furent reçûs avec beaucoup d'honnêteté & de caresses. Ce premier Ministre leur fit présent d'une veste à chacun, & leur donna vingt jours de tems pour vuidier la Place, selon les conventions du Traité; & le premier Vendredi du mois Gemad-Cuvel à trois heures après midi, les clefs de la Ville ayant été portées au Grand Visir, les Chrétiens se retirèrent à l'Estancie, qui est une Isle vis-à-vis la Place, où ils demeurèrent vingt-deux jours avec leur armée, après lesquels ils se retirèrent à la Suda. Écrit en Candie les jour & an que dessus.

Le Chevalier d'Arvieux ayant eu plusieurs conférences avec le Résident de Portugal en France depuis son retour d'Alger, ce Ministre en écrivit quelque chose au Prince Régent de cette Couronne, & il reçût ordre de prier le Chevalier d'Arvieux, de lui donner un Mémoire sur la manière dont on pourroit se servir pour châtier ces Corsaires, dans le dessein que ce Prince avoit de mettre la campagne suivante une flotte considérable en mer,

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 363  
pour les aller brûler & les détruire.  
Voilà une copie de ce Memoire.

---

## M E M O I R E

*Envoyé au Prince Régent de Portugal,  
pour châtier les Corsaires d'Alger  
& ruiner leur République.*

**L**A Milice d'Alger ne subsiste que par les prises que ces Corsaires font continuellement sur les Chrétiens, dont ils ont l'insolence de se dire le fléau & la terreur. Il est certain que si on vouloit les détruire, la chose ne seroit pas si difficile qu'on se l'imagine. Il ne faudroit pour cela que détruire leurs Vaisseaux, & que tous les Etats Chrétiens convinssent ensemble de ne leur plus fournir les choses nécessaires pour en armer d'autres, comme sont les mâts, les cordages, les ancres, & autres ferremens, les armes, la poudre, les boulets, les toiles à voile, le bray, le goudron, les bordages & autres choses nécessaires pour la construction & l'armement des Bâtimens. Dès qu'ils seroient une fois renfermez dans l'enceinte de leurs murailles, ils se dévoreroient les uns les autres. C'est une

Q ij

verité : car de songer à se rendre maître de la Ville , quoique ce ne soit pas une chose absolument impossible, quoiqu'elle soit très-peuplée , & qu'elle puisse être secourüe par le Pais des environs ; qui quoiqu'ennemi des Turcs les secoureroit par zele de Religion ; ainsi quand on pourroit par des efforts extraordinaires , & par la jonction des troupes Françoises , Espagnoles , Portugaises , Italiennes , emporter la Ville , ce seroit une chimere de la vouloir garder. On n'en pourroit faire autre chose que de la ruiner de fond en comble , faire sauter les Forteresses , combler le Port , & puis l'abandonner : ce seroit un grand ouvrage ; mais comment assembler toutes ces troupes Chrétiennes ? Leurs Souverains ont tant de differens interêts à ajuster , que la chose paroîtra toujours impossible à tout homme de bon sens.

D ailleurs il faudroit faire la même chose à Tunis , à Salé , parce que les Corsaires chassez d'un endroit se jetteroient dans un autre , & tandis qu'ils auront des Bâtimens ou de quoi en construire , ils feront toujours la course.

Il ne faut donc songer qu'à leur ôter ce mbyen , & détruire leur pyraterie en

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 365  
prenant leurs Vaisseaux , ou en les brûlant dans le Port.

La quantité prodigieuse d'argent qu'on y apporte tous les ans d'Espagne & de Portugal, pour le rachat des Esclaves, peut servir en partie pour équiper quinze ou vingt bons Vaisseaux de guerre. Il n'en faut pas davantage pour les mettre à la raison. Ce nombre bien entretenu toujours en mer, & toujours sur leurs côtes, suffit pour les désoler, & même un plus petit suffiroit.

On peut même assûrer, que si Sa Majesté Portugaise est dans la résolution de châtier ces Corsaires & de les détruire, elle pourra en venir à bout avec dix ou douze bons Vaisseaux, cinq ou six Brûlots, & autant de Barques longues, avec deux Galiottes à bombes.

Cette Escadre sera en sûreté dans la Rade d'Alger, depuis le mois de May jusqu'en Octobre, parce que les vents de Nord qui sont les plus dangereux sur cette côte, n'y sont pas fort à craindre ces cinq mois, & c'est le tems où ces Corsaires sortent ou qu'ils rentrent.

L'Escadre ayant mouillé dans la Rade hors la portée du cañon des Forts, peut y rester sans faire paroître son

Q iij

dessein & sans le faire connoître, en attendant le moment favorable pour introduire les Brûlots, & pendant ce tems-là, la moitié peut croiser au large pour attendre les Corsaires qui viendroient : car comme ces Bâtimens n'ont jamais que pour quarante jours de vivres, il faut par nécessité qu'ils reviennent au Port, dès que leurs vivres finissent, & on ne manqueroit pas de les prendre.

Ceux qui se trouveroient en Rade quand l'Escadre Chrétienne paroîtroit, rentreroient dans le Port, & n'auroient garde d'engager un combat avec de gros Bâtimens, avec lesquels ils n'auroient que des coups à gagner. De sorte que l'Escadre attendroit tranquillement une nuit, & un vent favorable pour faire entrer les Brûlots dans le Port, & y mettre en feu tous les Bâtimens Turcs, qui se trouvant comme entassez les uns sur les autres, seroient bien-tôt embrasés, & l'incendie se communiqueroit infailliblement à tous les autres, & même aux chantiers de construction & aux magasins de bois qui sont à la Marine, & qui sçait si l'embrasement n'attaqueroit pas la Ville, & qu'elle ne pût être entièrement consumée dans le trouble où seroient

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 367.  
tous ces voleurs dans une nuit si terrible.

Il faut observer quelques choses pour réussir dans cette entreprise.

La première est de ne point introduire les Brûlots l'un après l'autre; mais deux ou trois à la fois, afin que si le canon des Forteresses en couloit bas quelqu'un, celui ou ceux qui en échapperoient pût entrer & s'approcher des Bâtimens le plus près qu'il pourroit avant d'y mettre le feu.

La seconde, que les Brûlots fussent conduits par des gens de cœur & de conduite, qui ne fissent mettre le feu que bien à propos, & qui eussent assez de fermeté pour s'approcher assez pour jeter leurs grapins sur les premiers Bâtimens qu'ils pourroient aborder.

La troisième, qu'il seroit bon qu'il y eût deux ou trois bombes chargées dans chaque Brûlot. Elles feroient un effet merveilleux en sautant en l'air pendant le désordre de l'incendie.

La quatrième, que dans le moment que les Brûlots entreroient, il faudroit que toute l'Escadre s'approchât & canonât vivement les Forteresses, & que les Galiottes les bombardassent, afin de divertir & de partager l'attention des Turcs, & quand on verroit la réussite

Q iij

des Brûlots par le grand feu qui s'allumeroit dans le Port , ce qui feroit infailliblement diminuer celui des Forteresses , on pourroit s'approcher plus près & canoner vivement , & bombarder les Forteresses & la Ville sans leur donner de relâche ; mais éviter de vouloir faire une descente , à moins qu'on ne fût sûr que les Forts fussent abandonnez , comme cela pourroit arriver , & si on pouvoit se rendre maîtres de quelque Fort , tourner les canons contre la Ville , & faire promptement des fourneaux pour les faire sauter , aussi bien que les magasins à poudre.

On peut assûrer qu'une telle affaire bien conduite , leur ôteroit pour long-tems le pouvoir de remettre en mer , pour troubler les Nations Chrétiennes.

Il est certain que dans le désordre de l'incendie , les Esclaves Chrétiens ne manqueroient pas de prendre la fuite , & de se sauver à la nâge ou dans les Bateaux qu'ils enleveroient. Il faudroit pour les aider autant qu'il seroit possible, envoyer des Chaloupes armées à l'entrée du Port & sur la côte pour les recevoir. On sçauroit par leur moyen ce qui se passeroit , & sur cela le General de l'Armée pourroit prendre des

**DU CHEVALIER D'ARVYTHIX.** *My*  
mesures. On peut assurer sans craindre  
de se tromper, que ce seroit la plus  
ample redemption qui se seroit jamais  
faite.

L'action achevée, il faudroit que  
l'Escadre se retirât à l'ancre toute à l'en-  
do, ou seulement une partie pour faire  
Vigies, c'est à dire, les Vaisseaux qui  
croisassent bord sur bord en une rade  
large; mais à la vérité les Vaisseaux qui  
seroient demeurés en l'Ancre, n'en se-  
roient pas si à l'aise, & ne pourroient  
donner avis de ce qui se feroit au  
port à la mer, & seroient en dan-  
gers que par conséquent ils ne seroient  
te du Port, ou que l'on pourroit plus  
voir être Barbare & cruel.

Il est certain que si l'on n'alloit  
soit jamais deux fois en un jour  
de la Ville, sans trouver quelque chose  
de faire entre les Vaisseaux de la Ville,  
& sans prendre tous les Vaisseaux qui  
seroient dehors.

Les Esclaves qui se sauroient en  
les Bâtimens que l'on prendroit, ne  
manqueroient pas d'informer le Com-  
mandant de l'état des choses, sur quoi il  
pourroit prendre les mesures & réduire  
ces Barbaires à crier misericorde, &  
à demander la paix qu'il faudroit leur  
vendre bien cherement, & en pre-  
nant des ôtages de leurs paroles sans

Q v

s'y fier en aucune maniere , parce qu'ils se font gloire de ne les tenir, que quand ils ne peuvent pas faire autrement.

Sur-tout il ne faut pas perdre un moment , car ces voleurs son habiles. Il faudra aussi faire embarquer sur l'Escadre , & particulièrement sur les Brûlots les Portugais & autres Chrétiens intelligens , qui auront été Esclaves à Alger. Ils pourront donner de grandes lumieres , tant pour les conduire à l'entrée du Port , que pour leur faire éviter les dangers qu'il y a dans le Port.

L'Escadre entiere ou partagée pourra aussi visiter les autres Ports , & les calles de la côte pour enlever les Bâtimens qui s'y pourroient être retirez & cachez , & pour brûler les bois de charpente, & generalement tout ce qui pourroit être de quelque utilité à ces Barbares ; plus on leur causera de dommage , & plus on peut s'attendre qu'il y aura de désordre parmi eux : car ils sont aussi déraisonnables entre eux , qu'ils le sont à l'égard des autres , & sont ravis de pouvoir trouver un prétexte pour s'en prendre à leurs Chefs. Le moins qu'il en pourroit arriver au Day , seroit d'être massacré & sa maison pillée , & dans un désordre pareil , les ordres cessent , on abandonne tout.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 371  
& qui sçait si au lieu d'un simple & mediocre bombardement, & une incendie dans le Port, la Ville ne seroit pas pillée & brûlée, & les Fortereffes emportées de maniere à s'y pouvoir établir & à les ruiner, & le Port de maniere à être inutile pour toûjours.

A quoi je dois ajoûter que les Maures de la campagne ennemis irréconciliables des Turcs, parce qu'ils en sont traités avec plus d'inhumanité que des Esclaves, feroient cette occasion pour secouer le joug. Il est vrai que le zele de la Religion les empêcheroit peut-être de se découvrir dans le tems de l'action, mais il est hors de doute qu'ils le feroient bien-tôt après, & qu'ils ne perdroient pas l'occasion de recouvrer leur liberté. Mais qu'importe que cela arrive quelques momens plutôt ou plus tard, pourvû que cela arrive, & que cette révolte contribuë, ou qu'elle acheve la ruine de ces Barbares. Cela fera toûjours infiniment glorieux à Sa Majesté Portugaise, & très-utile à la République Chrétienne.

*Fin du Memoire.*

J'ai tant parlé du renouvellement  
des Capitulations entre le Roi & le

Q vj

Grand Seigneur, pendant l'Ambassade du Marquis de Nointel, que me trouvant un peu de loisir, je résolus d'en faire une Traduction litterale & très-exacte sur l'original Turc, afin qu'étant envoyée à tous les Consuls & Vice-Consuls, ils sçussent à quoi s'en tenir, & qu'ils ne fissent point de be-yûes en soutenant mal-à-propos des droits que les Capitulations ne leur donnoient pas, & qui étoient pour l'ordinaire des sources de discussions, & ensuite d'avanies très-préjudiciables au commerce & à la Nation.

J'envoyai ma Traduction aux Consuls de Marseille pour les faire imprimer, & les envoyer dans toutes les Echelles du Levant.

## CAPITULATIONS

Accordées entre l'Empereur de France  
& le Grand Seigneur.

*Dieu qui est notre conservateur & distributeur des graces, l'Empereur Sultan Mehemed fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toujours victorieux.*

**C**'Est le signe glorieux & Imperial  
Conquerant du monde. La mar-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 373**  
que noble & sublime , exaltatrice de  
la Royauté , dont la puissance est sou-  
tenue par les faveurs infinies de l'Eter-  
nel distributeur des graces , & par la  
multitude des benedictions du Chef  
de ses Prophetes , que le salut soit  
augmenté sur lui & sur ses descen-  
dans.

Moi qui suis l'Empereur, l'appui des  
Grands du siecle , distribuant les Cou-  
ronnes aux Rois qui sont presente-  
ment assis sur les Trônes du monde.  
Le Serviteur des deux illustres & gran-  
des Villes ( Mecque & Medine ) lieux  
augustes & sacrez. Le Gouverneur &  
Protecteur de la Sainte Jerusalem. Sou-  
verain de la Grece & de Temisthvarc,  
du Pais de Bossine & de Sukutvar , de  
la Forteresse inexpugnable d'Agrades,  
Regions Orientales , l'Anatolie , la  
Caramanie & l'Arabie , de tous les  
Pais de Habkir-Krim & Desht , Kap-  
chak ; des Isles de Crete , de Rhodes  
& de Chypres ; de Zulcaderie , de  
Checherzout, de Diarbexir, de Racca ,  
de Raccasin , de Van , de Cheldir ,  
d'Arzroum la fertile , de Damas & Sy-  
rie , Habitation de la Paix , de Bagdad  
Capitale de Catiphes , de Haiaz l'a-  
gréable , de Couffa , de Bassora , de  
Lahhla , de Sevaxin d'Ethiopie ou Ha-

bech, d'Egypte singuliere dans sa beauté, d'Alger Place de guerre, de Tunis, de la Goulette, de Tripoli d'Afrique, & autres Royaumes & Païs, particulièrement de la Ville de Constantinople, lieu de la sûreté & de la protection où les Rois aspirent. Toutes lesquelles Places fortes, comme plusieurs autres Royaumes & Provinces, Villes, Seigneuries & Habitations, nous les avons prises & conquises par notre force Imperiale, & par notre puissance victorieuse avec l'assistance du Roy secourable, qui nous a mis en possession des Trônes & Couronnes. Et outre ce que dessus, Seigneur de la Mer Blanche, de la Mer Noire, de plusieurs autres Regions, Isles, Ports, Détroits, Havres, Passages, Peuples, Nations & Forteresses renommées, que nous possédons par notre justice Imperiale, & par la puissance victorieuse de moi, qui suis le Roi des Rois, l'Empereur Sultan Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim, fils de l'Empereur Sultan Ahmed fils de l'Empereur Sultan Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Murad, fils de l'Empereur Sultan Selim, fils de l'Empereur Sultan Bayezid, fils de l'Empereur Mehemed, lesquels par la parfaite abondance des

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 379  
graces de Dieu , liberal Seigneur du monde ( dont la gloire soit exaltée à perpétuité ) ont été le refuge & les défenseurs des Souverains Potentats oppressez, qui trouvent encore leurs felicitez vers notre haute & subline Porte.

Au plus glorieux de tous les Princes majestueux de la croyance de Jesus , choisi entre les Grands , magnifiques , honorez dans la Religion Chrétienne , pour être l'arbitre & le pacificateur des affaires de la communauté des Peuples Nazaréens , dépositaire de la gravité , de l'éminence & de la douceur , possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire. L'Empereur des Royaumes de France , L O U I S , que la fin de ses entreprises soit dirigée par le bonheur & par la felicité.

Charles-François-Olier Marquis de Nointel , un de ses Gentilshommes des plus intelligens & des plus estimez , son Conseiller en ses Conseils d'Etat & du Parlement de Paris , faisant aujourd'hui la fonction de son Ambassadeur , au seuil heureux de notre Porte ( qui represente la force des Princes Chrétiens , & l'appui des Grands parmi les Nazaréens , que ses fins soient terminées en bien ) nous ayant rendu

une Lettre de la part de Sa Majesté, laquelle par dessus les témoignages d'une parfaite amitié, & de l'union d'une bonne correspondance, nous fait connoître encore, que les Traitez d'Alliance, en signe de l'amitié contractée entre nos très-honorez, nos magnifiques ayeuls de glorieuse memoire & les Empereurs de France, ayant été demandez dans les premiers tems, & qu'ils fussent exactement observez ensuite, comme ils l'ont été jusqu'à present, afin que sous l'ombre permanente de notre ferme justice, les Ambassadeurs des Empereurs de France, ses Consuls, ses Marchands, ses Truchemens & ses autres Sujets, ne fussent point inquietez, & pussent jouïr d'une douce tranquillité : Les Capitulations leur en furent données pendant l'heureux regne de l'Empereur Sultan Mehemed ( qui fut glorieux pendant sa vie & martyr dans sa mort, que le pardon & la misericorde soient sur lui ) lesquelles furent confirmées & renouvelées depuis dans le regne de notre bienheureux ayeul l'Empereur Sultan Ahmed d'auguste renommée.

Ces Traitez Imperiaux nous ayant été produits, & Sa Majesté nous faisant représenter, qu'étant un ancien ami de

notre heureuse Porte, elle desireroit en consideration de cette parfaite union & de cette sincere amitié, que ce pact Imperial fût renouvelé, & qu'on y ajoûtât quelques articles, sur quoi lui ayant benignement accordé sa demande, nous avons confirmé les Traitez Imperiaux, qui ont été donnez par ci-devant, & consenti que les nouveaux articles qu'il desire, soient ajoûtez dans ces Capitulations Imperiales, qui seront conçûes dans les termes suivans par notre commandement, dont le cours marque notre puissance absoluë.

#### ARTICLE PREMIER.

Tous les François qui itont & viendront à Jerusalem pour visiter les Saints Lieux, & les Religieux qui demeurent dans l'Eglise du Saint Sépulcre de la Résurrection, appellé *Camamé*, ne pourront être inquietez en aucune sorte de maniere.

II. Les Empereurs de France ayant été liez d'une ancienne amitié avec notre heureuse Porte, sans qu'elle ait été jamais diminuée, Nous avons déjà accordé à leurs Sujets par notre commandement impérial, la levée des cottons & laines, des cottons filez,

des courdoïans & des autres marchandises défenduës pendant le regne du glorieux Empereur Sultan Selim ( d'auguste renommée. ) Maintenant en considération de cette parfaite amitié, Nous leur confirmons ce qui a été inferé dans les Capitulations. C'est qu'ils pourront encore lever pour leur argent les cuirs & les cires qui leur étoient défenduës du tems de nos magnifiques Ayeuls dont Dieu veuille illuminer le lieu de repos, sans qu'aucun puisse les empêcher, pour quelque raison que ce puisse être.

III. Et parce que les Marchands François & autres n'ont point payé de droits par ci-devant, des monnoyes & piastres qu'ils ont apportées dans nos Royaumes protegez, on ne leur en demandera point présentement aussi. Défendons à nos Trésoriers & à nos Officiers de la Monnoye de les molester aucunement, en voulant prendre de leurs piastres, sous prétexte d'en fabriquer des aspres.

IV. Si un François étant embarqué dans un Vaisseau de nos ennemis pour faire son trafic, on vouloit le dépouïller & le faire Esclave, parce qu'il s'est trouvé dans un Navire ennemi de notre Etat, ce qui seroit in-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 379  
juste, d'autant que ce François n'ayant pas été surpris faisant des actes d'hostilité sur un Vaisseau Corfaire, & n'ayant pas d'autre dessein que celui de faire la marchandise, son bien ne pourra être confisqué sous ce prétexte, ni la personne faite Esclave.

V. Si un Vaisseau François ayant chargé des victuailles dans un Pais ennemi, pour les porter dans les Etats de nos ennemis, étoit rencontré par nos Sujets, on ne pourra point confisquer le Vaisseau, ni faire Esclaves les gens de l'Equipage, en disant qu'ils transportoient des munitions à nos ennemis.

VI. Si les Vaisseaux de nos Sujets ayant chargé des munitions & des victuailles pour le même sujet dans les terres de notre obéissance, étoient pris pendant leur voyage, les François qui se trouveront dessus à la solde, ne seront point faits Esclaves.

VII. Si par un mutuel consentement, les Vaisseaux François ayant acheté quelques victuailles des Vaisseaux Turcs, étoient rencontrés par nos Navires en allant à leur Pais, & qu'ils en fussent pris; lesdits Vaisseaux ne seront point confisqués, & ceux qui seront dessus ne pourront être

faits Esclaves, supposé qu'on ne portât point ces victuailles en Pais ennemi : Et si quelque François a été pris de cette maniere, il sera d'abord élargi, & son bien restitué.

VIII. Les marchandises qui sous le bon plaisir de l'Empereur de France, seront transportées de ses Etats, comme celles qu'on y apportera des nôtres, ne pourront être estimées à plus haut prix qu'elles ne l'ont été anciennement, pour en exiger les droits selon l'usage sur lequel on se réglera encore, sans innover aucune augmentation. On ne donnera aussi les droits que des marchandises qu'on aura débarquées, pour les vendre tant seulement, & non pas de celles qui resteront pour être transportées aux autres Ports ou Echelles, à quoi il ne sera mis aucune sorte d'empêchement lorsqu'ils voudront y aller.

IX. Les François ne payeront point le nouvel impôt sur la boucherie, appelé *Cassabil*. Le reste qui est sur les cuirs, le Bagé sur les Buffles, le Yassak couli pour la garde du Port & des Péages; & on ne leur demandera rien au dessus de trois cens aspres pour le Salamet-Resmi, qui est une gratification pour le souhait d'un bon voyage.

X. Les Corsaires d'Alger étant traittez favorablement lorsqu'ils abordent les Ports de France, où on leur donne de la poudre, du plomb, des voiles, des autres agrez & des munitions, ne laissoient pas de faire Esclaves les François qu'ils rencontroient, & de piller le bien des Marchands. Ce qui leur ayant été plusieurs fois défendu pendant le regne de nos Ayeuls de glorieuse mémoire, ils n'auroient point discontinué leurs actes d'hostilité, auxquels nous ne consentons point du tout. Doncques s'il y a quelque François qui ait été pris de cette maniere, nous ordonnons qu'il soit mis en liberté, & que ses facultez lui soient entierement restituées. Et si dorénavant ces Corsaires sont assez obstinez pour ne pas obéir à nos ordres, dès que Sa Majesté Nous aura averti par ses Lettres du tems de quel Pacha cela sera arrivé, ce Viceroi sera cassé, & on aura recours contre lui de toutes ces déprédations. Et parce que jusques à présent ils ne se sont pas souciez des défenses que nous leur avions faites plusieurs fois sur ce sujet, au cas qu'ils n'agissent pas en conformité de ce noble commandement, Sa Majesté ne les souffrira

point sous les Forteresses, leur refusera l'entrée de ses Ports, quand ils voudront aller en France, & prendra tels moyens qu'elle avisera pour réprimer leur insolence, sans que cela puisse donner aucune atteinte à nos Traitez. Sur quoi Nous lui confirmons tous les nobles commandemens qui lui ont été accordez pendant le regne de nos Ancêtres selon leur forme & teneur, promettant d'agréer pour cet effet tous les sujets que Sa Majesté aura de s'en louer ou de s'en plaindre.

XI. Nos magnifiques Ayeuls de glorieuse mémoire ayant permis aux François de pêcher du corail & du poisson dans les Contrées dépendantes d'Alger & de Tunis, & dans le Golfe d'Estora, par les commandemens qui leur ont été donnez pendant leurs Regnes : Nous leur permettons encore de pêcher du corail & du poisson dans lesdites Contrées, selon les précédens usages, sans qu'il soit permis à aucun d'y trouver à redire.

XII. Les Truchemens qui sont au service des Ambassadeurs, seront exempts de payer le tribut ou Kha-ragt, le droit de la Boucherie, &

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 383  
autres subsides ordinaires.

XIII. Les Marchands François qui auront chargé des facultés, & ceux de nos Sujets qui trafiqueront avec leurs Vaisseaux, comme ceux des Pais Ennemis, payeront exactement aux Ambassadeurs & aux Consuls, le Consulat & les autres droits qu'ils ont accoutumé de lever sur les marchandises, sans oppositions ni conventions quelconques.

XIV. Au cas qu'il arrivât quelque meurtre ou autre fâcheux accident entre les François, les Ambassadeurs & les Consuls en décideront selon leurs Loix & leurs Coûtumes; sans qu'aucun de nos Officiers puisse s'en mêler ni en prendre connoissance.

XV. Les Consuls qui sont établis pour soutenir les Marchands, ne seront point emprisonnez, & leurs maisons ne pourront être scellées, au cas qu'ils eussent procès avec quelqu'un, mais leur cause sera renvoyée à notre fortunée Porte; & si l'on produisoit pour ce sujet des commandemens antérieurs ou postérieurs contraires à cet article, ils seront de nulle valeur, & on n'agira qu'en conformité de nos Traitez impériaux.

XVI. Et outre que la famille des

Empereurs de France est la plus ancienne, la plus illustre & la plus considérable parmi les Princes Chrétiens; que sa puissance est plus étendue que celle de tous les autres Rois de la croyance de Jesus; & que depuis le tems de nos Peres & de nos suprémes Ayeuls elle a conservé encore avec notre sublime Porte (soutien de l'équité) une amitié beaucoup plus parfaite, plus constante & plus sincère que celle de tous les autres Rois, sans que depuis alors, bien loin qu'il soit rien arrivé entre eux qui ait contrevenu à la foi des Traitez, ni qui ait diminué cette bonne correspondance, ils ont témoigné tant de fermeté à l'entretenir; que pour ce sujet nous voulons que selon l'ancienne coûtume, les Ambassadeurs de France résidans à notre heureuse Porte, aient le pas & la préséance sur les Ambassadeurs d'Espagne & des autres Rois, lorsqu'ils entreront au Divan de Notre Hauteffe, ou chez les Grands Visirs nos très-honorez Conseillers.

XVII. On ne pourra exiger aucun droit de Douïanne ni aucune sorte d'impôt, sur tout ce qu'ils acheteront, ou qu'ils feront venir pour leurs personnes, pour leurs habillemens, pour leur

leur table & pour leur boisson.

XVIII. Et pareillement les Consuls François qui seront dans nos Echeiles, auront aussi la préférence sur les Consuls d'Espagne & des autres Rois, selon la coutume qui se pratique ordinairement à notre Porte.

XIX. Les François avec leurs biens & facultez, leurs Navires & autres Vaisseaux, qui étant venus & entrez de tout tems dans nos Ports & Echelles, sous la bonne foi & l'assurance de la paix, pour faire leur trafic dans nos Etats; ayant besoin d'être secourus contre les accidens de la tempête: Nous ordonnons que nos Vaisseaux & ceux d'autrui ayent à leur donner promptement toute sorte d'assistance dans cette occasion. Que les Commandans, Chefs & Capitaines, ou leurs Lieutenans leur fassent donner avec diligence toutes les choses à eux nécessaires qu'ils desireront pour leur argent. Et si par la violence d'un orage lesdits Vaisseaux échoüoient à terre, les Gouverneurs, les Juges ou Cadis, & autres nos Officiers les secoureront & leur restituëront sans aucune difficulté tous les effets & marchandises qu'on aura sauvées du naufrage.

XX. Generalement tous les François, & les autres Marchands trafiquans & navigeans sous la Banniere de l'Empereur de France, qui sous l'assurance & la bonne foi des Traitez, iront & viendront par mer & par terre dans nos Etats; comme ceux qui ayant été nos ennemis, seront adjoints dorénavant au nombre de ses Sujets, ne pourront être inquietez ni molestez en façon ni maniere quelconque.

XXI. Les Marchands, les Truchemans & les autres personnes du même País, qui viendront dans nos Etats par mer ou par terre, pour vendre, acheter & faire leur trafic, après avoir payé aux Consuls les droits accoutumez selon l'usage, ne pourront être inquietez ni retenus en allant & venant, par nos Amiraux, par les Capitaines de nos Bâtimens, par les armetmens particuliers, ni par les troupes de notre Milice.

XXII. On ne molesterá point les Marchands, en les forçant de prendre certaines marchandises contre leur volonté.

XXIII. Un François ne pourra être recherché ni pris à partie pour les dettes d'un autre, à moins qu'il ne soit

sa caution , & qu'il en ait répondu.

XXIV. On ne se mêlera point des biens & des facultez des Marchands François qui mourront. Elles seront remises aux Exécuteurs de leur testament , & s'il en meurt quelqu'un sans avoir fait son testament , elles seront remises à sa femme de la maniere que le Consul avisera , sans que nos Réceveurs du Fisc & du droit d'Aubeine puissent y rien prétendre.

XXV. Les Consuls , les Truchemans & les Marchands François iront pardevant le Cady , lorsqu'il s'agira d'achat & de vente de marchandises de caution , & de toutes les autres affaires qui demanderont les formalitez de la Justice. Ils feront enregistrer ou prendront un acte de ce qui sera convenu entre les parties , afin que si dans la suite il arrivoit quelque differend entre elles , on puisse avoir recours au Registre , & juger conformément à l'acte d'accord ; & si quelqu'un n'ayant fait ni l'un ni l'autre , vouloit leur demander quelque chose contre les regles de la Justice , par une production des témoins de qui la fausseté fût évidente , leur fausse déposition ne sera point reçüe , & sera débouté de sa demande , d'autant qu'il

n'est point pourvû d'un acte passé par-devant le Cady , & que le fait dont il s'agit n'est pas inferé dans le Registre.

XXVI. Si par calomnie , ou pour exiger de l'argent, quelqu'un accusoit un François de lui avoir dit des injures , on empêchera qu'il ne se fasse rien contre les loix de la noble Justice.

XXVII. Si un François ayant contracté une dette , ou en étant soupçonné en quelque maniere , venoit à s'absenter , un autre qui ne sera pas caution , ne pourra être saisi ni inquiété pour ce sujet.

XXVIII. S'il se trouve quelque Esclave François dans nos Etats , les Ambassadeurs & les Consuls enverront le reconnoître ; & s'ils le déclarent François conjointement avec son Maître ou ses Procureurs , renverront cet Esclave à ma sublime Porte , afin que son affaire y soit décidée.

XXIX. On ne demandera point de Kharach , ou de tribut aux François qui sont habituez dans nos Etats.

XXX. On n'empêchera point que les Vice-Consuls qui seront envoyez en Alexandrie d'Egypte , à Tripoli de

Syrie , en Alger & autres Echelles à la place des Consuls , n'y fassent leurs fonctions , lesquels seront exempts aussi des impositions ordinaires.

XXXI. Si quelqu'un avoit un procès avec un Marchand François , & qu'il le menât par devant le Cady , ce Juge ne lui donnera point d'audience qu'alors un des Truchemens des François y sera present , & si le Trucheman est alors occupé à quelque affaire pressante , on la differera jusqu'à ce qu'il vienne. Mais les François aussi seront obligez à le représenter , pour ne pas empêcher le cours de la Justice , sous ce pretexte que leurs Truchemens sont absens.

XXXII. On n'empêchera point que les Ambassadeurs & les Consuls ne prennent connoissance des differends qui naîtront entre les François , & qu'ils n'en décident selon leurs coutumes.

XXXIII. Les Vaisseaux François qui étoient partis de Constantinople après y avoir été visités selon la forme & coutume ordinaire , étoient encore visités au détroit des Châteaux avant de leur donner congé , conformément à l'ancien usage. Maintenant au préjudice de la vieille coutume , on

les visitoit encore à Gallipoli. Mais dorenavant ils poursuivront leur route après qu'on les aura visitez aux Dardanelles.

XXXIV. Quand nos Vaisseaux , nos Galeres & nos Armées Navales se rencontreront sur mer avec les Navires François , ils ne se feront entre eux aucun mal ni dommage ; mais au contraire toute sorte d'amitié. Et si de leur bongré ils ne se font pas de presents , il ne leur sera point permis de prendre par force des agrez , des hardes , des jeunes gens , ni aucune autre chose qui leur appartienne.

XXXV. Nous confirmons pour les François tout ce qui est contenu dans les Capitulations Imperiales qui ont été accordées aux Venitiens , & que personne ne puisse s'y opposer par aucune contestation ni chicane contre la justice , qui empêche l'exécution de ce Traité Imperial.

XXXVI. Les Navires & autres Vaisseaux François qui viendront dans nos Etats , y seront soigneusement bien traitez , & pourront aller & venir en toute assurance ; & si l'on avoit pillé leurs hardes ou leurs facultez , on leur fera rendre exactement tout ce qui pa-

soïtra leur avoir été pris , tant des biens que des hommes , & les malfai- reurs quels qu'ils soient , seront punis selon qu'ils le meriteront.

XXXVII. Les Gouverneurs , Vice- rois , Amiraux nos Serviteurs , les Ca- dis , Doïaniers , Capitaines de nos Navires , & autres Armateurs particu- liers , & généralement tous les Sujets de nos Etats executeront ponctuelle- ment tout ce qui est compris dans ce Traité Imperial plein de justice & de puissance , sans y apporter la moin- dre contravention ; de telle sorte que si quelqu'un s'oppose au cours de nos Commandemens , il sera puni pour ce sujet sans aucune remission , comme un criminel & un rebelle , afin qu'il serve d'exemple aux autres. Enfin ils ne permettront point que la bonne foi & les accords qui ont été liez par les Capitulations concedées par le bien- heureux Empereur Sultan Soliman , & durant le noble Regne de nos magni- fiques Ayeuls de g'orieuse memoire , soient violez dans tout leur contenu.

XXXVIII. Nos magnifiques Ancê- tres d'heureuse memoire , auroient per- mis ci-devant aux Nations ennemies qui n'avoient point d'Ambassadeurs à notre fortunée Porte , d'aller & venir

dans nos Etats sous la Banniere de France , pour y faire leur trafic , & visiter les Saints Lieux , ainsi qu'il est porté par les Capitulations accordées aux François; ensuite de quoi ils avoient totalement discontinué de venir dans nos Pais sous certains pretextes. L'Empereur de France nous ayant témoigné par la Lettre qu'il a écrite à notre Porte ( soutien de la felicité ) qu'il désireroit que les Nations ennemies , à qui il étoit défendu de trafiquer dans nos Etats , eussent la liberté d'aller & de venir à Jerusalem , tout de même qu'elles y alloient & venoient , sans être aucunement inquietées , & qu'il leur fût permis dorénavant d'aller , de venir & de trafiquer dans nos Pais sous la Banniere de France , comme elles faisoient auparavant. Nous avons agréé l'honnête desir dudit Empereur de France , en consideration de l'ancienne amitié qui est entre lui & notre sublime Porte , de pere en fils , depuis le Regne de nos magnifiques Ayeuls jusqu'à present , & ordonné que les Nations Chrétiennes nos ennemies qui sont en paix avec l'Empereur de France , & qui demeureront dans les termes de leur état & profession , pourront aller & venir en

la maniere accoûtumée, de bonne foi & en assurance, visiter & révéler les Saints Lieux de Jerusalem, sans se mêler d'autre chose, lorsqu'ils voudront faire le Pelerinage, & sans qu'on y puisse donner aucun trouble ni empêchement quand ils iront ou viendront.

XXXIX. Si les susdites Nations ont besoin dorenavant que la liberté de trafiquer dans nos Etats leur soit accordée, alors elles pourront aller & venir sous la Banniere de France, de la même maniere qu'elles y venoient auparavant, sans qu'il leur soit permis en aucune façon de prendre d'autre banniere, comme il est nettement & positivement expliqué dans les anciennes Capitulations Imperiales, qu'ils ont eûs depuis le regne de nos magnifiques Ayeuls jusqu'à present, lesquelles ayant été maintenant renouvelées, Nous en avons expédié les sublimes Commandemens Imperiaux de notre heureuse puissance, afin qu'elles soient entierement executées, aussi bien que les articles qui y ont été ajoûtez nouvellement, selon la volonté de l'Empereur de France.

XL. Tous les Evêques & les autres Religieux Catholiques dépendans de

l'Empereur de France , de quelque Nation qu'ils soient , & qui se tiendront dans les bornes de leur profession , ne seront point troublez dans la possession des lieux où ils resident par toute l'étenduë de nos États Impériaux.

XLI. On ne troublera point les Religieux Latins qui resident presentement en Terre-Sainte dans la possession de l'Eglise de la Resurrection ou du Saint Sepulcre appelée *Camamé* , & tous les autres Lieux Saints qu'ils ont dedans & dehors la Ville de Jerusalem , de la même maniere qu'ils les ont possédez , selon l'ancienne coûtume. On ne les inquietera point aussi par aucune sorte d'exaction. S'il naissoit quelque difficulté qui ne pût être décidée sur les lieux , elle sera renvoyée à notre heureuse Porte , & les Pelerins François , comme ceux qui en dépendront, de quelque Nation & qualité qu'ils soient , ne seront point molestez en allant ou en revenant de leur voyage de Jerusalem.

XLII. On n'inquietera point les deux Ordres des Religieux François, à sçavoir les Jesuites & les Capucins, sur les Eglises qu'ils tiennent en Galata depuis long-tems , ni sur toutes les au-

tres choses qu'ils ont en leur possession. Et parce que l'une de ces Eglises a été brûlée, nous permettons qu'elle soit rebâtie & remise à son premier état, & au pouvoir des Capucins, & qu'on donne pour cela tous les actes de Justice nécessaires, afin que personne n'y mette empêchement. On ne recherchera point aussi la Nation Françoisise pour les autres Eglises qu'elle a à Smyrne & à Seide, en Alexandrie, & dans toutes les autres Echelles, à cause desquelles on ne pourra leur faire payer de l'argent. Et encore on ne troublera point lesdits Religieux lorsqu'ils iront prêcher l'Evangile dans les Hôpitaux de Galata.

XLIII. Les Marchands François ayant payé de tout tems jusques aujourd'hui cinq pour cent de doüanne, sur toutes les marchandises qu'ils apportoient dans nos Etats ou qu'ils en faisoient sortir. Nous déclarons maintenant qu'ayant agréé leur priere, il est défendu de leur demander dorénavant plus de trois pour cent de Doüanne sur icelles, & accordons que cet article soit ajoûté à ces nouvelles Capitulations Imperiales, en considération de l'ancienne a mitié qu'ils ont avec notre Hautesse fortunée.

R vj

XLIV. Les droits de la Douïanne seront payez en monnoye courante, pour la même valeur qu'e le sera reçüe dans notre Trésor inépuisable, sans que les Marchands soient molestez sur la plus ou moins valaë d'icelle.

XLV. Les Portugais, Siciliens, Catalans, les habitans de Messine, d'Ancone & autres Nations nos ennemies qui n'ont ni Ambassadeurs ni Consuls, ni Agents à notre fortunée Porte, lesquels se tenant dans les termes de leur devoir, ne commettront aucune action qui ne conforme à la paix & à la bonne correspondance, venant de leur bon gré & de bonne foi sous la Banniere de l'Empereur de France, comme auparavant, ne payeront les droits de la Douïanne que comme les autres François, sans que personne les puisse inquieter là-dessus.

XLVI. Ils payeront le droit de Messagerie sur le même pied que le payent les Marchands Anglois; & les Receveurs qui sont à Constantinople & à Galata, ne les molesteront point pour en exiger davantage.

XLVII. Si les Receveurs de la Douïanne vouloient augmenter l'estime des marchandises pour grossir leurs droits, il leur est enjoint de prendre de la mê-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 397  
me marchandise pour le payement d'i-  
ceux.

XLVIII. Quand ils auront payé la  
Doüanne, on ne pourra la leur deman-  
der une seconde fois.

XLIX. Les Receveurs de la Doüan-  
ne donneront leur quittance des droits  
qui leur auront été payez, & n'empê-  
cheront point que les Marchands ne  
portent leur marchandise à une autre  
Echelle, où l'on ne pourra les in-  
quiéter aussi, pour en exiger un second  
droit.

L. Les Consuls de France & leurs  
dépendants, les Religieux, les Mar-  
chands & les Interpretes, pourront fai-  
re presser du vin dans leur maison, ou  
en faire venir de dehors pour leur pro-  
vision ordinaire, sans qu'on puisse les  
en empêcher.

LI. Les procès qui seront intentez  
pour une somme au-dessus de quatre  
mille aspres, ne pourront être poursui-  
vis dans une autre Jurisdiction, que  
celle de notre Divan ou Conseil Im-  
perial.

LII. S'il arrivoit quelque meurtre  
dans les contrées où logent les Fran-  
çois, on ne les recherchera point pour  
le payement de l'amende du sang, pour-  
vû qu'il n'y ait contre eux aucune preu-  
ve judiciaire.

LIII. Nous confirmons encore aux Truchemans qui servent les Ambassadeurs, toutes les mêmes graces & exemptions qui sont accordées aux François.

## CONCLUSION.

Enfin pourvû que l'Empereur de France soit ferme, sincere & constant envers notre heureuse Porte, au moyen de ces Traitez, moi aussi agréant & acceptant son amitié, je promets & jure par la verité de ce grand Dieu, qui du néant a créé le Ciel & la terre, & par les ames de mes magnifiques Ancêtres d'auguste memoite, de ne contrevenir jamais de ma part à nos pactes, accords & bonne correspondance, & d'observer à touÿours ce qui est contenu dans ces nobles Capitulations Imperiales pleines de bonheur & de puissance.

Écrit dans les premiers jours de l'année de Seffer.

L'année de l'Hegire 1084.

C'est environ le 16. d'Avril de l'année 1673.

Donné dans notre Siege de la Ville d'Andrinople la bien gardée.

## TRADUCTION

*De la Lettre que le Grand Seigneur Sultan Mehemed IV. a écrite au Roi, pour accompagner les Capitulations qu'il lui a envoyées.*

### SUBSCRIPTION.

Au plus glorieux des Princes Majestueux de la croyance de Jesus, élu entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Nation Chrétienne, pour être l'arbitre des Peuples Nazaréens, notre ami l'Empereur de France, LOUIS, Dieu veuille prosperer ses desseins, & diriger ses pas dans les sentiers de l'équité.

*L'Empereur Soliman Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toujours victorieux.*

### LETTRE IMPERIALE.

GLoire des Princes majestueux de la croyance de Jesus, élu entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne, pour être l'ar-

bitre de la Communauté du Peuple Nazaréen; dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire, notre ami l'Empereur de France, Louis, que Dieu veüi le combler de bonheur & de droiture jusqu'à la fin de ses jours, & lui faciliter les sentiers du mérite & de la justice.

Cette Lettre haute & Imperiale étant arrivée à la présence de Votre Majesté, Elle sçaura que Charles François Olier Marquis de Nointel, qui représente la force des Princes de la Nation Chrétienne, & l'appui des Grands de la Religion de Jesus ( Dieu veüille prospérer ses desseins ) que vous avez envoyé pour résider à notre sublime & inébranlable Porte ( laquelle par la grace infinie du Créateur glorifié, & par l'assistance favorable du Seigneur victorieux est le refuge des Empereurs du siècle, & l'asile des Rois de ce tems ) nous a rendu votre Lettre, & le contenu d'icelle ayant été expliqué au pied de notre Trône Imperial possesseur du monde, par l'entremise de nos magnifiques Visirs, & de nos honorables Ministres. Il nous est exposé que depuis un très long-tems jusques à ces jours bienheureux, les Empereurs de

France vos ancêtres, ont entretenu une sincere, cordiale & parfaite union, avec la fortunée, illustre, heroïque & triomphante famille des Ottomans. Et que desirant affermir cette bonne intelligence, contre toute sorte de changement & d'alteration, vous demandiez que les Traitez Imperiaux, qui avoient été accordez par nos suprêmes Ayeuls de glorieuse memoire, fussent renouvellez, & que pour le bien des traffiquans, on y ajoûta certains articles. Nous aussi faisant consideration sur la priere qui nous en a été faire; & voulant contribuer de notre part à cette union & à cette amitié, les témoignages necessaires de notre immense generosité Imperiale, sur toutes les choses que vous en espérez., & Votre Majesté ayant trouvé dans l'inclination bienfaisante de notre Hauteffe Imperiale, abondante en lumieres, tout l'agrément & tout la disposition qu'elle pouvoit desirer pour cela; les anciennes Capitulations ont été renouvelées, & les nouveaux articles y sont ajoûtez. Il est necessaire aussi que de votre part, ces pactes & ces accords qui sont les fondemens de la paix, soient observées & executées avec tant de soin, de ponctualité & de diligen-

ce, que la tranquillité & les avantages que les Etats & les Peuples en recevront, puissent être augmentez de jour en jour. Que les Marchands & les autres Sujets de l'une & de l'autre part allant en bon ordre, avec plaisir, & en toute sûreté par mer & par terre, sous la bonne foi de nos Traitez Imperiaux, soient soigneux d'éviter les désordres dans nos Ports & Passages, & toutes les autres choses qui pourroient y contrevenir, de telle sorte que les Marchands & les Navigateurs puissent ressentir les effets de la paix & de l'amitié qui est entre nous. Ecrit vers le milieu de la Lune de Sesser l'année 1084.

C'est environ la 27. d'Avril de l'année 1673.

Du Siege d'Andrinople la bien gardée.

## TRADUCTION

*De la Lettre que le Grand Visir Ahmed Pacha a écrite au Roi, en lui envoyant les nouvelles Capitulations.*

### SUBSCRIPTION.

Au plus glorieux des Princes Majes-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 403  
tueux de la croyance de Jesus , élu entre les Grands , magnifiques de la Nation Chrétienne , pour être le Mediateur entre les Peuples Nazaréens, l'Empereur de France notre ami , LOUIS LE GRAND. Dieu veuille prosperer ses desseins & diriger ses pas dans les sentiers de la droiture. .

*Teneur de la Lettre.*

**G**loire des Princes Majestueux de la croyance de Jesus , élu entre les Grands , magnifiques , honorez dans la Religion Chrétienne , pour être l'arbitre & le mediateur dans la Communauté du Peuple Nazaréen , depositaire de la gravité , de l'éminence & de la douceur , possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire ; Notre ami l'Empereur de France , LOUIS LE GRAND , que Dieu veuille combler de bonheur & de droiture jusqu'à la fin de ses jours , & lui faciliter les sentiers du merite & de la justice.

Après avoir salué Votre Majesté avec une affection pure & sincere , & l'avoir assurée d'une integrité de correspondance digne de la veritable amitié. Elle sçaura que le très-puissant & invinci-

ble Empereur le Grand Seigneur mon Maître (afile du monde , Roi des Rois , image d'Alexandre , recours des Potentats de ce tems , refuge des Rois du siecle , dont la gloire , la force incomparable & les victoires soient augmentées ) a reçu la Lettre que vous avez envoyé à la haute , sublime , heureuse , puissante & imperiale Porte , par le Marquis de Nointel , modèle & appui des Grands de la Religion de Jesus-Christ , que vous avez envoyé pour y résider ; lequel m'a rendu aussi celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans les termes si honnêtes & si obligeans , qu'ils me font connoître que vous me considerez comme un parfait ami.

La susdite Lettre ayant été traduite selon l'usage ordinaire , & le sens qui en a été exposé au pied du Trône Imperial , lui ayant fait entendre que pour entretenir la paix & l'alliance qui est établie depuis long tems jusqu'à la félicité de son regne , vous desiriez que les Traitez & les accords Imperiaux fussent renouvellez , & qu'on y ajoutât quelques articles pour l'avantage des trafiquans. Et voulant leur donner quelque marque de sa liberalité & d'une inclination bienfaisante , digne de

sa magnificence Imperiale ; il a accordé à leur priere , tout ce qui lui a été demandé de votre part , tant à votre consideration qu'à celle de vos Peuples , en renouvelant les Capitulations de la maniere que vous les avez souhaitées , avec une Lettre pleine d'amitié pour réponse à celle que vous lui avez écrite , par laquelle vous verrez que ses intentions Royales n'ont point d'autre but , que de vous marquer la pure , sincere & parfaite amitié qu'il a pour Votre Majesté ; & comme cette paix n'est contractée que pour la tranquillité des Etats , & pour la commodité & prosperité des Peuples , il est besoin aussi de contribuer de votre part tout ce qui sera necessaire , afin qu'elle soit soigneusement observée & executée ; & que les Marchands & autres vos Sujets , jouissent sur mer & sur terre de la sûreté , de la bonne foi , du repos & des caresses qu'ils doivent attendre d'un bon traitement , qui puisse correspondre à l'amitié qui est entre nous. Le salut soit sur celui qui est dans la bonne voye.

Le chiffre ou marque du Grand Visir étoit à la marge de cette Lettre , & contenoit les mots suivans.

- Le pauvre, l'abjet, le Prince Ahmed;

Pacha. Son grand sceau étoit imprimé à la queue de cette marque, dans lequel son nom étoit gravé.

J'envoyai ces Capitulations à Messieurs les Echevins de Marseille. Ils les firent imprimer pour l'utilité du public, & en envoyèrent des exemplaires à toutes les Echelles du Levant. Ils me remercièrent en corps de l'honneur que je leur avois fait; & m'assurèrent de leur reconnoissance. Je remarquai dans un des exemplaires imprimez, qu'ils mirent leur nom à la tête de mon Epître Dédicatoire, contre l'intention que j'avois eüe de ne dédier ce petit Ouvrage qu'aux Offices d'Echevins & Députez du Commerce & non à leurs personnes; mais ils se le dédièrent eux-mêmes. Il fut imprimé & envoyé par tout, ainsi il fallut laisser la chose, pour être réparée dans quelque nouvelle édition. Je reviens à mon Journal.

Le 16. Janvier 1676. je reçus des Lettres de M. le Vacher Vicaire Apostolique à Alger. Elles étoient du 27. Novembre précédent. Elles portoient que le 12. Octobre précédent, il étoit arrivé une Escadre de quatre Vaisseaux Hollandois, qui y étoient venus pour conclure la paix, qui y avoit été

traitée au nom des Etats Generaux par un Juif nommé Jacob de Paz, moyennant un present de huit mille piaftres pour la paye des Soldats. Le Day ne voulut rien conclure sans la presence de son gendre Baba Hassan, qui étoit en campagne avec l'armée, & qui avoit été cause que l'Escadre s'étoit retirée, laissant à terre l'Envoyé qu'elle avoit apporté pour attendre son retour. Mais avant que Baba Hassan arrivât, l'Envoyé proposa au Day une suspension d'armes, en attendant que l'on pût mettre la dernière main au Traité qui étoit projeté. Le Day répondit que cela ne se pouvoit pas, & que si leurs Vaisseaux rencontroient l'Escadre Hollandoise ou autres Bâtimens de la même Nation, chacun feroit de son mieux. Il me marquoit ensuite que Baba Hassan avoit échoué dans son entreprise sur Oran, & qu'il avoit attaqué la Ville de Talmessan qui est de la dépendance d'Alger, qui s'étoit revoltée, & avoit fait une ligue avec les Maures de la campagne; que malgré leur secours; il l'avoit emportée & réduite à l'obéissance, & avoit fait mettre en pieces deux mille des principaux Habitans de la Ville, sans donner la vie même aux femmes & aux petits enfans.

La suite de sa Lettre étoit plus intéressante : il me donnoit avis que le Sieur de la Font ayant été obligé de venir à Alger, y avoit été arrêté pour les dettes du Bastion, & qu'ayant obtenu d'avoir la Ville pour prison, il avoit cherché les moyens de s'échapper ; mais que ne pouvant réüssir, il avoit écrit des Lettres à M. Colbert & à M. de Lalo son Associé, dans lesquelles après plusieurs invectives contre M. le Vacher, contre Estelle & contre moi, il donnoit des moyens pour prendre les Vaisseaux d'Alger & pour brûler la Ville. Que la Barque qui portoit ces Lettres avoit été prise au Calo par un Bâtiment de Salé, qui l'avoit amenée à Alger, où elle fut restituée à M. le Vacher avec son Equipage. Les Lettres du Sieur de la Font furent portées au Divan. Le Day les fit lire, & ayant trouvé les avis qu'il y donnoit contre l'Etat, il l'envoya chercher & le maltraita beaucoup de paroles, & voulut le faire mettre à la chaîne. M. le Vacher fit tant par ses prieres qu'il lui sauva cette peine. Il fut renvoyé chez Estelle où il logeoit, avec ordre de faire voir au Trucheman & à Estelle toutes les Lettres qu'il écrivoit en France avant de les envoyer.

Le

Le 26. Janvier, les Turcs qui avoient été mis en liberté à Marseille, partirent sur une Barque que le Commerce envoya à Alger par ordre du Roi, pour les échanger & ramener les François que j'y avois laissé en dépôt.

Le 25. Février, le Sieur Nicolas Casreau de Marseille, vint en poste à la Cour donner avis à Messieurs les Ministres, que les Corsaires de Tripoli avoient enlevé dans un Port de l'Isle de Chypres deux Vaisseaux. L'un étoit commandé par le Capitaine Corail, & l'autre par le Capitaine Marin, tous deux François, & chargez pour le compte des Marchands de Marseille, & de la valeur d'environ cent mil écus chacun. Ces Corsaires les avoient enlevés de dessous les Forteresses du Grand Seigneur, où ils étoient mouillez & prêts à mettre à la voile. Les Officiers & les Matelots s'étoient sauvez à terre, & s'étoient embarquez sur un autre Vaisseau qui les avoit apportez à Marseille.

Les Tripolins avoient conduit leurs prises à Alexandrie d'Egypte pour les vendre. Mais M. Bonnacorse Consul les avoit reclamés devant le Pacha, & avoit fait sequestrer toutes les marchandises.

Le Courier s'en retourna avec les dépêches de la Cour , portant ordre à M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople d'en demander la restitution au Grand Seigneur ; mais bien des gens instruits des affaires du Païs , ne jugeoient pas que ces ordres eussent leur effet.

Comme le commerce de Marseille me demanda mon avis , j'écrivis qu'il me paroissoit qu'il n'y avoit qu'une de ces deux voyes à prendre , ou d'aller directement à Tripoli & accommoder l'affaire , ou d'avoir recours à la justice du Grand Seigneur , si le Roi par sa puissance ne jugeoit pas à propos de se la faire lui-même. On pouvoit offrir au Roi le quart ou le tiers de la valeur des marchandises , pour la dépense de l'armement qu'il conviendrait envoyer à Tripoli , pour forcer ces Barbares à la restitution. Ce qui seroit d'autant plus aisé , que Sa Majesté ayant de fortes Escadres sur les côtes de Sicile , on en peut détacher un nombre de Vaisseaux pour bloquer le Port de Tripoli , & forcer ces Pyrates à demander la paix , comme ont fait les Anglois depuis peu.

L'autre moyen étoit d'envoyer un homme d'intelligence à Constantinople.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 411  
ple, qui après s'être abouché avec M.  
de Nointel, iroit à Andrinople deman-  
der justice au Grand Visir : il est cer-  
tain que ce Ministre ne manqueroit pas  
de lui offrir un Capigy ou un Chaoux,  
pour aller à Tripoli poursuivre cette  
restitution au nom du Grand Seigneur.  
Cet Envoyé l'accompagneroit sur les  
lieux, pour éviter que ces Corsaires ne  
pochassent les yeux du Chaoux avec  
quelque sac d'argent, & pour revenir  
à Constantinople renouveler ses pour-  
suites, ou contre les Tripolins, ou con-  
tre le Chaoux, en cas qu'il ne se fût pas  
acquitté de sa commission.

Mais les Députés du Commerce  
craignirent la dépense. Ils se conten-  
terent d'envoyer l'ordre du Roi à l'Am-  
bassadeur, & prirent le parti de se con-  
soler de cette perte, & ne songerent  
qu'à tâcher d'empêcher de semblables  
enlevemens, n'y ayant point de Ports  
du Grand Seigneur dans le Levant, où  
on ne puisse être sujet à pareils acci-  
dens, quand les Commandans des  
Forteresses ne prendront pas la défense  
des amis du Grand Seigneur, qui se  
seront mis sous leur protection.

Le 4. de Mars, je me trouvai avec  
M. de Pomponne, dans le tems que  
l'on y parloit de ces deux Vaisseaux

S ij

enlevez par les Tripolins : je lui fis connoître la nécessité qu'il y avoit d'avoir la paix avec ces gens-là , comme nous l'avions avec ceux d'Alger & de Tunis. Je lui communiquai les moyens que l'on pouvoit prendre pour y parvenir. Il ne les désapprouva pas ; mais il m'ordonna d'en entretenir M. Colbert. Je le fis quelques jours après. Ces deux Ministres m'ordonnerent de dresser un Memoire pour le présenter au Roi , afin que l'on pût l'examiner à loisir , & prendre les mesures nécessaires pour mettre ces Barbares à la raison. Le voilà tel que je le présentai à ces Ministres , qui le présenterent eux-mêmes à Sa Majesté.



## MEMOIRE

*Presenté au Roi, pour reprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, & pour les forcer à une paix avantageuse aux Sujets de Sa Majesté.*

A U R O Y.

S I R E,

**L**E principal motif qui a porté Votre Majesté à accorder la paix, qui lui a été demandée par les Milices d'Alger & de Tunis, n'a été que pour favoriser le commerce de ses Sujets, & pour empêcher les déprédations que ces Corsaires faisoient tous les jours sur la Méditerranée.

Ces Pyrates avoient épuisé les Ports de Votre Majesté de la plûpart de ses meilleurs Matelots. On l'a yû par le grand nombre qu'elle en a retiré des fers de ces deux endroits.

Les Corsaires d'Alger croisent ordinairement depuis les Isles de Majorque

S iij

jusqu'au Détroit de Gibraltar, & quand ils ne le passent pas, ils reviennent sur les côtes d'Italie & par celles de Sicile.

Ceux de Tunis croisent depuis ces premières Isles jusqu'aux côtes d'Italie & de Sicile.

Et ceux de Tripoli s'étendent depuis la partie Orientale de Sicile jusqu'à la côte de Syrie.

On les trouve plus ordinairement vers les Isles de la Sapience & de Candie, parce que les Vaisseaux Marchands ont coutume de venir reconnoître ces côtes.

La Ville ou la République de Tripoli, n'a que sept Vaisseaux qui sortent ordinairement tous ensemble. Elle peut avoir encore le même nombre de Bâtimens armez par les particuliers.

Les sept premiers se tiennent à une telle distance les uns des autres, qu'ils occupent la plus grande partie du passage de nos Vaisseaux, de manière que c'est un bonheur particulier quand ils n'en sont pas rencontrés, en sorte que nos Marchands ne seront jamais en assurance dans leur négoce, tant que ces Corsaires seront nos ennemis.

Puisque Votre Majesté a accordé la

paix aux Pyrates d'Alger & de Tunis, qui quoique les plus puissans sur mer, se sont néanmoins rangez doucement à l'observation des Traitez, qui ont été conclus avec eux : il paroît certain qu'on auroit beaucoup moins de peine à y réduire ceux de Tripoli. Ce seroit un ouvrage digne des soins paternels de Votre Majesté, si elle veut prendre quelque résolution de les mettre à la raison. Cela se feroit d'autant plus aisément, qu'une partie des Armées Navales de Votre Majesté étant dans le voisinage de Tripoli, à cause des secours qu'elle donne à Messine, cette République de Brigands se verroit seule exposée à essuyer ce que peuvent vos armes victorieuses, si elle veut leur en faire sentir le poids. Elle pourroit les contraindre tout d'un coup à demander la paix, & à rendre les Esclaves & à venir la demander au pied de votre Trône.

Il faudroit prendre pour cela un tems favorable, pour y envoyer dix Galeres soutenuës par douze ou quinze Vaisseaux de guerre qui se tiendroient au large, & qui croiseroient selon la prudence du Commandant. Le mouillage est bon par tout, & en cas de mauvais tems, on peut courir la côte en faisant

des bordées jusqu'à dix milles, Est & Oüest de Tripoli. Les Vaisseaux peuvent demeurer mouillez sur la côte depuis le mois d'Avril jusqu'en Novembre ; mais il faut se souvenir que les Vaisseaux seuls ni les Galeres seules ne suffiroient pas , les unes & les autres sont nécessaires ; les Galeres , parce que pouvant s'approcher plus près que la portée de leurs coursiers , elles viendroient jusqu'à l'emboüchure du Port ruiner les Châteaux qui en défendent l'entrée , & les Vaisseaux de Votre Majesté empêcheroient ceux des Corsaires de revenir chez-eux. On les prendroit infailliblement , & il leur seroit impossible de se remonter s'ils étoient une fois démontez , parce qu'ils n'ont pas les commoditez de construire de nouveaux Bâtimens , de les équiper & de les armer.

On sçait très-assurément qu'ils ont dans leurs fers huit cens des meilleurs Matelots de Votre Majesté , dont elle tireroit des services très-considerables , & le moins qu'on peut esperer , c'est de les avoir sans rançon.

Si Votre Majesté veut une bonne fois délivrer ses Vaisseaux des pillages de ces Barbares , on peut choisir deux gros Vaisseaux inutilés , les faire maçonner

& les couler à fond entre les écüiels qui forment le Port, en moins de rien il se rempliroit & deviendroit absolument impratiquable.

Si Votre Majesté ne veut pas absolument en venir jusques-là, & que sa bonté naturelle la porte à avoir compassion de ces misérables, & ne les pas détruire tout-à-fait; Elle peut faire bloquer le Port par six de ses Vaisseaux & autant de Barques longues. Il n'en faut pas davant ge pour empêcher ces Corsaires de sortir, ou les prendre quand ils voudront rentrer. En moins de trois mois Elle les réduira à vendre jusqu'à leurs chemises pour avoir du pain, parce que ne subsistant que par leurs brigandages, le Peuple se trouvant dans la disette, se mutinera contre les Chefs & contre les Soldats: il s'élèvera une guerre civile entre eux, ils se détruiront les uns les autres, & se verront forcez d'implorer votre clemence, & d'accepter toutes les conditions qu'elle voudra leur imposer.

On vient d'en voir l'expérience par ce qui est arrivé à l'Escadre Angloise commandée par le Chevalier Narbrow qui a tenu ce Port bloqué pendant quelque tems. Il les a réduits à

la dernière extrémité, & les a forcés à signer une Paix, & à lui accorder tout ce qu'il a voulu. Après un pareil fait, qu'est-ce que Sa Majesté n'est pas en état d'espérer & d'entreprendre ?

Il faut se souvenir que si l'Escadre de quinze Vaisseaux de Votre Majesté commandée par M. Dalmeras, avoit pû demeurer encore deux jours devant Tripoly la dernière fois que Votre Majesté les y envoya, cette Milice se seroit soumise à tout ce que ce Commandant auroit voulu, & qu'elle auroit rendu tous les Esclaves François. On a sçû, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit beaucoup de Turcs qui avoient déjà donné la liberté aux leurs, & que le Divan étoit résolu de renvoyer tous ceux de l'Etat, afin que les Vaisseaux de Votre Majesté les laissassent en liberté. Mais comme les Vaisseaux se retirèrent dans le tems que le Divan se préparoit à renvoyer les Esclaves, & qu'ils étoient déjà en marche pour se rendre au Port, dès qu'ils virent les Vaisseaux se mettre à la voile, ils les firent revenir, & les remirent dans leurs fers, dont ils augmentèrent le poids par plusieurs mauvais traite-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 419  
mens. Il est à remarquer que la plûpart des Esclaves qui sont à Tripoly appartiennent au Public, au lieu qu'à Alger & à Tunis le plus grand nombre appartient aux particuliers : c'est ce qui rend la délivrance des Esclaves plus aisée à Tripoly que dans les deux autres endroits, parce que le bien commun touche ordinairement les hommes moins que le leur particulier. C'est par cette raison que les Algeriens & les Tunésiens font bien plus de difficulté quand on les veut obliger de rendre les Esclaves, & que pour l'ordinaire on est obligé de les leur payer au moins sur le pied du premier achat.

Si Sa Majesté est dans le dessein de châtier ces Barbares, & qu'elle ait quelque difficulté sur ce Mémoire, on en fournira qui répondront à tout ce que l'on pourra désirer.

*Fin du Mémoire.*

Je scûs quelques jours après que le Roi & les Ministres avoient très-bien reçu ce Mémoire, & qu'il auroit été exécuté, si les grandes affaires que Sa Majesté avoit alors, ne l'eussent obligé d'en remettre l'exécution à un autre tems.

S vj

Le 26. Avril de cette même année 1676. je fus prié de me rendre chez Madame la Chanceliere Seguier. J'y trouvai M. le Duc de Verneuil dernier fils naturel d'Henry IV. Madame son épouse, M. le Duc de Sully, M. le Duc de Coislin, & Madame la Comtesse de Guiche. Après les civilitéz ordinaires, cette illustre Compagnie me représenta les bontez que feu M. le Chancelier Seguier avoit eu pour moi, & le desir que Madame sa veuve âgée de quatre-vingt-cinq ans, avoit depuis long-tems que je demeussasse auprès d'elle, pour lui tenir compagnie, & avoir soin de l'éducation de M. le Prince d'Enrichemont & de M. le Chevalier de Sully son frere. On me fit connoître qu'après avoir tant voyagé il étoit tems que je me fixasse à Paris, & que je ne pouvois pas choisir un poste qui me fût plus honorable & plus avantageux que celui que l'on me présentoit, & que l'on me prioit d'accepter; que toutes ces grandes Maisons m'en auroient obligation, & qu'elles ne prétendoient pas me lier qu'autant qu'il ne se trouveroit pas d'occasion de mieux faire pour ma fortune.

On fit encore interyenir Madame

la Maréchalle de la Motte, & malgré la résolution que j'avois faite de me retirer de la Cour, & d'aller passer le reste de mes jours dans le repos, je donnai parole, & je me rembarquai tout de nouveau sur une mer plus sujette aux tempêtes que la Méditerranée.

Le 15. de Mai, j'allai faire la révérence à Madame la Chanceliere. J'en fus très bien reçu : elle me fit donner un appartement très commode & très bien meublé, avec des logemens pour mes domestiques. Mon occupation étoit de prendre soin de l'éducation de ces deux jeunes Seigneurs, de les conduire & les faire connoître à la Cour, & de tenir compagnie à la bonne vieille quand j'en avois le loisir ; du reste aussi libre chez elle que j'aurois pû être chez moi.

Je passai ainsi fort tranquillement le reste de l'année, sans être interrompu d'aucune proposition qui eût pû troubler mon repos.

J'avois commencé étant à Alger un Livre de Prières, avec des réflexions morales à l'usage des Ordres Militaires, que j'intitulai : *Office des Chevaliers*. Je l'ornai de mignatures & de

tous les agrémens que les Orientaux ont coûtume de donner à leurs manuscrits, & j'eus l'honneur de le présenter au Roi,

Le six Février 1677. je reçus quantité de lettres de mes amis de Marseille, qui me representoient le désordre où étoit le commerce à Alep. Tous me prioient de songer à ce Consulat, & de le demander au Roi. Ils me faisoient connoître que je rendrois en cela un service signalé à ma Patrie & à tout l'Etat.

Mais quoique leurs raisons me touchassent parce qu'elles étoient convaincantes, j'étois résolu de vivre en repos, & de ne me plus charger de tels embarras. Je leur répondis que je n'avois pas assez de bien pour entreprendre ce Consulat, sur tout dans un tems où le commerce étoit extrêmement interrompu par la guerre que nous avions presque contre tous les Princes de l'Europe. Ces raisons & autres ne les rebuterent pas, ils continuèrent à me presser & à m'importuner de telle sorte, que pour m'en débarrasser, je crus les devoir prendre du côté de l'intérêt, auquel je sçai que tous les Marchands, & sur-tout

teux de Provence sont fort sensibles. Je leur marquai que je pourrois y songer si quelqu'un vouloit s'en charger à ses risques , & me fournir les appointemens dont on conviendroit , & l'entretien de ma table & de mes domestiques , & que j'abandonnerois le reste des droits que le Consulat pourroit fournir. Cela diminua beaucoup leurs importunités , & je continuai à jouir de mon repos.

Mais cela ne dura pas long-tems. Les Echevins de Marseille, le Corps du commerce & les Marchands particuliers établis ou commerçans à Alep , recommencerent leurs plaintes contre M. Dupont , & firent de grandes instances auprès des Ministres afin de le faire révoquer.

M. François Picquet dont la famille étoit originaire de Lyon , qui étoit un des Propriétaires du Consulat d'Alep , avoit un juste sujet de craindre que ce Consulat ne se perdît entre ses mains. Il l'avoit exercé lui-même fort long-tems avec honneur ; mais s'étant lassé du monde , il étoit entré dans les Ordres Sacrez , & s'étoit retiré à son Prieuré de Grimaud en Provence. Le Pape qui connoissoit son me-

rite, l'avoit fait Evêque de Cesarople & Vicaire Apostolique de Babylone, & lui avoit ordonné de repasser en Orient, où son zele & ses autres talens étoient nécessaires pour la gloire de Dieu & l'interêt de l'Eglise. J'étois ami de ce Prélat depuis long-tems. Il m'écrivit comme les autres pour me porter à prendre le Consulat d'Alep, & pour m'y engager il m'offrit généreusement de me ceder la part qu'il avoit dans la propriété de ce Consulat, à tel prix que je voudrois, afin d'éviter la perte entiere de ce poste : mais je le remerciai, préférant mon repos, & la situation où je me trouvois, aux avantages que l'on m'offrit. Heureux si j'eusse eu plus de fermeté dans ma résolution, & que je ne eusse point accepté ce Consulat, vaincu par les importunitéz de mes amis, & enfin par des ordres superieurs. C'est ce qu'on verra dans la quatrième partie de ces Memoires.

---

*Journal du voyage à Alep.*

**L**E premier jour de l'année 1678. le Roi jugea à propos de rappel-

ler le Marquis de Nointel son Ambassadeur à Constantinople, & nomma à sa place Messire Gabriel Joseph de la Vergne, Vicomte de Guilleragues. Il avoit été premier Président de la Cour des Aydes & Finances de Guyenne, & avoit fait la fonction d'Intendant General de la Maison de M. le Prince de Conty. Sa Majesté l'honora en même-tems de la Charge de Secretaire de sa Chambre & de son Cabinet.

Je reçûs le onze Janvier des Lettres d'Alep & de Marseille, qui me pressoient de songer au Consulat d'Alep. Je crois devoir rapporter ici en entier la Lettre d'Alep, parce qu'elle contient des circonstances importantes. La voici.

Monsieur, les emplois considerables que votre merite vous a procurés, & doit vous procurer à l'avenir, nous auroit ôté l'esperance que l'on nous avoit donné il y a quelque tems de vous avoir pour notre Consul dans cette Ville d'Alep; & comme nous souhaiterions avec passion cet avantage, nous avons crû que vous ne trouveriez pas mauvais de recevoir ces lignes de notre part, qui ne sont en premier lieu que pour vous

supplier , Monsieur , avec toute l'instance dont nous sommes capables , d'avoir quelque pitié de cette pauvre Echelle , qui est sur le bord de sa ruine , & que votre personne seule peut rétablir dans son premier lustre.

Que la misere des affaires generales ne vous empêche donc pas d'obtenir du Roi vos provisions en forme , par le grand credit que vous avez à la Cour ; & nous vous promettons , Monsieur , par l'obéissance que nous vous vouèrons , & par l'exactitude avec laquelle nous vous payerons les droits du Consulat , de vous donner lieu d'être satisfait , tant pour l'honneur que pour l'utilité.

Que les dépenses qu'il vous faudra faire ici pour votre entrée , & pour votre reception ne vous soient point un obstacle ; puisque nous vous promettons , & nous obligeons par cette Présente , en la meilleure forme qu'il nous est possible , de vous fournir en prêt d'abord après votre arrivée à Alexandrette la somme de cinq mille piastres , pour subvenir aux dépenses qu'il vous faudra faire pour votre réception , pour la Maison Consulaire , & pour les autres choses dont vous aurez besoin.

Vous n'avez que faire de prendre avec vous que les personnes qui vous feront nécessaires pour le voyage, parce que vous trouverez ici les Officiers dont vous aurez besoin pour votre Charge.

Il nous semble qu'il est inutile de vous dire les raisons qui nous obligent à souhaiter un changement dans ce Consulat.

Vous sçavez de quelle conséquence est votre Barat de la Porte. Ainsi, Monsieur, vous y donnerez ordre, s'il vous plaît. Nous sommes, Monsieur, vos, &c. A Alep le 24. Novembre 1677.

Cette Lettre commune étoit accompagnée de plusieurs particulières, & d'un grand Memoire pour M. Colbert, qui renfermoit les plaintes de la Nation, & les raisons qu'on avoit de me demander pour Consul.

J'hésitai plus d'un mois à me déterminer à prendre ce parti. A la fin, les esperances d'une paix generale qu'on croyoit prochaine, & le rétablissement du commerce, me porterent à y consentir. Je le promis aux Négocians d'Alep, & au Corps du commerce de Marseille, & je l'écri-

vis à M. Colbert en lui envoyant les Memoires d'Alep, & les Lettres des Marchands de cette Ville & de Marseille. Je vis ce Ministre le dix Février à sa belle Maison de Sceaux. Il me dit qu'il avoit vû tous les papiers que je lui avois envoyés; que je lui ferois plaisir d'accepter ce Consulat, & qu'au premier jour qu'il travailleroit aux affaires du Levant, il expedieroit mes provisions, & tout ce qui me seroit necessaire, pour que j'exerçasse cette Charge avec satisfaction & utilité, & qu'il me dépêcheroit au plûtôt.

Mais les négociations de la paix alloient si lentement à Nimégue, qu'elles obligerent le Ministre à suspendre toutes les dépêches du Levant. Je fis cependant réponse à la Nation Françoisse d'Alep, & je leur marquai les dispositions de M. Colbert & les miennes au sujet du Consulat; mais je les avertissois en même-tems, qu'il n'y auroit rien de déterminé, que quand la paix generale seroit faite. Ma lettre étoit du 15. Avril 1678. Je leur écrivis encore le huit Juin suivant.

Le Roi étant allé à Fontainebleau le 4. Août, je fus averti que M. Col-

bert y avoit fait porter tous les papiers qui regardoient les affaires du Levant, & qu'il vouloit y travailler, & y donner la dernière main. Je crus être obligé de m'y rendre pour suivre cette affaire.

J'appris le 17. Août par le Sieur Magy, & les autres intéressés à la Compagnie du Levant, que les Consulats avoient toujours été à la nomination du Roi, sur la présentation du Ministre qui avoit le Département du Commerce, & que M. Colbert vouloit les retirer entièrement des mains de ceux qui en avoient obtenu la propriété, prétendant que ceux qui en jouissoient depuis long-tems l'avoient usurpée; que pour cet effet il avoit envoyé à Marseille des Edits du Roi, portans ordre aux Propriétaires de ces Consulats de représenter leurs titres, pour être pourvû à leur remboursement: cela me fit connoître que notre affaire étoit accrochée pour long tems; d'autant plus que je scûs que la Compagnie du Levant avoit eû ordre de M. Colbert de recevoir les offres & les propositions que feroient ceux qui aspireroient à ces Consulats. Plusieurs personnes se présentèrent, & je fus obligé de me met-

tre du nombre, & on ne conclut rien, parce qu'il fallut attendre le retour du Roi à Saint Germain, & l'échéance du terme qui avoit été donné aux Propriétaires.

Le 29. Septembre la paix avec la Hollande fut publiée à Paris, & fit espérer qu'elle deviendroit bien-tôt generale.

Le 15. Decembre 1678. le Pere Michel Nau Jesuite arriva à Paris. Il devoit retourner à Alep avec de nouveaux Missionnaires de sa Compagnie, après qu'il auroit trouvé à Paris des fonds pour leur voyage, & pour leur entretien, & vouloit passer avec moi. Il avoit une autre affaire qui lui étoit de plus grande conséquence; c'étoit d'être nommés Chapelains de la Chapelle Consulaire, indépendamment du Consul. Cette affaire a fait tant de bruit, qu'on sera bien aise d'en être informé. On l'apprendra en partie par l'extrait d'une lettre du même Pere Nau, Supérieur de la Mission d'Alep au Pere Verjus Procureur de leurs Missions Orientales. La voici.

J'ai une joye très particuliere que M. le Chevalier d'Arvieux soit notre Consul en Alep. Il falloit une per-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 431.**  
sonne de sa capacité & de son mérite pour remettre l'Echelle d'Alep, qui est en pitoyable état. Cependant je prie votre Reverence de le bien instruire de notre affaire de la Chapelle & de la Chapellanie. Vous sçavez quelles sont les conséquences pour nos emplois, pour le bien & l'avantage de la Religion, & pour l'honneur & le service de la Nation. M. le Chevalier d'Arvieux sçait mieux que personne l'importance de l'affaire.

Vous sçavez de plus, que la Chapelle est dans la salle Consulaire, où l'on boit & mange, & où l'on fait mille choses qui ne s'accordent pas avec la sainteté de l'Autel; cela même est fort incommode au Consul, qui n'en est pas maître tous les matins, & souvent l'après-dînée, à cause des Messes & des Vêpres. Notre maison & la sienne sont un même appartement, & il n'y a rien entre M. le Consul & nous. Il seroit tout-à-fait à la gloire de Dieu qu'il ôtât sa Chapelle de sa salle, quand ce ne seroit que pour l'honneur du S. Sacrement qui s'y garde. Notre maison est grande, & sa Chapelle y seroit bien mieux. Les Peres Cordeliers y

feroient leurs fonctions de la Paroisse, qui leur appartient, & sans que M. le Consul fût importuné. Il auroit sa Chapele à sa porte, & nous une commodité considerable, de faire sans aucun danger d'avanies nos Congregations, & mille autres bonnes œuvres. Si M. le Chevalier d'Arvieux est de vos amis, parlez-lui-en avec confiance, ou priez le Pere Confesseur du Roi de lui en parler; & afin qu'il n'ait personne de nos envieux à combattre, il seroit bon qu'il s'en fît donner un ordre du Roi: ce sera un ordre très-juste pour empêcher des profanations qui sont inevitables au lieu où est cette Chapelle. Le nom du Roi fera taire tout le monde, & mettra toutes choses à couvert.

Les Peres Verjus & Nau eurent une longue audience de M. Colbert. Ils lui présenterent leurs Memoires pour obtenir des Lettres Patentes de Sa Majesté, pour être Chapelains perpetuels du Consulat d'Alep independamment du Consul.

Le 27. Decembre 1678. la paix avec l'Espagne fut publiée à Paris, ce qui nous fit esperer que nos affaires finiroient bientôt.

Le Pere Louÿs Verdun Cordelier,  
avec

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 433  
avec un Compagnon députés de la  
Famille de Terre-Sainte, me vinrent  
rendre visite. Ils venoient deman-  
der au Roi des ordres à son nouvel  
Ambassadeur à la Porte, pour retirer  
des mains des Grecs les Saints Lieux,  
& les leur faire rendre, aussi-bien que  
vingt-cinq mille piastrès que nos Ar-  
mateurs avoient enlevées, & qui  
avoient été déclarées de bonne pri-  
se. Il me communiquèrent aussi l'or-  
dre qu'ils avoient de demander leur  
rétablissement dans la Chapellanie  
d'Alep, & de déclarer qu'en cas que  
la Chapelle fut transférée chez les  
Jesuites, ils transféreroient aussi la  
Paroisse chez le Consul de Venise,  
& y feroient leurs fonctions curiales,  
ce qui ne seroit pas avantageux à la  
gloire de la Nation.

Je leur répondis, que puisque M.  
de Nointel Ambassadeur à Constan-  
tinople, avoit statué par son Ordon-  
nance renduë sur les contestations ré-  
ciproques qu'il y avoit eüs là-dessus,  
que ni les Jesuites, ni les Cordeliers,  
ne prendroient la qualité de Chape-  
lains, jusqu'à ce qu'il y fût pourvû  
par Sa Majesté: c'étoit à elle qu'il  
falloit s'adresser, & de leur leurs  
Memoires à M. Colbert, que pour

ce qui me regardoit, je m'attacherois aveuglement à ce que le Roi m'ordonneroit.

Le 1. Janvier 1679. le Roi fit une promotion d'Officiers de Marine. On avoit toujours fait esperer à M. de Guilleragues & à moi, qu'après cette promotion on travailleroit à ses dépêches & aux miennes ; mais dans ce même-tems Messieurs de Seiffons, Dupuy, & Vignier, Propriétaires des Consulats d'Alep, de Smyrne, & de Seïde, arriverent à Paris pour défendre leurs droits, & produire leurs titres, selon qu'il leur étoit ordonné par l'Arrêt du Conseil qui leur avoit été signifié. Ils furent en négociation auprès de M. Colbert jusqu'à la fin du mois de Mai. Ils employerent tous leurs amis pour être maintenus dans la possession de leurs Consulats, dont ils jouïssent depuis très-long-tems, mais ils n'obtinrent rien.

La Compagnie du Levant avoit eu dessein de s'approprier tous les Consulats du Levant, & offroit au Roi de rembourser les Propriétaires, afin de pouvoir remplir ces postes de ceux de leurs créatures qu'ils en croiroient les plus capables. M. Colbert ne

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 437  
trouva pas qu'il y eût de la justice à les rembourser , prétendant qu'ils en avoient jouï assez long-tems pour s'être amplement remboursés de ce qu'ils pouvoient avoir déboursés. Les choses demeurèrent encore indé- cises , parce que ces Propriétaires demanderent du tems pour produire de nouvelles pieces.

M. Dupuy eut recours à M. de Lou- vois Ministre & Secretaire d'Etat , dont il avoit la protection ; ce qui joint à ce que M. Colbert n'avoit ja- mais eu que des relations très-avan- tageuses de la conduite de M. Du- puy dans l'exercice du Consulat de Smyrne , le fit conserver dans ce Consulat ; mais à condition qu'il l'exerceroit par lui-même , & non par des Subdelegués : que M. de Seif- sons pourroit aussi aller en personne à son Consulat de Seïde ; mais qu'à l'égard d'Alep , le Roi voulant y pourvoir absolument , il m'en avoit promis la Commission depuis plus de 18. mois , & qu'il me la feroit expé- dier au premier jour.

M. Vignier qui ne s'accommodoit pas de cette disposition , & qui vou- loit s'en conserver la propriété & à ses enfans , vint me proposer de me

mettre à la place de M. François Picquet Evêque de Cesarople si je pouvois par le moyen de mes amis leur conserver leurs parts. Comme le parti pouvoit m'être avantageux, j'employai tout le crédit que je pouvois avoir à la Cour, & ce fut inutilement. Le Ministre ne voulut rien écouter, & déclara que le Roi vouloit faire exercer les Consulats par des gens dont il connoîtroit les talens & la capacité.

On voulut tenter de l'adoucir par le moyen de M. de Belinzani Intendant general du Commerce de France. Ces trois Propriétaires m'engagerent à les accompagner chez M. Belinzani. Il les écouta avec beaucoup de patience, & pour réponse il leur dit ce qu'ils sçavoient déjà; que MM. de Seiffons & Dupuy iroient exercer leurs Consulats de Smyrne & de Seïde, & que j'irois à Alep immédiatement de la part du Roi avec sa Commission, & indépendamment de MM. les prétendus Propriétaires, & qu'il m'ordonnoit de sa part, & de celle de M. Colbert de me tenir prêt à partir dans quinze jours; que mes dépêches étoient faites, & qu'il me les remstroit au retour du pre-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 437**  
mier voyage qu'il feroit à Saint Germain. Cette réponse si positive me fit résoudre à faire tout ce qui me seroit ordonné.

M. de Guilleragues qui avoit été nommé à l'Ambassade de Constantinople le même jour que je fus nommé au Consulat d'Alep, s'ennuyoit autant que moi d'attendre ses dépêches depuis près de dix-huit mois. La raison de ce retardement étoit la somme considérable qu'il falloit lui donner pour son Entrée & les autres dépenses, parce que le Roi avoit alors plus besoin d'argent pour prendre des Villes que pour faire des Entrées; & il n'y avoit que la paix qui pût faciliter le moyen de trouver toutes ces sommes. Comme elle venoit d'être conclüe, la Compagnie du Levant eut ordre de trouver toutes ces sommes, & le Sieur Augustin Magi fut nommé pour aller à Constantinople avec M. de Guilleragues, pour en faire la distribution aux créanciers du País préferablement aux autres.

Tout le mois de Mai se passa encore, sans que l'on nous donnât nos provisions. A la fin, j'eûs avis au Bureau de M. Colbert, que mes

provisions étoient au Sceau, & que M. Belinzani avoit ordre de les retirer, & de me les remettre. Alors je songeai tout de bon à mon départ. Je fis emballer mes hardes afin de les faire partir dans la fin du mois de Juin, & de partir dans les premiers jours du mois suivant.

Le 1. Juillet M. Belinzani m'envoya chercher, & me remit la Commission du Roi, avec ordre de partir incessamment, & me rendre à Toulon, afin de profiter de l'escorte des Vaisseaux que Sa Majesté avoit destinés pour porter M. de Guilleragues à Constantinople.

*Commission du Roi pour exercer le Consulat d'Alep.*

**L**. OUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier, & Terres adjacentes, &c. A tous ceux que ces Présentes Lettres verront. SALUT. Voulant pourvoir à la Charge de Consul de la Nation Françoisse à Alep & ses dépendances, dans la Syrie attendu que les Propriétaires ne peuvent l'exercer en personne, & étant bien informé du zele, fidei-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 459**  
et, capacité, & expérience que le  
Sieur Laurent d'Arvieux, Chevalier  
de l'Ordre de Notre-Dame du Mont  
Carmel, & de saint Lazare de Jeru-  
salem, a fait paroître dans les affai-  
res auxquelles nous l'avons employé.  
Nous avons crû ne pouvoir faire un  
meilleur choix que de sa personne  
pour remplir cette Charge. A ces  
CAUSES, & autres à ce nous mou-  
vantes, nous avons ledit Sieur d'Ar-  
vieux, commis, ordonné, & établi;  
& par ces Présentes signées de no-  
tre main, commettons, ordonnons,  
& établissons Consul de la Nation  
Françoise à Alep, & dans ses dépen-  
dances dans la Syrie, pour ladite  
Charge, avoir, tenir, & doréna-  
vant exercer, en jouir, & user, pen-  
dant le tems de trois années, à com-  
mencer au premier jour de Septem-  
bre prochain, aux honneurs, auto-  
rités, prérogatives, prééminences,  
privilèges, franchises, exemptions,  
libertés, gages, droits, pouvoirs,  
fonctions, fruits, profits, revenus,  
& émolumens y appartenans, tels &  
semblables qu'en ont ci-devant jouï  
ou dû jouir les Propriétaires : Si  
DONNONS en Mandement à notre  
Amé & féal Conseiller en nos Con-  
Tiiij

seils, & notre Ambassadeur au Levant le Sieur de Guilleragues; qu'après avoir été informé des bonnes vie & mœurs dudit Laurent d'Arvieux, & de lui pris & reçu le serment requis & accoutumé, il le mette & institué en possession & jouissance dudit Consulat, & lui donne toute assistance & protection: faisant défenses aux Propriétaires d'icelui, & à toutes les personnes trafiquant audit País, de le troubler. ENJOIGNONS à tous Capitaines de Vaisseaux, Barques, & autres Bâtimens, & à tous Négocians sous la Banniere de France, de le reconnoître notre Consul, & lui payer les droits appartenans à ladite Charge: à peine d'y être contraints par les voies dont les Consuls François ont accoutumé d'user. CARTEL EST NOTRE PLAISIR: Prions & requerons les Illustres & Magnifiques Pachas d'Alep & autres lieux, leurs Lieutenans, & chacun d'eux en droit soi, ainsi qu'il appartiendra, qui en ont ou en auront le Commandement ès dits lieux; qu'ils fassent & laissent jouir pleinement & paisiblement ledit Sieur d'Arvieux dudit état & Office de Consul, sans lui faire ni souf-

frir lui être fait aucun trouble ou empêchement ; ains lui donner toute aide , faveur , & assistance. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre Scel à ces Présentes. DONNÉ à Saint Germain en Laye le 22. jour du mois de Juin 1679. & de notre Règne le 37. *Signé*, LOUIS, & sur le repli : *Par le Roi*, Comte de Provence, *Signé*, COLBERT, à l'Original, & scellé du grand Sceau de cire jaune sur queue's pendantes.

Le 2. Juillet, j'allai arrêter ma place à la Diligence de Lyon pour partir le 13. du même mois : cette voiture est fatigante , parce que pour arriver à Lyon en quatre jours & demi, on arrive fort tard à la couchée; & on en part si matin , qu'à peine a-t'on le tems de reposer. J'eus soin d'envoyer mes bagages par le coche d'eau , il m'en auroit trop coûté par la Diligence.

Le 4. Juillet , étant arrivé à Saint Germain en Laye avant les neuf heures du matin , j'allai au lever du Roi; je m'arrêtai à parler dans la chambre à plusieurs Seigneurs , qui me questionnerent sur mon voyage , & me chargeoient de leur donner de mes nouvelles des Païs où j'allois. Le

T v.

Roi étoit habillé , & étoit passé à prie Dieu de la ruelle. Je l'attendois au pied de son lit , par où il devoit passer pour entrer dans son cabinet , selon la coûtume qu'il a de s'y arrêter quelques momens , pour donner le tems aux Courtisans de se retirer , & de laisser la chambre libre pour le Conseil d'en haut , qui suit immédiatement.

Le Roi m'ayant apperçû , jugea bien que je venois prendre congé de lui ; & s'étant arrêté sur l'estrade , il me dit que mes dépêches pour le Consulat d'Alep étoient expédiées depuis quelques jours , & me demanda quand je partirois , & si je n'étois pas las de faire si souvent des voyages en Turquie. Il ajoûta qu'il falloit être d'une grande résolution pour cela , ou y être accoûtumé. Je répondis que j'avois reçû mes provisions ; qu'on travailloit à mon équipage , & que ma place étoit arrêtée à la Diligence de Lyon pour le 13. & que je venois prendre congé de Sa Majesté , & recevoir ses ordres. Il étoit sur le point de me dire autre chose lorsqu'on ouvrit la porte de son cabinet , & qu'il vit le Marquis de los Balbafez Ambassadeur d'Espa-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 443  
gne, qui l'y attendoit. Cela obligea  
le Roi de marcher à lui, & de me  
dire ces paroles en me quittant :  
« J'aurois beaucoup de choses à dire  
» à tout autre que je connusse moins  
» que vous. Je n'ai rien à vous re-  
» commander ; faites pour mon ser-  
» vice , pour mon honneur , & pour  
» ma gloire ce que vous avez accou-  
» tumé de faire ; je ne sçaurois être  
» que très-content de vous ; Colbert  
» aura soin de vous faire tenir mes  
» ordres ; rendez-lui compte de ce  
» qui se passera , afin qu'il m'en  
» fasse le rapport. Adieu , bon voya-  
» ge , portez-vous bien. » A ces pa-  
roles obligeantes , je mis un genouil  
à terre , & je lui baisai le bas de son  
juste-au-corps. Il mit sa main sur mon  
épaule & passa.

Je me retirai à la porte de la cham-  
bre où je reçus une infinité de com-  
plimens de tous les Seigneurs qui  
avoient entendu ce que le Roi avoit  
eu la bonté de me dire. Ils m'embras-  
soient , & m'offroient civilement  
leurs services , & tout ce qu'ils  
avoient de pouvoir à la Cour.

Onze heures ayant sonné dans ce  
tems , & voyant que c'étoit le tems  
du lever de la Reine , & le moment

le plus favorable pour l'entretenir & prendre congé de Sa Majesté, j'allai gratter à la porte de sa chambre; je croyois la trouver encore au lit selon sa coûtume, mais je trouvai qu'on la coëffoit. Elle étoit déjà revenuë de la Messe, à cause d'une Fête particulière qu'il y avoit chez les Recollets. J'y trouvai M. de los Balbafez, & Madame la Maréchalle de la Motte à sa toilette, qui l'entretenoient sur mon voyage, puisque Sa Majesté en étoit déjà informée, comme il me le parût. Dès que je fus entré, elle me fit entrer jusqu'à toucher le bord de sa toilette. Elle me demanda si je me trouvois assez mal à la Cour pour la quitter continuellement, pour passer la mer, & aller demeurer au Pais des Turcs. Je lui répondis, que je me consolais du chagrin que j'avois de m'éloigner de sa présence pour long-tems, par le plaisir que j'avois d'obéir au Roi mon Maître, & de lui continuer mes services dans les Pais Etrangers, puisque j'étois assez malheureux de lui être inutile à la suite de la Cour. Elle me dit que j'avois beaucoup perdu à la mort des enfans de France; mais que si elle pouvoit avec le tems la reparer d'ail-

leurs , qu'elle le feroit avec plaisir , & s'étant adressé au Marquis de los Balbafez , elle lui dit en Espagnol : *Senor Embaxador, que lastima es, que este Cavallero vaya pasar la major parte de su vita entre pueblos infideles.* Elle ajoûta encore que depuis plus de 15. ans , j'avois couru toute la terre pour le service du Roi ; que Sa Majesté étoit fort fatisfaite de ce que j'avois fait pour elle. M. de Balbafez lui ayant répondu d'une maniere fort obligeante pour moi , lui dit , qu'il avoit entendu parler en Espagne de ce que j'avois fait à Alger pour les Esclaves de sa Nation , qui s'étoient loüez hautement de ma conduite. Madame la Maréchalle de la Motte prit la parole , & se plaignit à la Reine de ce que je l'avois quittée trois fois , pour courir où le service du Roi m'appel oit ; mais qu'elle ne donneroît à personne la place qu'elle me conservoit dans sa Maison , jusqu'à ce qu'étant lassé de mes voyages , je revinsse la remplir pour m'en délasser. Les remercîmens que je fis à toutes ces honnêtetés , firent tomber la conversation sur mil choses différentes. Toutes les Dames de la Cour se mirent de la partie tant que la Reine

fût à sa toilette. Les hommes entre-  
rent ensuite , & la chambre se trou-  
va tellement remplie qu'on ne pou-  
voit se remuer. Je m'entretins un  
moment à la ruelle du lit avec M. de  
los Balbafez. Toutes les Dames de  
la Reine me firent mil honnêtetés.

Il étoit déjà midi & demi , & le  
Roi étoit prêt de venir prendre la  
Reine pour la mener à la Messe. Je  
m'approchai de Sa Majesté , je la re-  
merciai de toutes les graces qu'elle  
m'avoit faites & à ma Famille , & je  
lui demandai la continuation de sa  
protection , & ses ordres. Elle m'or-  
donna de lui envoyer du baume de  
la Mecque , & m'affûra que si elle  
avoit besoin d'autre chose , elle ne  
manqueroit pas de me donner con-  
tamment. Je mis un genouil à terre  
pour lui baiser le bas de sa robe : elle  
me présenta la main , & voulut que  
j'eusse l'honneur de la lui baiser , &  
me dit en riant , qu'elle me traitoit  
en Ambassadeur du Grand Turc : elle  
me commanda ensuite de lui donner  
de mes nouvelles , & d'avoir soin de  
ma santé , afin que je pusse l'entretie-  
nir quelque jour des choses que j'au-  
rois observées pendant mon séjour à  
Alep. Le Roi me surprit dans le tems

que je faisois une profonde reverence à la Reine , & lui dit : Le Chevalier d'Arvieux prend apparemment congé de vous , Madame , il s'en va bien loin , & vous ne le verrez de long-tems. Le Roi & la Reine parlerent tout bas assez long-tems en riant , après quoi ils sortirent ensemble pour aller à la Messe.

Je fis mes adieux à toutes les Dames qui étoient dans la chambre , qui me dirent , qu'elles ne recevroient mes complimens que chez elles. J'allai joindre M. de Levy Maître d'Hôtel du Roi , qui m'attendoit dans la salle des Gardes , & qui me mena dîner avec lui.

Nous dînâmes pendant que le Roi entendoit la Messe , & nous nous trouvâmes en état d'assister à son dîner ; mais comme j'avois pris congé je n'osai m'y présenter ; mais j'allai attendre Monseigneur le Dauphin à son appartement. Il y vint dès qu'il fut sorti de table , & m'ayant abordé en riant , il me fit cent questions sur mon voyage , sur les Pais où j'allois , sur les mœurs , les coutumes , la Religion , les usages , la maniere , & les habits des Orientaux. Je tâchai de répondre le mieux

qu'il me fut possible , pour satisfaire la curiosité de ce Prince , qui par les repliques qu'il me fit , me fit connoître qu'il étoit bien plus éclairé qu'on ne le doit être à son âge. Il témoigna prendre beaucoup de plaisir à ce que je lui dis , & sa curiosité l'obligea de s'informer en détail des devoirs de ma Charge , de la maniere dont je serois habillé , de mon équipage , & de quantité d'autres choses sur toutes lesquelles je le satisfis de mon mieux. La barbe nous arrêta plus long-tems. Je lui dis que par bienséance & pour obéir aux maximes du Païs , & mieux marquer mon autorité , je serois obligé de laisser croître ma barbe ; & pour le divertir , je lui contai des Histoires Orientales sur la longueur de la barbe , & sur les superstitions des Mahométans sur cet article. Comme je vis qu'on lui alloit mettre ses bottes pour aller à la chasse , je pris congé de lui ; je le remerciai des bontés qu'il m'avoit témoigné jusqu'alors , & je le suppliai de me les continuer , & de m'honorer de sa protection pendant mon absence. Je le ferai avec plaisir , me dit-il , à condition qu'à votre retour vous me viendrez voir avec un habit à la Turquie , & une

grande barbe, & que vous me don-  
 nerez des nouvelles du Pais où vous  
 allez. Si ma curiosité me fait souhai-  
 ter quelque chose de ce Pais-là, je  
 vous le ferai sçavoir par M. d'Estan-  
 cheau Secrétaire de mon cabinet.  
 Après ces mots, je le suppliai de me  
 permettre de lui baiser la main; il me  
 la refusa, mais je n'y perdis pas; car  
 il me fit l'honneur de m'embrasser:  
 & comme je mis un genouil en terre  
 pour recevoir cette faveur, je lui at-  
 trapai la main en me relevant, &  
 je la lui baisai avec le plus de res-  
 pect qu'il me fut possible. Toute sa  
 petite Cour applaudit à ce qu'il ve-  
 noit de faire, & j'en étois tellement  
 pénétré, que je ne pus m'empêcher  
 de verser des larmes en lui faisant  
 ma dernière révérence.

J'allai prendre congé de M. le Duc  
 de Montausier, Gouverneur de Mon-  
 seigneur le Dauphin, qui avoit tou-  
 jours eu beaucoup de bonté pour moi.

Je fus ensuite chez MM. de Pom-  
 ponne, & de Châteauneuf, Ministres  
 & Secrétaires d'Etat, qui me reçurent  
 avec toutes les politesses imaginables:  
 j'employai tout le reste du jour jus-  
 qu'à minuit, à courir de maison en  
 maison faire mes adieux.

Le 5. Juillet, j'allai prendre congé de M. le Marquis de Louvois Ministre & Secretaire d'Etat, & Grand Vicaire de notre Ordre, lequel ayant sçû que j'étois dans la salle avec quantité d'Officiers d'armée qui attendoient audience, me fit entrer dans son cabinet, où il déjeûnoit d'un morceau de pain, d'une poire, & d'un verre d'eau, après avoir travaillé depuis trois heures après minuit. Il vou ut que je l'entretinsse sur bien des choses; il me combla d'honnêtetés, & me chargea de lui marquer tout ce que je ferois au Levant, jusqu'à la moindre circonstance; il me promit sa protection, & de faire valoir auprès du Roi les services que je lui rendrois pendant mon Consulat; il m'embrassa ensuite, & me dit d'aller voir M. le Chancelier son pere. Il me reçût avec son affabilité ordinaire dans sa gallerie, où je l'entretins jusqu'à ce qu'on vint l'avertir qu'il étoit tems d'aller au Conseil; il me fit bien des politesses & des offres de service.

J'allai ensuite chez M. Colbert, où je l'attendis au retour du Conseil. Il me fit entrer dans son cabinet, pendant qu'il expedia un grand nombre

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX.** 431  
de gens qui avoient affaire à lui ; il  
voulut être informé de tout ce que je  
sçavois sur les Echelles du Levant ,  
& sur quantité d'autres choses. Ce  
Ministre avoit un esprit vif , pene-  
trant , & aimoit la précision ; j'abre-  
geai mes réponses autant que je pûs  
sans rien omettre , il me parut que  
cela lui convenoit ; il me dit que j'a-  
vois fait un très-grand plaisir au Roi ,  
& à lui , en acceptant le Consulat que  
j'allois exercer ; qu'il alloit être sans  
inquiétude pour l'Echelle d'Alep ;  
qu'il se confioit entierement à ma con-  
duite ; qu'il ne me donnoit des pro-  
visions que pour trois ans , parce que  
c'étoit le Reglement que le Roi avoit  
fait ; mais que je serois confirmé tout  
autant que je le souhaiterois ; qu'il  
me souhaitoit seulement une parfai-  
te santé ; qu'il alloit travailler au ré-  
tablissement du Commerce pendant  
cette paix ; & qu'ainsi je ne pourrois  
pas manquer de gagner dans cet em-  
ploi tout ce que j'aurois dû gagner  
dans les autres dont le Roi m'avoit  
honoré auparavant , & qu'il y con-  
tribuëroit de tout ce qui dépendroit  
de lui ; que je n'avois qu'à partir con-  
tent , lui donner souvent de mes nou-  
velles , & de tout ce qui se passeroit

dans mon district, afin qu'il me donnât les ordres nécessaires. Il me défendit très-expressément de faire aucun festin comme on faisoit chez les Consuls du Levant, dans lesquels outre les cris, les excès de vin & de viandes, on marchoit dans les verres cassés jusqu'au-dessus de la cheville du pied, & où il arrivoit toujours des querelles; il ajoûta, que les Echelles du Levant étoient autrefois des Seminaires où l'on formoit de bons Marchands, & qu'aujourd'hui elles n'étoient plus que des écoles de jeu, d'y rognerie, & de mil autres sortes de vices qui corrompoient toute la jeunesse qu'on y envoie de Marseille; de façon qu'ils s'y ruinent au lieu d'avancer leurs affaires. Il m'exhorta fort de déraciner tous ces vices dans Alep, & de n'épargner personne dans les accidens qui pouvoient arriver, & de n'avoir aucune complaisance pour les gens de Marseille, ni aucune crainte de leurs criailleries ordinaires; qu'il ne doutoit pas que ces Messieurs ne remuassent bien des machines pour m'inquieter pendant mon Consulat, quelque bien que je pusse leur procurer; qu'il les connoissoit pour des esprits boüillans & d'op-

position, desquels je devois me mettre fort peu en peine, parce que je dépendois immédiatement du Roi, & que c'étoit à lui seul que je devois m'adresser, & lui rendre compte de tout ce qui se passeroit dans mes affaires & dans mes negociations. On le vint avertir pour dîner, je le quittai en lui promettant de lui écrire souvent sur l'état de cette Echelle, & il me promit son amitié & sa protection auprès du Roi, à qui il feroit valoir mes services.

J'allai ensuite chez M. le Marquis de Seignelai Secrétaire d'Etat, & fils aîné de M. Colbert. Je pris congé de lui à l'issuë de son dîné : il me promit les mêmes choses que M. son père, & me dit, qu'on me rendroit à Alep une lettre qu'il m'avoit écrite en faveur du Sieur Raphaël Roupily Armenien; que c'étoit pour faire embarquer des chevaux que ses Agens avoient achetés pour le Roi. Il me promit son amitié & sa protection, & m'ordonna de lui écrire souvent.

Je passai de-là chez Madame la Maréchalle de la Motte, qui étoit avec Madame la Duchesse de la Ferté sa fille. Les obligations infinies que j'avois à ces Dames me serrèrent telle-

ment le cœur, qu'à peine pûs-je leur faire mon compliment. Je trouvai un carosse qui m'attendoit à la petite porte du Château; j'y entrai seul pour avoir le tems de rêver à mes affaires en venant à Paris.

Je fus rendre mes respects à M. le Prince de Condé, M. le Duc d'Enghien, Messieurs les Princes de Condy, Mademoiselle d'Orleans, Madame de Guise, & autres Seigneurs & Dames, que mon séjour à la Court m'avoit fait connoître, & generalement à tous mes amis. Je reçûs partout tant de marques d'amitié & tant d'offres de service, que je me serois erû le plus heureux de tous les hommes, si je n'avois pas été accoutumé à l'eau benîte de Cour.

Enfin le 13. Juillet 1679. nous entrâmes dans le carosse de la Diligence, & nous partîmes à quatre heures du matin. Je ramenai ma sœur avec moi, parce qu'elle n'avoit plus rien à faire à la Court depuis la mort des enfans de France. Il y avoit encore M. Gassandi d'Aix Avocat du Roi, & M. de Langes de Montrival, frere de M. le Président d'Oranges, que la curiosité de voir les Pais Etrangers avoit fait résoudre de venir passer avec

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 455  
moi tout le tems de mon Consu-  
lat.

Nous arrivâmes à Lyon le 17. Juil-  
let sur le midi ; nous allâmes le 19.  
retirer nos hardes qui étoient à la  
Douanne , où elles furent visitées  
avec la dernière rigueur. Nous les  
fîmes porter au bateau que nous  
avions loué exprès pour nous porter  
à Avignon , où nous arrivâmes le 21.  
sur les cinq heures du soir , ayant  
jouï d'un très-beau tems , & eu beau-  
coup de plaisir sur ce fleuve rapide.

Nous trouvâmes des Douanniers  
bien plus honnêtes que ceux de  
Lyon ; ils se contenterent de notre  
parole. Nous nous retirâmes dans  
une fameuse Hôtellerie , où arrive-  
rent quelques heures après Messieurs  
Barberin & Bruë , & le Prieur de  
Saint Lazare d'Arles , qui venoient  
au-devant de nous , & nous passâmes  
tout le reste du jour à nous divertir  
& à nous promener.

Le 22. Juillet fête de Sainte Made-  
leine , après avoir entendu la Messe ,  
nous allâmes voir la Synagogue : les  
Juifs m'ayant vû lire quelques In-  
scriptions Hebraïques , se mirent en  
tête que je cachois la Loi de Moïse  
sous un habit de Chevalier , & le pu-

blierent dans leur quartier. Les principaux vinrent me complimenter à l'issuë de notre dîné, & m'assûrèrent que je sortois de la Tribu de Levi. Je ne voulus pas les détromper pour faire plaisir à la Compagnie, & même pour les confirmer encore davantage je leur recitai quelques passages Hebreux qui convenoient à la conversation; & je leur montrai une lettre en Hebreux Rabbinique, que je venois de recevoir d'un Juif de Smyrne. Ils ne la purent jamais déchiffrer sans mon secours.

Nous nous embarquâmes sur le Rhône, & nous arrivâmes à Beaucaire le même jour. Ma sœur n'avoit point vû la foire celebre de cette Ville; il fallut satisfaire sa curiosité, nous y passâmes le reste du jour; & comme l'affluence du monde étoit extrême, nous allâmes souper & coucher à Tarascon.

Le 23. Juillet, nous repassâmes le Rhône, après avoir vû les Reliques de Sainte Marthe, & ce qu'il y avoit de curieux à Tarascon, & nous allâmes passer la journée à la foire, & sur le soir nous repassâmes à Tarascon pour nous préparer à notre voyage.

Nous

Nous partîmes le 24. avec deux litières, & six Cavaliers, sans aucun bagage, ayant tout fait partir d'Avignon pour Marseille sur des mulets. Nous arrivâmes sur le soir à Salon; nous y entendîmes la Messe le lendemain aux Cordeliers, où nous vîmes le Sepulchre du Prophete Nostradamus, qui est à côté de la petite porte, tout simple & sans ornemens, comme un grand coffre de pierre au-dessus duquel est son portrait. Il fut enterré le 6. Novembre 1566.

Nous allâmes dîner au Griffon, qui est à moitié chemin de Marseille. Nous y trouvâmes un de mes freres, deux de mes cousins, avec six de nos amis, députés des Negocians de Marseille & d'Alep, qui venoient me complimenter.

Nous arrivâmes le soir à Marseille avec un nombreux Cortège de litières, de caleches, & de Cavaliers, qui m'attirerent bien des compliments, aux Pennes, & sur toute la route.

Nous ne fûmes pas plutôt descendus à la maison qu'on nous avoit fait préparer, que nous nous trouvâmes accablés de visites & de compliments. Les Marseillois n'en sont pas avares :

ce qu'il y a de commode chez eux ; c'est que cela dure peu , & que quand leur première vivacité est passée , ils vous laissent en repos , & en viennent même jusqu'à l'indifférence avec vous.

J'allai à Aix le 4. Août rendre mes devoirs à M. Rouillé Intendant de la Province , qui avoit beaucoup d'amitié pour moi , & à qui j'avois des obligations très-considérables.

M. de Guilleragues arriva à Aix le 5. Août sur le soir. J'en donnai avis à M. l'Intendant , qui le vint voir aussi-tôt. Les Consuls de la Ville lui envoyèrent le présent ordinaire , qui consiste en douze bouteilles de vin , douze boîtes de confitures , & autant de flambeaux de cire blanche. Les Consuls suivirent de près leur présent. Le premier harangua M. l'Ambassadeur. Après qu'il leur eût répondu , on se retira , excepté M. Rouillé & moi. Nous passâmes dans une chambre voisine de celle où il soupa ; & après qu'il eût achevé , nous-entrâmes , & fûmes en conversation avec lui assez long-tems ; après quoi M. Rouillé me mena souper avec lui , & mettre ordre au voyage que nous devons faire le lendemain à Marseille.

Le 6. J'allai au levé de M. l'Ambassadeur, je l'accompagnai à la Messe aux Prêcheurs, & de-là chez M. Lenfant Commissaire des Guerres, qui nous donna un déjeuner splendide. M. Marin premier Président, & M. Rouillé s'y trouverent avec leurs carosses, nous montâmes dedans pour faire voir à M. l'Ambassadeur ce qu'il y a de curieux dans la Ville, & nous nous rendîmes chez M. l'Intendant qui nous donna un très-magnifique & très-long dîné; après quoi M. l'Ambassadeur, M. le Comte de la Vergne & moi nous montâmes dans le carosse à six chevaux de M. l'Intendant pour nous rendre à Marseille.

Nous trouvâmes M. Brodart Intendant des Galères, à Saint Louis, à un lieu de Marseille, qui vint au devant de M. l'Ambassadeur, & qui lui amenoit le carosse de M. le Maréchal de Vivonne, dans lequel il devoit faire son entrée. Il s'y mit avec M. son frere & M. Brodart; Je restai dans celui de M. Rouillé avec M. Fabre.

Etant arrivés à la porte Royale nous y trouvâmes les Echevins qui vinrent recevoir M. l'Ambassadeur.

Ils étoient précédés de tous les Valets porteurs des flambeaux de cire blan-

che , parce qu'il étoit déjanuit. M. de Guilleragues mit pied à terre, reçût les compliments de ces Messieurs, & répondit avec politesse à la harangue de M. Claude Etienne Assesseur de la Ville, qui porta la paro'e. Après cela on marcha à pied vers la maison de M. Brodard , où M. l'Ambassadeur devoit loger.

Pendant la marche les Echevins étoient à la gauche de M. l'Ambassadeur ; ils étoient suivis de tous les Officiers de la Ville. Le frere de Son Excellence , M. Brodard & moi étions à la droite suivis de plusieurs Gentilshommes & de nos domestiques. Nous trouvâmes le Cours & toutes les autres rues remplies d'un peuple infini ; nos carrosses suivoient , & nous arrivâmes ainsi à l'Intendance , où M. Brodard reçût Son Excellence dans des appartemens superbement meublés. Elle y fut encore complimentée par les Echevins & par les principaux de la Ville , après quoi chacun se rerira. Je restai au souper qui fut tel qu'on le pouvoit attendre de M. Brodard.

Le 7. Août , les Echevins envoyèrent le present ordinaire de la Ville , consistant en vin , confitures & flambeaux , & vinrent rendre visite à Son

Excellence, ayant à leur tête M. de Pilles Gouverneur de Marseille, suivi des personnes les plus qualifiées, comme les Echevins l'étoient des principaux Marchands & Bourgeois. Ce jour & les suivans se passerent à recevoir & à rendre les visites ordinaires, & cependant je songeai à mes affaires.

Le 9. J'arrêtai mon passage avec le Capitaine Antoine Carbonneau de la Ciutat, & je lui ordonnai de notifier aux Marchands que nous partirions assurément dans le cours du mois, afin que ceux qui voudroient charger de l'argent ou des marchandises s'y préparassent à loisir. Il y eut une très-grande jalousie à Marseille contre Carbonneau, parce qu'il étoit de la Ciutat. Mais comme il n'y avoit alors à Marseille aucun Vaisseau qui me convint, il fallut par nécessité que je prisse celui-là, aussi-bien que M. Picquet Evêque de Cesarople. La jalousie des Marseillois s'apaisa à la fin, & chacun se disposa à charger quelque chose sur ce Vaisseau.

Le 11. Août, je prêtai serment entre les mains de M. de Guilleragues, pour le Consulat d'Alep, comme j'y étois obligé par mes provisions.

\* M. l'Ambassadeur partit le 18. pour

se rendre à Toulon, où il devoit s'embarquer.

Je me préparai aussi à partir, & pour cela je pressai le Capitaine Carbonneau autant qu'il me fut possible. Pendant ce tems-là les Marchands de Marseille intéressés au commerce d'Alep, me regalerent magnifiquement dans le jardin de M. Guillet. Tous mes amis en firent autant les uns après les autres, de sorte qu'à peine pouvois-je trouver le tems de mettre ordre à mes affaires; j'en vins à bout à la fin.

**Départ de Marseille.** Le 29. Août 1679, je m'embarquai avec tous mes gens sur le Vaisseau le Saint Augustin, commandé par le Capitaine Antoine Carbonneau, de 30. pieces de Canon, & de 90. hommes d'équipage, sans compter les Passagers, qui faisoient plus de cinquante hommes.

Nous mîmes à la voile à quatre heures après midi, & quatre heures après nous mouillâmes à la Ciutat, où je débarquai au bruit de l'Artillerie du Vaisseau.

**Arrivée à la Ciutat.** Le lendemain je reçus les presens de la Ville, qui consistoient en douze bouteilles d'excellent vin muscat & douze flambeaux de cire blanche. Mrs. les Consuls suivirent leurs presens, & vinrent me complimenter.

Le 31. M. le Vicaire de M. le Chevalier de Vendôme, Seigneur spirituel & temporel de la Ciutat, en qualité d'Abbé de Saint Victor lez-Marseille, vint à la tête de son Chapitre me faire ses complimens; & pendant les sept jours que nous demeurâmes à la Ciutat, nous fûmes regalés de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Ville.

Nous mîmes à la voile le sixième Arrivée à  
Septembre, & le lendemain nous Toulon.  
moüillâmes à Toulon. Je pris mon logement chez M. l'Abbé Laugier, Capiscol de la Cathedrale, qui me reçût & me regala à merveilles.

A peine étions-nous hors de table que M. l'Evêque de Toulon, & M. l'Evêque de Cesarople me vinrent voir. M. Arnoul Intendant general de la Marine, avec les principaux Officiers me firent le même honneur, & me prévirent, dont je fus bien fâché. J'allai rendre mes devoirs à Monsieur, Madame & Mademoiselle de Guille-  
ragues, à Mr Arnoul, chez qui ils étoient logés, à MM. les Evêques, & à tous Mrs. les Officiers de Marine. On me regaloit par tout avec tant de profusion, que je souhaitois ardemment  
le moment de notre départ.

Départ de  
Toulon.

Enfin le onzième Septembre M. l'Ambassadeur s'embarqua avec toute sa suite sur le Vaisseau du Roi le Hardy, qui étoit commandé par le Marquis de la Porte. Je m'embarquai en même-tems sur un Bateau du Pais avec M. l'Evêque de Cesarople, & nos gens, & quelques Chevaliers & autres Passagers qui alloient à Malte, & en d'autres endroits du Levant, & nous allâmes joindre le Vaisseau du Capitaine Carbonneau qui étoit au fond de la rade proche le Lazaret. Tous les Vaisseaux saluerent M. l'Ambassadeur quand il passa devant eux; il n'y eut que le nôtre qui oublia son devoir en cette occasion.

J'allai à bord du Hardy souhaiter un bon voyage à M. l'Ambassadeur. Je le trouvai fort en colere contre Carbonneau, il vouloit l'envoyer chercher & le châtier, & ce ne fut pas sans peine que j'obtins sa grace.

Départ de  
Toulon.

Le 12. Septembre sur les neuf heures du matin, le Hardy tira un coup de canon & appareilla, nous en fîmes de même. La Flûte du Roi qui alloit à Constantinople le suivoit, quatre Vaisseaux Marchands venoient ensuite, puis quatre barques, une Polacre & une Tartanne. Nous sortîmes

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 465**  
de la rade en bon ordre comme une  
petite armée. Le vent qui nous étoit  
d'abord assez favorable , continua jus-  
qu'au quinze, que nous vîmes à bas-  
bord la côte de l'Isle de Sardaigne.

Le 16. Nous vîmes les Isles de Saint Vüe de  
Pierre , & à six heures du soir nous Sardaigne.  
dépassâmes à une lieuë au large les  
écueils que l'on nomme la Vache &  
le Veau , devant le Cap de San-Jaco-  
mo , qui forme une partie du Golfe de  
la Palme. Nous portâmes à route tou-  
te la nuit jusqu'au lendemain qu'il en  
fallut changer , parce que le vent  
changea , & nous amena une rude bou-  
rasque qui nous obligea de relâcher à  
Cagliari , Capitale de la Sardaigne , &  
la dernière Ville de cette Isle vers le  
Sud ; nous y mouillâmes à neuf heures  
du matin.

M. de la Porte salua la Ville de Mouillage  
sept coups , elle ne lui en rendit que à Cagliari.  
cinq , encore ce ne fut que vers les six Difficulté  
heures du soir , & après que M. de pour le sa-  
la Porte eût envoyé M. du Palais son lut.  
Capitaine en second , pour s'en plain-  
dre.

Le President qui y commandoit  
pour Sa Majesté Catholique, lui dit que  
la Vice-Royauté étant vacante, il ne  
pouvoit rien prendre sur lui , qu'il

V v

avoit ordre de ne faire saluer que l'Amiral. Mais M. de la Porte y ayant renvoyé un de ses Lieutenans pour lui dire que l'Ambassadeur de Constantinople étoit dans son Vaisseau, le Président ordonna au Château de tirer ces cinq coups, & envoya en même-tems une Chaloupe avec des Députés complimenter Son Excellence.

**Chanoines de Cagliari.** La Ville de Cagliari est assez grande & environnée de vieilles murailles. Son Château n'est pas grand chose. Elle a une Eglise Cathédrale assez belle, où les Chanoines font l'Office en Camail & en Rochet, même en présence de leur Archevêque. On celebrait ce jour-là la Fête de S. Thomas de Villeneuve, & on tira une grande quantité de boîtes. C'est dans ces tintamares que consistent la plupart des dévotions des Fêtes en Espagne & en Italie.

**Départ de Cagliari.** Nous remîmes à la voile le 18. sur le midi, à la vûe de quatre Vaisseaux de guerre François, qui avoient relâché comme nous à cette plage le jour d'aparavant.

Le 19. Nous perdîmes de vûe les côtes de Sardaigne; mais le 20. nous fûmes obligés de les reconnoître encore, à cause du vent contraire, &

de ce que le mât d'avant du Hardi avoit craqué ; mais nous ne fûmes pas plutôt à la hauteur du Cap de Poule, que le vent changea, & nous obligea de changer la route que nous avions prise sur la Sicile : nous portâmes droit au Golphe de Tunis que nous découvriâmes le 24. & nous portâmes sur le Cap Blanc. Nous reconnûmes de fort près la Pantellerie, petite Ile appartenante au Roi d'Espagne ; il n'y a qu'un Village & une Forteresse ; on y fait un grand commerce de vin qui y croît en abondance. Ce sont les femmes qui cultivent la terre & les vignes, tandis que les hommes traînent la rapiere, & font la garde autour de l'Ile, chacun dans son département.

Le 25. Nous perdîmes de vue la Pantellerie.

Le 27. Nous découvriâmes le Goze Arrivée  
de Malte, & nous y arrivâmes le même jour sur les deux heures après midi. La Ville salua M. l'Ambassadeur la premiere de plusieurs coups de canon ; le Vaisseau du Roi rendit ce salut par une décharge de toute son Artillerie. M. l'Ambassadeur & toute sa Famille débarquerent vers le soir au bruit du canon, & entrerent dans les carosses que M. le Grand-Maître leur

avoit envoyés sur le Port pour les recevoir & les conduire au Palais de son neveu, qu'il leur avoit fait préparer par les Officiers, après qu'il l'eût envoyé complimenter à bord.

M. l'Ambassadeur rend visite au Grand Maître.

Le 28. M. le Grand-Maître envoya encore faire des complimens à M. l'Ambassadeur, & Son Excellence suivie d'un grand Cortège, alla saluer Son Eminence, qui le reçût dans son lit, à cause de ses indispositions & de son grand âge. Il fut reçû par le neveu du Grand-Maître qui faisoit les honneurs. L'Eminence & l'Excellence s'entretinrent quelque tems en particulier; après quoi les portes ayant été ouvertes, la suite de l'Ambassadeur entra, & eut l'honneur de saluer le Grand-Maître.

M. l'Ambassadeur voulut s'en retourner chez lui à pied, suivi de cinq carosses de Son Eminence, celui du corps étoit à six chevaux, un autre à quatre mules, & les trois autres à deux chevaux.

Le Grand Maître rend visite à Madame l'Ambassadrice.

Le même jour vers les quatre heures du soir le Grand-Maître alla rendre visite à Madame l'Ambassadrice. Il s'étoit excusé de recevoir sa visite, parce que ce n'est pas la coûtume à Malte que les femmes visitent les hommes, non

plus que celle des Grands-Maîtres, de visiter les Ambassadeurs ; mais Son Eminence en rendant visite à Madame l'Ambassadrice, la rendoit indirectement à son mari : au fond c'étoit la même chose, mais il faut se conformer aux usages & garder les apparences.

Le 29. Septembre Fête de S. Michel, qui est le titulaire de l'Auberge de Provence, qui a le premier rang sur toutes les autres, le Grand-Prieur de l'Eglise Officia Pontificalement; Son Eminence y assista avec tous les Grands-Croix en habits de ceremonies. La Musique y fût aussi belle que le concours étoit grand. Fête de S. Michel.

J'ai parlé de Malte dans d'autres endroits, ce qui m'exempte d'en rien dire ici.

Le 30 Je priai M. le Commandeur de Villevieille grand Ecuyer de Son Eminence, de lui dire que je souhaitois lui rendre mes respects, il m'obtint Audience sur le champ. M. le Commandeur de Villevieille & M. le Commandeur de Village, grand Fauconnier, me firent l'honneur de m'accompagner avec plusieurs autres Chevaliers de mes amis. Le Chevalier d'Arvieux a audience du GrandMaître.

Dès que le Grand - Maître me vit entrer, il me reconnut, se leva de son

fauteuil avec un cri de joye, & m'embrassa tendrement comme il avoit fait la dernière fois que j'eus l'honneur de le voir à Malte. Il me fit mille honnêtetés ; il s'informa de ce que j'avois fait depuis notre dernière entrevûe, & enfin du motif de mon voyage. Notre conversation auroit été longue s'il avoit voulu s'asseoir. Sa politesse m'obligea d'abreger mes réponses, car il étoit dans sa soixante & douzième année, & dans la dix-septième de son regne. Il avoit la goutte assez fréquemment, quoique d'ailleurs il jouit d'une santé parfaite, peut-être au grand déplaisir de bien des gens qui prétendoient au Magistère. Il s'appelloit, & c'étoit toujours Nicolas Cottoner de Majorque ; qui a succédé à Raphaël Cottoner son frere, qui ne posséda cette dignité que trois ans. Je pris congé de lui avec les mêmes embrassemens dont il m'avoit honoré en entrant, & en reculant par des reverences mesurées vers la porte, je me retirai, tandis que demeurant toujours debout il m'accompagna des yeux autant qu'il pût m'appercevoir. Les mêmes Commandeurs vinrent me conduire jusqu'au bout de l'escalier du Palais, & me comblèrent de politesses. J'étois logé

chez M. le Chevalier Bacon, j'y reçûs les visites de tout ce qu'il y avoit de gens de distinction, de sorte que je n'eus presque pas le tems de voir M. de Guilleragues chez lui. Je dirai seulement qu'il a reçu à Malte des honneurs extraordinaires, qu'il y a été défrayé par le Grand-Maître. Sa table étoit de douze couverts avec une seconde de vingt-quatre, & l'une & l'autre étoient servies avec une abondance, une propreté, & une magnificence extraordinaire.

Le premier Octobre, j'eus l'honneur de voir M. le Grand-Maître pour la seconde fois; il étoit dans son lit, je l'y entretins pendant une heure sur les choses que nous avions entamées dans ma première visite; je reçûs les mêmes honneurs, & en sortant je fus me préparer au départ, M. l'Ambassadeur en ayant donné l'ordre.

Nous nous embarquâmes le 4. Octobre, mais le vent ayant changé, nous ne pûmes sortir du Port. M. le Grand-Maître envoya prier M. l'Ambassadeur de débarquer, & d'attendre le beau-tems; il le fit, & nous aussi.

Le six, les vents s'étant trouvés bons Départ de & assez frais, nous nous embarquâmes Malte. tout de bon. Nous appareillâmes sur les

neuf heures, & nous perdîmes Malte de vûë avant la nuit. Le Vaisseau le S. Sepulcre commandé par le Capitaine Antoine Carbonnet de la Cioutat qui venoit de Livourne , un Corsaire du GrandDuc de Toscane , un petit Vaisseau Marchand , quelques Barques, & un Corsaire de Malte se joignirent à nous, & remplacèrent les Bâtimens qui nous avoient quittés à Malte, de sorte que nous nous trouvâmes encore treize voiles en sortant du Port.

Les 7. 8. 9. 10. 11. & 12. Nous eûmes un vent contraire si violent, que nous eûmes bien de la peine à ne rien perdre de ce que nous avions avancé en nous tenant bord sur bord. Nous nous trouvâmes si près de l'Isle de Zante cette derniere nuit , que nous nous serions tous brisés sur les rochers qui bordent cette Isle , si heureusement pour nous le Vaisseau de guerre n'eût rompu sa grande vergue, ce qui l'obligea d'arriver & nous aussi, parce que nous suivions le fanal qu'il portoit. Il falloit que les vents & le courant nous eussent portés sur cette Isle que nous n'avions pas reconnüe le soir precedent. Une de nos barques qui ne pût tenir la mert, ayant voulu reâcher, se brisa à l'Ouest de cette Isle ; nous en rencontrâmes les

Tempête  
& naufrage  
d'une Bar-  
que,

débris sur l'eau; il ne se perdit que deux hommes, la Barque s'étant échouée sur une Plage qui forme une espece de petit Port, entre deux Caps de roche vive extrêmement escarpez. Ce fut un bonheur pour le reste de l'équipage qui se sauva à terre.

Relâche à

Le treize Octobre, le tems continuant à être mauvais, & ne pouvant porter à route, M. de la Porte qui vouloit raccommoder sa grande vergue trouva bon de relâcher à Cephalonie qui est une grande Isle appartenante aux Venitiens, à dix milles au Nord de Zante. Nous y arrivâmes sur les cinq heures du soir, & nous mouillâmes dans la grande rade, en attendant le lendemain pour prendre un meilleur poste, entre Lixanoy & Ergastoli, qui sont deux Villages les plus voisins du Port. La Forteresse est à trois lieuës du Port, ce qui fut cause qu'on ne la salua point, & que M. l'Ambassadeur ne fut point salué. Il y avoit plusieurs Vaisseaux Anglois mouillez, il y en arriva d'autres; pas un ne salua le Pavillon. Quelques Officiers du Hardy s'en choquerent, & tâcherent de persuader à M. de la Porte qu'il devoit les contraindre au salut; mais il leur dit que par le dernier Regle-

Cephalo-  
nic.

ment entre les deux Rois il étoit porté que l'on ne pourroit contraindre personne au salut, de sorte qu'on les laissa en repos avec toute leur fierté. Comme les Anglois qui viennent en cette Isle y chargent une grande quantité de vin muscat, & de pance, ou de raisins de Corinthe, c'est en ces deux choses que consiste presque tout le Négoce de l'Isle.

Descrip-  
tion de Ceph-  
halonie.

Elle tire son nom du Grec Cephalonia, qui signifie les Isles de Céphale qui en étoit Roi. Il y a deux Isles de ce nom, la grande où nous étions, & la petite qui est à l'Est, entre la grande & la terre ferme. Nous la vîmes en passant de fort loin.

La grande Cephalonie a environ lieues de circonférence. Son centre est occupé par une des plus hautes montagnes que j'aye vûes, c'est ce qui fait qu'on la reconnoît de fort loin.

Elle est habitée par des Grecs pauvres & misérables qui sont la plupart des débris de Candie. Les Venitiens y ont un Provediteur qui ne sort presque jamais de la Forteresse. Le Gouverneur étoit un François de Pierréalte nommé M. de la Fleur. Il avoit été Major de Candie, & avoit long-tems servi les Venitiens dans leurs guerres.

Pour récompense de ses services, & d'une jambe qu'il avoit perduë, ils lui avoient donné ce cherif gouvernement.

Il me donna à manger deux fois avec toute la civilité imaginable, & me fit un très beau present.

M. l'Evêque de Cesarople demeura presque toujours à terre, quoiqu'avec beaucoup d'incommodité. J'en aurois fait autant, mais je craignois qu'il n'arrivât du désordre si je m'absentois, à cause de la mauvaise humeur, de l'avarice sordide & de la brutalité du Capitaine. Je l'avois préféré à d'autres de Marseille, parce que j'avois reconnu que ceux de la Ciutat avoient toujours été de fort honnêtes gens. D'ailleurs sa famille & lui-même m'avoient de l'obligation, & j'étois en état de leur faire du bien ou du mal dans le poste où j'étois. Tout cela ne fut pas capable de réprimer sa brutalité. Il la poussa si loin, que ses propres Matelots en étant outrez, le dirent à des Officiers du Vaisseau de guerre, & ceux-ci à M. de la Porte & à M. de Guilleragues, qui m'envoya chercher, & qui fit venir ce brutal. Après qu'il l'eut bien maltraité de paroles, peu s'en fallut qu'il ne lui fit donner la calle. Je lui demandai gra-

Brutalité  
du Capitaine  
Carbonneau,  
réprimée par  
M. l'Ambassadeur.

ces , supposant qu'il se corrigeroit. Pour l'y obliger plus efficacement , M. l'Ambassadeur fit expedier trois ordres qu'il remit à M. Gaillard Lieutenant du Hardy pour me les remettre quand je serois arrivé à bord.

Le premier portoit que le Capitaine débarqueroit sur le champ M. l'Evêque & moi avec nos gens & nos bagages , & nous porteroit au Vaisseau le S. Sepulcre , qui étoit commandé par son cousin , qui s'étoit offert de nous recevoir moyennant cet ordre.

Le second défendoit à notre Capitaine de quitter le convoi , sous peine de six mois de prison. Mais comme pendant ce démêlé le vent étoit devenu bon , & que M. de la Porte avoit tiré le coup de partance , & que tous les Vaisseaux étoient sous voile , il en fit expedier un troisième , qui me donnoit pouvoir d'interdire ce brutal au cas qu'il ne se corrigeât pas , de le mettre aux arrêts , de substituer un autre Capitaine en sa place , & de lui faire son procès , & à tous ceux qui s'opposeroient à l'exécution de ladite Ordonnance , attendu le mauvais traitement qu'il faisoit à son Equipage & à ses Passagers , & la nécessité qu'il y avoit de pourvoir à l'intérêt que le

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 477**  
commerce de Marseille avoit sur son  
Vaisseau.

Nous arrivâmes à bord, où je trou-  
vai M. l'Evêque, les Peres Jesuites &  
tout le reste de mes gens, que le Ca-  
pitaine avoit envoyé chercher à terre,  
craignant l'effet des menaces de M.  
l'Ambassadeur.

M. Gaillard fit assembler tout l'E-  
quipage & les Passagers sur le pont,  
& lut à haute voix les trois Ordon-  
nances. Le Capitaine en fut affligé au  
dernier point, d'autant plus que son  
beau-frere & plusieurs autres avoient  
été témoins de ce qui lui étoit arrivé  
dans le Vaisseau du Roi. Il voulut s'ex-  
cuser, mais je lui fermai la bouche  
par les reproches que je lui fis. A la  
fin il me demanda pardon & promit  
de mieux faire. M. Gaillard s'en re-  
tourna au Vaisseau de guerre, & no-  
tre petite Flotte suivit le Hardy.

En passant entre la terre-ferme & <sup>Départ de</sup>  
l'Isle de Zante, nous vîmes le même <sup>Cephalo-</sup>  
jour le Golfe de Lepante, où se don- <sup>nie.</sup>  
na la fameuse bataille entre les Chré-  
tiens & les Turcs dans le siecle passé.  
Nous laissâmes à bas bord Castel-Tor-  
nese, & Zante à stribord, & à tren-  
te milles de là, nous vîmes un écüeil  
ou petite Isle, appelée Lessanfano,

qui a quinze milles de circonference, & qui n'est habitée que de quelques Caloyers ou Religieux Grecs qui y ont un Monastere.

Le vingt Octobre, nous côtoyâmes

les Isles de la Sapience, & vîmes la

Rade de Navarrin, qui peut conte-

nit plus de trois mille Navires. Les

Turcs y en mirent sept cens lorsqu'ils voulurent commencer le siege de Candie. Nous reconnûmes la Venetico, les Villes de Modon & de Coron, & sur le soir nous doublâmes le Cap Matapan.

Le vingt-un, nous côtoyâmes dès

le matin l'Isle de Cerigo, qui est la

premiere de l'Archipel du côté de

l'Oüest. On lui donne quatre milles de

tour, & elle est éloignée de quaran-

te milles du Cap Matapan, ou des

Cailles, & nous passâmes entre l'é-

cüeil appelé l'Ovo, ou l'Oeuf, par-

qu'il en a la figure, & la Forteresse

de Cerigo. A la vüe elle nous parut

très-forte & inaccessible. Le Prove-

diteur Venitien qui y commande, ayant

appris par la Chaloupe du S. Sepulcre,

que M. l'Ambassadeur étoit dans le

Vaïsseau du Roi, le fit saluer de 21.

coups de canon, auxquels on répon-

dit de cinq. Nous dépassâmes celle de

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 479  
San-Nicolo , & l'Isle de Cerecy , que nous laissâmes à bas bord , & alors le vent tomba tout-à-fait , & nous nous trouvâmes dans un calme qui nous obligea de mettre toutes nos Chaloupes à la mer , pour soutenir les Bâtimens , & les empêcher de s'aborder les uns les autres & de se briser.

Nous trouvâmes à propos M. l'Evêque & moi , de nous servir de ce moment pour aller prendre congé de M. de Guilleragues ; car c'étoit l'endroit où nous devions nous séparer. Le Capitaine nous y voulut conduire dans son canot. Chacun de nous fit ses complimens à M. l'Ambassadeur , Madame son épouse , Mademoiselle leur fille , à M. le Marquis de la Porte , & à tous ses Officiers.

Le Capitaine de notre Vaisseau y vint à son tour , & fut gouspillé de la belle maniere , avec menace que s'il n'en agissoit pas bien avec moi , & que j'eusse trop d'indulgence pour lui , il le feroit châtier dans quelque lieu qu'il pût se cacher. Il lui dit en ma présence ; Apprenez petit Capitaine , que M. le Consul a le même pouvoir à Alep que j'ai à Constantinople. Il est considéré du Roi & de toute la Cour. Tout ce qu'il fera sera ap-

prouvé , & quand il est sur un Vaisseau il y est le maître & non pas le Capitaine.

A la fin nous primes congé les uns des autres , & M. le Marquis de la Porte nous fit saluer de neuf coups de canon.

Etant arrivez à notre Vaisseau nous fîmes servir nos voiles pour profiter du bon vent qui s'étoit levé. Nous passâmes sous le vent & à l'arrière du Vaisseau du Roi que nous saluâmes de toute notre artillerie pour lui dire adieu , il nous en rendit sept que nous remerciâmes de pareil nombre , & nous portâmes à route : la nuit & le vent nous éloignerent. Nous portions à l'Est & eux au Nord. Nous nous vîmes encore le lendemain matin pendant que nous côtoyions la côte septentrionale du Royaume de Candie.

Vüe de Malvasia en Morée & autres Isles Le vingt-deux Octobre nous revîmes à bas bord la côte de la Morée, l'Isle brûlée, celles de Milo, d'Antimilo, l'Argentiere & Cerigotto à strabord.

Le vingt-trois , nous découvrîmes à bas bord les Isles de Molinio, Policandro, Mio & d'autres , & deux petits écüiels qui ressemblent de loin à

à deux Vaisseaux à la voile. Sur le soir nous découvrîmes l'Isle de Sanforin, auprès de laquelle il en sortit une autre du fond de la mer il y a environ trente ans. Il y a dans cette Isle un Evêque du Rit Latin, un Couvent de filles, des Jesuites & des Capucins. La Ville est située sur la pointe d'une Montagne.

Les deux jouts suivans nous côtoyâmes l'Isle de Candie. On lui donne deux cens quatre-vingt milles de largeur, & environ sept cens mille de longueur.

Le vingt-quatre Octobre, nous laissâmes à bas bord à la pointe du jour les Isles de Naxio & autres, & sur les neuf heures nous nous trouvâmes par le travers d'Estampalie. Ce fut en cet endroit qu'étoit péri depuis un mois le Capitaine Connelier fameux Corsaire, dont le Vaisseau sauta en l'air avec plus de trois cens hommes qui y étoient, dont il ne s'en sauva qu'un petit nombre. Le feu fut mis aux poudres par son Nocher qu'il avoit maltraité en plusieurs rencontres. Nous vîmes sur le midi deux écueils appellez les Janissaires, & nous découvrîmes & doublâmes le Cap Salomon, le plus oriental de Candie.

& dressâmes notre route vers l'Isle de Chypres, pour arriver à l'Isle de Paphos, où nous devions nous arrêter deux jours.

Isle de  
Cbypres.

Le vingt-cinq, nous découvrîmes Château Rouge sur la côte de Caramanie, puis le Golfe de Satalie, & le lendemain l'Isle de Chypres.

Le vingt-sept, nous nous trouvâmes par le travers du Cap S. Epiphane, & nous commençâmes à côtoyer l'Isle de Chypres. Nous découvrîmes ensuite le Cap Blanc, & peu après l'ancienne Ville de Paphos, qu'on appelle à present Baffo par corruption, & nous y mouillâmes le lendemain pour prendre quelques balles de Marchandises que notre Capitaine y devoit charger.

Arrivée à  
Baffo, ou  
Paphos.

M. l'Evêque & la plûpart de nos Passagers débarquerent. Les uns allerent à la chasse, & apporterent beaucoup de francolins, de perdrix, de lievres, & d'autre gibier, & les autres allerent se promener & se divertir dans les Villages. Je ne voulus point débarquer pour éviter les cérémonies & les complimens qui m'auroient fatigué, selon l'usage du Pais. Je reçûs pourtant la visite d'un Grec, qui fait en ce lieu les affaires des François

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 483**  
qui resident dans les autres endroits  
de l'Isle.

Tous nos gens revinrent à bord le  
soir , & apporterent de quoi faire bon-  
ne chere , ce qui plût infiniment à no-  
tre avare Capitaine , dont les manie-  
res étoient bien plus douces depuis les  
corrections qu'il avoit reçûës , & qui  
s'adoucissoient à mesure que nous ap-  
prochions du terme de notre Voya-  
ge.

Le trente Octobre , nous partîmes  
de Baffo & toujours en côtoyant l'Isle D'part de  
Paphos.  
nous doublâmes le Cap Blanc qui en  
est à quinze milles , & le Cap de Gatte  
qui en est à trente-cinq milles.

Nous découvriâmes de fort loin la Arrivée à  
Larneca,  
Ville de Limisso , & le même soir nous  
moüillâmes aux Salines qui est l'Echelle  
de Larneca , où resident les Consuls  
& les Marchands Européens qui tra-  
fiquent dans l'Isle. Larneca n'est qu'à  
un quart de lieuë de la mer.

La Rade des Salines est un très-bon Rade des  
Salines,  
moüillage ; mais si les Vaisseaux y sont  
à couvert des injures du tems, ils ne  
le sont point du tout des Corsaires.  
Les Vaisseaux de Tripoli de Barbarie,  
& ceux de Majorque y viennent sou-  
vent , & ont enlevé bien des Vais-  
seaux Marchands presque chargez ,

sans avoir pû être défendus par le Château qui est au bord de la mer ; parce que c'est une très-mauvaise Place , presque ruinée , sans munitions , & que cinquante hommes enleveroient en une demie heure.

Il n'y a sur le bord de la mer que quelques mauvaises maisons pour la Doïianne , & pour y mettre à couvert les marchandises que les Francs y envoient en attendant leur embarquement. On voit à cent pas de là une Eglise des Grecs , dont les ruines marquent qu'elle étoit belle , & qu'elle faisoit partie d'un Monastère. Tout ce que je vis aux environs ne mérite pas qu'on l'écrive , ni même qu'on s'en souviennne.

Mouillage à Larneca. Nous ne fûmes pas plutôt mouillés , que le Vaisseau le S. Sepulcre nous salua de toute son artillerie. Il y étoit arrivé deux jours devant nous , & comme on nous avoit découvert de loin , M. le Consul Sauvan en avoit donné avis à Alexandrette par un Vaisseau Anglois qui y alloit , & qui étoit sous voile quand nous parûmes.

Il vint lui-même à bord vers le soir , accompagné de toute la Nation & de quelques Religieux , & me pressa fort de meure à terre. Je m'en ex-

eufai, & lui promis de lui en dire les raisons en particulier. Je lui fis servir la collation, & nous renouvelâmes une ancienne amitié, qu'une absence de seize à dix-sept ans n'avoit point du tout altérée. Je le fis saluer de neuf coups de canon, quand il s'embarqua pour aller souper à bord du S. Sepulcre, & je lui promis de l'aller trouver après que j'aurois soupé.

J'étois bien persuadé de l'envie que M. Sauvan avoit de me posséder chez lui quelques jours, & il m'en prioit avec toutes les instances imaginables; mais j'avois résolu de ne lui pas faire ce plaisir s'il ne se portoit de bonne grace à un accommodement que M. l'Evêque & moi avions résolu entre lui & M. Sauveur Marin frere du Sr. Jean Marin Pancotto de la Ciou-tat. C'étoit une haine inveterée entre ces deux hommes, fondée sur une jalousie de commerce, que l'on n'avoit jamais pû trouver moyen d'accommoder.

Le Sieur Sauveur Marin demenoit à Chypres depuis sa plus tendre jeunesse. C'étoit un homme d'esprit, en-tendant les Langues du País, sçachant le commerce en perfection. Cette lon-gue résidence, jointe à une très-gran-

Portrait  
du Sr. Sau-  
veur Marin.

de experience , lui avoient donné un crédit infini dans le Pais , & lui seul avoit plus de commissions que tous les autres François ensemble. Les François , & même les Etrangers , se partagerent à leur sujet. Le Sr. Sauvan qui étoit Consul de France avoit son parti. Marin qui étoit Consul de Gennes avoit le sien. Excepté qu'ils n'en vinrent pas aux voyes de fait , ils se faisoient l'un à l'autre tout le mal qu'ils se pouvoient faire , à la Cour & à Constantinople. M. l'Evêque voulut bien se joindre à moi pour les reconcilier. J'en parlai en particulier à Monsieur Sauvan dans le Vaisseau le S. Sepulcre , où nous nous enfermâmes dans la chambre du Pilote. J'écoutai patiemment le long détail qu'il me fit des griefs qu'il avoit contre Marin , & j'eus toutes les peines imaginables à lui faire promettre d'en passer par ce que M. l'Evêque & moi reglerions. Sur cette promesse , je l'assurai que je débarquerois le lendemain , & que j'irois loger chez lui.

Le premier Novembre 1679. M. Sauvan qui étoit retourné à Larneca, m'envoya complimenter en cérémonie par ses Officiers , & par le corps de la Nation Françoisse , & me fit dire qu'il

y auroit des chevaux à la Marine pour moi & mes gens, & qu'il y seroit aussi pour m'accompagner.

M. Marin m'envoya aussi complimenter, & me fit dire qu'il venoit pour me rendre ses devoirs. Il y vint en effet; mais étant arrivé à la Marine, & ayant appris que M. Sauvan y étoit, il s'en retourna, ne voulant pas se trouver avec lui dans un même endroit.

Avant que tout fût prêt pour mon débarquement, nous eûmes le tems d'entendre la Messe & de dîner. Après quoi nous vîmes venir deux chaloupes avec des tendelers, des tapis, des coussins & des pavillons, dans lesquelles nous nous embarquâmes. Débarquement à Larneca. M. l'Évêque & moi, sa suite & la mienne. Ce Prélat s'en alla au Convent des Capucins de Larneca, où il avoit résolu de loger; mais en ayant reconnu l'impossibilité, il n'y laissa que ses gens, & vint chez M. Sauvan, & je lui cédai la belle & grande chambre que l'on m'avoit préparée.

Ayant débarqué au bruit du canon de tous les Vaisseaux, nous trouvâmes au pied du Château des chevaux très-richement enharnachés pour moi & pour toute ma suite. Les Janissaires, les Truchemans, & tous les Officiers du

Consulat ayant pris leur rang, je marchai à la droite de M. Sauvan jusqu'à Larneca, à la vûë d'une infinité de gens que la curiosité de voir l'entrée d'un nouveau Consul d'Alep avoit attiré.

Après quelques momens de repos, je reçûs les complimens des Consuls de Venise & de Gennes, par les Chanceliers & les Députez de chaque Nation, & ensuite ceux des Religieux, des Missionnaires & des Marchands de toutes les Nations qui y vinrent en personnes.

J'avois avec moi les Peres Bazire & Herault Jesuites, qui étoient mes Chapelains, avec un Frere Coadjuteur Laïque, M. Sauvan les voulut tous loger, aussi sa maison étoit une des plus grandes & des plus commodes de la Ville.

Le Consul de Chypres traite magnifiquement celui d'Alep.

Quand les visites furent achevées, on servit un souper magnifique. C'étoit des pyramides de beque-figues, de gelinottes, de perdrix, de francolins, & de toutes sortes d'autres gibiers avec des vins exquis, parmi lesquels il y en avoit de douze à treize feuilles. C'est tout dire, pour faire concevoir que des vins de Chypres de cet âge n'avoient point leurs pareils dans le reste du monde. Le pain que nous mangeâmes avoit

un goût si particulier, que je fus obligé de m'informer d'où cela venoit. Je le scûs, & je le vis faire moi-même. Les femmes qui avoient soin de la Boulangerie chez M. le Consul Sauvan, trient le bled grain à grain, après quoi elles le criblent pour ôter la poussiere, puis elles le lavent dans deux ou trois eaux, & après l'avoir fait secher, elles le mettent au moulin. On peut croire qu'elles ne prennent pour la table du Maître que la fleur la plus fine. Elles la pétrissent & la battent long tems, & elles ont soin de faire dissoudre dans l'eau une certaine quantité de mastic. C'est ce qui lui donne un goût si particulier & si agréable, & qu'on assure devoir être excellent pour la santé.

Délicatesse  
du pain &  
maniere de  
le faire.

M. l'Evêque voulut bien manger avec nous, & M. Sauvan lui rendit tous les honneurs qu'on pouvoit rendre à un Prélat si respectable.

La bonne chere continua sur le même pied soir & matin tant que nous fûmes à Larneca, & M. Sauvan n'oublia rien pour nous donner des marques de son bon cœur, quoique pour l'ordinaire on dise qu'il en faut peu attendre d'un homme de son poil: car il étoit roussé; mais les Turcs ont observé, & peut-être bien d'autres avec

Remarque  
sur les  
Rousseaux.

eux, que les Rousseaux sont tous bons ou tous mauvais. Qu'ils sont bons quand ils sont gras ; mais qu'ils ne valent rien quand ils sont maigres.

Visite du  
Consul de  
Genes.

Le deuxième Novembre, je rendis une partie des visites que j'avois reçues, & M. Sauveur Marin de Genes me vint voir en cérémonie. Il prit pour cet effet le tems que M. Sauvan étoit allé à la promenade : car depuis leur rupture, M. Marin n'étoit point entré chez-lui, & encore moins depuis qu'il étoit Consul de Genes. Après les civilités ordinaires, je lui parlai de l'accommodement que M. l'Evêque & moi voulions ménager entre lui & M. Sauvan. Il me parut assez disposé à y donner les mains ; mais comme il falloit que M. l'Evêque fût présent, nous remîmes la conclusion à ce tems-là. Je fis servir la collation selon la coutume, & quand il se retira, je le fis accompagner par mes Officiers.

Le lendemain nous allâmes M. l'Evêque & moi rendre visite à M. Marin. Il vint nous recevoir à la porte de sa maison, & nous fit monter dans un appartement élevé en forme de belvédère, où après le café nous parlâmes d'affaires, & nous nous aperçûmes après deux heures de conférence, que

tes deux Consuls sembloient vouloir la paix ; mais que dans le fond du cœur aucun ne la souhaitoit , & nous nous trouvâmes dans la nécessité d'abandonner cette réconciliation , parce qu'elle ne nous parût pas encore mûre , & que nous n'avions pas assez de tems pour y travailler.

Le 4. Je reçûs la visite en cérémonie de M. Santonini , ci-devant Consul de Venise. Il s'étoit fait précéder d'un grand present de vins exquis , de verres de cristal , & de petits oiseaux confis au vinaigre qui sont excellens , & que l'on envoie dans toutes les côtes de la Méditerranée. Ils sont meilleurs quand au lieu de vinaigre on les met dans la graisse d'oye ou le saindoux. J'envoyai tout son present à bord du Vaisseau , où je trouvai que M. Sauvan en avoit déjà envoyé de même espeece avec tant d'autres provisions, qu'il étoit aisé de voir qu'il vouloit que la bonne chere qu'il nous avoit faite chez lui nous accompagnât jusqu'à Alep.

Dès que nous eûmes dîné , nous envoyâmes à bord nos gens & nos hardes , & nous étant mis M. l'Evêque & moi dans la calèche de M. Santonini , accompagné de M. Sauvan à cheval & de toute la Nation , & de tous les Re-

ligieux , nous arrivâmes ainsi à la Marine, où nous trouvâmes les Chaloupes & les Canots des deux Vaisseaux, qui nous porterent à bord de notre Vaisseau, avec tous ceux qui nous avoient accompagnez : je donnai à souper à M. Sauvan & à toute sa compagnie ; & vers la minuit nous nous séparâmes avec tous les témoignages d'amitié que deux veritables amis se peuvent donner. Je le fis saluer du canon de notre Vaisseau, & le S. Sepulcre en fit autant, & sur les deux heures après minuit du 5. Novembre nous mîmes à la voile.

Nous côtoyâmes l'Isle pour arriver au Cap S. André. Sur le soir le vent se rafraichit considerablement & nous amena de la pluye, de la grêle & du tonnerre. Cette espeece de tempête dura toute la nuit ; mais elle nous fit traverser bien vite le canal, sans autre incommodité que de nous avoir empêché de dormir.

Le six, nous découvriâmes le Cap Khanzir dès la pointe du jour, & le vent continuant à nous être favorable, nous entrâmes dans le Golphe, & peu après nous découvriâmes Alexandrette.

Le Vaisseau Anglois qui étoit parti de Chypres quand nous y allions mouil-

ler, avoit donné avis de mon arrivée; de sorte que les François ne douterent point que je ne fusse dans le Vaisseau qui paroïssoit. Aussi-tôt les Vice-Consuls firent arborer sur leurs terrasses les pavillons de France, d'Angleterre & de Hollande. Sept Vaisseaux Anglois qui étoient mouillez en rade, & la Barque du Capitaine mirent aussi leurs pavillons, & en peu de momens nous les joignîmes.

Le premier Vaisseau devant lequel nous passâmes, qui étoit un Vaisseau de guerre Anglois qui servoit de convoi aux Vaisseaux Marchands de sa Nation, mit pavillon à l'avant & à l'arrière, & une flamme au grand mâc. Tout son Equipage parut sur le pont, mais il ne tira point, prétendant être salué le premier. Il avoit raison, il auroit dû l'être; mais deux raisons m'empêcherent de le permettre au Capitaine. La première, parce qu'étant Consul de France; cet honneur m'étoit dû. La seconde, parce que les Vaisseaux Anglois que nous avions trouvez à Cephalonie, n'avoient pas salué le Vaisseau du Roi, ni son Ambassadeur qui étoit dedans.

Les six autres Vaisseaux Anglois Marchands saluerent chacun de neuf coups de canon. Je leur en fis rendre le mê-

Arrivée à  
Alexan-  
drette.

me nombre à chacun en particulier, ils remercièrent de cinq. La Barque de Sary tira toute son artillerie.

Nous mouillâmes, & dans le même instant nous eûmes à bord le Sieur Marc Michel Vice-Consul de France & de Hollande, & la plûpart des principaux de la Nation Françoisse qui étoient venus d'Alep, & qui m'attendoient depuis long-tems. La joye fut grande & reciproque de rous côtez. Je fis servir la collation. Apres quelques momens de conversation, ils voulurent débarquer, tant parce que le gros tems continuoit, que pour aller dépêcher des pigeons & des messons à Alep, pour donner avis de mon arrivée, & porter des ordres à la Caravanne qui devoit me venir prendre.

M. Michel & Raïsson revinrent à bord me donner avis, que le Capitaine du Vaisseau de guerre Anglois se formalisoit de n'avoir pas été salué quand j'étois entré, d'autant que les Vaisseaux Marchands ont accoûtumé de tout tems de saluer ceux de guerre. Il leur avoit donné parole, que si mon Vaisseau le saluoit, il lui rendroit le salut avec usure, & que cela l'obligeroit à tirer toute son artillerie quand je débarquerois, selon les ordres qu'il en

Contesta-  
tion pour le  
salut.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 495  
avoit du Consul d'Angleterre.

Je renvoyai ces Messieurs lui dire, que je lui étois bien obligé de sa civilité; mais qu'il étoit libre aux deux Nations de se saluer ou de ne se saluer pas, sans que cela donnât atteinte à la bonne correspondance qui étoit entre elles, & que cela avoit été réglé par le Traité entre nos Rois; que j'étois bien aise qu'il sçût qu'un Vaisseau Marchand Anglois, n'avoit pas jugé à propos de saluer un Vaisseau de guerre François à Cephalonie, sur lequel il y avoit un Ambassadeur de Sa Majesté. J'ajoutai que si les Vaisseaux Anglois de son convoi avoient prétendu ne saluer que le Vaisseau François, ils n'auroient tiré qu'un coup; mais qu'ils avoient ordre de saluer ma personne, & que c'étoit à cause de moi qu'ils en avoient tiré neuf; tout le monde sçachant qu'un Representant ne doit pas saluer les Vaisseaux, mais que c'est aux Vaisseaux à le saluer.

Messieurs Michel & Raïsson porterent ma réponse au Capitaine du Vaisseau de guerre. Il s'en contenta, & nous nous envoyâmes faire des complimens & des offres de service reciproquement.

Mais M. Beste Vice-Consul des An-

glois à Alexandrette, dont le nom répondoit fort bien à l'esprit, ne se contenta pas de mes raisons. Il s'imagina qu'il y aloit de l'honneur du Roi son Maître & de sa Nation, à se ressentir de l'affront que j'avois fait à leur pavillon. Il dépêcha des pigeons à Alep, avec des Lettres qui trouverent des gens aussi bêtes que celui qui les avoit écrites. Ils donnerent à corps perdu dans ses idées, & renvoyerent d'autres couriers porter des défenses à leurs Vaisseaux de me saluer quand je débarquerois.

*Pigeons qui servent de couriers.*

Il y a long-tems que l'on se sert de pigeons pour envoyer des Lettres d'Alep à Alexandrette, & d'Alexandrette à Alep. Pour cet effet, on porte d'une de ces Villes à l'autre des pigeons que l'on retire de dessus leurs petits, & quand on veut s'en servir pour porter des Lettres, après les avoir fait boire & manger, on leur attache les Lettres sous les ailles, on les tourne du côté de la Ville où sont leurs petits, ils prennent leur vol, & en trois ou quatre heures, ils font les quarante lieues qu'il y a d'une Ville à l'autre, se rendent dans leur colombier où l'on va les décharger de leurs petits paquets.

Le Vice-Consul & les Marchands François résidans à Alep & au Bailam, vinrent à bord, après avoir dépêché leurs couriers par terre & par air. Ils firent apporter tout ce qui étoit nécessaire pour faire grande chère, & pour nous récompenser des jeûnes forcez, que notre avare Capitaine nous avoit fait faire jusqu'alors. Nous raisonnâmes à loisir sur les affaires de l'Echelle d'Alep. Je sçavois qu'elle étoit en mauvais état; mais malgré tout ce qu'on m'en avoit rapporté, je connus qu'elle étoit infiniment plus en désordre qu'on ne me l'avoit dit. J'écoûtai tous ces Messieurs, tantôt dans une conversation générale & tantôt en particulier. Toute la compagnie soupa & coucha à bord. On ne couche pas impunément à Alexandrette. Il faut être accoutumé à son mauvais air; mais avant de s'y faire, combien y en a-t'il qui y périssent par les maladies qu'ils y contractent quelquefois si promptement, qu'un jour ou une nuit suffisent pour gagner des maux qui sont souvent mortels, & toujours très-longs & si opiniâtres qu'il y a peu de gens qui puissent se vanter d'en être guéris parfaitement? C'est pour cela que les Négocians qui ont des affaires à Alexandret-

Mauvais air  
d'Alexan-  
drette fort  
à craindre.

te demeurent au Baïlam, gros Village qui en est à trois lieuës sur le chemin d'Alep, & que les Capitaines des Vaifseaux, les Ecrivains, Commis, & autres qui sont un peu sages ne couchent jamais à terre, n'y demeurent que le moins qu'il leur est possible, & reviennent à bord où il n'y a pas le moindre danger, pendant qu'on en est environné dans la Ville.

Visites des Agas.

Le septième, je reçûs les visites de l'Aga d'Alexandrette, de celui du Baïlam, & des plus considérables Turcs du País, qui m'avoient tous envoyé des presens. Je les retins tous à dîner, & je tâchai de les regaler & leur donner tous les plaisirs qu'on peut s'imaginer dans ces País.

M. l'Evêque se fit mettre à terre avec les Peres de l'Oratoire qu'il avoit avec lui & ses domestiques. Les trois Peres Jesuites débarquerent aussi, & allerent tous occuper la maison que l'on m'avoit préparée au Baïlam, en attendant de me rejoindre, quand j'y passerois avec la Caravanne.

Députez de l'ancien Consul & de la Nation.

Le onzième, les Députez de M. Dupont, & ceux de la Nation arriverent à Alexandrette avec le Chancelier, le Trucheman, les Janissaires & les Officiers qu'on avoit destinez pour me trai-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 499**  
ter sur la route selon la coutume. Car tous les Marchands que j'avois trouvez à Alexandrette, étoient des amis particuliers qui avoient pris les devans, pour me témoigner le plaisir qu'ils avoient de mon arrivée.

Les Envoyez me rendirent les Lettres de M. Dupont & du Corps du Commerce, & me firent les complimens dont ils étoient chargez. Je n'eus pas de peine à démêler qui étoient les plus sinceres, & assurément ceux de M. Dupont étoient forcez, & il auroit bien souhaité de me sçavoir encore à Alger ou en France. Ces Messieurs me demanderent mes ordres pour mon entrée à Alep & pour mon voyage. Je remis le premier à la coutume, & le reste à leur amitié & à leur prudence. Tous ces Députez souperent & coucherent à bord, & me dirent toutes les extravagances que M. Dupont avoit faites, quand il avoit appris que je venois le relever. Le jour suivant ne fut employé qu'au divertissement, & à donner les ordres pour le départ. Je fis débarquer mes bagages, que M. Michel eut soin de faire accommoder, pour être chargez sur les mulets de la Caravanne.

**Le 13. Novembre, la Caravanne é-**

tant prête à partir, M. Michel mon Vice-Consul à Alexandrette, vint à bord à la tête de toute la Nation me convier de descendre à terre. Je trouvais les Chaloupes parées. Le Vaisseau me salua de toute son artillerie, aussi bien que la Barque du Capitaine Sary. Les Vaisseaux Anglois mirent leurs pavillons; mais ils ne tirèrent point, selon les ordres qu'ils avoient reçûs de leur Consul d'Alep.

On me conduisit à la maison Consulaire où je fus encore complimenté. J'allai entendre la Messe, après laquelle nous nous mîmes à table, M. Michel nous donna un splendide dîner à deux tables de vingt couverts chacune. servies en même-tems avec tout l'ordre, la délicatesse & tout l'abondance possible.

Départ d'Alexandrette pour Alep.

Dès que nous eûmes diné, je pris congé de ceux qui devoient demeurer à Alexandrette, et tandis qu'on fit défiler cent mulets chargez de mon bagage, & des marchandises que notre Vaisseau avoit apportées. Chaque mulet a son Muletier, & environ cent hommes armez à pied & à cheval qui escortoient la Caravane.

Je montai sur le cheval du Doïanbier qui est en même-tems Gouverneur

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 501  
d'Alexandrette, précédé de mes Janissaires, de mes Truchemans, & d'un bon nombre de chevaux de main que les Grands du Pais m'avoient envoyez par civilité. J'étois accompagné de mon Vice-Consul, du Chancelier, des Députez de la Nation & du reste de la Nation mêlez avec ma suite, & tous très-bien montez.

A peine fûmes-nous sortis d'Alexandrette, que nous trouvâmes un très-beau Pais uni, mais mal cultivé, qui se termine à des collines, & enfin à des montagnes mediocres & très-agréables, & nous arrivâmes au Baïlam Village tout bâti de terre sur les penchans de deux collines, qui forment un vallon au fond duquel coule un ruisseau, qui est comme l'écoulement d'un grand nombre de ruisseaux & de fontaines qui sortent des montagnes. Ces ruisseaux rendent les terres fertiles, & donnent une fraîcheur qui rend le Pais fort sain & fort agréable.

L'Aga ou Gouverneur de ce lieu, qui m'étoit venu saluer à bord, m'attendoit debout avec ses gens au milieu de la ruë. Il vint quelques pas au-devant de moi, & sans me permettre de descendre, il me fit un compliment fort poli, & faisant marcher une partie de

Arrivée au  
Baïlam.

Politesse de  
l'Aga du  
Baïlam.

ses gens devant moi, il me fit conduire dans un appartement fort commode & meublé très-proprement à la maniere du País. Il vint m'y rendre visite une heure après avec toute la civilité imaginable. Le Sieur Bonfay Député de la Nation, qui vint pour me conduire & me défrayer, nous y fit faire grand chere, & l'Aga y joignit plusieurs mets accommodez à la mode du País, que nous trouvâmes très-bons. Je fus le voir après soupé, & nous nous entretînmes fort long-tems.

Le 14. La Caravanne se mit en route dès le point du jour. Nous la suivîmes, après que l'Aga nous eût donné un grand déjeûné. Il eut l'honnêteté de venir me conduire pendant un quart de lieuë avec tous les gens, & nous nous séparâmes après nous être donné de grands témoignages d'estime & d'amitié.

Plaine  
d'Antioche.  
Lac des An-  
guilles.

Nous traversâmes des vallons & des montagnes fort agreables, & sur les huit heures du matin, nous découvriâmes la grande plaine d'Antioche, & le lac si fameux par les grosses & grandes anguilles que l'on y pêche, & que l'on envoie toutes fallées dans tout l'Empire Ottoman, comme un régal de consequence.

La plaine d'Antioche est célèbre par les grandes actions que nos Croisez y ont faites , quand ils allerent au recouvrement de la Terre-Sainte. On y voit encore des restes de leurs retranchemens , & des mottes de terre en forme de cavaliers. Il n'y a presque point d'arbres dans toute cette vaste plaine ; mais l'Oronte la rend agreable par son cours tortueux & les differens détours qu'il y fait. Nous le passâmes à une lieuë & demie de cette fameuse Ville, qui a été le premier Siege de S. Pierre , nous dînâmes sur le bord de la riviere , tandis qu'on la faisoit guayer à nos mulets , & que l'on relevoit ceux qui étoient tombez. Cela arrive assez souvent , parce que le lit de la riviere est d'une terre glaize , sur laquelle on glisse aisément.

Passage de  
l'Oronte.

La Caravanne n'arrêta point , elle se mit en marche dès qu'elle fut passée. Nous arrivâmes à Mirmiran. C'est un Village sur l'Oronte. Nous y couchâmes dans la maison du Soubachi qu'on nous avoit préparée.

Seconde  
couchée à  
Mirmiran.

Nous en partîmes le quinze à la pointe du jour , & laissant la plaine d'Antioche à gauche. nous entrâmes dans un Pais rempli de collines.

Nous rencontrâmes plusieurs Cara-

Caravan-  
nes de Tur-  
comans.

vannes de Turcomans, que l'approche de l'hyver obligeoit de changer de quartier. Ils tiroient au Sud pour y passer l'hyver, & revenir au Nord quand l'été approcheroit. Les hommes étoient à cheval très-bien montez & armez de lances, & d'autres armes à leur maniere. Leur bagage, les jeunes femmes & filles, & les enfans étoient sur des chameaux, les autres femmes marchaient à pied en chantant & filant de la laine, ou travaillant à d'autres ouvrages que la marche n'interrompoient point. Les bœufs, les vaches, les chameaux, les chevaux, les poulains, les moutons, les chèvres marchaient par pelotons. C'étoient les femmes qui les conduisoient toujours en chantant & en filant. Ainsi marchaient autrefois Jacob & Loth, lorsque la necessité des pâturages les obligeoit de changer de quartier. Nous nous saluâmes fort courtoisement. Ce sont de bonnes gens, qui aiment la liberté & la bonne chere. Les hommes vivent noblement. Ce sont des Gentilshommes toujours à cheval, qui laissent à leurs femmes le soin tout entier du ménage. Elles pansent les chevaux & travaillent sans cesse, ce qui les rend fortes, vigoureuses & infatigables.

bles. Je ne remarquai point que les Turcomans fussent jaloux de leurs femmes, comme les autres Orientaux. Nous leur parlâmes sans cérémonie & sans qu'elles se couvrissent le visage. Excepté qu'elles étoient extrêmement hâlées, elles avoient les traits réguliers, des yeux pleins de feu, de belles dents, & marquoient beaucoup d'esprit dans leurs réponses.

Nous dînâmes à un moulin, qu'une grosse source d'eau faisoit tourner avant qu'il fût détruit, & après nous être reposez, nous rejoignîmes notre Caravanne qui avoit toujours marché suivant la coûtume, & nous allâmes coucher à Tezin. C'est un assez gros Village, qui a été autrefois considerable, comme il est aisé de le remarquer par les ruines magnifiques des Eglises, & autres bâtimens que l'on y voit. Le terroir des environs de ce Village est tout planté d'oliviers, & on y fait un grand commerce d'huile qui est très-bonne & très-estimée.

Troisième  
couchée à  
Tezin,

Nous allâmes descendre chez l'Aga, qui nous reçût avec beaucoup de politesse, & me ceda le plus grand appartement de sa maison, qui est dans l'endroit du Village le mieux situé & le plus agréable.

Je le retins à souper. Nous avions des vins excellens & en quantité. Notre Aga étoit un galant homme, que sa qualité de Hagy ne rendoit point scrupuleux sur cet article, il s'en donna à cœur joye avec tous les gens, & de telle sorte que nous les laissâmes encore bien endormis quand nous partîmes le lendemain matin.

M. l'Evêque & tous les Ecclesiastiques que nous avions dans la Caravane, furent logez séparément de nous pendant toute la route, à cause de leurs exercices spirituels dont ils ne se dispenserent jamais, malgré les incommoditez de la route. Les tambours, les hautbois, & autres instrumens des Villages où nous passions, venoient au-devant de nous, & nous accompagnoient. Ils étoient assurez de ne pas perdre leurs peines.

Village de  
Dana.

Nous continuâmes notre marche. Le 16. nous dinâmes à Dana, mauvais Village presque entierement détruit; mais qui a de beaux restes, qui font juger de ce qu'il étoit autrefois. Ce que j'y remarquai de plus entier étoit un dôme fort ancien ouvert de quatre côtes; & porté sur quatre puissantes colonnes élevées sur des bases, formées par des pierres d'une prodigieuse gran-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 507  
deur. Je vis aussi des citernes très-  
grandes & encore entières, des grot-  
tes taillées dans le roc, où on a creusé  
bien des sepultures, des restes d'Egli-  
ses & de Monasteres; en un mot, tout  
ce qui peut marquer que cet endroit a  
été autrefois des plus considerables.  
Mais je ne pus être éclairci de ce que  
je souhaitois sçavoir là-dessus, parce  
que je ne trouvai que des gens nou-  
veaux dans le Pais, ou si ignorans qu'ils  
ne pouvoient répondre à la moindre  
question que je leur faisois. Nous nous  
étions arrêtés auprès d'un vieux Châ-  
teau bien bâti, où il y eut un grand  
concours de femmes & de filles qui ve-  
noient nous voir, & qui recevoient de  
bonne grace ce que je leur faisois don-  
ner de nos vivres. Les hommes vin-  
rent après les femmes, ils me firent ci-  
vilité, & furent ravis de m'entendre  
parler leur Langue. Je fis donner du  
vin & de l'eau de vie, à ceux qui n'é-  
toient pas assez scrupuleux pour refuser  
ces liqueurs.

M. l'Evêque, tous les Ecclesiastiques  
& la plûpart de nos François me quit-  
terent en cet endroit, afin d'arriver  
à Alep de bonne heure. Nous les sui-  
vîmes, & après quelques heures de  
marche, nous découvrimus le Village

de Ain-Jarra, dont le Maître de notre Caravanne étoit comme le Seigneur. C'étoit-là où je devois coucher, pour entrer le lendemain à Alep avec les cérémonies accoutumées.

Les Marchands François qui n'étoient pas venus au-devant de moi jusqu'à Alexandrette s'étoient rendus à ce Village, & dès qu'ils nous eurent apperçûs de dessus la hauteur où le Village est situé, ils me saluerent par plusieurs décharges des armes à feu qu'ils avoient avec eux. Nous y répondîmes tout en marchant, & j'arrivai ainsi à Ain-Jarra où je fus reçû, complimenté & embrassé de tous ces Messieurs, qui m'attendoient depuis si long-tems, & même des plus considérables de la Nation Hollandoise.

Quatrième  
couchée à  
Ain-Jarra.

Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Ain-Jarra. J'y fus reçû & complimenté de nouveau par de nouveaux Députés de la Nation, qui me conduisirent à la maison de Mallem Rustam, Chef de notre Caravanne où l'on m'avoit préparé mon logement. On me presenta une Lettre de M. Dupont, & une de M. Gamaliel Nigtingale Consul des Anglois à Alep. Ce dernier me marquoit qu'il auroit bien souhaité venir au-devant de moi, ou y envoyer

toute la Nation pour m'accompagner selon la coutume ; mais qu'il n'y avoit pû faire condescendre ses Marchands indignez de ce que je n'avois pas voulu faire saluer le Vaisseau de guerre du Roi d'Angleterre à Alexandrette. Mais que si je le trouvois bon, il m'enverroit ses Officiers qui marcheroient devant moi à mon entrée.

Je fus averti que M. Dupont fomentoit cette broüillerie au lieu de l'appaiser. Je crus pourtant être obligé de lui marquer les raisons que j'avois eues d'en user ainsi avec le Vaisseau de guerre Anglois dont le Capitaine s'étoit contenté. J'écrivis la même chose au Consul d'Angleterre. Je le remerciai de l'honneur qu'il me vouloit faire, ajoutant que cela ne procedant point d'un vrai principe d'amitié, il valoit mieux ne rien faire. Qu'il ne me convenoit point de marchander ces sortes d'honneurs, sur tout étant sûr que l'amitié n'y avoit aucune part ; que mon entrée seroit assez honorée quand elle n'auroit que ma Nation ; mais qu'il étoit à craindre que ce qui arrivoit à mon égard ne tirât à conséquence pour les autres Consuls, & ne fût le prélude d'une rupture entre les deux Nations ;

Comme la plus grande partie de la Nation étoit assemblée, je leur communiquai ma lettre : elle fut approuvée, & je priai le Sieur Rigaud de la rendre au Consul Anglois.

On avoit apporté d'Alep des provisions pour notre soupé, nous les joignîmes à celles qui nous restoient, & nous fîmes grande chere.

La caravanne fut en état de partir dès la pointe du jour le 17. Novembre 1679. Je pris un habit d'écarlate de Hollande doublé de moire d'argent, chamaté de point d'Espagne d'argent, avec une garniture de point de France, & des rubans ponceau d'Angleterre, un castor gris-blanc, des jarretieres en broderie & aux souliers; ma grande Croix de Chevalier étoit passée en écharpe dans un large ruban de tabis blanc. J'avois un sabre à poignée d'argent & une canne à la main. Je montai un cheval blanc richement enharnaché, la bride & les étriers étoient d'argent, & la housse pendante étoit de velours rouge brodée d'or & d'argent.

J'étois précédé de mes Janissaires, de mes Truchemans, des chevaux de main que les Seigneurs du Gouvernement m'avoient envoyez. Ce fut ainsi

que nous nous mêmes en marche, aux acclamations des hommes & des femmes du Village qui étoient sortis de leurs maisons pour me voir partir.

Nous arrivâmes bien-tôt auprès d'une mazure que l'on appelle Can-Rout. Nous y trouvâmes M. Joseph Dupont que je venois relever, avec le reste de la Nation Françoisse & Hollandoise. Il étoit précédé de douze chevaux de main d'une grande beauté, dont le moindre valoit plus de deux cens pistôlles : ces chevaux avoient des brides & des étriers d'argent; des houffes traînantes en broderie, des selles très-riches accompagnées de sabres, de massés & de haches d'armes d'un grand prix.

Equipage de M. Dupont ancien Consul d'Alep.

Ces chevaux qui étoient menez en main par des Palfreniers très-bien vêtus & très-bien montez, appartenoient au Pacha de la Mesopotamie, au Mirfellein, au Cadi, au Mufti, au Chef des Cherifs, au Muhhassit, au grand Douïannier, à l'Aga des Spahis, à l'Aga des Janissaires & autres Puissances du Pais.

Dès que M. Dupont & moi nous nous trouvâmes à une certaine distance l'un de l'autre, nous mêmes pied à terre presque en même tems, nous

nous avançâmes , nous nous embrasâmes , & nous nous complimentâmes en peu de paroles de peur de trop mentir. Les Hollandois & les François qui ne m'avoient point vûs , vinrent me faire la révérence : je les embrassai tous , après quoi nous montâmes à cheval , & nous nous remîmes en marche en cet ordre.

Entrée du  
Consul  
d'Arvieux  
à Alep.

La Caravane des Marchands étoit à la tête : les mulets qui portoient mon bagage venoient ensuite : ils étoient accompagnés des soldats à pied qui les avoient escortés pendant le voyage. Les Cavaliers de l'escorte mêlés avec les domestiques des Marchands fort lestes , bien montés & bien armés venoient ensuite deux à deux.

Ils étoient suivis de douze Palfreniers à cheval qui menaient les chevaux de main qu'on envoyoit pour faire honneur à mon entrée.

Six Janissaires à cheval venoient après eux : ils avoient leurs bonnets de cérémonie , & marchaient deux à deux.

L'Huissier du Consulat vêtu de rouge , bien monté , venoit après eux.

Il étoit suivi de deux Truchemens à cheval , après lesquels venoient

quatre grands Chaters ou Valets de pied vêtus de drap rouge, avec des bonnets à la Polonoise fourrez de martres, ils étoient à pied, marchoient deux à deux, avec les coins de leurs vestes retrouffez & passez dans leurs ceintures, pour marcher plus aisément, & faire voir leurs caleçons d'étoffe bleuë & leurs brodequins de maroquin rouge; ils avoient chacun une longue baguette à la main élevée en l'air.

M. Dupont & moi marchant sur une même ligne venions ensuite. Il étoit monté sur un cheval alezan caparaçonné de drap couleur de pourpre en broderie, avec une bride & des étriers dorez: son juste au-corps à la Françoisise étoit de drap couleur de feu avec une nœpareille d'or sur les coutures, & par dessus il avoit une grande veste de moire rouge fourrée de martre zibeline.

Pour moi j'avois mon habit d'écarlatte. J'avois quitté mon premier cheval pour monter celui du Mutsellem, qui en l'absence du Pacha représente sa personne, & reçoit tous les honneurs. Ce cheval étoit un isabelle à queue & crains noirs, d'une taille avantageuse, & qui avoit toute la

beauté que l'on peut souhaiter dans un cheval, mais qui étoit extrêmement fougueux. Le Mutsellem me l'avoit envoyé exprès pour voir si j'en pourrois venir à bout; car on croit en Turquie que les François ne font pas bons Ecuyers, & qu'ils n'approchent pas des Turcs pour manier un cheval. En effet cet animal n'alloit au commencement que par sauts & par courbettes; mais à la fin je l'amenai au point de me donner tout ce que je lui demandois.

Nous avions à nos côtes quatre Palfreniers habillez de rouge, qui portoient pour marque de leur profession des couvertures de cheval, des licols, des entraves.

Les deux principaux Marchands Hollandois nous suivoient, & étoient suivis des deux Députez de la Nation, qui leur avoient cédé le pas par honnêteté comme à des Etrangers sous la protection de la France.

Tous les autres Marchands des deux Nations mêlez ensemble venoient ensuite deux à deux. Ils avoient tous de très-beaux chevaux & des habits magnifiques. Les serviteurs à cheval tant des François & Hollandois que des personnes de considération du

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 319**  
Pâis fermoient la marche.

Nous trouvâmes une infinité de gens de tout état, de tout sexe & de tout âge qui bordoient le chemin, & qui nous combloient de bénédictions.

Nous entrâmes par la porte des Raisins, que les gens du Pais appellent *Babel Farragé*. Nous traversonâmes à petits pas une bonne partie de la Ville, & les bazards couverts, où le peuple s'étoit assemblé en grand nombre pour voir le nouveau Consul & son entrée. Nous arrivâmes enfin au grand Khan où est le logement ordinaire des Consuls de France. Après être descendus de cheval nous nous arrêtâmes sur une des marches de l'escahier pour recevoir les saluts de ceux qui nous avoient accompagnés, qui passoient & alloient descendre dans le fond de la Cour, & qui vinrent nous rejoindre.

Etant montez à la Maison Confessaire, je fus reçu à la porte de la salle par le Pere Damien de Rivoli Gardien de l'Hospice de Terre Sainte à Alep, & Curé des Catholiques de la Ville. Il étoit revêtu sur ses habits Sacerdotaux d'une chappe de damas blanc : il me présenta la croix & l'eau benîte, & s'étant mis en marche avec

Y vj

son Clergé, nous le suivîmes à la Chapelle, où nous nous plaçâmes sur des Prie-Dieu couverts de veours rouge avec des coussins de même étoffe garnis de galons d'or. Les Cordeliers, les Jesuites, les Capucins, les Carmes Déchaussez & les Prêtres Maronites chanterent le *Te Deum* en plein chant; à la fin duquel le P. Gardien me vint haranguer en Italien. On loua beaucoup son discours: j'en aurois porté le même jugement, s'il m'eût donné moins de louanges. Je ne laissai pas d'y répondre d'une manière convenable, & de l'en remercier.

On chanta la Messe avec une très-longue solennité, de sorte qu'il étoit plus d'une heure après midi quand elle fut achevée.

Je reçus encore les complimens des deux Nations en sortant de la Chapelle, après lesquels ceux que M. Dupont n'avoit pas prié à dîner s'en allerent chez eux, & nous nous mêmes à table où M. Dupont me donna la droite.

Je crois pouvoir me dispenser de dire que le festin qu'il me donna étoit des plus magnifiques. On me conduisit dans mon appartement quand on

Réception  
du nouveau  
Consul par  
les Eccle-  
siastiques  
d'Alep.

Festin que  
donne l'an-  
cien Con-  
sul au nou-  
veau.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 517  
eût dîné, & on me laissa dans la liberté de me reposer & de penser à mes affaires, aux habits Consulaires, & aux visites que j'étois obligé de rendre.

Après y avoir bien pensé, je jugeai à propos de les réduire à la seule visite du Cadi, parce que le Pacha étant absent, il n'étoit pas de la dignité d'un Consul de France de rendre visite à son Lieutenant qui est le Mut-sellem, & par une suite nécessaire, aux autres qui sont au-dessous de lui; mais comme je voulois faire des amis dont on ne peut avoir un trop grand nombre, sur tout dans le poste où j'étois, je me déterminai à les aller voir la nuit sans ceremonie, & seulement comme des amis particuliers.

Je laissai passer quelques jours sans faire de visite en personne; mais aussi sans oublier d'envoyer faire des complimens à tous les Seigneurs du Gouvernement, & j'employai ce tems à me reposer & à m'instruire de l'état des affaires, & à prendre les avis des personnes sages; pour remédier aux abus qui s'étoient glissez dans le commerce.

Le 18. Novembre, j'envoyai avertir le Doüannier de venir visiter mes  
Visite du Doüannier.

LES MEMOIRES  
bagages, & ceux des Prêtres & des Religieux qui étoient venus avec moi. Il vint aussi-tôt. Il trouva toutes les caisses dans la salle Consulaire. Il en fit ouvrir une pour la forme, & n'alla pas plus loin. Je lui donnai une grande collation, & je lui fis toutes les politesses imaginables. Il en fut si content, qu'il me protesta qu'il seroit toujours mon ami, & que dans les occasions il me donneroit des marques de son amitié.

Brouil-  
lés exci-  
tés par le  
Sr. Dupont.

On étoit surpris que les Anglois & les Vénitiens ne m'avoient fait aucune civilité depuis que j'étois arrivé, quoique toutes les autres Nations eussent suivi en cela les coût mes établies, & m'eussent rendu visite en corps, & ensuite en particulier.

J'appris que le Sr. Dupont en étoit cause. Cet homme qui étoit tout de glace s'étoit échauffé à un point depuis mon arrivée en Chypre, qu'il n'étoit plus connoissable. Il étoit devenu agissant, remuant, intrigant. Il avoit voulu engager les Hollandois & les autres Francs à ne me point reconnoître, & s'étoit donné pour cela des mouvemens dont on ne l'auroit jamais crû capable, & enfin il avoit réüssi auprès des Anglois déjà fâchez, à cause

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 519  
que je n'avois pas fait sauer leur Vaisseau de guerre ; & auprès des Vénitiens , qui prirent son parti , sans qu'ils eussent aucune raison. Cela auroit pu faire de la peine à tout autre qu'à moi. Je les laissai faire sans m'embarasser de leur froideur , toujours prêt de les recevoir quand ils jugeroient à propos de revenir.

Le vingt , je fis convoquer la Nation , pour assister à la publication de mes Provisions , des ordres du Roi , & des Ordonnances de M. de Guilleragues Ambassadeur à Constantinople. Tout le monde étant assemblé , le Chancelier en fit la lecture à haute voix , & l'Assemblée répondit qu'elle se soumettoit avec joye aux ordres du Roi , qu'elle me reconnoissoit pour son Consul , & qu'en cette qualité on m'obéiroit en toutes occasions. Cette délibération fut écrite sur le Registre & signée de toute l'Assemblée. Après cela tout le monde vint me faire la révérence. Je les embrassai tous en particulier , je fis servir une collation qui servit de prélude à un grand souper , que je donnai à tous ceux qui voulurent bien y rester.

M. Dupont que j'avois fait inviter à se trouver à l'Assemblée , n'y vou-

Le Chevalier d'Arvieux est reconnu Consul.

sur point assister. Je lui en fis intimer le résultat par le Chancelier & l'Huissier, & je lui fis donner copie de mes Provisions, & des Ordonnances de M. l'Ambassadeur. Il ne répondit rien, mais il s'en alla chez le Consul d'Angleterre rapporter ce qui s'étoit passé à notre Assemblée, & recevoir ses bons avis.

Je fus averti qu'il pratiquoit le Trucheman du Cady, pour inspirer à ce Chef de la Justice de ne point recevoir ma visite, ni me reconnoître comme Consul, attendu que je n'avois pas mon Barat de la Porte, il ne put rien faire, les Turcs se moquerent de lui.

**Nouvelles intrigues du Sr. Dupont.** Je connus encore davantage sa mauvaise volonté, & je pris des mesures pour en éviter les suites. J'en donnai avis à M. l'Ambassadeur, & je protestai au Sieur Dupont qu'il seroit responsable, & qu'il répondroit en son propre nom de tout ce qui pourroit m'arriver de fâcheux & à la Nation, par ses intrigues & par les mauvaises manœuvres qu'il faisoit contre l'honneur du Consulat & le bien public.

**Presens que l'on fait au nouveau Consul.** Le même jour vers le soir je reçus des presens de gâteaux feuilletés & autres pâtisseries, que le Cady, le Musellem, le Muhhassil & les autres

Grands du Pais m'envoyerent. Ces presens étoient accompagnez des hautbois, trompettes, tambours & timbales du Château & du Pacha. Ils jouèrent une heure à ma porte, & s'en retournerent contens de ma liberalité.

Le vingt-un Novembre j'envoyai mes presens aux Puissances du Pais. Ils consistoient en draps des plus fins, en satins, en confitures, & en argent comptant, selon la coûtume. Ils furent reçûs agréablement, & on m'en fit faire des remercimens par mes Drogmans qui les avoient presentez.

Presens du  
Consul aux  
Officiers du  
Pais.

Ils demanderent en même tems au Cady le jour & l'heure qu'il voudroit me donner pour recevoir ma visite. Il répondit poliment qu'il laissoit cela à ma commodité, & qu'il la recevoit toujours avec joye quand je voudrois lui faire cet honneur.

Le vingt-deux Novembre j'envoyai l'avertir que j'aurois l'honneur de l'aller voir sur les trois heures après midy. J'envoyai mon Huissier convoquer toute la Nation Françoisé & Hollandoise pour m'accompagner dans cette cérémonie. Tout le monde s'étant assemblé dans la salle Consulaire, nous en partîmes en cet ordre.

Visite du  
Consul au  
Cady.

Mes quatre Janissaires ayant leurs

Ordre de la marche. de la bonnets de cérémonie, & leurs cannes de cinq pieds de long garnies d'yvoire à la main, marchant deux à deux, ouvrirent la marche.

L'Huissier du Consulat vêtu d'une robe d'écarlatte à boutons d'or, avec des manches pendantes jusqu'à terre les suivoit; il avoit à la main une longue baguette d'ébène garnie d'argent, terminée en double fleur de Lis; c'étoit une nouvelle marque de dignité, que mes Prédécesseurs n'avoient jamais fait porter à leurs Huissiers. Il marchoit seul à quelques pas des Janissaires.

Mes deux Truchemens marchans sur une même ligne venoient ensuite. Ils étoient habillez magnifiquement, & avoient des calpats fourez de martre zibeline. Ces bonnets sont les marques de leur Office & faisoient le quatrième rang.

Après eux venoient mes quatre Châters ou Valets de pied habillés de rouge, avec leurs bonnets à la Polonoise. Ils alloient deux à deux avec beaucoup de gravité.

Je les suivois à quelque distance accompagné de M. Dupont à ma gauche. J'étois habillé à la Turque, à l'exception du chapeau que nous portons

tous, pour nous distinguer des gens du Pais. J'avois sur ma robe de dessous une grande veste d'écarlatte d'Angleterre fourrée de martre Zibéline, qui m'avoit coûté trois cens pistolles. Elle étoit toute ouverte par devant, de façon que ma grande Croix de Chevalier que je portois au col, attachée à un grand ruban de tabis blanc avec un petit ruban couleur de feu, paroïssoit toute entiere, comme les Commandeurs de robe longue la portent.

Notre Nation ayant cédé les honneurs aux Hollandois, ils me suivirent deux à deux. Après eux marchoient mon Vice-Consul d'Alexandrette, mon Chancelier, les Députés de la Nation, & tous nos Marchands, fort magnifiquement habillez. Ma suite étoit si nombreuse, & nous marchions si lentement, que j'étois arrivé à la maison du Cady, qui étoit au dessous du Château, que la queue étoit encore à la porte de la Maison Consulaire.

Toute la Ville qui attendoit un nouveau Consul depuis long-tems, bordoit les rues, de maniere que nous avions peine à passer.

Les Officiers du Cadi me vinrent recevoir à la premiere porte, & me con-

duisirent à sa chambre d'Audience, où je m'assis avec les principaux de ma suite dans les fauteuils que j'y avois fait porter selon la coûtume.

Le Cady qui m'attendoit dans une chambre voisine, vint à moi, me salua en passant, & s'assit entre ses carreaux sur le bord de l'estrade, & sans attendre mon compliment, il me fit le sien sur mon arrivée, qu'il accompagna de témoignages d'amitié, & d'une correspondance parfaite pour les interêts communs dans des termes si honnêtes & si polis, que les assistans en étoient étonnez.

Isaac mon premier Drogman ou Trucheman y répondit par mon ordre en bons termes. Car dans cette première visite je me servois toujours de cette cérémonie, ce que je ne fis pas dans les autres, n'ayant pas besoin de ce secours.

Je lui fis connoître par ma réponse que le Sieur Dupont ayant fini son tems l'Empereur mon Maître l'avoit rappelé, & m'avoit envoyé en sa place. Que j'esperois recevoir des marques de sa justice dans les occasions qui se presenteroient, en execution des nouveaux Traitez avec le Grand Seigneur, & que je ne manquerois

pas d'en rendre témoignage à Sa Majesté, & à son Ambassadeur à la Porte. Que je contribuerois en tout ce qui dépendroit de moi au bon succès des affaires, & que j'espérois aussi qu'il marqueroit son respect pour l'Empereur son Maître, en protégeant la Nation Françoisé, & celles que nous protégeons; & comme c'étoit le commerce qui avoit, pour ainsi dire, fondé la Ville d'Alep, & celle de Tripoli, & les entretenoit dans la prospérité & dans l'abondance, j'avois lieu d'attendre qu'il donneroit ses soins pour l'augmenter & le rendre toujours plus florissant.

M. Dupont ne jugea pas à propos d'entrer dans la conversation. Il ne dit jamais mot. Il sembloit que les politesses du Cadi l'avoient rendu muet, & plus timide qu'il ne l'étoit pour l'ordinaire. On nous servit du sorbet excellent, des pipes & du tabac, du café, & quand la conversation eût duré environ une heure, on apporta l'eau de fleur d'orange qu'on nous mit sur les mains, & que nous mêmes nous-mêmes sur le visage, & on nous étendit des toillettes de sove sur la tête, & on passa sous les toillettes des castolettes avec le par-

Cérémonies des visites Turques.

fum, qui s'attachant à l'humidité, y reste assez long-tems. Ce parfum n'est que du bois d'aloës coupé en petits éclats, qui étant mis sur de la braise allumée, fait une fumée des plus agréables, & que l'on croit très-saine.

Bois d'Aloës.

Ce bois précieux vient des Indes Orientales. Ce n'est pas le tronc de l'aloës dont le suc épaissi entre dans la composition de quelques remedes. C'est un grand arbre très rare, & par conséquent très-cher. Les Mogols qui viennent à la Mecque l'apportent en buches; plus elles sont grosses & plus on les estime; les Turcs & les Persans en consomment beaucoup. C'est un present de consequence qu'une grosse buche de cet arbre.

Le parfum chez les Turcs est la marque du congé. J'achevai donc mes complimens. Nous nous levâmes, le Cady se leva aussi, m'embrassa, me promit son amitié & me souhaita toute la prosperité imaginable dans l'exercice de ma charge, après quoi nous nous en retournâmes dans le même ordre que nous étions venus, excepté que je pris la droite sur M. Dupont, & que les gens du Cady qui vinrent nous conduire, marcherent devant à la tête de mes Janissaires.

Nous trouvâmes dans la salle Consulaire une grande collation, qu'on y avoit préparée par mon ordre. Comme cette visite mettoit le Sceau à ma reception, chacun m'en felicita le verre à la main, & renouvela les assurances qu'on m'avoit donné de respect, d'obéissance & d'attachement. Il n'y eut que M. Dupont qui ne voulut point prendre part à la cérémonie, il s'enferma dans sa chambre & ne parut point.

1679.

Novemb.

Le vingt-deux Novembre, les Sieurs Jean Rigaud & Gratiani ayant été nommez pour faire l'estime des meubles & des réparations de la Chapelle & de la maison Consulaire, en firent un état, qui monta à 2774. piaftres. Il ne fut pas plutôt signé & remis à la Chancellerie que M. de Cesarople en fit saisir le montant entre mes mains, en vertu d'une Ordonnance de l'Amirauté de Marseille, & d'une autre de M. de Guilleragues pour des prétentions particulieres qu'il avoit sur M. Dupont. Tous les autres creanciers en firent autant, après avoir obtenu condamnation contre lui sur les Requêtes qu'ils avoient présentées, car il ne vouloit payer personne, & ceux à qui il devoit attendoient mon arrivée pour se faire payer.

Procès  
contre le Sr  
Dupont.

1679.  
 Novemb.

Ayant appris que le Mutsellem avoit  
 témoigné une grande envie de faire  
 connoissance avec moi , & ne pouvant  
 lui rendre visite en cérémonie , parce  
 que cela ne convient pas à un Consul  
 de France , qui ne doit cela qu'aux  
 Pachas ou Vicerois , je lui envoyai dire  
 que j'irois le voir le vingt-six Novem-  
 bre à deux heures de nuit. J'envoyai  
 avertir les Députez de la Nation de  
 m'y accompagner, laissant aux autres  
 la liberté de venir s'ils le jugeoient à  
 propos. Il y en eut un assez grand nom-  
 bre qui se rendirent chez moi à l'heu-  
 re marquée. Nous soupâmes de bonne  
 heure , après quoi je fis allumer qua-  
 tre flambeaux de cire blanche de dix  
 livres piece , qui furent portez devant  
 moi par mes quatre Chaters , qui sui-  
 voient mes quatre Janissaires , l'Huissier  
 & mes deux Truchemans , & accom-  
 pagnés des deux Députez , & d'un bon  
 nombre de nos Marchands , & de tou-  
 te ma Maison. Nous passâmes à travers  
 des bazards & des contrées dont les  
 portes nous furent ouvertes , & nous  
 arrivâmes ainsi au Serail du Pacha où  
 le Mutsellem étoit logé.

Visite au  
 Mutsellem.

Ma suite étoit trop grande pour  
 avoir l'air d'une visite *incognito* , il  
 n'y avoit que la nuit qui la pou-  
 voir

voit faire passer pour telle.

Aly Aga Mutsellem étoit un homme d'esprit, grand, bien fait, extrêmement poli. Dès qu'il fut averti que j'entrois chez lui, il vint m'attendre au haut de l'escalier; il m'embrassa, me baisa plusieurs fois, me donna plusieurs témoignages de son amitié, & de la joye qu'il avoit de me voir. Il me prit par la main, & me conduisit dans une chambre très-propre, meublée de carreaux magnifiques à la mode du Pais, & m'ayant fait asséoir à la place d'honneur, qui est l'angle de la chambre, je lui fis mon compliment sans le secours de mes Drogmans, ce qui lui plût beaucoup, aussi bien qu'aux Seigneurs qui étoient avec lui. Il y répondit avec toute la politesse imaginable, & on commença une conversation qui fut très-gaye, & qui roula sur différentes matieres. On fit placer les principaux de ma suite sur le sofa, & on nous servit du café, pour accomplir les loix de la politesse Turque. Il m'embrassa encore, & me pria de vivre avec lui familièrement, & de le considerer comme un bon ami qui m'aimoit sans m'avoir connu que par les rapports que des amis communs lui avoient fait de moi. Il me demanda

1679.

Novemb.

mon amitié, m'assura de la sienne, dont il vouloit me donner des marques dans toutes les occasions,

1679.

Novemb.

Cependant on étendit la nappe ordinaire sur le sofa, & on y apporta un très-grand & très-vaste bassin de cuivre élamé, qui avoit près de quatre pieds de diametre, chargé de cinquante petits plats de porcelaine remplis de viandes rôties, de ragoûts, de fruits, de confitures, de compotes, de pâtisseries à la Turquie. Quoique j'eusse soupé, il fallut recommencer, Nous nous assimes sur des carreaux, les François de mon côté, & les Turcs auprès du Mutsellem, La délicatesse des mets nous donna de l'appetit. On servit du vin & des liqueurs, & le Mutsellem n'oublia rien pour nous exciter à manger & à boire.

Soupé que le Mutsellem donne au Chevalier d'Arvicux.

Le Mutsellem ordonna à six de ses jeunes domestiques de divertir la compagnie par une danse à la mode du Pais. Ces jeunes gens étoient très-bien habillez. Ils avoient aux doigts des castagnettes d'argent pour marquer la cadence, & danserent avec beaucoup de coup de legereté & de methode. Ils accompagnèrent leurs danses de chansons tendres, & comme leurs voix étoient très-belles, cela faisoit une est

Danse de Turcs.

peccé de concert en dansant fort agréable.

1679.

Cependant on ser voit du vin & des Novemb.  
 liqueurs à la ronde & sans disconti-  
 nuation, ce qui auroit à la fin incom-  
 modé les plus braves bûveurs, si l'on  
 n'avoit pas en Turquie le privilège de  
 causer autant qu'on le veut le verre à  
 la main. Je profitai de ces momens  
 pour entretenir le Musellem des inte-  
 rêts de ma Nation. J'allai au-devant  
 de toutes les choses sur lesquelles les  
 Gouverneurs sont depuis long-tems en  
 possession de la brouiller; & de lui faire  
 des avanies. Je le priai de me faire  
 avertir de ce qu'il pourroit sçavoir  
 avant moi, je lui promis que nous ac-  
 commodions toutes choses sans l'en-  
 tremise de certaines personnes qui gâ-  
 tent pour l'ordinaire les affaires au lieu  
 de les accommoder. Il me donna là-des-  
 sus tout le contentement que je pou-  
 vois souhaiter; & il m'a tenu parole:  
 car pendant tout le tems qu'il a été en  
 place, il m'a accordé de bonne grace  
 tout ce que je lui ai demandé, & je  
 lui dois cette justice qu'il a été au-de-  
 vant de tout ce qui pouvoit me faire  
 plaisir, & que nous avons accommo-  
 dé bien des affaires fâcheuses, qui au-  
 roient coûté bien de l'argent à la Na-

532 MEMOIRES  
tion, & bien des chagrins & des peines  
au Consul.

Le sorbet & le café vinrent ensuite  
& à la fin le parfum, & il étoit remis :  
car il étoit plus de minuit. Nous nous  
levâmes, & comme je lui faisois mes  
remercimens en prenant congé de lui,  
il me presenta une toilette de satin en  
broderie, dans laquelle il y avoit une  
chemise de mousseline brodée de soye  
sur les coutures, un caleçon, un mou-  
choir, un peigne pour la barbe de  
dents de poisson, avec un étui en bro-  
derie d'or. Il fit presenter des mouchoirs  
à tous nos Marchands, & fit distribuer  
des étrennes à tous mes gens.

Présens du  
Mustellem.

Il vint me conduire avec ses amis  
jusqu'au haut de l'escalier, où après  
m'avoir embrassé avec beaucoup de  
tendresse, je pris congé de lui. Il de-  
meura toujours au même endroit, en  
me comblant de souhaits & de benedic-  
tions, jusqu'à ce qu'étant tout-à-fait au  
bas, je lui fis une dernière révérence,  
& il s'en retourna, boite avec ses  
amis.

Il nous fit accompagner par ses Offi-  
ciers, qui marcherent à la tête des  
miens. Un des Grands du País nom-  
mé Abdarahan Cheleby Receveur Ge-  
neral des revenus de la Mecque, avec

le Soubachi, qui est comme notre Chevalier du Guet, vinrent à mes côtes jusqu'à la porte de ma maison avec beaucoup de fallots.

Ce Soubachi qui étoit un très-galant homme, auroit bien souhaité me venir rendre visite; mais cela ne lui étant pas permis, à cause des conséquences, il m'en fit des excuses. Je le priai d'avoir des égards pour notre jeunesse, en l'assurant que les plaisirs qu'il me feroit en ces occasions ne lui seroient pas inutiles.

J'eus occasion dès le lendemain d'éprouver la bonne volonté du Mutsellem. On m'apprit qu'il y avoit dans les prisons un Chrétien Maronite. Vallet du Sieur Jean Fourquier Marchand Hollandois, résidant en cette Ville depuis très-long-tems, & on me pria de le reclamer.

Il avoit battu un Turc, & le Cady l'avoit condamné à avoir le poing coupé. Il avoit en l'esprit de nier le fait, qui est très-grave en Turquie, & demandé du tems pour produire des témoins qui étoient alors absens. On lui avoit accordé un délai de quelques jours. J'envoyai mes Truchemans à mon nouvel ami le Mutsellem, avec une Lettre par laquelle je le priois de relâ-

Preuve de l'amitié du Mutsel em dans une affaire délicate.

1679.  
Novemb.

cher le prisonnier, & que je lui en au-  
rois une obligation infinie. Dès qu'il  
eût lû ma Lettre, & sans marchandier  
sur cette reconnoissance, comme on  
fait ordinairement en Turquie, il fit  
remettre le prisonnier entre les mains  
de mes Truchemens, & m'écrivit qu'il  
prenoit avec joye cette occasion de me  
marquer son amitié, & que je fisse  
selon ma prudence ce que je voudrois  
du prisonnier. C'étoit me dire de le  
faire disparaître pour quelque tems, &  
je n'y manquai pas.

Il envoya en presence de mes Tru-  
chemans un present de trente piastres  
au Cady pour ses épices, & pour l'o-  
bliger à déchirer les informations.

Le prisonnier m'ayant été remis, je  
le renvoyai à son Maître, à qui je fis  
dire de l'envoyer hors de la Ville pour  
quelque tems. J'écrivis aussi au Mut-  
sellem une Lettre de remerciemens, que  
j'accompagnai d'une très-belle veste de  
drap d'Hollande, avec les trente pia-  
stres qu'il avoit envoyés au Cady, &  
je terminai ainsi une affaire très-déli-  
cate.

Visites des  
Chefs des  
Teintu-  
riers.

Le 28. Les Chefs des Teinturiers  
en bleu de la Ville, dont nos François  
font un commerce considerable, me  
vinrent rendre visite. Après plusieurs

civilitez , ils m'assurerent que je n'au-  
 rois jamais lieu de me plaindre de la  
 maniere dont ils en useroient avec nos  
 Marchands. Je les exhortai à se sou-  
 venir de leur parole , & je les assurai  
 que leurs interêts me seroient très-  
 chers. Je les fis fumer & boire du sor-  
 bet & du café , & je les renvoyai très-  
 contents.

Le lendemain le Corps des Censals  
 ou Courtiers , des Sarrafs ou Chan-  
 geurs, des Emballeurs, & autres dont  
 nos Marchands ont accoûtumé de se  
 servir , me vinrent rendre visite. Ils me  
 firent à peu près les mêmes complimens  
 & les mêmes promesses que les Tein-  
 turiers , & je les traitai à peu près de  
 même maniere.

Visites d'au-  
 tres corps  
 de Métiers.

Mustapha Effendi Chef des Che-  
 rifs ou descendans de Mahomet, m'a-  
 voit fait faire bien des politesses depuis  
 mon arrivée , cela meritoit un retour  
 de ma part ; mais quoiqu'il fût en gran-  
 de consideration dans tout le País , ce  
 n'étoit pas la coûtume qu'un Consul  
 de France lui rendît une visite de cé-  
 rémonie. Je crus en devoir user avec  
 lui comme avec le Musellem , & le  
 voir la nuit de la même maniere que  
 j'avois vû le Musellem.

Visite du  
 Consul au  
 Chef des  
 Cherifs.

Mustapha Effendi étoit un homme

1679.  
Novemb.

veritablement ſçavant, & ſur-tout en  
Medecine, en Aſtologie, en Poëſie,  
dans les Loix & dans la Politique. Il  
avoit été Cady-Leſquer, Cady d'Alep,  
& étoit encore alors en poſſeſſion des  
plus belles Charges du País, & con-  
ſulté comme un oracle. Il étoit très-  
riche. Son application continuelle à  
l'étude lui avoit cauſé des vapeurs que  
l'on avoit priſes pour des attaques d'é-  
pilepſie. On l'avoit traité ſur ce pied-  
là, & le hazard avoit voulu que les  
remedes avoient eu leur effet. J'allai  
lui rendre viſite le 30. Novembre à  
deux heures de nuit ſans le faire aver-  
tir. La clarté de mes flambeaux me  
découvrit dès que j'entrai dans la pre-  
miere cour. Il descendit avec précipi-  
tation ſuivi de tous ſes domeſtiques,  
m'embrassa pluſieurs fois, me remer-  
cia de l'honneur que je lui faiſois, me  
demanda mon amitié, m'affura de la  
ſienne, & me prenant par la main me  
conduiſit à ſes appartemens. Il me fit  
remarquer en paſſant un fort beau jar-  
din, qui malgré la ſaiſon qui étoit  
rude pour ce País, avoit conſervé tou-  
te la beauté & les agrémens du Prin-  
tems. Il y avoit un grand nombre de  
gros orangers en pleine terre chargez  
de fleurs & de fruits, & des fleurs de

presque toutes sortes d'especes.

Un grand escalier nous conduisit dans une galerie ouverte d'un côté ,

toute dorée & peinte à la Turque , dont les murailles & le plancher étoient incrustez de marbres de diffé-

rentes couleurs , en compartimens très-ingenieux , dont il avoit donné les des- seins. Il y avoit à côté un Kiochq en balcon fort bien meublé , avec des coussins de brocart & de velours , où l'on pouvoit se reposer & prendre le frais en été , & jouir de la vûe du jar-

din. Nous entrâmes ensuite dans une autre galerie , fermée de vitres peintes , qui sert de salle , où il reçoit le monde & donne ses audiences. Cette

salle étoit toute lambrissée , peinte en azur & en or avec des fleurs , & toute environnée d'une tablette à six pieds au-dessus du plancher. Il me fit assieoir à la place d'honneur , qui est l'angle qui regarde la porte. On nous servit du café , & on entra dans une conversation , où Mustapha fit paroître la profonde connoissance qu'il avoit de l'Histoire de son País & des País Etrangers. On y parla de guerre , de commerce , de politique. Il s'expliquoit sur toutes ces choses d'une maniere sçavante ; mais qui n'étoit point pe-

Z v

1679.  
Novemb.

Description  
de la mai-  
son de Mus-  
tapha Esca-  
di.

1679.  
Novemb.

dante, comme le font d'ordinaire les conversations de nos Sçavans d'Europe. Elle étoit polie, libre, galante, assaisonnée d'un sel qui la rendoit toute brillante. On nous presentoit de tems en tems des eaux de canelle, de citron, du thé & du chocolat.

On apporta enfin la collation à peu près comme le Musellem me l'avoit donnée, excepté qu'il n'y avoit ni viandes ni ragoûts ; mais seulement des fruits, des compotes, des confitures sèches & liquides en infusion & de la pâtisserie. On bûvoit à la ronde de l'eau de canelle, & de plusieurs autres boissons extraordinaires & inusitées parmi nous, très-bonnes à la verité, & dont on pourroit se servir quelquefois ; mais dont l'usage immodéré pourroit à la fin incommoder. On ne nous servit point de vin, & je n'en fus pas surpris, parce que nous étions chez un Cherif, qui est censé plus obligé qu'un autre à l'exacte observance de la Loi & des conseils de Mahomet. Je crois bien que notre hôte qui étoit un Sçavant, en bûvoit en particulier : car il sçavoit que les conseils n'obligent qu'autant qu'on s'y oblige volontairement ; mais il ne se croyoit pas dispensé de donner l'exemple, & de ne pas scandaliser les foibles.

Ce régal & la conversation durèrent jusqu'à minuit le plus agréablement du monde. L'horloge nous avertit qu'il étoit tems de se lever de table. J'en demandai la permission à Mustapha ; mais il voulut achever les cérémonies ordinaires. Il fit apporter le café, le forbet, l'eau de fleur d'orange & le parfum, & me fit présent d'un magnifique mouchoir brodé de fleurs.

En me reconduisant, il voulut me faire voir de nouveaux apparemens, qu'il avoit fait bâtir au-dessus de celui où nous étions. Nous entrâmes dans une grande piece qui sert d'anti-chambre où se tiennent les domestiques, vis-à-vis la salle d'audience qui y est jointe, & dont la porte à deux battans est toute de glaces de Venise. Delà nous passâmes à deux autres grandes chambres toutes lambrissées & peintes en or & azur, les planchers couverts de tapis magnifiques, & les sofas garnis de coussins de brocart & de velours en broderie. Une tablette avec de petits balustres dorez regnoit autour, & étoit chargée de vases & de tasses de cristal & de porcelaine, de pendules, de petits cabinets de la Chine, & d'une infinité de bijoux de prix, disposez d'une maniere bien enten-

1679.  
Novemb.

duc, qui auroient pû parer les cabinets de nos plus grands Seigneurs & des plus curieux. Il y avoit quelques fenêtrés avec des grilles dorées, pour y faire venir les femmes, & leur donner le plaisir de voir sans être vûës. Tous ces appartemens étoient bien éclairés, & on y avoit brûlé du bois d'aloës.

Je remis à une autre visite à voir sa Bibliothèque, qui étoit nombreuse & bien choisie, & je pris congé. Il vint me conduire avec tous ses gens jusqu'à l'endroit où il m'avoit reçu, me priant de le venir voir souvent & en ami. Nous nous séparâmes enfin après plusieurs embrassades, & des protestations reciproques d'amitié & de services.

Le 6. Decembre, le Sieur Dupont m'ayant témoigné qu'il vouloit quitter la maison Consulaire & aller loger chez un particulier, je le priai de n'en pas sortir. Je lui offris *gratis* deux chambres, la table, les Truchemens & les Janissaires quand il en auroit besoin, attendu qu'il ne convenoit pas qu'ayant été Consul, il quittât la maison Consulaire que quand il s'embarqueroit pour retourner en France. Que cela pourroit faire croire aux Turcs & aux autres Nations, que ses compatriotes

avoient peu d'estime & d'affection pour lui, ce qui lui attireroit leur mépris. Je sçavois qu'il avoit demandé un appartement aux Peres Carmes qui le lui avoient refusé, pour ne pas s'exposer de nouveau aux incommoditez qu'ils en avoient reçûs ci-devant. Mais je ne pus rien gagner sur son esprit. Il sortit de chez - moi, & se retira chez le Sieur Jean Fouquier Marchand Hollandois où il fit transporter ses hardes, & entre autres choses un sac de sequins & autres monnoyes d'or d'environ vingt-quatre mille livres.

Le sept du même mois, l'Aga de la Doüanne me vint rendre sa premiere visite. Je le reçûs dans une chambre que j'avois fait meubler à la Turque. Après les complimens ordinaires, nous nous entretînmes long-tems sur l'interêt des Marchands que je lui recommandai fortement, & ayant tiré de lui toutes les assurances possibles d'une bonne volonté pour la Nation, je lui fis servir une grande collation en confitures, & après le vin, les liqueurs, le sorbet, le café, l'eau de senteur & le parfum, il prit congé de moi avec de grandes marques d'amitié.

Le huit, il arriva de Constantinople un Aga, qui avoit ordre de ramasser

1679.

Decembre

Mauvaises

manieresdu

Sieur Du-

pont.

des lévriers & autres chiens de chasse ,  
 1679. pour les plaisirs du Grand Seigneur  
 Decembre. chez les François & les Anglois. Il  
 demanda l'avis de mon ami le Mutfel-  
 lem , qui ne manqua pas de nous déli-  
 vrer de cette importunité , en lui di-  
 sant qu'il ne devoit pas s'adresser  
 au Consul de France , parce qu'il sca-  
 voit qu'aucun de notre Nation n'avoit  
 des chiens ; mais qu'il en trouveroit  
 chez les Anglois autant qu'il en auroit  
 besoin.

Differend  
 des Anglois  
 avec un Aga  
 du Grand  
 Seigneur.

L'Aga s'en alla chez le Consul d'An-  
 gleterre , & lui exposa sa commission.  
 Mais comme les Anglois sont fiers &  
 rogues , & qu'ils n'aiment pas à se pri-  
 ver de ce qui leur fait plaisir , d'au-  
 tant qu'ils avoient deux chasses réglées  
 chaque semaine , il fut très-mal reçu ,  
 le Consul le refusa séchement , & lui  
 fit dire par son Trucheman qu'il ne  
 vendoit point de chiens , & qu'il en  
 donnoit encore moins. Le Trucheman  
 qui auroit dû envelopper un peu cette  
 réponse , ménagea si peu ses termes ,  
 que l'Aga s'en trouva extrêmement of-  
 fensé , & en présence du Sieur Gama-  
 liel Nigtingale Consul , il donna des  
 coups de bâtons au Trucheman , & son  
 bonnet étant tombé , l'Aga le foula aux  
 pieds. Il tira son sabre , le Trucheman

en évita les coups par la fuite, & le Consul s'étant sauvé dans sa chambre qu'il barricada sur lui, n'osa en sortir qu'après la retraite de l'Aga, qui lui dit beaucoup d'injures, & le menaça de l'indignation du Grand Visir & du Grand Seigneur. 1679.  
Decembre.

Les Anglois firent d'abord grand bruit de cette affaire. Toute la Nation s'assembla, elle envoya les principaux demander justice au Mutsellem & au Cady, & ils n'obtinent aucune satisfaction. On leur répondit qu'ils ne devoient pas pour quelques chiens risquer de ressentir les effets de la colere du Grand Visir. Les amis qu'ils consulterent là-dessus, les blâmerent, & leur dirent que le plus court & le meilleur conseil qu'ils pouvoient leur donner, étoit d'avalier cet affront doucement, & de cesser d'aller à la chasse pendant que cet Aga seroit dans la Ville, de crainte qu'il ne fit enlever ou tuer leurs chiens, ce qu'il ne manqueroit pas de faire, & que ce seroit un double affront pour eux.

Les autres Nations Chrétiennes ne furent point fâchées de voir ainsi mortifié l'orgueil des Anglois, à qui il arrive souvent de pareilles aventures, qu'ils ne soutiennent pas mieux que celle-ci.

1679. Le 14. Il arriva un nouveau Mutsel-  
 Decembre. lem , qui vint relever Ali Aga mon  
 bon ami. J'en eus un chagrin d'autant  
 plus grand , que ce nouveau passoit  
 Nouveau pour un très-méchant homme , & l'é-  
 Mutsellem toit en effet. Il fallut se conformer au  
 & son mau- vais carac- tere. tems. Dès le lendemain , je lui envoyai  
 le present ordinaire. Il le refusa brus-  
 quement, prétendant qu'il ne conve-  
 noit pas à un homme comme lui ; mais  
 voyant au bout de quatre jours, que  
 je ne songeois pas à lui en envoyer un  
 autre plus considerable, il pria mon  
 Trucheman de le lui rapporter. Il le re-  
 çût, m'en fit remercier ; mais je ne ju-  
 geai pas à propos de faire aucune dé-  
 marche pour gagner les bonnes graces  
 de cet homme, je ne l'allai point voir,  
 me doutant bien qu'il ne seroit pas long-  
 tems en place , parcé que j'étois averti  
 que l'on prenoit des mesures pour le  
 faire révoquer.

Visite du Clergé Ma- ronite. Le 22. Tout le Clergé des Maroni-  
 tes me vint saluer en corps. Je les re-  
 çûs à la maniere du Pais , & je leur  
 donnai la collation. Ils me prièrent de  
 leur continuer la protection dont le Roi  
 les a toujours honorez , aussi-bien que  
 tous les Catholiques du Pais. Je le pro-  
 mis au nom de Sa Majesté , conformé-  
 ment aux ordres que j'en avois.

Le 24. Je fis dresser dans ma Chapelle un trône Pontifical, où M. l'Evêque de Cesarople Officia Pontificale-ment aux premières Vêpres de Noël & les trois jours suivans. Cette solennité qui se fit avec toute la décence imaginable attira un grand concours de Chrétiens.

1679.  
Decembre.  
M. l'Evêque de Cesarople officia Pontificale-ment dans la Chapelle Consulaire.

J'avois fait faire des ornemens neufs de satin blanc, avec des croix rouges & vertes des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare. Le trône Episcopal étoit paré de satin incarnat.

Le 28. Le nouveau Mutsellem m'envoya demander le Chrétien Maronite Valet du Sieur Fouquier Hollandois qui avoit battu le Turc, prétendant le faire châtier selon les Loix pour cette affaire. Mais comme il avoit été châtié par son prédécesseur, je refusai de le lui remettre; mais je lui fis donner sous main quelque chose & j'étouffai cette affaire.

Avanie du nouveau Mutsellem

Le 29. Le Patriarche des Suriens accompagné de quatre Evêques ses Suffragans me vint rendre visite. Après les cérémonies ordinaires, je lui donnai à dîner en maigre, parce que les Prélats de cette Eglise ne mangent jamais gras. Le repas fut proportionné à

la dignité des personnes. Les Députés de la Nation, les Hollandois, & les principaux Marchands furent de la partie. Nous fûmes près de trois heures à table. Il ne manqua rien de tout ce qu'on pût trouver de meilleur dans Alep, en poisson, en pâtisserie, en fruits, en confitures, en vins & en liqueurs. Les Suriens chanterent les grâces à leur maniere, après quoi le Patriarche prenant à la main un petit Crucifix d'argent doré, qui avoit toujours été proche de son assiette pendant le repas, il en donna la bénédiction à toute l'assemblée. Les verres qui étoient demeurez pleins de vin pendant cette cérémonie furent vuidez à ma santé, après quoi je les conduisis dans une autre chambre où je leur fis servir du sorbet, du café, & à la fin les eaux de senteur & le parfum. Le Patriarche & ses Evêques se leverent, il me remercia, m'embrassa, & me donna toutes les marques possibles d'amitié que je pouvois esperer en échange des miennes.

Le troisiéme Janvier 1680. je fis ma premiere sortie à cheval. J'étois accompagné des Nations Françoisse & Hollandoise, & de tous mes gens. Nous fimes une partie du tour des murail-

les de la Ville, & nous allâmes nous re-  
 poser à Cheq Abulbequer, qui est un Couvent de Derviches fort beau & fort bien bâti. J'en ferai la description dans un autre endroit.

Le Dedé ou Superieur me reçût dans une grande salle couverte d'un dôme avec beaucoup de civilité. Après quelques momens de conversation & le café, il nous fit voir les belles sepultures, & toutes les autres choses de ce lieu. Après quoi il nous fit servir une grande collation dans un appartement très-propre où nous bûmes du vin que j'avois fait apporter, sans que ces Religieux s'en scandalisassent. Je les trouvai tous fort polis & fort accommodans. Après le parfum, nous prîmes congé, nous achevâmes le tour de la Ville, & nous revînmes au logis, où je donnai à souper à la plûpart de ceux qui m'avoient accompagné.

Le 25. Les Arabes attaquèrent la Caravanne, qui apportoit les effets du Vaisseau le Moine d'or Hollandois, & de la Polacre du Patron Gasquy de Cassis, qui étoient arrivez depuis quinze jours à Alexandrette. On se battit vigoureusement de part & d'autre, & il y eut des blesez; mais on ne perdit qu'une balle de draps appartenante au

Couvent de  
Derviches.

Caravanne  
attaquée  
par les Ara-  
bes.

1680.  
Janvier.

Sieur Prescot Anglois, une caisse d'ar-  
guilles du Sieur Philbert, & une cas-  
sette de corail du Sieur Conrad Calex-  
berner Hollandois. Les François & les  
autres Nations étoient montez à che-  
val, bien armez, aussi-tôt qu'on fut  
averti que la Caravanne étoit assiegée  
au Cam-rout; ils y arriverent assez à  
tems pour obliger les Arabes à se retra-  
rer, sans autre butin que ce qu'ils avoient  
enlevé d'abord.

Politesse du  
Grand Emir  
du Mont-  
Carmel.

J'avois eu soin de donner avis de  
mon retour au grand Emir Turabeye,  
Prince des Arabes du Mont-Carmel.  
J'avois accompagné ma Lettre de quel-  
ques présens. Il me répondit le 26. &  
sa Lettre toute remplie des rémoigna-  
ges d'une sincere amitié, étoit accom-  
pagnée d'une belle cavalle qu'il m'en-  
voyoit pour l'aller voir, & d'un nou-  
veau passeport des plus amples & des  
plus avantageux.

Le 30. J'allai visiter *incognito* Musta-  
pha Effendi Chef des Cherifs. Il me  
reçût de la même maniere que la pre-  
miere fois, & nous donna une superbe  
collation.

Compli-  
ment & pré-  
sent du  
Muhhassil.

Le deuxième Février, le nouveau  
Muhhassil ou Receveur General des  
droits Royaux de la Ville, y arriva, &  
vint prendre possession de la Douanne.

Quelques jours après, il m'envoya complimenter par son Tresorier, qui me presenta de sa part un assortiment de linge consistant en une chemise, un caleçon, une estingue ou grande serviette longue, un mouchoir & un tapis de toilette. Je le regalai d'une collation de confitures, de café, de sorbet & du parfum. Et deux jours après, je lui envoyai le présent ordinaire d'une belle veste de drap. Ces sortes de présens sont reglez en Turquie. Il seroit dangereux de les augmenter ou de les diminuer. Dans ce dernier cas, on seroit obligé de les reprendre & d'en renvoyer d'autres; & dans le premier il faudroit continuer sur le même pied dans la suite, & on seroit une loi pour soi & pour les successeurs.

1680.

Mars.

Le 28. Mustapha Effendi Chef des Cherifs vint me rendre visite à sept heures du soir, & demeura jusqu'à onze. M. l'Evêque de Cesarople & les principaux de la Nation s'y trouverent, & m'aiderent à faire les honneurs & à soutenir la conversation. Comme c'étoit un Sçavant, elle roula sur les Sciences, sur la Religion & sur la Medecine. Je lui donnai une grande collation de fruits, de confitures, de café, de sorbet, accompagnée de toutes les cé-

Visite du  
Chef des  
Cherifs.

1680.  
Janvier.

Sieur Prescott Anglois, une caisse d'armes  
guilles du Sieur Philbert, & une cas-  
sette de corail du Sieur Conrad Calk-  
berner Hollandois. Les François & les  
autres Nations étoient montez à che-  
val, bien armez, aussi-tôt qu'on fut  
averti que la Caravanne étoit assiegée.  
au Cam-rout; ils y arriverent assez à  
tems pour obliger les Arabes à se reti-  
rer, sans autre butin que ce qu'ils avoient  
enlevé d'abord.

Politesse du  
Grand Emir  
du Mont-  
Carmel.

J'avois eu soin de donner avis de  
mon retour au grand Emir Turabeye,  
Prince des Arabes du Mont-Carmel.  
J'avois accompagné ma Lettre de quel-  
ques présens. Il me répondit le 26. &  
sa Lettre toute remplie des rémoigna-  
ges d'une si pure amitié, étoit ac-  
compagnée d'une si belle cavalle qu'  
voyoit aller voir, &  
voyoit le port des plus  
nageux.

J'allai

pendi

une superbe

nouveau

al des

, &



1680.  
Mars.

rémonies du Pais. Je lui fis présent d'un étui avec le couteau & la fourchette à manche de corail, qui lui avoit été servi exprès pendant le repas. J'allai le conduire en cérémonie jusqu'à la porte du Khan, parce qu'il en avoit usé de la même manière toutes les fois que j'avois été chez-lui. Mes Janissaires, mes Truchemans, & tous les Marchands François qui avoient assisté au repas, le conduisirent chez-lui précédés de mes quatre Valets de pied vêtus de rouge avec de grands flambeaux de cire blanche. A leur retour, je les envoyai conduire M. l'Evêque chez-lui avec la même cérémonie.

Le 5. Mars, l'Aga des Spahis & celui des Janissaires vinrent me visiter avec beaucoup de politesse & d'amitié, je leur fis le même régal, excepté que le vin & les liqueurs y furent servis avec profusion. La conversation ne fut pas si sérieuse: car les gens d'épée ne se picquent pas d'être Sçavans.

Le 6. Mars Hussein Chiaoux, qui étoit comme l'Intendant General de la maison du Pacha, vint me trouver pour accommoder une affaire, qui me donnoit beaucoup d'inquiétude depuis quelques jours. Je le regalai de mon mieux, & nous parlâmes de l'affaire dont

il étoit question. La voici.

Le Sieur Conrad Calexberner Marchand Hollandois étoit venu à Alep étant encore fort jeune, & y demeurait depuis très-long-tems. C'étoit un petit homme & un peu contre-fait ; mais il avoit de l'esprit infiniment. Il parloit, lisoit & écrivoit le François, l'Anglois, l'Italien & l'Arabe comme sa Langue naturelle. Il étoit devenu amoureux d'une Chrétienne en qui l'esprit suppléoit à ce qui lui manquoit pour se faire aimer, & étant convenu avec elle de certaines conditions, il acheta du Cady la permission de l'entretenir. On voit que toutes choses se font dans les regles en ce Pais ; mais cette coquette ne s'en tint pas au Sieur Conrad. Il apprit quelque chose de ses amourettes, il se fâcha, il devint jaloux. D'ailleurs il s'aperçût que cette femme lui causoit de grandes dépenses, non-seulement pour son entretien, mais encore par les présens considérables qu'il étoit obligé de faire aux puissances du Pais qui étoient toujours en droit de le ruiner par quelque avanie. Il fit tant qu'il la maria au Facteur d'un Négociant Anglois, à qui il donna une somme assez considérable, & par ce moyen il fit cesser les préten-

1680.

Mars,

Affaire de  
conséquen-  
ce accom-  
modée par  
le Cheva-  
lier d'Ar-  
vieux.

Histoire  
d'un Mar-  
chand Hol-  
landois.

1680. tions de cette femme, qui disoit qu'il lui  
Mars. avoit promis de l'épouser.

L'arrivée du nouveau Mutsellem qui recherchoit toutes les vieilles affaires, afin d'en tirer de l'argent, le fit craindre pour sa bourse. Il consulta là-dessus Mustapha Effendi Chef des Chérifs son ami, qui ne se trouvant pas alors en état de le garantir des poursuites de cet Officier avare, lui conseilla de se retirer secrètement. Il suivit ce conseil sans en rien communiquer à personne. Il mit ordre à ses affaires, & faisant semblant d'aller un soir à la promenade, il joignit hors de la Ville les gens qui devoient l'escorter. Il alla à Tripoli de Syrie, s'embarqua pour Chypres & passa à Venise.

Quelques jours après son départ, le Mutsellem en ayant avis, m'envoya dire de lui envoyer le Sieur Conrad. Je répondis à son Envoyé, que s'il me l'avoit demandé huit jours plutôt, j'aurois pû lui donner ce contentement. Il envoya chercher mon premier Trucheman, & me fit dire qu'il vouloit absolument que je le lui trouvasse, quand même il seroit caché dans la corne d'une chèvre. C'est une expression dans la Langue Turque, qui marque la nécessité

cessité de trouver une chose ou une personne que l'on veut avoir. Je lui envoyai dire que je ne reconnoissois plus un Marchand, dès qu'il étoit hors des bornes de ma Jurisdiction. Que je le priois de me dire ce qu'il feroit, si un prisonnier s'étoit sauvé de ses prisons & qu'il eût passé la mer, & que j'agirois en cela suivant les bons conseils; mais qu'étant comme il étoit le maître du País & ayant des troupes, il lui seroit bien plus facile qu'à moi de le faire chercher & de le prendre, & qu'en ce cas je ne trouverois pas mauvais qu'il en fit l'exemple dont il le menaçoit.

1680.  
Mars.

Cette réponse le mit si furieusement en colere contre le Trucheman, que peu s'en fallut qu'il ne lui fit donner des coups de bâton. Il en fit même apporter un faisceau pour cet effet; mais craignant mon ressentiment, il se contenta de lui dire des injures & de lui faire des menaces.

Cela fut cause que le jour suivant ayant envoyé un Chiaoux pour le ramener au Serail, je dis à cet Officier que les Truchemans de France étoient accoûrumez de représenter au Grand Visir, & même au Grand Seigneur, les intentions de leur Maître, & qu'ils

1680.  
Mars.

n'étoient pas des gens à coups de bâton, & que je n'en enverrois jamais au Serail tant qu'il demeureroit à Alep. Qu'il portât cette réponse au Mutsellem, & qu'il lui dît que je parlois les Langues du País, & que s'il avoit quelque chose à me dire, il pouvoit m'envoyer une personne raisonnable, & que je m'expliquerois avec elle sans avoir besoin de Truchemans.

Je fis mettre mes Truchemans en lieu sûr, & leur défendis de paroître dans la Ville ni au Serail jusqu'à nouvel ordre.

Je fus averti que le Mutsellem ne pouvant avoir le Sieur Conrad, vouloit s'en prendre à son Associé. C'étoit un jeune Hollandois nommé Vanbobart, qui avoit dans sa maison pour plus de vingt mille piaftres d'effets. Je l'envoyai chercher. Je le fis demeurer chez moi, après lui avoir fait mettre à couvert ses effets les plus précieux & ses Livres, & lui avoir fait fermer ses magasins, de crainte que le Mutsellem ne lui fit insulte, & n'enlevât des effets pour les dix mille piaftres qu'il prétendoit tirer de cette affaire.

Deux jours s'étaient passez sans que le Mutsellem vît de mes Truchemans, & que je parusse vouloir entrer en quel-

que accommodement avec lui, il m'envoya cet Hussein Chiaoux. Je lui donnai la collation, à la fin de laquelle il me dit à l'oreille, qu'il me prioit d'accommoder cette affaire pour l'amour de lui, pour l'honneur du Sieur Conrad, & pour délivrer un Chrétien, frere de celui qui avoit conduit le Sieur Conrad à Tripoli, qu'il avoit fait mettre aux fers. Il m'assura que le Mutsellem étoit résolu d'en écrire au Kiahia du Grand Visir, qui pousseroit cette affaire jusqu'à la ruine de ces Marchands.

Je l'écoutai tranquillement, & je lui dis que si le Mutsellem étoit ami du Kiahia du Grand Visir, j'étois moi-même intime ami du Grand Visir, ayant lié amitié avec lui dans le tems qu'il étoit Caïmacam d'Andrinople, & ayant toujours en retenu une étroite correspondance avec lui; qu'étant Consul des Hollandois; je prendrois leur parti contre tous, & que je ne souffrirois jamais que ceux qui étoient présens souffrissent pour les absens, parce que les fautes étoient personnelles; qu'il devoit se présenter en Justice; que je m'y presenterois, & que je n'avois pas besoin de Trucheman pour faire valoir mes raisons; que j'en écrirois

A a ij

1680.

Mais.

1680.

Mars.

en sa presence à l'Ambassadeur de l'Empereur mon Maître & au Grand Visir, & que je prouverois à ce dernier que le Musellem s'accordoit avec les Arabes, & qu'il leur laissoit piller les Caravannes jusqu'aux portes d'Alep, au lieu de les défendre & de les escorter comme il y étoit obligé. Que par ce moyen il ruinoit le commerce des amis du Grand Seigneur; qu'il ruinoit la Ville par les tyrannies qu'il exerçoit tous les jours sur les Chrétiens, les Juifs, & autres habitans d'Alep. Que récemment il avoit donné la liberté & la vie moyennant deux mille piastrés à dix-huit voleurs de grand chemin, qui avoient volé & assassiné, & qui se promenoient tous les jours dans la Ville. Que j'allois défendre aux Vaisseaux François & Hollandois qui arriveroient à Alexandrette de rien débarquer, & aux Marchands de rien vendre & acheter dans Alep, jusqu'à ce que le Grand Visir eût remedié aux désordres qu'il causoit par son avarice. Que si le Grand Dolianier se plaignoit, je rejetterois toute la faute sur sa mauvaise conduite, & que je porterois ma tête aux pieds du Grand Seigneur pour prouver ce que j'avançois.

Le Chiaoux fut extrêmement surpris de ma résolution. Il me dit qu'il n'avoit jamais rien vû de semblable, mais qu'il persifloit à me prier de penser à un accommodement & à ne pas pousser les choses à l'extrémité. Nous bûmes encore ensemble, je lui fis donner le parfum, & après bien des embrassades & des offres de service reciproques nous nous séparâmes.

1680.

Mars.

Mais comme je sçavois par une longue experience que les Turcs ne demandent jamais un oiseau sans en attraper pied ou aîle, je fis reflexion que le Mutsellem méchant & avare comme il étoit pourroit susciter une querelle aux Hollandois qui pourroit porter un grand préjudice à cette Nation, j'envoyai M. Jean Philibert député de la Nation avec mon premier Trucheman chez le Chiaoux Hussein. Je les instruisis de mes intentions, & ils firent si bien leur personnage qu'ils mirent le Chiaoux dans les interêts du Sieur Conrad. Il les mena au Mutsellem, & l'affaire fut si bien conduite, que moyennant cinquante sequins Venitiens, que le Sieur Philibert offrit, comme ami particulier du Sieur Conrad, l'affaire fut terminée, & le Chrétien délivré sur le champ. Le Mutsel-

A a iij

1680.  
Mars.

lem lui ordonna de venir baiser ma veste pour me remercier de la liberté qu'il lui accordoit à ma considération, & de me dire qu'il vouloit être mon ami.

C'est ainsi que je sortis glorieusement d'une affaire qui avoit fait grand bruit dans le País. Les Anglois toujours nos ennemis, & même des Hollandois, croyoient qu'il nous en coûteroit au moins cinq ou six mille piastras : ils furent extrêmement surpris de nous en voir sortis pour si peu de chose, & apprirent ce que peut un Consul, quand il joint la prudence avec la fermeté, & qu'il sçait employer avec sagesse l'autorité de sa charge pour repousser les injures & la tyrannie des Gouverneurs.

Visite du Le sept du même mois le Doïan-  
Doïannier nier avec toute sa suite me vint ren-  
au Cheva- dre visite. Je le regalai le plus magni-  
lier d'Ar- fiquement qu'il me fut possible. Le  
vieux. vin & les liqueurs l'ayant mis de bon-  
ne humeur, il me fit toutes les cares-  
ses imaginables, & des offres de ser-  
vice avantageuses pour les deux Na-  
tions. Il me pressa même si honnête-  
ment de les accepter, que je crus être  
obligé de le prendre au mot. Je lui  
demandai une diminution de dix pour

tent sur les droits de la Doüanne en faveur des Hollandois , & que leurs Vaisseaux qui avoient payé cent soixante & cinq piaftres d'ancrege jusqu'alors, ne payassent plus que quatre piaftres comme les Vaisseaux François à qui le Grand Seigneur avoit accordé ce Privilege par les nouvelles Capitulations. Il m'accorda ces deux choses sans hesiter, & de fort bonne grace ; mais comme il n'étoit pas juste qu'il se privât d'un avantage si considerable, j'engageai la Nation Hollandoise à lui faire un present qui le pût dédommager en partie. Il fit expedier dès le lendemain ses ordres aux Officiers qui étoient à Alexandrette , & deux Vaisseaux qui y arriverent dans le même tems , jouïrent de la diminution que je leur avois obtenuë.

Le dix-huit, une Esclave Chrétienne du Representant du Consul de Venise en cette Ville , alla se faire Mahometane , à cause de quelques mauvais traitemens qu'elle avoit reçûs de son maître , & parce qu'étant plus âgée qu'une autre Esclave plus jeune & plus belle qu'elle , son maître n'avoit plus pour elle les mêmes égards qu'il avoit auparavant. Le commerce scandaleux que cet homme entretenoit avec ses

1680.

Mars.

Diminution des droits obtenuë en faveur des Hollandois.

Mauvaise affaire arrivée au Consul de Venise.

1680.

Mars.

Esclaves , avoit obligé M. l'Evêque de Cesarople de le menacer de l'excommunication , & cela seroit arrivé si ce Prélat n'avoit pas été obligé de partir pour la Perse. Cependant comme cette Esclave avoit été achetée de l'argent de ce Vice-Consul , il obtint permission de la vendre au marché public , & il en tira trente-cinq piastres. Tout le monde fut également surpris de la facilité du Cady à lui accorder une telle permission , & de sa lâcheté à prendre une somme si modique.

Le Musellem ne dit mot pendant quelques jours , après quoi il fit prendre l'esclave , & tira d'elle une déclaration qu'elle avoit toujours été Mahometane; & comme c'est un crime capital d'avoir abusé d'une femme Turque , il fit tant de peur au Venitien , qu'il en tira cinq cens sequins Venitiens , & l'obligea de racheter la femme & de lui donner sa liberté.

Le 20. Deux Spahis ayant fait la débauche dans un jardin , s'en retournerent à la Ville si pleins de vin, qu'ils tomboient à tous momens de dessus leurs chevaux, & encore plus souvent quand ils vouloient s'aider reciproquement à remonter à cheval. Ils s'apperçurent

malheureusement qu'une troupe de François, qui se promenoient hors de la Ville, s'arrêtoient pour les regarder & se mocquoient d'eux. Ils en eurent un si grand dépit qu'ils picquerent vers eux. Ceux de nos François qui avoient meilleures jambes gagnèrent la porte de la Ville, les autres se refugierent dans le cimierie des Turcs, où le grand nombre des sepultures & leur hauteur les mirent en sûreté, parce que les chevaux n'y pouvoient aller sans se rompre le col. Un seul nommé Dubois voulut faire ferme & les attendre, & fut aussi le seul qui paya pour les autres: car les Cavaliers l'ayant joint, lui enleverent son chapeau, & lui porterent plusieurs coups du plat de leurs sabres sur la tête, il en para beaucoup, il en reçût quelques-uns qui le mirent tout en sang. Les deux Spahis étant encore tombez, il prit ce moment pour se sauver dans la Ville, & se refugia dans la maison d'un Chrétien. On m'apporta cette nouvelle d'une maniere à me faire croire qu'il ne falloit plus que l'enterrer. J'y envoyai mes Janissaires, qui l'amenerent après avoir livré une espece de combat contre ces Spahis qui assiegeoient la maison. J'appriis les noms de ces Spahis, & ceux de leurs

1680.

Mars.

1680.

Mars.

protecteurs qui se trouverent chez Mustapha Effendi, où ils devoient souper avec le Mutsellem & l'Aga des Spahis. J'y envoyai mes Janissaires & mes Truchemens, avec les Députez de la Nation porter mes plaintes & demander justice. Ces Officiers les envoyèrent chercher, & ne les ayant pû trouver, ils m'envoyèrent dire de ne me mettre en peine de rien, & qu'ils me rendroient une si bonne justice que je serois content.

Cette affaire fit grand bruit dans la Ville. Toutes les Nations y prirent intérêt, parce qu'il s'agissoit de la sûreté publique. Il y alloit aussi de mon honneur, j'en vins à bout. Les deux Cavaliers furent trouvez & mis en prison, on leur donna des coups de bâton, & on leur fit payer quatre cens piastrès d'amende, & Ghench Hassein Aga leur Capitaine ne voulut point les mettre en liberté sans mon agrément. Il obligea les peres de ces Cavaliers de me venir demander leur grace.

Je fus si touché des larmes de ces vénérables vieillards, qui se jetterent plusieurs fois à mes pieds, que j'envoyai prier le Mutsellem & l'Aga des Spahis de les délivrer, & les remercier de la justice qu'ils m'avoient ren-

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 563  
duë. Ces Officiers les délivrèrent, &  
après les avoir menacé d'un châti-  
ment plus rude s'ils retomboient dans  
la même faute, ils les mirent entre les  
mains de mes Truchemens qui me les  
présenterent. Ils me demanderent par-  
don & mon amitié, protestant que c'é-  
toit le vin qui leur avoit fait faire cet-  
te mauvaise action. Je leur fis une pe-  
tite remontrance, & je les renvoyai  
après leur avoir fait donner à chacun  
une tasse de café. Cette correction les  
a rendus sages, & la manière dont j'en  
ai agi avec eux les a tellement affec-  
tionnés à notre Nation, qu'ils nous  
ont rendus beaucoup de services. La  
manière dont j'avois conduit ces deux  
affaires me fit beaucoup d'honneur, &  
m'acquies le respect & l'amitié des  
gens du Pais, qui ne se gouvernent  
pour l'ordinaire que par la crainte du  
mal qu'on leur peut faire, ou par le bien  
qu'ils peuvent espérer.

Le 22. & le 23. de Mars, nous sen-  
tîmes quelques légères secousses d'un  
tremblement de terre, & je perdis le  
même jour mon bon ami Mustapha  
Effendi Chef des Cherifs, ou des des-  
cendans de Mahomet. Il mourut subi-  
tément dans sa cinquante cinquième  
année. Il avoit été attaqué d'épilepsie.

Tremble-  
ment de  
terre.

Aa vj

1680.  
Mars.

1689.  
Mars.

& en avoit été assez bien guéri ; mais on s'apperçût que les remedes n'avoient fait que suspendre les attaques de ce mal dangereux , & que la cause n'en ayant point été ôtée , un redoublement furieux de ce mal l'avoit emporté tout d'un coup. Sur quoi il faut observer que le commerce des femmes est toujours funeste à ceux qui sont ou qui ont été attaquez de ce mal , & c'est ce qu'on ne peut persuader aux Turcs.

Comme Mustapha Effendi étoit ici le Chef des Cherifs , grand homme de Loi , qui avoit exercé les premières Charges du País avec beaucoup de dignité , & qu'il étoit très-riche & très-consideré , son enterrement fut fait aussi d'une maniere très-distinguée. Les Crieurs monterent d'abord sur les Minarêts ou Tours de toutes les Mosquées , & annoncerent sa mort au Peuple , & chacterent pendant long-tems les prieres accoûtumées pour le repos de son ame. Vers le midi les Compagnies des Dévots qui sont comme nos Confrairies , précédées de leurs Bannieres allerent le prendre chez-lui , & le porterent au milieu de la cour de la grande Mosquée , où tous les principaux de la Ville se rendirent avec une

infinité de peuple. On fit la priere du midi en presence du corps, & des prieres particulieres pour le repos de son ame. On le porta ensuite à un quart de lieuë hors de la Ville au cimetiere des Grands du Pais, où il fut enterré dans le sepulcre de ses ancêtres. Le convoi fut fort grand, les enfans suivirent le corps à pied & pauvrement vêtus, mais non pas de noir. Le Musellem & les autres Ministres y allerent à cheval, & après que l'inhumation eût été faite, on se retira les larmes aux yeux. Car quoique pour l'ordinaire les gens qui ont été en Charge ayent plus d'ennemis que d'amis, on remarqua que tout le monde en disoit du bien & étoit fâché de sa mort. Je perdis un ami genereux & très-puissant que j'ai toujours regretté.

Le 30. Mars, le Messager que M. l'Evêque de Cesarople avoit envoyé à Constantinople, avec les procedures contre le Sieur Dupont, arriva, & apporta une Ordonnance de M. de Guilleragues Ambassadeur à la Porte, renduë le 27. Février précédent, portant que M. l'Evêque seroit payé de 3913. piastres un tiers pour la rente de trois années de Consulat qu'il avoit exercé contre la volonté de ses Colle-

1680.

Mars

1680. *Mars.* gues, & cela préférablement à tous les autres Creanciers dudit Sieur Dupont; & que les 2864. piastres trois quarts que je devois pour le prix entier des meubles de la maison Consulaire, resteroient entre mes mains jusqu'à la fin du procès. M. l'Evêque les avoit fait saisir, & se donna bien des mouvemens pour m'engager à lui remettre cette somme. Mais le Sieur Dupont avoit appellé de cette Ordonnance, & m'avoit fait signifier son appel. M. l'Evêque m'en témoigna d'abord de la froideur. Ce qui me fit connoître que quelque vertu que l'on ait, il est rare que l'on soit à l'épreuve de l'intérêt particulier.

Procedures  
contre le  
Sieur Du-  
pont.

Je fus obligé de rendre une Ordonnance le premier Avril contre le Sieur Dupont, sur les plaintes réitérées que la Nation faisoit contre lui, parce qu'il continuoit de porter l'habit Consulaire, & d'aller dans cet équipage seul par la Ville, d'entrer dans les cabarets & autres lieux publics contre l'usage & la bienséance qu'on est obligé de garder dans le Pais.

Le deux, le Muhhassil étant venu à la Doüanne pour voir consigner les marchandises qui étoient venuës d'Alexandre par la dernière Caravane,

Les Marchands me presserent de m'y trouver. J'y consentis, parce que je n'avois que la cour du Khan à traverser, & que ce n'étoit pas une visite de cérémonie. J'y arrivai dans le tems qu'il en sortoit. Nous nous embrassâmes, & nous nous fimes mille caresses & mille protestations d'amitié, en attendant de nous en donner des marques plus sensibles, lorsque la belle saison nous permettoit de nous aller divertir dans quelque jardin. Nous rentiâmes dans la Doïanne, il me donna la place d'honneur entre lui & le Chah-Bender, ou Prévôt des Marchands qui étoient accompagnez de beaucoup de gens de considération. Il me fit servir du café & du tabac. Je lui fis un present de confitures dont toute la compagnie mangea, & où je ne touchai pas, parce que nous étions en Carême, & qu'un Chrétien qui est homme public doit donner bon exemple.

Nous eûmes le plaisir de voir déballer & visiter une prodigieuse quantité de draps & d'autres marchandises. Je pris congé de lui, ayant été averti que le Consul d'Angleterre n'attendoit que ma sortie pour faire sa visite; mais quand il apprit que nous nous étions fort caressez en presence & à l'étonne-

---

1680.  
Avril

ment de plus de deux cens personnes ;  
 1680. qui étoient à la Douïanne, & de ses  
 Avril. Truchemans, qui lui rapportèrent que  
 nous nous étions parlé long-tems à l'o-  
 reille, sans qu'ils pussent rien enten-  
 dre de ce que nous nous disions, il en  
 fut si déconcerté qu'il ne voulut point  
 venir, & envoya faire ses complimens  
 au Muhhassil par ses Truchemans.

Je fus averti le 3, Avril qu'on de-  
 mandoit six & demi pour cent. aux  
 Armeniens, pour le droit de la Douïan-  
 ne, sur l'argent monnoyé qui leur étoit  
 venu sur le Vaisseau du Capitaine Bre-  
 mond. Cela me parut si exhorbitant,  
 que je résolus de faire tous mes efforts  
 pour faire moderer cette taxe. La jus-  
 tice m'y obligeoit, & notre Nation y  
 avoit interêt, d'autant que les Arme-  
 niens donnent un profit considerable à  
 nos Vaisseaux, par les chargemens con-  
 siderables qu'ils y font. Avadis Chele-  
 bi Armenien, avec qui j'étois lié d'une  
 étroite amitié depuis plus de vingt-ans,  
 m'en étoit venu prier. J'envoyai que-  
 rir un très-honnête Marchand appellé  
 Mehmed Chelebi-Ben-Chousa notre  
 ami commun, & après avoir raisonné  
 sur cette affaire, je fis prier les Douïan-  
 niers de venir chez-moi ; ils y vinrent.  
 Nous disputâmes assez long-tems, & à

Droits sur  
 les Armè-  
 niens mo-  
 derez.

la fin j'obtins d'eux une diminution de deux & demi pour cent. En ma présence ils passèrent un contrat en Chancellerie, dont ils me prièrent d'être le garand & le juge en cas de quelque difficulté à l'avenir.

---

1580.  
Avril.

Le grand Doüannier m'envoya demander s'il n'y avoit point d'aboutquets dans les caisses de monnoye venues sur le Vaisseau du Capitaine Bremond. Ces caisses étoient dans ma chambre depuis sept ou huit jours, & j'attendois le retour de l'Aga qui étoit allé au-devant d'une Caravanne de Perse. Avant de les délivrer aux Propriétaires, j'envoyai chercher les principaux interressez dans ces caisses, qui m'assurèrent qu'il n'y avoit que des réales d'Espagne. Sur cette déclaration je fis prier le Doüannier de monter à ma chambre. Les caisses furent ouvertes en sa présence, & visitées par deux Serrafs ou Changeurs publics, & les réales s'étant trouvées de bon aloi, elles furent consignées à ceux à qui elles appartenoient.

Le même jour 3. Avril, les Sieurs Guyen & Laugier qui étoient extrêmement jaloux du commerce que faisoit le Sieur Philibert Commis de la Compagnie du Levant, vinrent me

trouver accompagnez de ceux de nos  
 1680. François qui faisoient le moins d'affai-  
 Avril. res, & qui sont toujours ceux qui font  
 Contesta- le plus de bruit dans les Assemblies.  
 tion entre Ils me dirent que le Sieur Philibert  
 les Mar- avoit reçu six mille piastres abouquets  
 chands par le Vaisseau du Capitaine Bremond,  
 François. qu'on avoit cachez dans des barils de  
 rocailles, c'est ainsi qu'on appelle des  
 filieres de verre de toutes sortes de  
 couleurs. Ils ajoûterent, que si cela é-  
 toit sçû des Turcs ou des Anglois &  
 Hollandois, qui faisoient leur négoce  
 avec cette sorte de monnoye, on pour-  
 roit susciter des avanies si grandes que  
 toute la Nation en seroit ruinée, &  
 que je devois pourvoir à sa sûreté.  
 Je les renvoyai en leur promettant  
 de faire une Assemblée generale au  
 premier jour, & qu'on y prendroit  
 les mesures propres pour remedier  
 aux malheurs dont ils se croyoient me-  
 nacez.

Le 5. Avril, ayant fait assembler  
 tous les Marchands François, je leur  
 proposai ce que l'on m'avoit represen-  
 té; l'affaire fut mise en déliberation,  
 & il fut résolu que l'Arrêt du Conseil  
 du premier Juillet 1677. & l'Ordon-  
 nance de M. Roüillé Intendant de  
 Provence du 23. Octobre, seroient exé-

cutées selon leur forme & teneur , & que je donnerois une Ordonnance pour obliger les Facteurs de m'écrire d'Alexandrette, de jurer qu'ils ne recevroient point de ces abouquets, ni autres monnoyes portées par ledit Arrêt & Ordonnance , que les Capitaines des Bâtimens en donneroient leur déclaration , & qu'ensuite on débatteroit les marchandises dans le bord , pour découvrir s'il y auroit des monnoyes & de quel titre elles étoient , & que s'il arrivoit quelque avanie pour les monnoyes , elle seroit supportée par le particulier qui l'auroit exposée , & non par le corps de la Nation.

1680.  
Avril

Le Sieur Philibert ne manqua pas de se pourvoir dès le lendemain contre le resultat de cette Assemblée. Il me représenta par sa Requête que ses abouquets étoient bons , fabriquez en Hollande, & des mêmes que l'on exposoit tous les jours , & qui faisoient tout le commerce du Pais. Qu'ils lui avoient été envoyez par la Compagnie du Levant, & que n'étant point alterez , il pouvoit selon la teneur de l'Arrêt les exposer librement, comme une monnoye courante dans tout l'Empire du Grand Seigneur. Il ajoûtoit qu'il n'y avoit que l'envie de quelques particu-

1680.  
Avril.

liers, & l'animosité generale contre la Compagnie qui avoit inspiré de publier que ses abouquets étoient alterez. Qu'on n'avoit rien dit quand le Sieur Laugier en avoit reçu & exposé; & qu'enfin il se soumettoit à la visite & à tout ce que M. Rouillé avoit statué par son Ordonnance.

Le 8. Après que je me fus fait représenter l'homblogation du Roi sur cette Compagnie, l'Arrêt du Conseil, l'Ordonnance de M. Rouillé & autres pieces, j'ordonnai que le Sieur Philibert remettroit tous les abouquets qu'il avoit reçûs, qu'ils seroient visitez par deux Serrafs, qu'on en fondroit une partie, & qu'étant trouvez du titre ordinaire, il lui seroit libre de les exposer dans le commerce, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par le Roi, & que le Sieur Philibert jureroit que c'étoient les mêmes abouquets qu'il avoit reçûs. Tout cela fut executé, les abouquets furent apportez, visitez par deux Serrafs en presence des Députez de la Nation & des parties. Ils furent trouvez meilleurs que les anciens, & après que le Sieur Philibert eût prêté le serment que c'étoient les mêmes qu'il avoit reçûs, ils lui furent rendus par une nouvelle Ordonnance que je

rendis , par laquelle j'ordonnois encore  
 que les monnoyes cachées qui pourroient  
 venir au Sieur Philibert , lui seroient  
 remises comme les autres marchandises , renvoyant au Commerce de Marseille le soin de défendre ses interêts à la Cour contre la Compagnie du Levant , & que la monnoye venant de Livourne & autres lieux suspects , seroit visitée à Alexandrette de la maniere qu'il avoit été délibéré par l'Assemblée , & que les abouquets qui ne seroient pas du titre de ceux que j'envoyai au Sieur Michel mon Vice-Consul , demeureroient entre ses mains jusqu'à ce qu'il en fût ordonné. -

1680.

Avril.

Je fis ensuite mon Procès Verbal que je fis publier à toute la Nation en corps d'assemblée , laissant la liberté aux assistans d'écrire leurs raisons pour le bien du commerce aux Echevins & aux Députez de Marseille pour y pourvoir comme ils le jugeroient à propos.

Le 18. Avril , qui étoit notre Jeudi Saint , les Hollandois firent une partie de promenade à cheval dont le Sieur Dupont étoit. Ils trouverent des voleurs dans un lieu assez desert proche le jardin du Sultan Murad.

Ces voleurs les ayant reconnus par plusieurs passades qu'ils firent autour

d'eux, & ne leur voyant point d'armes à  
 1680. feu, vinrent sur eux la lance baissée. Les  
 Avril. Sieurs Fouquier & Vanbobart ayant  
 Hollandois évité les coups que ces voleurs leur  
 attaquez portoient, furent environnez & dé-  
 par des vo- pouillés jusqu'à la chemise. Mais le  
 leurs. Sieur Dehaut Gentilhomme Hollan-  
 dois, qui étoit venu en ce Pais par cu-  
 riosité, fut jeté par terre d'un coup de  
 lance à travers le corps, & reçût en-  
 core un coup de sabre sur la tête, qui  
 le laissa presque mort. Il fut dépouillé  
 comme les autres, & les voleurs se re-  
 tirèrent. Le Sieur Dupont s'échappa, &  
 vint à toutes jambes à la Ville nous  
 donner cette nouvelle. Mais la peur  
 l'avoit saisi à un point qu'il ne pût nous  
 dire aucune circonstance, ni où il avoit  
 laissé les blesez. J'envoyai avec lui mes  
 Janissaires, un Trucheman & quelques  
 gens de la maison avec un Chirurgien.  
 Les gens du Pacha de Mara se joigni-  
 rent à eux avec quelques Hollandois.  
 Ils partirent sous la conduite du Sieur  
 Dupont, qui n'étant pas encore revenu  
 de sa peur s'égara, & ne pût jamais  
 leur montrer le lieu de l'action; de  
 sorte que la nuit étant survenue, ils  
 revinrent à la Ville sans avoir pû trou-  
 ver le blessé ni les dépouillés.

J'envoyai des gens à Gideida Villa-

ge de Chrétiens pour en apprendre des nouvelles. Ils me rapportèrent qu'il y en avoit un extrêmement blessé, & que les autres étoient dans un jardin auprès de celui du Roi. Je fis promptement préparer du pain, du vin & des rafraichissemens avec des Chirurgiens; mais pendant ces allées & ces venuës les portes de la Ville se fermerent, & le Serdar ne voulut jamais en ouvrir une, quelque gratification qu'on lui promît. De sorte qu'on ne pût leur donner aucun secours, & ils furent obligez de passer la nuit hors de la Ville.

Le lendemain avant le jour, je mis mes gens en campagne avec des Chirurgiens. Ils trouverent le Sieur Dehaut étendu à terre, où il avoit passé la nuit nud en chemise. Il avoit perdu beaucoup de sang, & avoit beaucoup souffert du froid. Le coup de lance l'avoit percé de part en part, le fer étoit entré sous l'épaule, & étoit sorti sous la mammelle entre le cœur & le poulmon. Le coup fut si violent que la lance rompit, & le fer resta dans le corps. Un Jardinier passant par là le retira. Le coup sur la tête étoit considerable; mais heureusement n'ayant pas porté à plomb, il avoit glissé & n'avoit pas offensé le cerveau. Les Sieurs Fou-

1680.

Mars.

1680.  
Avril.

quier, Vanbobart & Dupont couchèrent chez des Chrétiens de leurs amis, & laisserent le Sieur Dehaut entre les mains de quelques Chrétiens du Pais, qui le garderent pendant la nuit, qui le couvrirent avec leurs habits, mais qui n'oserent le porter dans leurs maisons, ni lui donner un verre d'eau, de crainte que s'il fût mort entre leurs mains, le Mutsellem ne les eût rendus responsables de sa mort, & ne les eût ruinez selon la tyrannique coûtume du Pais.

Enfin le Sieur Victor Neviare très-habile Chirurgien étant arrivé avec mes gens, mit le premier appareil à ses blessures, & ne désespera pas tout à fait de sa guérison.

Le Trucheman revint sur ses pas, & m'apporta cette nouvelle. Je l'envoyai sur le champ aux Officiers du Grand Seigneur, & à ceux de la Justice pour en faire les informations, & avoir la permission de transporter le blessé dans la Ville. On l'obtint, & on le transporta sur un brancard avec des matelas & des couvertures. Il étoit précédé de mes Janissaires, & suivi de presque toutes les deux Nations. On le porta à la maison du Sieur Vanbobart où il étoit logé.

Le

Le 20. Je fis représenter au Consul d'Angleterre & au Vice-Consul de Venise, que ces sortes d'accidens pouvant arriver à toutes les Nations, il étoit à propos de nous joindre, & faire en commun toute la dépense nécessaire pour avoir justice, & faire faire un exemple: ils agréèrent ma proposition, & me prièrent de poursuivre l'affaire en mon nom seul de la manière que je le trouverois à propos, & qu'ils contribueroient à la dépense que je ferois.

1680.  
Avril.

Le 21. J'envoyai les Députés de la Nation avec mes Truchemans, informer le Mursellem des circonstances de cet assassinat, & lui signifier que je voulois absolument en avoir raison à quelque prix que ce fût. Qu'on soupçonnoit fort les Soldats, & que les conjectures que l'on avoit étoient très-fortes. Le Mursellem promit de faire venir tous les Jardiniers, d'informer & de punir de mort ceux que l'on pourroit attraper.

Le 22. J'appris très-certainement que ces assassins étoient des gens du Mursellem. J'envoyai lui dire ce que j'avois découvert, & que s'il n'en faisoit pendre un devant la porte de ch. que Consul, que j'autois recours à la justi-

1680.  
Avril.

ce du Cady , que je demanderois un Ars , c'est-à-dire , un témoignage des Grands du Pais sur cette affaire & sur plusieurs autres , & que je l'enverrois à Constantinople où elle seroit poursuivie avec vigueur.

Le 23. Hussein Chiaoux du Serail vint m'assurer de la part du Mutsellem, qu'aucun de ses gens n'avoit part dans cette affaire, mais que je me donnasse patience, & qu'il me donneroit une satisfaction entière.

Cavaliers  
qui atta-  
quent un  
Chirurgien  
François.

Le 24. Le nommé Pistre Chirurgien de Marseille marié à Alep , étant à la chasse fut attaqué par deux Cavaliers , qui n'étant armez que de leurs sabres n'osèrent lui faire violence. Mais ils tâcherent de l'engager à tirer sur des oiseaux qu'ils lui montroient , afin de tomber sur lui & de le voler sans risque. Il s'en exempta en marchant toujours vers la Ville , & ayant trouvé la porte d'un jardin ouverte , il y entra , fit du bruit, auquel les Jardiniers accoururent , & en leur presence il sauta sur ce Cavalier qui le pressoit , le désarma & le traîna plus de deux cens pas , soutenu par les Jardiniers, esperant de le pouvoir conduire au Mutsellem. Il se relâcha cependant à la priere de quelques Turcs de consideration , qui

se trouverent dans le chemin. Il vint me faire ses plaintes. Je l'envoyai au Mutsellem lui conter son aventure, & quelques momens après, j'envoyai les Députez de la Nation lui dire de ma part, que s'il ne mettoit pas ordre à ces brigandages, je l'y mettrois moi-même d'une maniere dont il se repentiroit.

1680.  
Avril.

J'envoyai le jour suivant les Députez au Muhhassil, lui représenter les deux affaires qui venoient d'arriver hors la Ville, & lui dire que si le Mutsellem ne me donnoit pas satisfaction, en faisant une punition exemplaire de ces voleurs, je serois contraint de faire cesser le commerce jusqu'à ce que les Marchands le pussent faire avec plus de sûreté.

Le Muhhassil se transporta d'abord chez le Mutsellem, & lui protesta que si j'exécutois les menaces que je lui avois faites, il le rendroit responsable à Constantinople de tout le préjudice qu'il en recevroit.

Plaintes à  
la Porte  
contre le  
Mutsellem

Le 27. Le Muhhassil ayant jugé à propos d'écrire à la Porte contre le Mutsellem, m'envoya une Lettre pour le Kiahia du Grand Visir, me priant de la mettre dans mon paquet, & de faire agir M. notre Ambassadeur, afin

B b ij

qu'elle pût produire l'effet qu'il en at-  
tendoit.

1680.

May.

Entrée d'un  
nouveau  
Cady à  
Alep.

Le 13. Mai , il arriva un nouveau Cadi à Alep. Il y fit son entrée sur les sept heures du matin. Tous les Grands du Pais tant d'épée que de Loi , allèrent environ une lieuë au-devant de lui , & l'ayant conduit à une portée de mousquet de la Ville , le Mutsel'em & le Muhhassil le quitterent & rentrèrent par une autre porte , ne laissant de gens d'épée auprès de lui , que le Sardar ou Aga des Janissaires & le Soubachi. Les gens de Loi l'accompagnèrent jusques chez-lui.

*Voici l'ordre de cette entrée.*

Six littieres faites à peu près comme les nôtres étoient à la tête. Elles étoient portées par deux mulets. Six autres en formé de paniers portées par un seul mulet venoient ensuite. Dans les dernieres étoient des gens de sa suite , & dans les premieres douze femmes qu'il amenoit de Constantinople. Comme elles ne pouvoient être vûës qu'au travers des jaloussies de leurs littieres , il fut impossible de découvrir si elles étoient belles ou laides.

Après ces femmes venoit le bagage

porté par quarante-trois mulets, avec quelques marmitons & autres bas Officiers montez sur des chevaux tant bons que mauvais.

1580.  
May.

Ils étoient suivis d'une centaine de Janissaires morte-payes du Château, marchant deux à deux avec de vieilles épées au côté, & chacun leur mousquet sur l'épaule pour la forme seulement : car ils n'étoient point chargés faute de poudre.

Cette Soldatesque à pied étoit suivie de vingt Esclaves ou Serviteurs à cheval du nouveau Cady, tous jeunes & bienfaits, habillez de neuf de pied & cap. Leurs sades ou soutannes étoient de toile blanche bien fine, & leur kerekefs ou manteaux de drap de diverses couleurs. Ils marchaient deux à deux à la suite du Kihia de leur Maître qui les conduisoit.

Après eux venoit un grand nombre de Cherifs avec leurs turbans verds marchant à cheval deux à deux, & derrière eux parut pour la première fois Mehemet Effendi, le Nakib ou leur Chef, qui avoit succédé depuis peu à son pere Mustapha Effendi. Il avoit à son côté le Sardar ou Aga des Janissaires.

Immédiatement après paroissoit le

B b iij

1580.  
May.

nouveau Cadi. Il avoit un turban blanc plus gros qu'un boisseau ; mais un fort méchant ferragé , qui est une veste de drap à manches pendantes.

A sa gauche marchoit le Mufti, dont la grande barbe blanche avoit quelque chose de fort vénérable. Sa selle ou turban étoit de mouffeline blanche , & aussi grosse que celle du Cadi. Son caftan étoit d'étoffe de soye isabelle , & son ferragé de drap violet doublé de matre zibeliné. C'étoit un vieillard de très-bonne mine. A la droite du Cadi étoit son Naïb ou Greffier , qui est aussi son Lieutenant, avec un turban à peu près comme celui de son Maître.

Ces trois personnes étoient suivies & comme environnées de quantité de gens qui marchotent sans ordre. Ce fut ainsi que le nouveau Cadi entra dans Alep. Il fut accompagné de tous ces gens jusqu'à sa maison , où après les complimens & les cérémonies ordinaires , on le laissa en repos le reste du jour.

Je lui fis demander Audience le 15. Je l'eus sur les deux heures après midi. J'y allai comme à celle de son prédécesseur , dont j'ai donné le détail ci-devant.

Le 21. M. l'Evêque de Cesarople me vendit son tiers dans la propriété du Consulat d'Alep. Les deux autres tiers appartennoient aux Sieurs Hector Vignier & Joseph Dupont. J'envoyai sa démission en Cour, afin d'avoir l'agrément du Roi & l'expédition des Lettres Patentés.

1680.

May.

Vente du tiers du Consulat au Chevalier d'Arvieux.

Le 22. Je reçus une seconde Ordonnance de M. de Guilleragues du 26. Avril, en confirmation de la premiere, portant de payer à M. l'Evêque de Cesarople les sommes auxquelles le Sieur Dupont avoit été condamné envers ce Prélat, & une autre Ordonnance du même jour pour arrêter le Sieur Dupont, & l'envoyer à Alexandrette pour y être embarqué, ses dettes préalablement payées, & cependant lui faire quitter ses habits rouges.

Le 27. Nous vîmes l'heureux succès des Lettres que le Muhhassil & moi avions écrites à la Porte contre le Mussellem. Il en arriva un autre qui le déposseda. Il avoit commis tant de malversations dans sa Charge, qu'il sortit de la Ville, & alla camper dehors, de crainte d'être assigné & obligé de comparoître devant le Cadi, qui ne lui auroit rien pardonné. Nous fûmes ainsi délivrés d'un très-méchant homme.

Bb iiij

Le 30. Il arriva de Constantinople  
 un Chiaoux de la part du Janissaire Aga,  
 pour affermer certains droits qu'il a dans  
 Alep. Cet Officier mit cette Ferme à  
 un prix si haut, que mes trois Janis-  
 saires ne la purent prendre. Pour les  
 punir, il leur ôta la garde de ma mai-  
 son, & en envoya d'autres que je ne  
 connoissois point, & auxquels je ne  
 pouvois pas me fier. Je les renvoyai,  
 & je fis dire au Chiaoux, que le Grand  
 Seigneur nous ayant permis de prendre  
 tels Janissaires qu'il nous plairoit, je  
 ne voulois point absolument recevoir  
 ceux qu'il m'avoit envoyez, & que s'il  
 ne me renvoyoit pas les miens, je n'en  
 prendrois point du tout, & que je gar-  
 derois la paye.

Cependant je montai à cheval le  
 même jour avec toute la Nation bien  
 armée & sans Janissaires, les Grands  
 s'en formaliserent, & le Chiaoux fut  
 contraint de donner la Ferme à un prix  
 raisonnable à mes Janissaires & à me  
 les renvoyer. Ils monterent aussi-tôt à  
 cheval, & vinrent à toutes jambes me  
 joindre au Village de Bab-allax où nous  
 étions allez nous divertir.

J'appris le 30. par une Lettre du  
 Sieur Michel mon Vice-Consul à Ale-  
 xandrette, qu'un Matelot François ser-

vant d'Estivadour sur un Vaisseau Anglois , étoit disparu depuis quelques jours , & qu'on n'en avoit pû sçavoir des nouvelles. Il avoit eu querelle avec les Officiers du Vaisseau qui l'avoient menacé ; on avoit même voulu le tuer dans le Vaisseau , & il y avoit de grandes apparences qu'on l'avoit assassiné , & ensuite enterré ou jetté dans les marais. Ce qui fortifioit cette pensée , étoit un corps qu'on avoit trouvé dans le marais à demi mangé des bêtes , & que l'on croyoit être celui du Marelot en question. J'en fis donner avis sur le champ au Chevalier Gamaliel Nitringale Consul des Anglois , & je lui envoyai la Lettre du Sieur Michel , afin de l'instruire plus particulièrement. Je lui demandai raison de cet assassinat , & un ordre à tous les Capitaines de la Nation de mettre à terre tous les François qui étoient dans leurs bords , ce qui l'intrigua beaucoup. Je lui fis encore signifier les ordres que j'allois envoyer à Alexandrette , d'informer de cette affaire , & d'envoyer les procédures à la Cour en cas qu'il ne me rendît pas justice.

1680.

May.

Affaire  
avec les  
Anglois.

Le Consul d'Angleterre répondit qu'il feroit toute la diligence possible pour informer de son côté , & que s'il

Bb w

1680.

Juin.

pouvoit découvrir les coupables il les envoyeroit à Londres enchaînez, pour être remis à M. l'Ambassadeur de France, qui les feroit punir comme il le jugeroit à propos. Sur quoi nous écrivîmes à Alexandrette à nos Vice-Consuls.

Mais une seconde Lettre du Sieur Michel, qui me fut renduë le 3. de Juin nous tira d'affaire. Il me manda que le Matelot étoit retrouvé, qu'il avoit été pris par les Curdes, qui après l'avoir dépouillé, l'avoient gardé enfermé chez eux, dans le dessein de l'obliger à se faire Mahometan, & que n'ayant pû en venir à bout, ils l'avoient laissé aller, & que le corps qu'on avoit trouvé dans le marais, étoit celui d'un Grec que les Curdes avoient tué.

J'envoyai promptement cette nouvelle au Consul d'Angleterre, & la paix fut rétablie.

Prise de sept voleurs & leur supplice.

Le 13. Notre nouveau Mutsellent voulut donner des preuves de son exactitude à nettoyer les environs de la Ville, des voleurs qui étoient accoutumés à y commettre de grands désordres. Il se mettoit toutes les nuits en embuscade, & il eut le bonheur de prendre sept Curdes qu'il fit empaler

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 587**  
dès le lendemain, quoique les Puif-  
sances du Pais lui offrissent 2000. piaf-  
tres pour leur sauver la vie. Mais ou-  
tre qu'il avoit juré de ne pardonner  
jamais à aucun voleur, il craignoit  
que ce ne fût un piege qu'on lui tendoit  
pour le perdre.

---

*Négociation dont le Chevalier d'Ar-  
vieux fut chargé auprès du Grand  
Duc de Toscane par le Commerce de  
Marseille.*

**U**N Armateur Anglois nommé  
Plumen, qui armoit ordinaire-  
ment dans le Port de Lixourne avoit  
fait plusieurs prises sur les François,  
malgré les défenses expresses du Grand  
Duc, & la promesse solennelle qu'il  
avoit faite au Prince d'exécuter ses  
ordres à la Lettre. Ce désordre alla si  
loin, que le commerce de Marseille  
fut obligé d'en porter ses plaintes à la  
Cour. Le Roi donna ses ordres à son  
Envoyé à la Cour de Toscane; mais  
ce Ministre qui n'étoit pas assez au fait  
de ces sortes d'affaires agissoit sans suc-  
cès; & Plumen continuoit ses brigan-  
dages, tantôt sous son nom, tantôt  
sous des noms empruntez, & condui-

Bb vj

soit ses prises tantôt à Gennes & tantôt à Livourne.

A la fin la Chambre du Commerce résolut d'envoyer un Agent à la Cour de Toscane ; & comme tout le monde étoit persuadé de l'habileté du Chevalier d'Arvieux , de son zele pour la justice & pour l'avantage de ses compatriotes , & de l'estime toute particulière que le Grand Duc faisoit de sa personne , on crût qu'on ne pouvoit faire choix d'une personne qui s'en acquittât mieux que lui. Il accepta cette Commission. Ses Instructions sont datées du 13. Juin 1697. Les voici.

---

## INSTRUCTIONS

*A M. le Chevalier d'Arvieux Délégué par la Chambre du Commerce de Marseille, pour aller à Florence poursuivre la liquidation des prises des Bâtimens François, faites par les Vaisseaux armés en course par le nommé Plumen Anglois résidant à Livourne, presentement détenu prisonnier à Florence.*

**M**onsieur de Pont-Chartrain Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 589  
informé la Chambre du Commerce  
par la Lettre qu'il lui a fait l'honneur  
de lui écrire le 27. Février 1697. que  
M. le Grand Duc ayant bien voulu sur  
les instances qui lui ont été faites par  
M. Dupré Envoyé Extraordinaire du  
Roi, engager Sa Sainteté de faire ar-  
rêter le nommé Plumen Anglois qui  
se trouvoit à Rome, qui a contrevenu  
à la neutralité du Port de Livourne,  
en y armant un Vaisseau le Philippe &  
Marie, lequel de concert avec un au-  
tre nommé le Roi Charles, a causé un  
dommage considerable au commerce  
des François. Sa Majesté a chargé le-  
dit Sieur Dupré de demander que Plu-  
men soit tenu de le réparer & de  
restituer les Bâtimens qu'il a pris ou  
leur valeur; & que comme il est ne-  
cessaire pour cet effet qu'il en soit  
précisément informé, le Roi vouloit  
que la Chambre examinât incessam-  
ment tout ce qu'elle aura d'avis des  
prises faites par ces deux Vaisseaux  
ensemble, ou par le Philippe &  
Marie seul, telles que la Barque du  
Patron Fougassé & le Vaisseau du  
Capitaine Boisson, pris sous le Châ-  
teau de Limasso, & qu'elle en fît un  
memoire exact qui contint les circons-  
tances & la valeur des prises, pour

être envoyées audit Sieur Dupré avec les preuves qu'on en pourra avoir.

En execution de cet ordre, la Chambre a dressé un état circonstancié de la qualité & valeur des prises faites par ces deux Vaisseaux le Philippe & Marie, & le Roi Charles; mais encore par ceux nommez la Marie & le Panthere, duquel état copie a été envoyée à M. de Pontchartrain & à M. Dupré.

M. Dupré par la Lettre qu'il a fait l'honneur d'écrire à la Chambre le 16. Avril dernier, contenant qu'il a reçu copie de l'état, ajoûte qu'il auroit été à souhaiter qu'on y eût pû ajoûter quelque preuve de ce qui y est contenu, & qu'il y faut retrancher tout d'un article les deux Vaisseaux pris par le Panthere, parce que cela ne regarde point Plumen & même Son Altesse. Le Grand Duc a fait déjà donner main-levée des marchandises qui étoient sut ces Bâtimens, lesquelles il avoit demandé d'être sequestrées.

Par son autre Lettre du 20. dudit mois d'Avril, il écrit que M. le Grand Duc lui a fait dire, que Plumen ne conyient pas de tous les faits ni de la valeur des chargemens. Qu'il seroit nécessaire que la Chambre, ou les interressez aux prises, envoyât quelque

personne à Florence, avec un pouvoir pour regler cette affaire, soit par accommodement, ou par toute autre voye dont pourroient convenir ceux qui agissent pour Plumen avec ce Député, en presence des Commissaires nommez par Son Altesse; mais qu'il n'y a pas à se flatter qu'on puisse avoir la restitution d'autres Vaisseaux, que de ceux qui ont été pris par le Philippe & Marie, sur lequel Plumen étoit actuellement. M. le Grand Duc declarant encore au Roi, comme il l'a toujours fait, qu'il ne s'y est engagé, que parce que Plumen lui avoit donné parole, que le Vaisseau seul sur lequel il étoit monté n'en attaqueroit point de François, & qu'il n'avoit pas promis pour le Roi Charles, auquel il n'avoit rien à commander, ayant Patente du Prince d'Orange, & qu'après cela il paroît qu'il seroit encore plus inutile de vouloir parler des deux Vaisseaux pris par le Panthere.

M. Dupré écrit encore par son autre Lettre du même jour, qu'il lui étoit necessaire d'avoir une copie du contrat de vente faite à Livourne du Vaisseau appellé de ce tems-là le S. Augustin, & à present le Roi Charles par la veuve Carbonnel de la Ciutat à laquelle

il appartenoit ; cette vente , dit-il , à ce qu'on assure , ayant été faite à Rigly, Cheper & Plumen , Moïse Attias & Brunety , moyennant le prix de trois mille cinq cens piaſtres , cette piece étant d'autant plus neceſſaire que Plumen ſoutient, comme il a toujours fait , que le Roi Charles ne lui appartenoit pas , il ne peut pas être reſponſable des priſes qu'il a faites ; & qu'au contraire le Capitaine Pickerin qui le commande a Patente du Prince d'Orange , ledit Sieur Dupré ajoutant qu'on ne traite point cette affaire à la Cour de Florence, comme l'on pourroit faire une contravention ordinaire à la neutralité , pour laquelle il ne faudroit pas même attendre que M. le Grand Duc eût voulu demander au Pape la permission de le faire arrêter dans Rome ; mais Son Alteſſe ne s'eſt reſoluë à faire cette démarche de hauteur , que ſur les vives inſtances qu'il lui en a faites , en lui reſentant qu'il étoit de ſa gloire de ne pas ſouffrir que l'inſolence de cet Anglois demeurât impunie , lequel lui avoit ſi indignement manqué de parole : car Son Alteſſe n'avoit conſenti que Plumen n'armât ſon Vaiſſeau le Philippe & Marie , que ſur l'assurance qu'il donna.

He ne point faire la course, & c'est ce qui l'a véritablement piquée, & qui est cause qu'elle s'est déterminée à le faire arrêter, même dans un Pais Etranger, M. Dupré ajoutant encore qu'il seroit à souhaiter que l'on pût donner des preuves de ses Associez, jusqu'à present n'ayant pû en découvrir aucune.

En consequence des ordres du Roi, dont la Chambre a été informée par la Lettre que M. le Bret Premier President & Intendant en Provence, a fait l'honneur d'écrire à la Chambre le 21. Mai dernier, pour députer une personne habile & intelligente, & qui soit bien instruite du détail du commerce, pour entrer dans la discussion de la liquidation desdites prises; & suivre uniquement les ordres qui lui seront donnez par M. Dupré; & tenir la conduite qu'il lui prescrira, sans qu'il soit besoin qu'il se charge du pouvoir des Marchands interressez dans ces Bâtimens, ladite Chambre ayant fait choix avec l'agrément dudit Seigneur Intendant, de M. Laurens d'Arvieux Chevalier de l'Ordre de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, comme étant parfaitement habile & intelligent en fait de commerce, pour aller à

Florence au sujet de la restitution en question.

M. d'Arvieux en execution de sa Commission étant arrivé à Florence, après avoir communiqué ses ordres à M. Dupré, & avoir pris connoissance de l'état auquel se trouvera l'affaire en question, il suivra uniquement les ordres qui lui seront donnez par M. Dupré, & tiendra la conduite qu'il lui prescrira.

Mais comme dans l'état que la Chambre a fait dresser, dont elle fait expedier copie audit Sieur d'Arvieux, il y a des Bâtimens, suivant ce que M. Dupré a écrit & qu'on a rapporté ci-dessus, qui ne doivent point y être compris, & desquels on ne peut prétendre aucune restitution. Ledit Sieur d'Arvieux sera informé.

Que le Vaisseau la Marie, qui est celui que Plumen a armé en premier lieu à Livourne, a pris sur les François le Vaisseau l'Hercule commandé par le Capitaine Jean Michel de Marseille sur la hauteur de Tunis le 9. Février 1696. & le Vaisseau Sainte Marie commandé par Capitaine Jean Bruné de Marseille pris de sortie de Cap Nègre dans le même mois, & quoiqu'il paroisse par ce que M. Dupré a écrit

que ces prises ne font point dans le cas pour lequel M. le Grand Duc a fait arrêter Plumen ; néanmoins on peut représenter que Plumen étant marié , naturalisé & établi à Livourne , & étant par conséquent devenu Sujet de Son Altesse , il n'a pû faire un armement pour courir sur les Sujets de Sa Majesté , ni par conséquent prendre leurs Bâtimens & effets ; l'union qu'il y a entre Elle & Son Altesse ne permettant pas que leurs Sujets entreprennent de courir les uns contre les autres , estimant que ces raisons doivent porter M. le Grand Duc à faire restituer ces deux Vaisseaux & leurs chargemens.

Il observera qu'il y a eu une méprise dans l'état des prises . quand on y a énoncé que le même Vaisseau la Marie avoit pris celui nommé Sainte Barbe , commandé par Capitaine Joseph Fougasse de la Ciutat le 27. Avril 1696. à la hauteur du Cap de la Casse en Sardaigne , & ensuite conduit à Tunis ; au contraire c'est le Vaisseau le Philippe-Marie , qui est celui nommé ci devant l'Hercule , pris sur le Capitaine Jean-Michel par la Marie , lequel a ensuite pris la Barque Notre-Dame de Bon Rencontre commandée par Patron

Jean Turcon de Marfeille, de sortie de ladite Ville pour Chypres & Alexandrette à cinquante milles des Gozes de Candie ; & encore le Vaisseau la Vierge d'Esperance commandé par Capitaine François Lionsy de Cassis, sur la hauteur de Basse en l'Isle de Chypres le 17. Juillet 1696. Ce dernier Bâtiment ayant été omis dans l'état, & compris dans le nouveau dont copie a été donnée audit Sieur d'Arvicux, étant à remarquer que Plumen étant embarqué sur ce Vaisseau le Philippe & Marie, avec lequel il a fait lesdites trois prises, c'est là le cas, ou le sujet pour lequel M. le Grand Duc l'a fait arrêter, pour lui avoir manqué de parole, de ne faire point la course avec ledit Vaisseau.

Il y a encore dans le premier état les prises faites par le Vaisseau le Roi Charles Capitaine Pickerin Anglois ; elles consistent en la Barque Notre-Dame de Grace commandée par Blaise Viany de Cassis destinée pour l'armée Venitienne, en la Barque S. Claude commandée par Patron Tropheme Brillan de Martiguez, au sortir de la Goulette le 26. Juin 1696. destinée pour Marseille, & au Vaisseau le Cesar commandé par Capitaine Henri Boisson de Mar-

Seille, pris de lortie de Seïde le 9. Août  
audit an, sous le Château de Linasso où  
il étoit ancré.

Le Vaisseau le Roi Charles, est ce-  
lui appelé ci-devant le S. Augustin,  
pour lors commandé par feu Antoine  
Carbonnel de la Cioutat, duquel Vais-  
seau Gabrielle & Magdelene Carbon-  
nel ses filles & heritieres en passerent la  
vente en faveur de Moïse Artias Juif  
residant à Livourne, pour le prix de  
trois mille six cens piastres de reaux  
par contrat du premier Octobre 1694.  
reçu par le Sieur Joseph Barsory Notai-  
re public audit Livourne.

Plumen prétend ne devoir point  
être tenu à restituer ces dernieres pri-  
ses faites par le Roi Charles, sur ce  
fondement qu'il n'y avoit rien à com-  
mander, que Charles Pickerin qui le  
commandoit avoit Patente du Prince  
d'Orange, & que par consequent il  
n'avoit rien promis à M. le Grand Duc  
à l'égard de ce Vaisseau le Roi Char-  
les. Mais outre qu'il est de notoriété  
publique, que cet armement a été fait  
aussi par Plumen, Pickerin n'y ayant  
qu'un fort petit interêt : il est prouvé  
par l'information faite à Tunis par for-  
me de Consulat par le Patron Trophe-  
me Brillan, que lorsque la Barque a

été prise par ledit Vaisseau le Roi Charles, ledit Plumen y étoit embarqué, la Chambre du Commerce ne croyant pas qu'après une semblable preuve, il soit besoin d'en rapporter d'autres pour prouver que c'étoit Plumen qui avoit fait cet armement, & que ce qu'il avance que Pickerin avoit sa Patente du Prince d'Orange, ne soit une supposition; & quand même ce dernier fait seroit véritable, ce seroit inutilement qu'il voudroit s'y fonder, puisqu'ayant armé l'un & l'autre de ces Vaisseaux dans le même-tems, dans le dessein de les faire aller conjointement faire la course; il est vrai de dire, que d'avoir promis à M. le Grand Duc de ne la point faire, cela doit être sous-entendu par tous les deux, puisque c'étoit lui qui les avoit également armés; qu'il les avoit fait partir en même-tems, & qu'il étoit sur le Roi Charles lorsqu'il a pris la Barque de Brillán, comme on a dit ci-dessus.

Quant aux Associez de Plumen en ces armemens, il est encore de notoriété publique que ce sont les nommez Rigly & Cheper, auxquels la Chambre fit signifier un acte protestatif pour les rendre responsables de la représentation du Vaisseau & chargement du Ca-

pitaine Boisson , pris sous la Forteresse de Limasso, où il étoit ancré, quoiqu'ils ayent répondu par cet acte n'y avoir aucun intérêt.

Le contrat de vente du Vaisseau S. Augustin à present le Roi Charles en faveur de Moïse Attias , est une preuve de la Societé qu'il avoit avec Plumen en cet armement , qui est présumée l'être aussi à l'égard de Philippe & Marie atmez en même tems par Plumen , qui passoit indifferemment tantôt sur l'un tantôt sur l'autre pendant la course , suivant les occasions & à mesure des prises qu'il faisoit , pour donner les ordres & les destinations des lieux où elles devoient être conduites pour y être vendues. Cette affaire suivie de près & pied à pied sur les lieux , peut être éclaircie , & on peut découvrir les interressez en s'informant ou en faisant une procédure dans les formes , par qui ces mêmes prises peuvent avoir été vendues , & qui en a retiré le prix , qui sont les cas par où on peut découvrir une Societé secrete.

Et à l'égard des prises des Vaisseaux des Capitaines Vicard & Roudene faites par le Panthere Corsaire Anglois armé à Livourne , & où il les a conduites, comme M. Dupré informe la Cham-

bre, que M. le-Grand Duc a déjà fait donner main-levée des marchandises qui étoient sur ces deux Bâtimens, desquels il avoit demandé la sequestration, on n'estime pas qu'il y ait rien à esperer sur ce sujet, sur le fondement que Plumen pouvoit avoir part à cet armement particulier. Mais comme il est de l'interêt & de la gloire de Son Altesse, que cet Armateur soit reprimé pour avoir été attendre à l'entrée de Livourne, les Bâtimens qui y avoient leurs chargemens destinez, il semble qu'il est à propos que M. Dupré en fasse instance auprès de M. le Grand Duc, pour non-seulement reprimer ce Corsaire; mais encore l'obliger à restituer ces deux injustes prises.

Il sera nécessaire que M. d'Arvieux étant arrivé à Livourne, ait une conférence avec M. de Gibercourt Consul; pour s'informer non seulement des veritables Associez de Plumen en ses armemens; mais encore des moyens qu'il y auroit à prendre pour découvrir où sont les effets de ce Plumen, pour en informer ensuite M. Dupré, & suivre les mouvemens qu'il jugera à propos, tout de même que pour la poursuite de cette affaire.

On a remarqué ci-dessus que l'acte  
de

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX.** Got  
de vente du Vaisseau S. Augustin passé  
en faveur de Moyse Attias du pre-  
mier Octobre 1694. a été reçu par le  
Sieur Joseph Barsoty Notaire public à  
Livourne, & ainsi si cette piece est ne-  
cessaire, il en faudra prendre une co-  
pie, de même que du Consulat fait  
par les Officiers de ladite Ville, à la  
requête du Patron Trophème Brilland,  
sur la prise de la Barque faite par le  
Roi Charles au mois de Juin 1696.  
Ce Consulat est fort necessaire pour  
prouver que Plumen étant embarqué  
sur ce Bâtiment, il y étoit par con-  
sequent interressé, & par ce moyen  
responsable des trois prises qu'il a  
faites.

Outre le premier état du prix &  
valeur desdites prises, on remet audit  
Sieur d'Arvieux les pieces suivantes  
qu'on a recouvrées des Capitaines,  
Patrons ou Interressez de partie des-  
dits Bâtimens; sçavoir :

La copie d'une police du charge-  
ment de la Barque de Trophème  
Brilland, & du compte de l'achat &  
dépenses des marchandises; le tout  
signé pour copie par le Sieur Jean  
Boyer auquel elles appartinrent, étant  
à observer que dans le premier état  
les piastres n'ayant été évaluées qu'à

trois livres piece , elles doivent l'être sur le pied de trois livres dix sols, comme elles valoient pour lors sur la place.

L'état du chargement du Vaisseau le César , commandé par Capitaine Henry Boisson , certifié par les Sieurs Interressez en son chargement.

L'état du chargement de la Barque Notre-Dame de bon Rencontre, commandée par Patron Jean Turcon , aussi certifié par les Sieurs Interressez.

L'état du chargement du Vaisseau la Vierge d'Esperance , commandé par Capitaine François Leoney de Cassis , affirmé & signé par le Capitaine. Ce chargement avoit été fait à Alexandrette & étoit destiné pour Livourne.

L'état du chargement du Vaisseau Sainte Barbe , commandé par Capitaine Charles Fougasse de la Cioutat, affirmé & signé par lesdits Capitaines & ses Interressez.

En cas qu'il soit besoin d'avoir d'autres pieces que celles ci-dessus , non seulement à l'occasion de ces Bâtimens , mais encore des autres compris en l'état , ledit Sieur d'Arvieux en informera la Chambre pour y parvenir , comme encore de tout ce qui sera necessaire au sujet de la liquidation.

DU CHEVALIER D'ARVIEUX. 603  
tion & restitution en question.

Ledit Sieur d'Arvieux informera M. Dupré du préjudice que le commerce des François reçoit par la permission que M. le Grand Duc donne aux ennemis de l'Etat d'armer de concert dans Livourne avec des Italiens ses Sujets, & notamment les Vaisseaux le Roi Charles, & la Navé Galere commandée par le Capitaine Regio Genoïis, armé par Arcy Marchand Anglois, & que ce dernier a pris à la vûë du Port de Livourne le Vaisseau du Capitaine Jaubert venant d'Alexandrie, riche d'environ quinze mille piastres, & d'ailleurs que la Chambre est informée que dans le même Port de Livourne on prépare des Brigantins & Galiotes pour courir sur les Bâtimens destinez pour la Foire de Beaucaire, la Chambre s'étant donnée l'honneur d'informer de ces faits M. de Pontchartrain Ministre & Secretaire d'Etat, afin de faire faire des instances à M. le Grand Duc pour empêcher ces Armemens, & faire restituer les Vaisseaux & chargemens du Capitaine Jaubert. Fait à Marseille le 13. Juin 1697. signé David Magy, Colombe, Charpuis, J. Fabre, J. Jouvenc, Bruny, Rolland, Louis Gautier.

C c ij

Le Chevalier d'Arvieux se rendit à Florence, il y fut reçu du Grand Duc comme une personne qu'il connoissoit depuis long-tems & dont il honoroit le mérite. Il trouva Plamen dans les prisons, il poursuivit vivement la condamnation de ce Pirate, & obtint contre lui une Sentence dont voici la teneur en François.

---

*Traduction de la Sentence du Grand Duc de Toscane.*

**N**ous Cosme troisième du nom par la grace de Dieu Grand Duc de Toscane.

Faisons sçavoir que Guillaume Plamen Négociant Anglois dans notre Ville & Port de Livourne, & à present prisonnier par notre ordre dans les prisons du Jardin de notre Ville de Florence, pour nous avoir donné sa parole, que le Vaisseau appelé Philippe & Marie Anglois, armé dans notre Ville & Port de Livourne, & commandé par le Capitaine Jean Brumy Anglois, sur lequel ledit Plamen s'est embarqué, ne coureroit point & ne causeroit aucun dommage aux Bâtimens François, n'a pas laissé d'ar-

**DU CHEVALIER D'ARVIEUX.** 605  
raquer & de prendre trois Bâtimens  
François, ſçavoir le Vaiſſeau la Sainte  
Barbe, commandé par le Capitaine  
Jean Fougaffe, qui venoit de Conſtan-  
tinople & alloit à Marſeille; le Vaiſ-  
ſeau la Vierge d'Efperance, comman-  
dé par le Capitaine Jean Leoncy qui  
alloit de Chypres à Veniſe; la Bar-  
que la Notre-Dame de bon Rencon-  
tre, commandée par le Patron Jean  
Turcon, qui alloit de Marſeille à  
Chypres & Alexandrette avec tous  
leurs chargemens; & comme ces pri-  
ſes ont été faites contre la parole qu'il  
nous avoit donnée, & que les Inte-  
reſſez François dans leſdits Bâtimens  
& chargemens, nous ont porté leurs  
plaintes & préſenté une requête, de-  
mandant qu'il fût par nous pourvû à  
la reſtitution deſdits Bâtimens & char-  
gemens qui leur ont été enlevez con-  
tre la foi publique, & la parole que  
ledit Plymen & ſes aſſociez nous  
avoient donnée: Nous étant dûëment  
informez de ces brigandages & dé-  
pradations, Nous avons commis no-  
tre Auditeur Pierre Angoly un de nos  
Auditeurs dans notre Conſulte de Gra-  
ce & de Juſtice, qui par notre ordre  
a fait toutes les informations neceſſai-  
res, & a entendu les parties dans

leurs demandes & défenses réciproques, qui a examiné les procès verbaux & autres pieces que les Interressez dans lesd. prises ont fait faire pardevant les Consuls & autres Juges, & nous-mêmes nous étant fait représenter toutes les Escritures, informations & autres preuves, & les estimations des effets qui ont été enlevés par ledit Corsaire. Nous de notre science parfaite & pleine connoissance, avons déclaré & déclarons surtout à cause de la promesse & parole à Nous donnée par ledit Plumen, que icelui Plumans prisonnier dans nos prisons à Florence, est tenu & obligé à la restitution desdits Bâtimens & leurs chargemens, sçavoir du Vaisseau la Sainte Barbe, commandé par le Capitaine Guillaume Fougasse, le Vaisseau la Vierge d'Esperance par le Capitaine François Leoncey, & la Barque la Notre-Dame de bon Rencontre, par le Patron Jean Turcon, & leurs chargemens que nous avons estimez & liquidez à la somme de quarante-sept mille piastres de huit, dont nous déclarons que ledit Guillaume Plumen est redevable envers lesdits Interressez ausdits Bâtimens, & obligé de payer incessamment ladite somme ausd. Interressez, le déchargeant après cette res-

titution de toute autre demande , prétentions & autres requisitions.

Nous déclarons encore qu'au moyen desdites quarante-sept mille piastres de huit payées aux Interessez , nous le mettons en droit de repeter ses prétentions , si aucunes il a , contre le Capitaine Leoncy & autres Marchands François , pour les Vaisseaux , marchandises & Lettres de change sequestrées à Venise , & encore contre le Patron Jean Turcon , à qui il a vendu ladite Barque , & partie de son chargement , & que pour l'exécution de la presente Sentence , les parties de café envoyées à Marseille par le Sieur Plumen pour son compte seront saisies & vendues à compte de ladite somme , & que ledit Plumen sera tenu & obligé de ceder ausdits Interessez en bonne & dûë forme , avec les clauses & conditions necessaires , jusqu'à l'entier payement des quarante-sept mille pieces de huit , qu'il sera obligé de payer sans delai , ou en deniers comptans. Et pour l'exécution du present Decrer , nous ordonnons que notre Auditeur Pierre Angoli donne tous les ordres necessaires pour l'exécution des Presentes dans les Tribunaux qui seront jugez convenables pour l'exécu-

nion des Presentes, & jusqu'à leur entiere execution, sur tous les biens, effets & credits dudit Plumen, afin que les Intereslez dans lesdites prises soient entierement satisfaits, & jusqu'à la concurrence desdites quarante-sept mille piastres de huit. Fait en nostre Conseil d'Etat le vingt-huit Septembre 1697. signé à l'original, le Grand Duc de Toscane.

*Et plus bas est écrit :*

Nous Benoit Quaratesi Secretaire d'Etat du Serenissime Grand Duc de Toscane, j'ai reçu des mains de Son Altesse Serenissime le present Decret que j'ai lû par ordre de Son Altesse Serenissime, à la presence de l'illustrissime Seigneur le Marquis François Riccardi Grand Maître de la Maison de Son Altesse Serenissime, & du Marquis Philippe Corsini Grand Ecuyer de Son Altesse Serenissime le vingt-huit Septembre 1697. & qui a été sur champ déposé dans la Secretairerie d'Etat par l'ordre exprès de son Altesse Serenissime.

*Et plus bas est écrit :*

Nous soussigné Secretaire d'Etat du

Serenissime Grand Duc de Toscane, j'atteste à tous ceux qu'il appartiendra que la présente copie a été extraite de mot à mot, de son Original, qui a été déposé dans la Secrétaire d'Etat de Son Altesse Serenissime par son exprès commandement, & qui y est gardé, & pour assurance j'ai signé ces Présentes de ma propre main les jour & an ci-dessus. Signé à l'Original, Carlo Antonio Gondy.

Le Chevalier d'Arvieux vint à bout de cette affaire épineuse en si peu de tems, & d'une manière qui satisfit extrêmement le commerce de Marseille. Si quelqu'un doutoit de la parfaite estime que le Grand Duc avoit pour lui, il en sera convaincu par les copies des trois Lettres suivantes, dont les deux premières sont adressées par ce Prince au Chevalier d'Arvieux, & la troisième à M. de Montmort Intendant des Galeres à Marseille.



*Lettre de Monseigneur le Grand  
Duc de Toscane au Chevalier  
d'Arvieux.*

De Pise le 14. Mars 1698.

**M**onsieur, je m'intéresse tant à la longue conservation de Madame la Maréchalle de la Mothe, que j'ai crû m'appartenir de ne me point dispenser de lui faire tenir quelque provision de remèdes de mon Laboratoire renfermés dans un petit coffre que je vous envoie pour lui faire tenir. Je suis sûr que ces remèdes lui parvenant par votre entremise augmenteront de prix; c'est pourquoi je me promets de votre bonté que vous voudrez bien vous charger de cette commission, & de lui être au même tems caution de mes sentimens. Soyez cependant toujours persuadé que je n'oublie jamais votre personne aussi bien que ce que vous valez, & vous pouvez compter sur mon affection & sur mon estime, qui dureront tout autant que mes jours. C'est de quoi je vous

LE CHEVALIER D'ARVIEUX. 611  
Assure, étant au reste en toute vérité,

Monfieur,

A vous faire plaisir, Le Grand Duc  
de Toscane.

---

*Autre Lettre de Son Altesse Sereniffi-  
me le Grand Duc de Toscane, au  
Chevalier d'Arvieux.*

De Florence le 23. May 1698.

**M**Onfieur, vous ferez tort à vous-  
même si après la connoissance  
que vous avez de l'estime que je  
fais de votre personne, & de ce que  
vous valez, vous pouviez douter qu'aucune  
occasions qui se peuvent presenter au  
lieu où vous êtes, je n'eusse recouru à  
vos bons soins, & à l'affection que  
vous me témoignez. Je veux croire  
que vous en voulez être bien perfua-  
dé, après ce que je viens de vous en  
dire, & je suis sûr que vous vous con-  
firmez dans ce sentiment véritable au-  
quel je ne laisserai de contribuer de  
mon côté. M. de Montmort s'en re-  
tournant à Paris, conformément à ce  
que vous me demandez, ne doit appa-  
remment y être déterminé que pour  
y recevoir de la bonté du Roi quelque  
marque éclatante de la satisfaction que

C & V

S. M. a eue de les longs services, & son merite distingué. Cependant je vous assure que vous pouvez toujous compter sur la continuation de mon amitié, par laquelle je suis,

A vous faire plaisir,

Le Grand Duc de Toscane.

*Autre Lettre de Son Altesse Serenissime le Grand Duc de Toscane, à M. de Montmort Intendant des Galeres à Marseille.*

Parmi les grandes obligations que j'ay au Roy, ce n'a été qu'avec bien de la joye que j'ai jointe celle d'auoir Sa Majesté agréé la députation faite par le Commerce de Marseille, de M. le Chevalier d'Arvieux, & de lui auoir permis de se rendre auprès de moy, pour faire valoir les raisons que les Négocians de ladite Place auoient sur les prises faites par le nommé Plumen Anglois, contre la parole qu'il m'auoit donnée. Car je ne scaurois vous exprimer assez ma consolation, d'auoir pû à plusieurs reprises m'entretenir avec lui, dont le rare merite & les belles prérogatives qui le distinguent de tout autre, font l'objet

de mon affection la plus tendre, que j'ai & que j'aurai toujours pour la personne. Comme il est mon ancien ami, & que je me suis fait une loy inviolable de lui garder toute ma vie des sentimens les plus vifs qu'une solide amitié peut inspirer; ainsi je ne dois point vous cacher la peine que je ressens de le voir partir, & qui n'est pas moindre que celle que l'on essuye dans la privation de ce qu'on a de plus cher. Vous jugez bien par là que tout ce que vous vous avisâtes de me dire à son avantage dans votre Lettre du douze Juin, qu'il me rendit à son arrivée, ne m'en a pû augmenter l'idée que j'en avois déjà au plus haut degré. Mais je fus ravi d'y avoir reconnu à fond la véritable estime que vous avez pour lui. Il emporte avec soi toute la mienne, & toute celle de ma Cour & de ma Noblesse. Vous m'obligerez infiniment de l'aimer pour l'amour de moi, encore au-delà de ce que vous faites, &c.

Votre affectionné le Grand  
Duc de Toscane.

*Fin du cinquième Volume.*

  
**T A B L E**  
**D E S M A T I E R E S**  
 du cinquième Volume.

**A**

<i>A</i> <i>Bdelkader</i> Marabou Mahomeran ,	237
<i>Affaire</i> de conséquence accommodée par le Consul ,	558
<i>Affaire</i> mauvaise arrivée au Consul de Venise ,	559. & suiv.
<i>Affaire</i> avec les Anglois à Alep ,	585
<i>Aga</i> du Baïlam ; sa politesse pour l'Auteur ,	501 <i>en suiv.</i>
<i>Aga</i> de la Douïanne rend visite au Consul ,	542
<i>Ain-Farra</i> Village , dernière couchée près d'Alep ,	508
<i>Air</i> mauvais d'Alexandrette fort à craindre ,	497
<i>Alcassabe</i> , Château d'Alger ,	257
<i>Alger</i> Ville ; sa description en particulier , sa situation & sa figure ,	219
<i>Aly Day</i> d'Alger , sa mort & la cruauté que l'on exerce sur sa femme ,	246
<i>Aloès</i> bois , ce que c'est , & d'où il vient ,	526
<i>Anglois</i> , leur politesse pour l'Auteur ,	13 & suiv.
<i>Antioche</i> , sa plaine & son lac des anguilles ,	502
<i>Armées</i> d'Alger pour lever les contributions ,	257. & suiv.

## DES MATIERES.

- Armement* des Vaisseaux d'Alger , 264
- Arnaud* rétablit le commerce du Bastion , & fait une nouvelle Compagnie , 62 & suiv.
- Arrivée* de l'Auteur à Alger , & sa visite à Baba Hassan gendre du Day , son caractère , 80 & suiv.
- Arrivée* à Malthe , M. l'Ambassadeur reçu par le Grand-Maître , 467 & suiv.
- Attestation* des Eglises d'Orient sur la présence réelle , 9
- Audience* premiere que l'Auteur a du Day & du Divan d'Alger , 86. Seconde Audience que l'Auteur a du Divan d'Alger , 201 & suiv.
- Audience* que le Grand - Maître donne à un Ambassadeur , 468
- Avanie* pour une incendie arrivée à Smyrne , 318
- Avis* de l'Auteur sur les droits des Consuls , 337 & suiv.
- L'Auteur* part de Constantinople , & revient en France. 1. Arrive à Toulon. 4. Arrive à Paris , 7. & suiv. Est reçu Chevalier de S. Lazare ; bonté du Roi pour lui , 30. & suiv.
- L'Auteur* part de Paris pour se rendre à Alger. Journal de son Voyage de Paris à Marseille , 70 & suiv. Part de Marseille pour Alger , 79 & suiv. S'embarque dans un Vaisseau Anglois , 205 & suiv.
- L'Auteur* arrive d'Alger à Marseille , 289. Arrive à la Cour , & est bien reçu du Roi , 299 & suiv.
- L'Auteur* est établi Gouverneur des Messieurs de Sully , 420 & suiv.
- L'Auteur* prend congé du Roi pour aller à Alep . 441 & suiv. Part de Paris par la diligence de Lyon , 454. Prête serment entre les mains de M. de Guilleragues pour le Consulat d'Alep , 461. Part de Marseille

## T A B L E

- Dans le Vaifseau le S. Auguftin commandé  
par le Capitaine Carbonneau de la Cioutat,  
462. & *ſuiv.* Part de Toulon, 464  
*L'Arrivée* a audience du Grand-Maître de Mal-  
the, 469. Part de Larneca, 491 Arrive à  
Alexandrette. Difficulté pour le falut avec  
un Vaifseau de guerre Anglois, 493 & *ſuiv.*  
Est reçu Conful, 519

## B

- B** *Aba* Haflan ; ſon Hiftoire, 110  
*Baigns* ou priſons des Eſclaves, 228 & *ſuiv.*  
*Bairam* ou Pâques des Turcs. Comment elle  
ſe célèbre à Alger, 154  
*Barque* d'Alger brûlée à Colioure par les Eſ-  
pagnols, 77 & *ſuiv.*  
*Baſtion* de France ; Place à la côte d'Afrique,  
57 & *ſuiv.* Son état à l'arrivée du Sieur de  
la Font, 143 & *ſuiv.*  
*Belinzani* ( Madame de ) ſa charité pour  
le Juif Raphaël Levy, nommé à ſon Bap-  
tême Louis de Bizance, 50 & *ſuiv.*  
*Belinzani* ( M. de ) Intendant Général du  
Commerce, 436  
*Beſte* ( Mr ) Vice-Conful Anglois à Alexan-  
drette, 495  
*Bougie*, Ville, ſa deſcription, ſon marché, 236  
*Bourſien* Conful de France à Alger eſt renvoyé  
par les Turcs, 71  
*Bournous* eſpece d'habillement ; ſa deſcrip-  
tion, 283  
*Brouilleries* entre les Affociez dans la Compa-  
gnie du Baſtion de France, 64 & *ſuiv.*  
*Brouilleries* excitées par M. Dupont ancien  
Conful. Son portrait, 518 & *ſuiv.*

# DES MATIERES.

## C

- C**Ady nouveau d'Alep. Son entrée, 582 & *suivantes*
- Cagliari** Capitale de la Sardaigne. La flotte y mouille. Difficulté pour le salut, 465
- Caisseries** ou Casernes des Soldats, 229
- Capitulations** accordées entre le Roi & le Grand-Seigneur, 372 & *suiv.*
- Capitulations** renouvelées apportées à Paris par le Sieur de la Croix Secrétaire de M. de Nointel, 53 & *suiv.*
- Caravanne** attaquée par les Arabes, 547 & *suiv.*
- Caravanne** d'Alep à Alexandrette. L'Auteur part & arrive au Baïlam, 501 & *suiv.*
- Carbonneau** Capitaine; sa brutalité & son avarice, 475 & *suiv.*
- Cavaliers** Turcs attaquent des François, & en blessent un, 578
- Cérémonies** observées en la réception des Chevaliers du Mont-Carmel & de S. Lazare, 33 & *suiv.*
- Cérémonies** des visites Turques, 525
- Cerigo** Isle appartenante aux Venitiens, fait saluer M. l'Ambassadeur, 478 & *suiv.*
- Certificat** des Interpretes Catholiques sur les affaires de la Terre-Sainte, 309 & *suiv.*
- Cesarople** ( M. l'Evêque de ) officie Pontificalement dans la Chapelle Consulaire, 546
- Chapelle** Consulaire d'Alep; sa situation & ses incommoditez, 431
- Châteaux** de Bougie, 238
- Colbert** principal Ministre change la qualité d'Envoyé donnée à l'Auteur en celle de Consul; ses difficultez sur cela avec le Ministre, 73 & *suiv.* Ecrit très-obligamment à l'Au-

## T A B L E

teur, 295. Propose à l'Auteur le Consulat d'Alep, 300 & suiv. Traite l'Auteur avec beaucoup de distinction,	450 & suiv.
<i>Commission</i> de Consul d'Alep pour l'Auteur,	438 & suiv.
<i>Compagnie</i> du Levant veut s'approprier les Consulars,	432
<i>Complimens</i> & present que le Mubhassil fait au Consul,	548 & suiv.
<i>Conferences</i> sur les affaires du Bastion,	75 & suiv.
<i>L'Auteur</i> comme Consul fait diminuer les droits imposez sur les Armeniens,	568 & suiv.
<i>Contestation</i> entre des Marchands François,	70 & suiv.
<i>Contestation</i> pour les Janissaires du Consul d'Alep,	584
<i>Corsaires</i> Algeriens escortent des Vaisseaux François,	159
<i>Courses</i> des Algeriens; de la maniere qu'ils les font,	262 & suiv.
<i>Couvent</i> de Derviches près d'Alep; leur politesse,	547
<i>Croix</i> des Chevaliers & des Freres Servans de l'Ordre de S. Lazare; leur difference,	33

## D

<b>D</b> <i>Ana</i> , Village détruit sur la route d'Alep; ce que l'Auteur y remarqua,	506 & suiv.
<i>Day</i> , signification de ce nom; & son election,	259 & suiv.
<i>Dardanelles</i> , leurs Châteaux saluent le Vaisseau du Roi,	2
<i>Départ</i> de Malthe. Tempête & naufrage d'une Barque,	473

## DES MATIERES.

<i>Description de la Ville &amp; Royaume d'Alger ;</i>	217 & <i>suiv.</i>
<i>Desmartin enfant Renegat .</i>	48
<i>Dévotion particuliere des Espagnols</i>	466
<i>Dictionnaire Turc &amp; Latin , ouvrages</i> <i>composez par l'Auteur ,</i>	39 & <i>suiv.</i>
<i>Differend des Anglois avec un Aga du Grand-</i> <i>Seigneur ,</i>	542 & <i>suiv.</i>
<i>Difficultez du Vaisseau du Roi avec les Consuls</i> <i>de Toulon ,</i>	5 & <i>suiv.</i>
<i>Difficultez sur les Esclaves François retenus à</i> <i>Alger ,</i>	91 & <i>suiv.</i>
<i>Difficultez avec le Divan pour les Lettres qu'on</i> <i>écrivait au Roi ,</i>	103 & <i>suiv.</i>
<i>Distribution du prix des prises ; fidelité parmi</i> <i>les voleurs ,</i>	270
<i>Divan d'Alger appellé la Maison du Roi ,</i>	218
<i>Divan d'Alger , de quelles gens il est compo-</i> <i>sé ,</i>	249 & <i>suiv.</i>
	Maniere de le tenir , 260 & <i>suiv.</i>
<i>Doge de Gènes ne sort point de son Palais que</i> <i>par Arrêt du Sénat ,</i>	244
<i>Dupont Consul d'Alep envoye complimenter</i> <i>l'Auteur qui venoit le relever ,</i>	498 & <i>suiv.</i>
<i>Dyrete des Anglois pour des Esclaves de leur</i> <i>Nation ,</i>	161 & <i>suiv.</i>

## E

<i>Entrée de l'Auteur dans Alep ,</i>	512 & <i>suiv.</i>
<i>Entreprise malheureuse des François sur le</i> <i>Fort de Tabarque ,</i>	60
<i>Equipage de l'Auteur , pour entrer à Alep ,</i>	570 & <i>suiv.</i>
<i>Escadre Angloise saluée par la Ville d'Alger ,</i> <i>avec la poudre du Consul Anglois ,</i>	163
<i>Escadre Angloise arrive à Alger , &amp; ce qui se</i> <i>passa à cette occasion ,</i>	151 & <i>suiv.</i>

## T A B L E

<i>Esclaves Turcs sauvez des Galeres d'Espagne pris par un Vaisseau François ,</i>	90
<i>Esclaves François &amp; Anglois rachetez par les Consuls ;</i>	122
<i>Esclaves Chrétiens à Alger ; leur nombre &amp; leurs vols ,</i>	224 & suiv.
<i>Etat de la Milice &amp; Ronogars d'Alger ,</i>	250
<i>Estelle, François établi à Alger ; ma vais-espri- t, broüille l'Auteur avec le Divan, 84 &amp; suiv. Sa mauvaife foi, 111. Autre mauvaife ac- tion de ce méchant homme ,</i>	117

## F

<i>Fermeté du Consul dans une affaire contre le Musellem ,</i>	555 & suiv.
<i>Poire de Beaucaire, Tarascon, &amp; autres Villes où l'Auteur passe avec sa compagnie ,</i>	456 & suiv.
<i>Fonds où logent les Etrangers ,</i>	230
<i>Fortereffes ou Châteaux qui défendent la Ville d'Alger ,</i>	231 & suiv.
<i>Fors de l'Eroille ; ou Châteaux de l'Empereur , &amp; les autres Châteaux ,</i>	232 & suiv.
<i>François blesez par des Cavaliers Turcs yvres, &amp; la justice qu'en eut le Consul, 560 &amp; suiv.</i>	560 & suiv.
<i>Fuite de dix-sept Esclaves Majorquins ,</i>	159 & suiv.

## G

<i>Grois , ils veulent avoir le Bastion de France ,</i>	122
<i>Gouvernement Politique &amp; Militaire d'Al- ger ,</i>	242 & suiv.
<i>Guilleragues ( M. de ) nommé Ambassadeur à la Porte à la place de M. de Nointel , 425. Arrive à Aix , est eomplimenté &amp; reçoit le present de Ville ; en quoi consiste ce present,</i>	425

## DES MATIERES.

458. Arrive à Marseille, est reçu & complimenté par les Echevins, 459

### H

*H* Abillemens differens des Turcs & des Maures à Alger, 280 & *suiv.* Des femmes Algeriennes, 285

*H*abits & Turbans de distinction, 255 & *suiv.*

*H*assan ( Baba ) Lieutenant du Day d'Alger, 247

*H*ollandois envoient une Escadre pour traiter de paix avec les Algeriens, 406. Attaquez & blessez par des Soldats de la Garnison d'Alep, 573 & *suiv.*

### J

*J* Amisseries au service des Ambassadeurs; leur fidelité, 49

*J*nstructions données au Chevalier d'Arvicur, 588 & *suiv.*

*J*nteresses au Consulat d'Alep, de leurs prétentions, 429 & *suiv.*

*J*smâel Pacha d'Alger demande à la Porte d'être relevé, 103

*J*uifs d'Avignon prennent l'Auteur pour un des leurs, 455

*J*ussouf Renegat Majorquin prend treize François; sa mauvaise action, 434 & *suiv.*

### K

*K*hat-Cherif, ordre ou commandement du Grand Seigneur, 302

*K*hat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs contre les Religieux Latins, 303 & *suiv.*

# T A B L E

## L

<b>L</b> <i>A Fleur</i> Gouverneur de Cephalonie ,	474
<i>La Fons</i> , sa mauvaise action ,	473 & suiv.
Arrive à Bougie. Fourberie d'Estelle ,	137
<i>Langues</i> dont on se sert à Alger ,	255
<i>Larneca</i> dans l'Isle de Chypres , l'Auteur y moüille ; sa reception par le Consul Fran- çois ,	484 & suiv.
<i>Lettre</i> du Roi au Day d'Alger. Grande contes- tation à l'audience sur les articles ,	165 & suiv.
<i>Lettre</i> du Day d'Alger au Sieur de la Font ,	176 & suiv.
Au Roi ,	184 & suiv.
<i>Lettre</i> de l'Auteur au Day d'Alger ,	352 & suiv.
<i>Lettre</i> du Grand Seigneur au Roi pour accom- pagner les Capitulations renouvelées ,	399 & suiv.
<i>Lettre</i> du Grand Visir au Roi ,	402 & suiv.
<i>Lettre</i> d'Alep à l'Auteur pour l'exciter à accep- ter le Consulat de cette Ville ,	425 & suiv.
<i>Lettres</i> du Grand Duc de Toscane ,	610 & suiv.
<i>Lixmes &amp; Gorames</i> , ce que c'est ,	257
<i>Livre</i> de prieres presenté au Roi par l'Au- teur ,	421

## M

<b>M</b> <i>Aisons</i> , leur nombre à Alger ,	225
<i>Maison</i> du Chef des Cherifs ; sa descrip- tion ,	537
<i>M. Marin</i> François & Consul de Génes ; son portrait ,	485
<i>Maronite</i> ( le Clergé ) rend visite au Consul ,	544
<i>Marseillois</i> grands faiseurs de complimens ,	457
<i>Mathurins</i> ( Les Religieux ) ont ordre de faire la Redemption à Alger ,	297

## DES MATIERES.

<i>Mehmed Hagi Day</i> d'Alger ,	89
<i>Mehmed Rais</i> Esclave à Malthe revient à Alger ,	152
<i>Memoire</i> présenté au Roi par l'Auteur ,	10 & suiv.
<i>Memoire</i> de l'Auteur sur les Consulats des François au Levant ,	319 & suiv.
<i>Memoire</i> de M. Colbert avec les réponses de l'Auteur ,	341 & suiv.
<i>Memoire</i> Turc sur le siege de Candie ,	358 & suiv.
<i>Memoire</i> de l'Auteur au Prince Regent de Portugal au sujet des Corsaires d'Alger ,	363 & suiv.
<i>Memoire</i> présenté au Roi par l'Auteur sur les Corsaires Tripolins ,	413 & suiv.
<i>Mezamorto</i> Capitaine d'Alger prend plusieurs François ; sa politesse pour eux , & embarras du Consul pour eux ,	126 & suiv.
<i>M. Michel</i> Vice-Consul de France à Alexandrette ,	494
<i>Mirmiran</i> Village sur l'Oronte ,	503
<i>Mort</i> de M. le Duc d'Anjou attribuée à l'ignorance des Medecins ,	26 & suiv.
<i>Mort</i> du Sieur Arnaud Gouverneur du Bastion ,	96 & suiv.
<i>Mort</i> de Mustafa Effendi Chef des Cherifs ; sa pompe funebre ,	563 & suiv.
<i>Mosquées</i> d'Alger ,	231
<i>Musellem</i> d'Alep revoqué ,	583

## N

<b>N</b> <i>Au</i> ( Le P. Michel ) Superieur des Missions des Jesuites à Alep , & autres lieux de l'Orient ,	438
<i>Nécessitation</i> de l'Auteur pour le Bastion de France ,	97 & suiv.

# T A B L E

<i>N</i> égociation du Chevalier d'Arvieux auprès du Grand Duc de Toscane ,	57 <i>en 1110.</i>
<i>N</i> onsel ( M. de ) va à Jérusalem ; est insulté à son retour par les Tripolins ,	325 <i>en Juin.</i>

## O

<i>O</i> isifs excellens confits au vinaigre ,	489
Ordonnance de M. de Guilleragues Amba- sadeur à la Porte contre le Sieur Dupont ,	565 <i>en Juin.</i>
<i>O</i> ronne, Fleuve fameux ; son pont ,	503

## P

<i>P</i> ain de Chypres ; sa délicatesse & la façon de le faire ,	489
<i>P</i> antellerie , Isle fameuse par ses vins ,	467
<i>P</i> aphos à présent Baffo, l'Auteur y mouille ,	482
<i>P</i> arures des nouvelles mariées à Alger ,	287 <i>en Juin.</i>
<i>P</i> assagers François mis en dépôt dans le Baigne de la Douïanne , 132 Leur mauvais procé- dé ,	179 <i>en Juin.</i>
<i>P</i> asseport & droit des portes que l'on fait payer aux Esclaves rachetez ,	271 <i>en Juin.</i>
<i>P</i> atentes des Chevaliers des Ordres r'unis de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. La- zare ,	35 <i>en Juin.</i>
<i>P</i> atriarche des Surtiens rend visite au Consul qui lui donne à diner ,	545 <i>en Juin.</i>
<i>L</i> e Patron Prudent pris par un Corsaire Rene- gat de Marseille ,	124
<i>P</i> endre ( la manière de )	273
<i>P</i> eup's d'Alger ; leur nombre & leurs noms ,	223
<i>P</i> iraque de la Calle Gouverneur du Bastion en- leve sa Garnison & se salue ,	61
<i>P</i> iquet Ancien Consul d'Alep prend les Ordres Sacrez ,	

## DES MATIÈRES.

Sacrez, & est fait Evêque de Cesarople,	414
<i>Pigeons</i> qui servent de Couriers d'Alexandrette à Alep, & d'Alep à Alexandrette,	496
<i>Plaintes</i> à la Porte contre le Mutsellem,	579
<i>Plumen</i> Armateur Anglois,	597 & suiv.
<i>Politesse</i> du Doffannier dans la visite des bagages de l'Auteur nouveau Consul d'Alep,	517 & suiv.
<i>Portes</i> principales d'Alger, & leurs noms,	219 & suiv.
<i>Presens</i> que l'on fait au Consul, & ceux qu'il envoie aux Puissances du Pais,	520 & suiv.
<i>Presens</i> que le Mutsellem fait au Consul,	532
<i>Preuves</i> de l'amitié du Mutsellem dans une affaire délicate,	533 & suiv.
<i>Procès</i> contre le Sieur Dapont,	527 & suiv.

## Q

<i>Q</i> uestion; différentes manieres de la donner à Alger,	277 & suiv.
--	-------------

## R

<i>R</i> ade qui sert de Port à Bougie,	240
Raphael Levy Juif. Son Histoire,	41 & suiv.
Regab Gouverneur de Constantine. Son Histoire,	123 & suiv.
Relâche de la flotte à Céphalonie. Les Anglois refusent de saluer le Vaisseau du Roi,	473
Repas que le Mutsellem donne au Consul. Dans ses à-la-Turque,	530.
Rétablissement de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare,	28 & suiv.
Rodomontade d'un Esclave Espagnol,	268
Rousseaux; ce qu'en disent les Turcs,	489

# T A B L E

## S

<b>S</b> <i>Ainson</i> premier Gouverneur du Bastion de France ,	59
<i>Sauvan</i> Consul de France loge l'Auteur & le traite magnifiquement ,	488
<i>Senierce</i> du Grand Duc contre Plumen Armeur Anglois ,	604 & suiv.
<i>Soldats</i> des Soldats d'Alger ,	252 & suiv.
<i>Superstition</i> des Maures pour acheter ce qui vient des prises Chrétiennes ,	269
<i>Supplices</i> en usage à Alger ; supplice du feu , 272. De l'empalement , 274. Du mur , 275 & suiv. Des crocs de fer , 275. De l'ébrèchement , 276. Des Janissaires , 277. Du mortier , <i>ibid.</i> Des femmes infâmes , 278. Autre supplice affreux à Alger ,	279

## T

<b>T</b> <i>Exin</i> Village sur la route d'Alep ,	508
<i>Traduction</i> des Lettres d'Alger au Roi faite par l'Auteur ,	104 & suiv.
<i>Traité</i> de paix entre la France & Alger en 1666.	209
<i>Trinitaires</i> Portugais rachetent trois cens Esclaves de leur Nation. Avis de l'Auteur sur cela ,	109
<i>Turabeye</i> Emir fait réponse à l'Auteur , & lui envoie une cavalle ,	548
<i>Turcomans</i> , leurs Caravannes. Les femmes de ces Peuples sont laborieuses , & leurs maris ne sont point jaloux ,	504 & suiv.

# DES MATIERES.

## V

- V** *Acher* ( M. le ) complotte pour faire ren-  
voyer l'Auteur en France , 196 & *suiv.*
- Vaillants** Antiquaire du Roi prisonnier à Al-  
ger. Ses mauvaises manieres pour l'Auteur ,  
188 & *suiv.*
- Vaisseaux** de guerre Venitiens forcez à salüer  
le pavillon de France , 3 & *suiv.*
- Vaisseau** Corfaire qui saute en l'air , 481
- Vaisseau** Anglois pris par les Algeriens malgré  
la paix , 148
- Vaisseau** Hollandois qu'on disoit attendre le  
Vaisseau du Roi , 2
- Vaisseaux** Portugais pris par les Algeriens ,  
120 & *suiv.*
- Vaisseaux** du Roi vont à Alger avec ordre de  
voir l'Auteur & de suivre ses avis , 297 &  
*suiv.*
- Vaisseaux** François enlevez par les Tripolins  
dans le Port de Chypres sous les Forteresses  
du Grand Seigneur , 409 & *suiv.*
- Vente** des Esclaves Chrétiens à Alger , 266  
& *suiv.*
- Vente** d'une partie du Consulat d'Alep à l'Au-  
teur , 583
- Viste** de l'Auteur au Pacha d'Alger , 87. Du  
Grand-Maitre de Malthe à Madame l'Am-  
bassadrice , 468
- Viste** du Consul au Cady ; marche du Con-  
sul , 521 & *suiv.*
- Viste** du Consul au Mursellem , 528. & *suiv.*  
Des Corps de Métiers au Consul , 534 Du  
Consul au Chef des Cherifs , 535 & *suiv.*  
Du Chef des Cherifs au Consul , 549
- Viste** de cérémonie que le Douïannier rend au  
Consul , 558 & *suiv.*

## TABLE DES MATIERES.

*Voieurs pris & punis à Alep,* 386  
*Vordun ( Le Pere Louis ) Cordelier Curé des*  
*Catholiques d'Alep,* 432 & suiv.

*Fin de la Table du cinquième Volume.*